



Projet de loi de finances  
pour 2006

# Rapport économique, social et financier

Tome I  
**Perspectives économiques  
2005-2006 et évolution  
des finances publiques**



# Rapport économique social et financier

---

**Perspectives économiques 2005-2006**

**L'évolution des finances publiques**

**Impact des évolutions du marché du pétrole  
sur l'économie française**

**Les écarts de dynamisme économique et de niveau  
de vie entre les États-Unis, la zone euro et la France**

**La stratégie du Gouvernement pour l'emploi**



# Perspectives économiques 2005-2006

## Vue d'ensemble<sup>1</sup>

Dans un contexte de croissance mondiale plus porteur, l'économie française a retrouvé des couleurs l'an passé en affichant une croissance de 2,3 %. Toutefois, le paysage conjoncturel s'est quelque peu assombri à compter de l'été 2004 et jusqu'au printemps de cette année : la France comme l'ensemble de la zone euro n'a pas échappé au mouvement de décélération de l'économie mondiale, pour partie lié à la forte progression des prix du pétrole. De ce fait, la croissance française s'inscrirait en 2005 en léger retrait par rapport à l'an passé, dans une fourchette comprise entre 1,5 % et 2 %.

Les conditions conjoncturelles se sont toutefois éclaircies depuis le mois de juin. En dépit des tensions croissantes sur le marché pétrolier, le cycle industriel mondial paraît amorcer une nouvelle phase ascendante. La confiance des entrepreneurs a regagné du terrain de manière concomitante en France, en Europe et ailleurs dans le monde. Dans ces conditions, la prévision du PLF se caractérise par un regain des échanges internationaux, dans un environnement global de croissance dynamique. Les économies dont on peut considérer qu'elles sont actuellement proches de leur potentiel de croissance (notamment les États-Unis) s'y maintiendraient, dans un

environnement financier en voie de « normalisation ». Les pays de la zone euro bénéficieraient eux d'une montée en régime progressif, sous l'effet d'un raffermissement de leur demande interne. La croissance française reviendrait en 2006 dans une fourchette comprise entre 2 % et 2<sup>1/2</sup> %. Dans cette prévision, le prix du pétrole et les taux de change nominaux sont conventionnellement maintenus constants (à 60 USD pour le brent et 1€ = 1,23 USD, soit des niveaux voisins des moyennes de juillet-août 2005).

Ce scénario de croissance pour 2005 et 2006 jette implicitement les bases d'une expansion à la fois plus autonome et plus soutenue au-delà. Il reste bien entendu comme toujours soumis à de nombreux aléas, tant internationaux que domestiques. Une accélération plus franche de l'activité est possible, sous l'effet par exemple d'une reprise plus soutenue chez nos partenaires européens, d'une appréciation des monnaies asiatiques ou d'un recyclage plus important des excédents pétroliers par les pays producteurs. A contrario, une déception ne peut être exclue, en raison par exemple de nouvelles surprises sur le prix du pétrole ou les taux de change.

---

1. Les prévisions économiques présentées dans ce document ont été finalisées à partir d'informations disponibles jusqu'au 21 septembre 2005.

## La croissance mondiale s'est quelque peu ramollie entre mi-2004 et mi-2005, tout en restant dynamique.

La croissance mondiale, forte de la mi-2003 à la mi-2004, a été plus modérée de la mi-2004 à la mi-2005.

**La croissance américaine a légèrement fléchi,** tout en demeurant sur une tendance supérieure à 3<sup>1/2</sup> %, grâce à la vitalité de la consommation et de l'investissement privé. Le renchérissement des prix de l'énergie et le resserrement en cours de la politique monétaire (qui il est vrai ne s'est pas accompagné d'une remontée des taux d'intérêt à long terme) n'ont pour l'instant qu'à peine freiné cette expansion.

**La croissance de l'économie chinoise est apparue mieux maîtrisée.** Les mesures de refroidissement engagées l'an passé ont écarté à court terme un emballement de l'activité et suscité un infléchissement des importations, mais l'activité est demeurée très bien orientée, sur le marché domestique comme à l'exportation. De son côté, la croissance japonaise, qui avait faibli courant 2004, s'est nettement redressée depuis le début de 2005.

Globalement, ce sont les ressorts internes de leur croissance qui ont permis à ces économies et à certains de leurs voisins de conserver leur dynamisme. Le second semestre de 2004 et le premier semestre de 2005 ont en effet été marqués par un **net ralentissement des échanges internationaux et du cycle industriel mondial, au-delà du ralentissement de l'activité mondiale.** Le commerce mondial est ainsi revenu d'une tendance de croissance de 10 % début 2004 à 5 % début 2005. Ce tassement, pour une part naturel, a en outre été favorisé par les effets sur l'activité industrielle de la hausse des prix de l'énergie.

## Ce net ralentissement du commerce mondial n'a pas épargné l'activité européenne.

Dans plusieurs pays européens, la vigueur de la demande interne s'est révélée insuffisante pour maintenir la voiture face aux vents contraires. En Allemagne notamment, la poursuite de l'ajustement compétitif du secteur privé, s'il est positif pour le potentiel de croissance à moyen terme, a sans doute contribué à déprimer les revenus et la demande domestique. La croissance s'est également révélée décevante en Italie et aux Pays-Bas. Pour la zone euro dans son ensemble, l'appréciation passée de la monnaie unique a en outre continué d'exercer une action contrariante. Fait nouveau, l'économie britannique, jusqu'à récemment assez comparable par son dynamisme à celle des États-Unis, a beaucoup plus nettement fléchi, en liaison avec un resserrement plus précoce de la politique monétaire et le net freinage qui est intervenu sur le marché immobilier.

## Dans ce contexte, la croissance française a également connu un ralentissement entre l'été 2004 et le printemps 2005.

Le ralentissement extérieur depuis l'été 2004 a pesé sur notre performance à l'exportation, déjà fragilisée par le niveau de l'euro. Depuis un an, nos ventes à l'étranger se sont inscrites sur une tendance d'à peine 2 %. L'affaiblissement des perspectives de débouchés externes a en outre contribué au tassement de la confiance des industriels et a pu affecter par ce biais certaines décisions d'investissement.

L'évolution jusqu'au printemps 2005 de la demande intérieure française est d'une lecture délicate, du fait d'une grande volatilité au trimestre le trimestre. Elle se caractérise cependant elle aussi par un certain ralentissement : hors contribution des

stocks, la demande intérieure serait passé d'un rythme de croissance annualisé de près de 3 % de la mi-2003 à la mi-2004 à environ 1<sup>1/2</sup> % de la mi-2004 à la mi-2005. La demande des entreprises comme celle des ménages ont contribué à cet affaiblissement. L'investissement des entreprises s'est modéré en liaison avec les moindres perspectives de demande et la baisse de rentabilité entraînée par le prélèvement pétrolier. La consommation privée, en attente d'un rebond sensible de l'emploi, s'est infléchie pour revenir à une évolution plus proche de celle des revenus. En fin d'année 2004 et au début de 2005, la dépense des ménages a toutefois été soutenue par les dispositifs de soutien mis en place l'an dernier par le gouvernement (donations, déblocage anticipé de l'épargne salariale...).

Au total, alors qu'elle s'était située sur une trajectoire de croissance proche de 2<sup>3/4</sup> % de la mi-2003 à la mi-2004, l'économie française est revenue sur un rythme d'environ 1<sup>1/4</sup> % entre la mi-2004 et la mi-2005.

### Favorisée par un regain de vigueur des échanges, l'activité mondiale resterait dynamique à l'horizon de 2006 ; les écarts de croissance entre les principales zones se réduiraient.

Depuis le mois de juin, l'opinion des industriels sur la conjoncture, qui s'était dégradée pendant environ un an, s'est retournée à la hausse, de façon synchronisée dans la plupart des pays. Cette inflexion laisse présager une reprise de l'activité industrielle et des échanges au second semestre de 2005, qui se poursuivrait au-delà. L'épisode de moindre dynamisme de la mi-2004 à la mi-2005 s'apparenterait alors à un ralentissement passager,

lié notamment à la montée du prix du brut et à un ajustement technique des stocks. L'année 2006 verrait en outre se concrétiser un certain rééquilibrage de la croissance entre les principales zones, en particulier en faveur de la zone euro, tandis que les zones plus dynamiques sur la période récente se maintiendraient sur leur rythme de croissance potentielle.

**L'économie américaine décélérerait encore quelque peu** pour s'inscrire en progression de 3,4 % en 2005 puis de 3,1 % en 2006. La poursuite du durcissement de la politique monétaire finirait par peser sur la demande des ménages, entraînant une légère remontée du taux d'épargne et un freinage sensible de l'investissement logement. La croissance demeurant néanmoins assez soutenue, la balance courante ne s'améliorerait que de façon très limitée.

**En Asie, la Chine poursuivrait son expansion rapide** à un rythme à peine moins soutenu (8 à 9 %). Le Japon, dont le secteur productif semble avoir restauré sa profitabilité, connaîtrait une croissance solide et mieux assise sur la demande interne.

**La zone euro bénéficierait de la reprise du commerce mondial** et d'un niveau de change un peu moins défavorable, **ainsi que d'une montée en régime de son moteur interne**. Ce réveil se produirait en particulier en Allemagne : le redressement avéré des profits, qui a d'ores et déjà suscité une certaine reprise de l'investissement, permettrait une meilleure orientation du marché du travail (reprise des embauches et relâchement de la pression baissière sur les salaires réels), donc un réveil de la demande des ménages. En Europe du sud, la croissance italienne se redresserait lentement, tandis que l'Espagne bénéficierait toujours d'une croissance forte malgré des tensions grandissantes sur ses comptes extérieurs. Au total,

la croissance de la zone euro s'établirait à 1,4% en 2005, puis 1,9% en 2006.

### **La France tirerait profit de cet environnement extérieur porteur fin 2005 et en 2006.**

La demande mondiale adressée à la France accélérerait dès le second semestre de 2005, puis progresserait de 6 % en 2006. En outre, sous l'hypothèse conventionnelle retenue de stabilité des taux de change nominaux, les pertes de compétitivité-prix passées liées à l'appréciation de l'euro, qui pèsent encore en 2005, s'estomperaient en 2006. Ces évolutions autoriseraient un net rebond des exportations, qui gagneraient 5 % l'an prochain.

Cette impulsion extérieure redonnerait du tonus aux perspectives de demande et de revenus domestiques. Les entreprises du secteur exposé profiteraient des conditions de financement toujours très attractives pour renouveler ou étendre les capacités de production, afin de répondre au surcroît de demande. L'effet d'entraînement induit sur l'ensemble de l'économie se traduirait par une croissance de l'investissement relativement dynamique l'année prochaine (de l'ordre de 4<sup>1/4</sup> % en moyenne).

Les ménages tireraient profit aussi de l'amélioration de la conjoncture. Le pouvoir d'achat de leurs revenus a commencé de se redresser en 2004 ; il a progressé d'environ 1<sup>1/2</sup> %, à la faveur d'une meilleure tenue de l'ensemble des revenus. Cette progression se poursuivrait en 2005 et s'accentuerait en 2006, grâce notamment à la reprise de l'emploi et des salaires. Cette évolution favorable du revenu des ménages permettrait un raffermissement de leurs dépenses à compter du second semestre de 2005 – le dynamisme exceptionnel de la consommation manufacturée en juillet-août accréditant ce scénario. La consommation serait confortée en 2006 :

elle s'inscrirait sur une tendance d'un peu plus de 2<sup>1/2</sup> % dans le courant de l'an prochain. Cette progression serait en outre favorisée par un regain de confiance lié à la baisse attendue du chômage. Le taux d'épargne s'inscrirait ainsi en légère baisse.

Au total, la croissance française s'inscrirait en 2005 dans une fourchette de 1<sup>1/2</sup> % à 2 %, avant de rebondir en 2006, entre 2 % et 2<sup>1/2</sup> %.

L'évolution de l'emploi s'éclaircirait au second semestre de 2005 et plus nettement en 2006. Dans le secteur concurrentiel, les effectifs progresseraient modérément sur 2005 (65 000 sur l'année), du fait du ralentissement passé de l'activité, mais ils connaîtraient une progression sensiblement plus soutenue l'an prochain (155 000 sur l'année), à la faveur du regain de la croissance. En outre, les dispositions du *Plan d'urgence pour l'emploi*, notamment le contrat « nouvelles embauches », contribueraient à stimuler l'emploi privé. La reprise de l'emploi total serait également soutenue par le développement des nouveaux contrats aidés dans le secteur non marchand (contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'avenir) prévus par le *Plan de cohésion sociale* et dynamisés également dans le *Plan d'urgence pour l'emploi*.

En dépit de la hausse des prix pétroliers au cours des derniers mois, l'inflation s'est stabilisée depuis le début de 2005 autour de 1<sup>3/4</sup> %, car l'inflation sous-jacente s'est nettement repliée dans le même temps. Cette évolution s'explique à la fois par une modération des prix dans la grande distribution, qui a été favorisée par l'accord passé en juin 2004 et la perspective de la réforme de la loi Galland qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, et par une très grande sagesse des prix pour un certain nombre de produits manufacturés, qui pourrait notamment refléter les effets d'une

concurrence internationale accrue. En prévision, l'inflation sous-jacente se redresserait quelque peu, passant en moyenne annuelle de + 1,0 % en 2005 à + 1,5 % en 2006, sous les effets d'une diffusion modérée de la hausse des prix énergétiques aux autres composantes de l'inflation. Dans le même temps, sous l'hypothèse conventionnelle retenue de stabilisation du prix du baril, la contribution à l'inflation des prix pétroliers diminuerait en 2006, si bien que l'inflation totale serait quasiment stable d'une année sur l'autre (+ 1,8 % en 2005 et en 2006 en moyenne annuelle).

### **Les scénarios alternatifs à l'horizon 2006.**

La prévision du PLF décrit une réaccélération progressive de l'activité en France comme dans la zone euro, portant la croissance à un niveau robuste. Cette prévision est par définition entourée d'incertitudes et des évolutions plus contrastées sont toujours possibles. À titre illustratif, deux scénarios alternatifs extrêmes de notre environnement de croissance sont présentés. Ils ne constituent pas une prévision, mais

visent à illustrer les ordres de grandeurs associés à ces différents aléas.

Un premier scénario explore la combinaison au niveau mondial d'un ralentissement de l'activité et d'une poussée des prix - autrement dit une phase de « stagflation », sous les effets conjugués d'une nouvelle hausse du prix du pétrole, d'une remontée brutale des taux d'intérêts à long terme et d'un ajustement des marchés immobiliers. La croissance française pourrait alors être bridée à 1,5 % en 2006.

À l'inverse, un second scénario n'est pas à exclure, dans lequel les déséquilibres globaux se résorbent plus rapidement que prévu, grâce à une appréciation mesurée des monnaies d'Asie et un recyclage important dans le commerce mondial des recettes pétrolières engrangées par les pays producteurs, deux facteurs qui faciliteraient une reprise plus soutenue pour la zone euro. La croissance française pourrait alors être portée à 3 % en 2006.

## **Prévisions économiques 2005-2006 (Taux de variation en volume, sauf indication contraire)**

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
PIB en France	2,3	1 <sup>1/2</sup> % - 2 %	2 % - 2 <sup>1/2</sup> %
Demande mondiale de biens adressée à la France	8,6	4,2	6,0
Indice des prix à la consommation en France	2,1	1,8	1,8
Emploi salarié marchand non agricole (glissement en milliers)	5	63	155
PIB dans le monde	4,8	4,0	3,9
Etats-Unis	4,2	3,4	3,1
Zone euro	2,1	1,4	1,9
Allemagne	1,6	0,9	1,4
Italie	1,2	0,0	1,1
Indice harmonisé des prix à la consommation zone euro	2,1	2,1	1,8
Taux de change euro/dollar	1,24	1,26	1,23
Prix Brent spot (en \$)	38,2	55,2	60,0

## Retour sur les prévisions

*Par rapport aux prévisions des Perspectives économiques de mars 2005, la révision de croissance s'explique principalement par la faiblesse de la croissance chez nos principaux partenaires européens, qui a déprimé nos exportations, et par la hausse des prix du pétrole. Cependant, ces mouvements seraient en partie compensés par l'impact favorable qu'a eu la modération inattendue de l'inflation sous-jacente, renvoyant à des comportements spontanés de prix très modérés et aux effets des mesures prises dans la grande distribution<sup>(1)</sup>.*

**■ L'environnement international devrait avoir sur la croissance en 2005 et en 2006 un effet plus défavorable qu'attendu (pour respectivement - 0,5 point et - 0,3 point).**

Cet effet défavorable vient principalement de la demande extérieure adressée à la France : en 2005, sa croissance serait revue à la baisse d'environ 2 points, essentiellement sous l'effet de la **faiblesse inattendue de la croissance chez nos partenaires commerciaux européens**. En 2006 en revanche, le redressement des économies européennes serait comparable à celui attendu en mars et l'évolution de la demande mondiale n'a été que peu révisée.

La forte **hausse du prix du baril de pétrole** (de 38,2 USD en 2004 à 55,2 USD en 2005 puis 60 USD par hypothèse en 2006, alors qu'un repli vers moins de 40 USD d'ici 2006 était anticipé) a également affecté la croissance en 2005 et pèserait encore en 2006.

En revanche, les révisions sur les hypothèses de change influeraient positivement, bien que marginalement, sur la croissance en 2005 et en 2006.

**■ Au plan national, la sagesse des comportements de prix compense une moindre performance de nos échanges extérieurs.**

La performance à l'exportation (et plus marginalement à l'importation) serait légèrement en deçà de ses déterminants traditionnels, une fois tenu compte des révisions sur les variables d'environnement international. Les comportements de demande intérieure s'inscriraient pour leur part en ligne avec les attentes, en 2005 comme en 2006.

En revanche, ces effets seraient compensés par l'inertie apparente de l'inflation, en dépit de la hausse des prix pétroliers. La hausse des prix pétroliers s'accompagne cette année d'une **grande modération de l'inflation sous-jacente**. Le faible dynamisme de l'indice sous-jacent des prix à la consommation résulterait notamment de l'impact de **l'accord** de 2004 sur la **baisse des prix dans la grande distribution** et de sa prolongation avec l'entrée en vigueur au début de l'année 2006 de la **réforme de la loi Galland**. Plus généralement, il semblerait qu'un environnement globalement plus concurrentiel, favorisé par la mondialisation, ait conduit à limiter le pouvoir de fixation des marges des producteurs et distributeurs nationaux, en particulier sur un certain nombre de produits manufacturés.

---

1. Les résultats de l'exercice de retour sur prévision du compte associé au PLF 2006 sont relativement fragiles en raison du changement de base des comptes nationaux en France et chez certains de nos partenaires (passage en base 2000). Cet exercice permet toutefois de distinguer plusieurs causes assez robustes d'écart entre les perspectives économiques de mars 2005 et le PLF 2006.

# pour 2005 et 2006

## Contributions à la révision de la prévision de croissance

Évolution en %	2005	2006
<b>Croissance du PIB</b> , Perspectives économiques de mars 2005	2,0 - 2 <sup>1/2</sup>	2 <sup>1/4</sup> - 2 <sup>3/4</sup>
<b>Environnement international et financier</b>	<b>- 0,5</b>	<b>- 0,3</b>
Demande extérieure adressée à la France	- 0,5	0,0
Pétrole*	- 0,2	- 0,4
Taux de change, prix étrangers*	0,1	0,1
<b>Principaux comportements</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,3</b>
Échanges extérieurs	- 0,2	- 0,2
Ménages, entreprises et APU	- 0,1	- 0,1
<b>Comportements de prix</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>
<b>Croissance du PIB, PLF 2006</b>	<b>1<sup>1/2</sup> - 2,0</b>	<b>2,0 - 2<sup>1/2</sup></b>

\* Les effets du prix du pétrole, du taux de change et des prix étrangers sont évalués à demande mondiale inchangée, afin d'éviter tout double compte. Ainsi, en tenant compte du bouclage par la demande extérieure adressée à la France, l'effet de la révision des prix du pétrole serait de - 0,3 en 2005 et de - 0,7 en 2006 (au lieu de - 0,2 et - 0,4 ; à l'inverse, l'effet de la révision de la demande étrangère adressée à la France hors effet du pétrole serait de - 0,4 et + 0,2).

## Écarts entre les prévisions du PLF 2006 et les perspectives économiques de mars 2005

Évolution en %	2005		2006	
	Mars 2005	PLF 2006	Mars 2005	PLF 2006
PIB	2,0 - 2 <sup>1/2</sup>	1 <sup>1/2</sup> - 2,0	2 <sup>1/4</sup> - 2 <sup>3/4</sup>	2,0 - 2 <sup>1/2</sup>
Importations	6,1	5,6	5,7	5,6
Dépenses de consommation des ménages	2,4	2,0	2,4	2,3
FBCF totale	2,8	3,0	3,6	3,3
dont entreprises	3,6	3,4	4,9	4,3
Contribution des stocks à la croissance	0,4	0,5	0,1	0,1
Exportations	3,7	2,5	5,4	5,0

## Environnement international

**■ Quoiqu'en ralentissement par rapport à l'an passé, l'activité mondiale hors zone euro est restée dynamique sur la période récente.**

Après la reprise de 2003, la croissance mondiale a atteint un pic au cours du premier semestre de 2004. Sous l'influence de la montée continue des prix du pétrole et de politiques économiques désormais moins favorables, l'activité mondiale a légèrement ralenti à compter du second semestre de 2004, tout en demeurant bien orientée sur la période récente.

**La croissance américaine est demeurée forte au premier semestre de 2005.**

La croissance américaine s'est inscrite sur un rythme annualisé de + 3,6% au premier semestre de 2005, après + 4,2 % en 2004. La consommation des ménages reste son principal soutien, les ménages ayant bénéficié d'une amélioration de la situation sur le marché du travail et d'un maintien des taux d'intérêt à long terme à un niveau faible malgré le durcissement de la politique monétaire (+ 275 points de base depuis juin 2004). Le dynamisme de l'activité et la hausse des prix du pétrole ont provoqué une accélération des prix, mais les tensions inflationnistes demeurent contenues (2,2 % en glissement annuel en août pour l'inflation sous-jacente). Même si la contribution du commerce extérieur à la croissance s'est sensiblement améliorée au premier semestre – les exportations bénéficiant de la croissance mondiale et des effets positifs induits par la dépréciation passée du dollar –, le déficit de la balance courante reste massif, signalant un déséquilibre grave et persistant entre épargne et investissement : très faible depuis plusieurs années, le taux d'épargne des ménages américains a continué de baisser et est même devenu négatif en juillet.

Bénéficiant à plein de conditions monétaires favorables et de demandes interne et externe dynamiques, les économies des pays d'Amérique latine ont connu une croissance très soutenue tout au long de l'an dernier. Avec le ralentissement mesuré de la demande mondiale depuis la fin de l'année dernière, la croissance de ces pays devrait s'appuyer un peu plus sur la progression de leurs demandes intérieures en 2005.

**L'économie japonaise s'est récemment redressée et l'Asie émergente reste tirée par l'économie chinoise.**

La Chine s'est maintenue au premier semestre de 2005 sur un rythme de croissance de 9<sup>1/2</sup> % en rythme annualisé, égal à sa croissance de 2004. Sous le coup d'un déstockage massif des entreprises ainsi que d'une substitution de production domestique aux achats à l'étranger pour certains types de biens intermédiaires (en particulier l'acier et les fibres synthétiques), ses importations ont toutefois vu leur rythme de croissance divisé par deux, si bien que la Chine a joué un rôle d'entraînement beaucoup plus faible sur l'économie mondiale, notamment auprès de ses voisins asiatiques. Les importations de la zone tout entière ont ainsi récemment marqué le pas. De son côté, la croissance japonaise, qui avait nettement faibli dans le courant de l'an passé, s'est nettement redressée au premier semestre de 2005, sous l'effet d'une forte hausse de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises. Le taux de chômage y a atteint en juin son plus bas niveau depuis huit ans.

**L'économie britannique ralentit depuis le second semestre de 2004.**

Après avoir progressé de plus de 3 % l'an passé, l'économie britannique est en phase de ralentissement, sous l'effet d'un affaiblissement de la consommation des ménages, jusqu'alors principal soutien de la croissance. Ce freinage s'inscrit dans le sillage de la conjoncture immobi-

## de la zone euro

lière : alors que la forte progression des prix immobiliers a permis aux ménages britanniques lors des dernières années de dégager des apports nets pour leurs achats via le marché hypothécaire, leur stabilisation a mécaniquement tari ce supplément de ressource. Prenant acte du ralentissement de l'activité, la Banque d'Angleterre a baissé son taux directeur de 25 points de base en août, pour le ramener à 4,5 %.

**Après une très forte croissance en 2004, les économies des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et de la Russie devraient décélérer quelque peu cette année.**

Les bonnes performances macroéconomiques des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), nouveaux adhérents à l'UE, en 2004 (+ 4,9 % de croissance du PIB après + 3,5 % en 2003) se sont appuyées sur une demande interne soutenue et un commerce extérieur favorablement orienté. L'année 2005 devrait se solder par un ralentissement modéré, dans un contexte de décélération de la demande étrangère (zone euro) et de moindre vigueur de la consommation privée. En Russie, l'activité en 2004 a connu pour la deuxième année consécutive un rythme d'expansion supérieur à 7 %, portée par l'évolution des marchés des matières premières, principalement énergétiques, ainsi que par la fermeté de la consommation. Toutefois, la croissance devrait être moindre en 2005, notamment parce que l'industrie pétrolière est désormais pénalisée par l'insuffisance des investissements passés.

**Au total, la croissance mondiale resterait forte cette année, tout en s'inscrivant en retrait par rapport à la brillante performance de l'an passé (+ 4,0 %, après + 4,8 % en 2004).** La croissance mondiale contribuerait donc au léger ralentissement de la zone euro en 2005, via la demande extérieure qui lui est adressée. La stabilisation de la monnaie unique sur le marché des changes, voire sa légère dépréciation depuis le courant de 2004, a toutefois permis de mettre fin aux pertes de compétitivité-prix auxquelles ont été confrontés les pays européens ces dernières années ; les évolutions du change ont donc moins pesé en 2005 sur la croissance de la zone euro que les années précédentes.

**■ Les différentes zones rejoindraient leur potentiel de croissance à l'horizon de 2006.**

**Les prix du pétrole ont atteint des niveaux record au mois d'août en se rapprochant de la barre des 70 \$ le baril.** Cette hausse des prix résulte de la vigueur de la demande, de faibles capacités de production disponibles et d'incertitudes sur l'offre à court terme de certains pays producteurs. Il est néanmoins probable que le prix du pétrole reste structurellement élevé à moyen terme (cf. dossier). La prévision sous-jacente au PLF, compte tenu de la volatilité exceptionnelle des cours observée récemment, retient à l'horizon de la fin 2006 le maintien des prix du pétrole à un niveau proche de la moyenne enregistrée sur juillet et août derniers, soit 60 \$ pour le baril de Brent. Pour leur part, les prévisions de taux de change reposent sur l'hypothèse conventionnelle de gel à leur valeur moyenne depuis juillet 2005, soit des taux de change à 1,23 \$, 0,69 £ et 135 ¥ pour 1 €.

**La décélération modérée de l'économie américaine devrait se confirmer.**

Comme pour les précédents cyclones aux États-Unis, l'impact macroéconomique de Katrina devrait être a priori limité. Le ralentissement de l'activité est surtout perceptible sur la zone où s'est produit le désastre au moment du choc et il serait compensé les trimestres suivants par les efforts de reconstruction.

La croissance des États-Unis reviendrait à + 3,1 % en 2006, après + 3,4 % en 2005. Cet atterrissage en douceur s'inscrirait dans le contexte d'une poursuite du durcissement progressif du policy-mix. Premier moteur de la croissance des dernières années, la demande des ménages devrait constituer le principal facteur de ralentissement : sous l'effet notamment de la hausse des taux d'intérêt, le taux d'épargne remonterait légèrement en 2006 et l'investissement en logement des ménages freinerait sensiblement. Les pressions inflationnistes devraient demeurer contenues, l'inflation sous-jacente se maintenant à un rythme proche de  $2^{1/4}\%$  en 2005 et 2006. Fait notable, le ralentissement de la demande interne, combiné aux effets positifs de la dépréciation passée du dollar sur la compétitivité américaine, devrait permettre de faire émerger en 2006 une contribution légèrement positive de l'extérieur à la croissance.

**Le ralentissement resterait très mesuré en Asie.**

L'activité décélérerait quelque peu en Chine en 2006 sous l'impact de la poursuite de politiques de refroidissement de l'activité. Au Japon, la reprise entamée au printemps 2003 se poursuivrait. Le ralentissement de 2004 n'aurait été au final qu'un « trou d'air » passager, grâce au maintien des profits des entreprises à un niveau élevé, qui favoriserait les investissements et une accélération des créations d'emploi. La santé retrouvée de l'économie japonaise lui permettrait de sortir de la déflation à l'horizon de la fin 2006.

**L'économie britannique devrait poursuivre son atterrissage en douceur.**

La croissance britannique devrait se maintenir à des rythmes proches de ceux observés au premier semestre, soit une croissance annuelle de 1,9 % en 2005 et en 2006 après 3,2 % en 2004. La stabilisation des prix de l'immobilier sur le passé récent ne serait pas remise en cause, ce qui conforterait le rythme désormais modéré de la consommation des ménages. En cas de turbulences plus prononcées sur le marché immobilier, la Banque d'Angleterre a déjà montré qu'elle serait prête à amortir un choc supplémentaire via des baisses de taux d'intérêt.

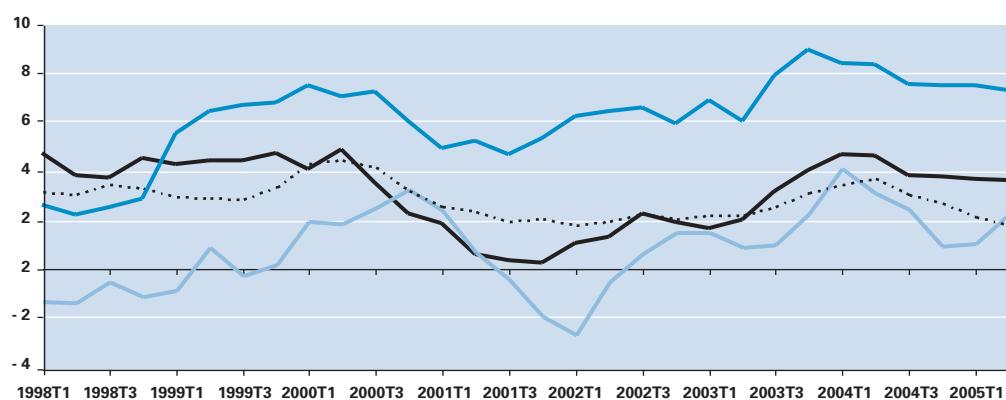
**Au total, le PIB mondial, le commerce mondial ainsi que la demande mondiale adressée à la zone euro convergeraient à l'horizon de la prévision vers un rythme de croissance proche de leur moyenne de longue période.**

## Principaux résultats du scénario international

[Croissance en % (poids dans le PIB mondial en %\*)]

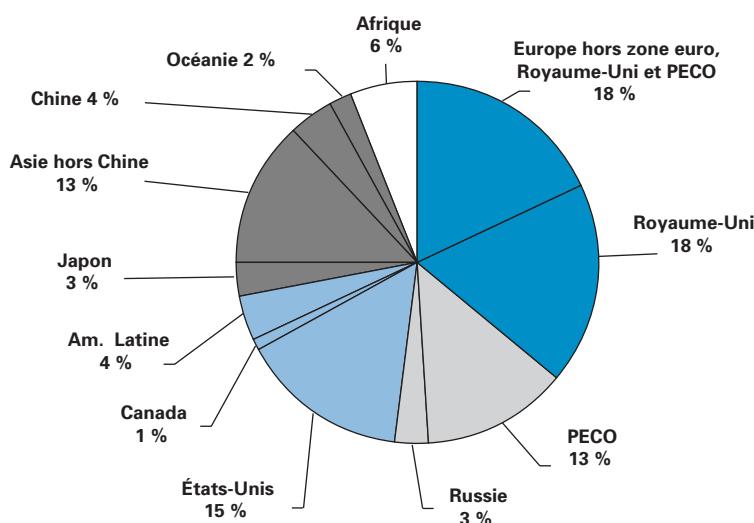
	2002	2003	2004	2005	2006
Monde	2,5	3,6	4,8	4,0	3,9
États-Unis (25 %)	1,6	2,7	4,2	3,4	3,1
Japon (8 %)	-0,3	1,4	2,7	2,3	2,3
Royaume-Uni (4 %)	2,0	2,5	3,2	1,9	1,9
Asie hors Japon (28 %)	6,2	7,6	7,8	7,0	7,1
PECO et Russie (4 %)	3,7	5,9	6,3	4,6	4,5
Amérique Latine (7 %)	-1,2	2,5	6,1	4,2	3,8
Demande mondiale adressée à la zone euro	3,4	5,1	10,6	6,1	7,1
Commerce mondial	3,0	5,9	10,8	5,8	6,9
Prix du pétrole (en niveau)	25,0	28,8	38,2	55,2	60,0

(\*) Les poids sont calculés d'après les PIB à parité de pouvoir d'achat de la Banque Mondiale.



**Croissance du PIB (glissements annuels, en %) des principaux partenaires de la zone euro**

— Asie émergente  
— États-Unis  
- - - Royaume-Uni  
— Japon



Source : Eurostat

**■ La mouvement de ralentissement de l'économie mondiale depuis mi 2004 n'a pas épargné la zone euro.**

Après avoir atteint un pic de croissance au printemps 2004, l'activité économique mondiale a décéléré quelque peu à compter de la seconde moitié de l'an passé, induisant un ralentissement des échanges internationaux. Dans ce contexte, l'économie de la zone euro a également décéléré, passant d'un rythme de croissance annuel de l'ordre de 2 % au premier semestre de 2004 à environ 1 % au second semestre. Ce freinage est symptomatique de la difficulté qu'a eue la demande interne européenne à prendre un relais suffisamment solide de la demande adressée par l'extérieur, au moment où celle-ci ralentissait du fait de l'atterrissement en douceur des autres zones et surtout des pertes de compétitivité liées à l'appréciation de la monnaie unique. Au premier semestre de 2005, en se rapprochant de 1<sup>1/2</sup> % en rythme annualisé, la croissance en zone euro a toutefois enregistré une légère amélioration.

**■ Ce diagnostic d'ensemble d'une décélération de l'activité européenne doit être nuancé suivant les principaux pays.**

**L'économie allemande a continué de résorber les déséquilibres hérités de la période post-réunification.** Les entreprises allemandes sont en effet engagées depuis quelques années dans une opération de redressement de leur compétitivité-coût, qui s'est faite aux dépens de l'emploi et des salaires : le salaire moyen par tête en termes réels a ainsi reculé de près de 2 % en 2004 et les emplois créés, peu nombreux, sont principalement des emplois précaires. Certes, cette stratégie a été payante sur les marchés extérieurs : les exportations allemandes ont profité à plein de la croissance mondiale jusqu'à la mi 2004. Elle s'est toutefois révélée globalement perdante au second semestre de l'an passé : dans un contexte où la décélération des échanges internationaux a grippé le moteur des exportations, la consommation privée s'est révélée incapable de prendre le relais et l'activité allemande a légèrement reculé. Au premier semestre de 2005, la croissance allemande s'est quelque peu améliorée (croissance annualisée de l'ordre de 1<sup>1/2</sup> %) à la faveur, une fois encore, d'une bonne performance à l'exportation.

**L'Italie est dans une situation plus délicate encore,** car des problèmes structurels pèsent sur le dynamisme de son économie. Progressant de seulement + 1,2 % en 2004, l'Italie est même entrée dans une phase récessive à l'automne et à l'hiver dernier, en faisant l'un des pays de la zone euro les plus touchés par le ralentissement mondial. Certes, les effets négatifs que l'appréciation passée de l'euro a fait peser sur la compétitivité-prix des produits italiens tendent désormais à s'estomper, mais une structure productive trop atomisée et une mauvaise spécialisation sectorielle handicapent durablement l'économie italienne sur les marchés internationaux. Bien que le marché du travail ait été assez bien orienté jusqu'à récemment, la croissance de la consommation ne s'est pas avérée suffisamment solide pour contrebalancer cette mauvaise performance à l'extérieur et l'investissement des entreprises a reculé depuis la mi-2004 sous le coup de perspectives de demande insuffisantes.

**L'économie espagnole se distingue à l'inverse par sa capacité de résistance** face au ralentissement de l'économie mondiale, en affichant imperturbablement un rythme annuel de croissance de l'ordre de 3 % depuis la fin 2002. Le dynamisme de la consommation privée, portée par un marché du travail très favorablement orienté (le taux de chômage est tombé sous la barre des 10 % au début de cette année, pour la première fois depuis plus de vingt ans), et

## euro

l'essor du marché immobilier expliquent cette résilience. Il reste que cette très bonne performance s'accompagne d'un déséquilibre grandissant de la balance courante, qui a atteint plus de 5 points de PIB l'an passé et qui continue de se creuser. Ce déséquilibre ne s'explique pas seulement par la vigueur de la demande intérieure qui tire les importations ; il est aussi la conséquence d'une perte de compétitivité à l'exportation.

### **Dès la fin de cette année, l'horizon s'éclaircirait de nouveau pour la croissance de la zone euro.**

La croissance de la zone euro, qui s'est déjà un peu améliorée au premier semestre de 2005, se consoliderait en cette fin d'année et reviendrait vers un rythme conforme à son potentiel l'an prochain. Deux éléments favoriseraient ce « décollage en douceur » : la fin des effets négatifs induits par l'appréciation passée de l'euro sur la compétitivité des produits européens (sous l'hypothèse conventionnelle d'une stabilisation du taux de change) et surtout la montée en régime progressif de la demande intérieure.

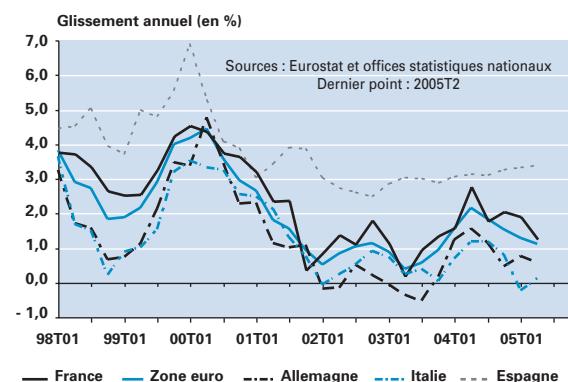
De fait, en Allemagne, même si l'extérieur resterait le principal moteur de la croissance, le redressement des profits des entreprises, qui a d'ores et déjà permis une reprise de l'investissement productif, permettrait également un certain relâchement de la pression à la baisse sur la masse salariale, si bien que la demande des ménages redémarrerait. En Italie, la consommation privée serait soutenue par des mesures de baisses d'impôt sur le revenu. L'Espagne continuerait à bénéficier du cercle vertueux emploi-consommation-croissance ; dans le même temps un certain ralentissement de l'investissement en construction serait contrebalancé par une accélération des exportations.

Au total, compte tenu du dynamisme de l'activité mondiale hors zone euro et de l'accélération attendue dans les pays de la zone euro, la demande mondiale adressée à la France convergerait à l'horizon de la prévision vers un rythme de croissance proche de sa moyenne de longue période (+ 8,6 % en 2004, + 4,2 % en 2005 et + 6,0 % en 2006).

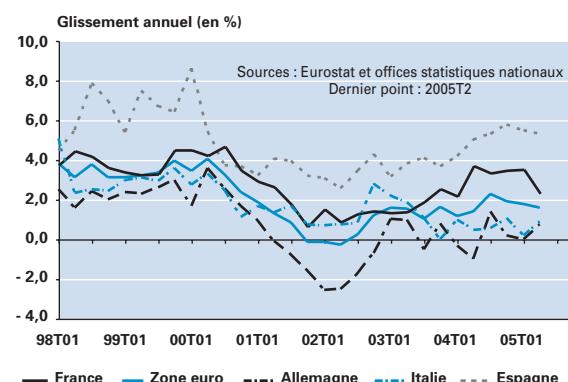
### **Principaux résultats du scénario zone euro (Croissance en %)**

	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Zone euro	0,9	0,7	2,1	1,4	1,9
dont Allemagne	0,1	-0,2	1,6	0,9	1,4
dont Italie	0,4	0,3	1,2	0,0	1,1
dont Espagne	2,7	2,9	3,1	3,2	3,1
dont France	1,2	0,8	2,3	1 <sup>1/2</sup> - 2	2 - 2 <sup>1/2</sup>
Demande mondiale adressée à la zone euro	3,4	5,1	10,6	6,1	7,1
Demande mondiale adressée à la France	2,0	4,7	8,6	4,2	6,0

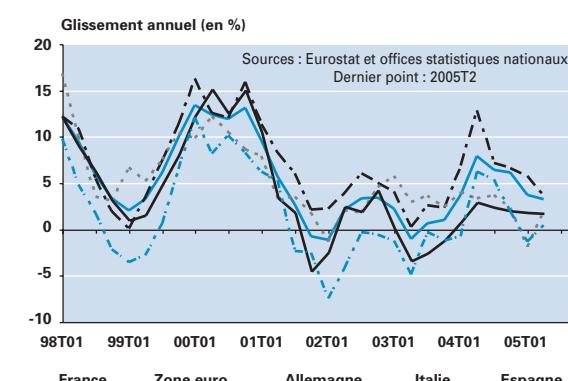
La croissance des différents pays de la zone euro demeure très hétérogène en dépit du ralentissement quasi généralisé de l'activité au second semestre de 2004.

*Graphique 1***Croissance en zone euro**

Du côté de la demande intérieure, l'atonie en Allemagne et en Italie contraste avec la vigueur en Espagne.

*Graphique 2***Évolution de la demande intérieure (y.c. variations de stocks) en volume**

Le ralentissement des exportations depuis un an, dans le sillage du commerce mondial, a contribué au ralentissement de l'activité en zone euro.

*Graphique 3***Évolution des exportations de biens et services en zone euro**



## Hétérogénéité de croissance

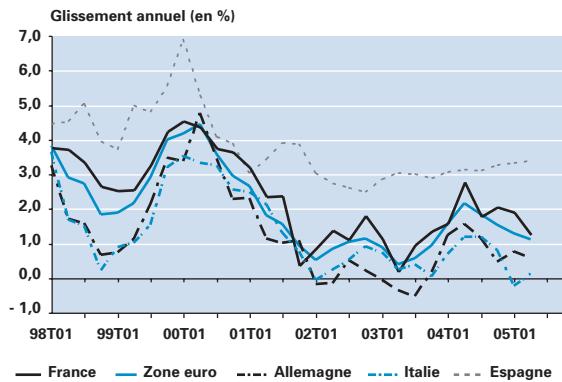
### ■ Les différences persistantes de croissance entre pays de la zone euro s'expliquent pour partie par des écarts de croissance potentielle.

À la fin des années 90, les conjonctures des différents pays européens étaient apparues davantage en phase que par le passé. La mise en œuvre de la monnaie unique et l'intégration monétaire et financière qu'elle suppose laissaient penser que cette convergence se poursuivrait au sein de la zone euro. Or, ces dernières années, tant en ce qui concerne la vigueur de la croissance que sa composition, les performances économiques des différents États membres de la zone euro n'ont pas semblé converger autant qu'on pouvait l'anticiper.

Si les cycles d'activité des plus grands États membres apparaissent en phase (cf. graphique 1), il semble en revanche que les différences de performances relatives sont restées figées : certains États-membres ont connu ces dernières années une croissance durablement plus faible que la moyenne de la zone euro (Allemagne et Italie notamment, mais aussi Portugal et Pays-Bas) tandis que d'autres, au contraire, enregistraient chaque année des résultats supérieurs à la moyenne de la zone euro (France, Espagne, Irlande, Grèce et Finlande par exemple).

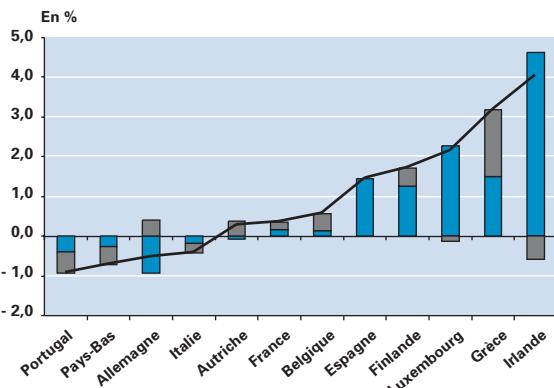
#### Croissance en zone euro

Sources : Eurostat et offices statistiques nationaux ; Dernier point : 2005 T2 (estimations provisoires).



#### Décomposition de l'écart de croissance par rapport à la zone euro

Écart de croissance (noir)  
Écart conjoncturel (gris)  
Écart de croissance potentielle (bleu)



Note de lecture : sur la période 2002-2004, l'écart de croissance observé par rapport à la zone euro est décomposé entre l'écart de croissance potentielle (tel que calculé par la Commission européenne), qui est de nature structurelle, et l'écart conjoncturel.

Ces écarts persistants s'expliquent sans doute en partie par des différences de croissance potentielle (cf. graphique 2), même si l'estimation de la croissance potentielle reste un exercice délicat à mener<sup>(1)</sup>. En tout état de cause, la mise en œuvre de réformes structurelles destinées à accroître le potentiel de croissance aiderait sans doute à résorber les hétérogénéités de croissance au sein de la zone euro.

<sup>1</sup> Le graphique 2 semble suggérer qu'une très grande partie des écarts de croissance entre pays proviennent d'écarts de croissance potentielle. Cependant, en pratique, une croissance faible ou forte d'un pays pendant plusieurs années d'affilée peut conduire empiriquement à un infléchissement à la baisse ou à la hausse de l'estimation de la croissance potentielle, pour des raisons purement statistiques. Il n'est donc pas exclu que la part d'explication « structurelle » de l'hétérogénéité de croissance soit ici un peu surestimée.

## au sein de la zone euro

### ■ Les écarts de performance recouvrent également des différences dans la composition de la croissance, qui peuvent tenir à d'autres facteurs.

Au-delà des écarts de performances globaux, la composition même de la croissance apparaît très différente selon les États membres (cf. tableau). Au sein des plus grands pays, sur la période récente, on peut ainsi distinguer schématiquement :

- l'Allemagne où la croissance doit tout au commerce extérieur, alors que la demande intérieure est restée déprimée ces dernières années, handicapée par l'atonie de la consommation privée et la crise persistante du secteur de la construction ;
- la France et l'Espagne où l'activité repose principalement sur la vigueur de la demande intérieure, le commerce extérieur contribuant négativement à la croissance dans ces deux pays ; l'Italie est dans la même situation, à la différence près que la croissance de la demande intérieure est plus faible.

**Taux de croissance moyens sur la période 2002-2004  
(en %)**

	<b>Croissance du PIB</b>	<b>Contribution à la croissance</b>	
		<b>Demande intérieure (y compris variation de stocks)</b>	<b>Échanges extérieurs</b>
Portugal	0.2	- 0.3	0.4
Pays-Bas	0.6	0.4	0.2
Allemagne	0.5	- 0.3	0.8
Italie	0.6	1.1	- 0.5
Zone euro	1.2	1.2	0.0
Autriche	1.6	1.0	0.6
EU15	1.4	1.5	- 0.1
France	1.4	2.0	- 0.5
Belgique	1.7	1.6	0.1
Espagne	2.9	4.1	- 1.2
Finlande	2.8	2.1	0.7
Luxembourg	3.3	1.3	2.0
Grèce	4.2	5.1	- 0.9
Irlande	5.0	3.0	2.0

Plusieurs facteurs pourraient rendre compte de ces écarts. En particulier, les économies de la zone euro ont pu réagir différemment à des chocs symétriques, en raison notamment de leur spécialisation productive et de leur degré d'exposition aux variations des taux de change de l'euro ou bien à la hausse des prix du pétrole. Par exemple, l'appréciation de l'euro a pénalisé davantage le commerce extérieur italien, dont les exportations souffrent d'une spécialisation sectorielle défavorable (forte spécialisation sur les biens de consommation et faible spécialisation sur les biens d'équipement à forte valeur ajoutée) qui la place en concurrence de plus en plus marquée avec les pays émergents, que les exportations allemandes, fortement spécialisées dans des produits à forte valeur ajoutée. En outre, la réaction des entreprises européennes à l'appréciation de l'euro n'a pas été la même dans les différents pays. Les entreprises

allemandes ont ainsi cherché à préserver, voire améliorer, leur compétitivité à l'export en faisant porter leurs efforts sur les coûts salariaux unitaires ; cette stratégie explique sans doute le dynamisme remarquable des exportations couplé à la faiblesse de la consommation outre-Rhin.

Par ailleurs, la convergence des taux d'intérêt nominaux en zone euro les a amenés dans certains pays à des niveaux historiquement bas, contribuant ainsi à stimuler leur activité. Cet effet a été amplifié par les différentiels d'inflation qui en ont résulté (ou se sont maintenus) et par un fort dynamisme des marchés immobiliers et hypothécaires. Ce phénomène joue actuellement pour l'Espagne et explique sans doute au moins en partie le déphasage constaté récemment entre le cycle d'activité espagnol et ceux des autres pays de la zone euro. À l'inverse, les économies les moins dynamiques de la zone euro (Allemagne notamment) présentent un taux d'inflation plus faible que la moyenne, donc un taux d'intérêt réel plus élevé. Il reste que ces effets sont, à terme, compensés par les gains de compétitivité qu'entraînent les écarts d'inflation.



## La demande

**■ Au-delà de soubresauts au trimestre le trimestre, la consommation des ménages s'est installée sur un rythme dynamique, de l'ordre de 2 % l'an depuis la mi-2003.**

En 2001 et 2002, dans un contexte de taux d'intérêts réels bas et de revenus dynamiques, les ménages avaient fait preuve d'une certaine prudence, constituant une épargne de précaution probablement liée à la dégradation du marché du travail.

La situation s'est améliorée dans le courant de l'année 2003, puis plus significativement en 2004, permettant une croissance de la consommation de 2,0 % l'an passé, soit une progression un peu plus dynamique que celle du pouvoir d'achat : le taux d'épargne est ainsi passé de 16 % en 2003 à 15,4 % en 2004. Divers facteurs ont pu contribuer à soutenir la consommation des ménages : l'acculturation croissante des Français à l'euro, des conditions d'emprunt très favorables, ou encore la forte croissance de la valorisation du patrimoine immobilier.

Le rythme infra-annuel des achats a toutefois été quelque peu heurté sur l'année écoulée. Après une pause à l'été 2004, la consommation est redevenue dynamique à l'automne et à l'hiver, en partie sous l'effet des mesures de soutien adoptées au printemps de l'an dernier (notamment déblocage anticipé des réserves de participation et donations). Elle s'est par contrecoup stabilisée ce printemps, pour revenir sur un rythme très dynamique au début de l'été.

**■ La consommation des ménages accélérerait en 2006 sous l'effet d'un plus grand dynamisme des revenus et du repli du chômage.**

La consommation des ménages devrait progresser de 2,0 % en 2005 et de 2,3 % en 2006, mais ces chiffres en moyenne annuelle masquerait un profil de progression plus favorable au fil des deux années. En effet, après le léger passage à vide du deuxième trimestre, le rythme de consommation se raffermirait au second semestre de 2005 et dépasserait 2<sup>1/2</sup> % dans le courant de 2006.

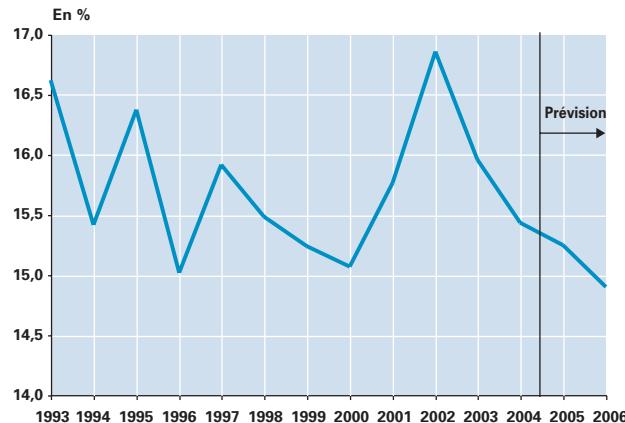
Ce raffermissement de la consommation proviendrait surtout de l'amélioration attendue du revenu des ménages, dont le pouvoir d'achat accélérerait graduellement (+ 1,4 % en 2004, + 1,7 % en 2005 puis + 2,0 % en 2006). En outre, la décrue du chômage amorcée au printemps 2005 inciterait les ménages à réduire encore quelque peu leur épargne de précaution. Au total, la progression de la consommation en 2005 et 2006 resterait très légèrement supérieure à celle du pouvoir d'achat : le taux d'épargne, après avoir baissé d'un point et demi sur 2003-2004, diminuerait d'1/4 point par an en 2005 et 2006.

**■ L'investissement logement ralentirait à l'horizon de 2006, à la faveur de la stabilisation des effets positifs du dispositif « de Robien ».**

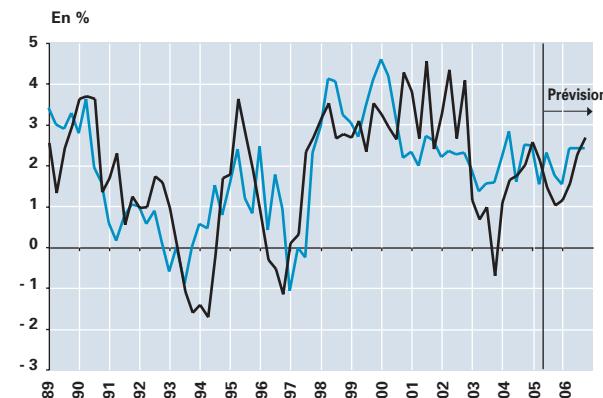
L'investissement des ménages a fortement progressé sur la période récente, de 3,9 % en 2003 puis de 3,1 % en 2004 (soit respectivement + 7,2 % et + 8,0 % en valeur). Ce dynamisme s'explique pour partie par le bas niveau des taux d'intérêt réels, mais également par la mise en place du dispositif « de Robien » en avril 2003. En autorisant des déductions d'impôt sur le revenu pour l'achat de logements neufs mis en location, ce dispositif a entraîné une très forte croissance des constructions de logements collectifs, les portant à un niveau élevé. L'arrivée à maturité de ce dispositif devrait conduire mécaniquement à un ralentissement de l'investissement logement à compter de la mi-2005 (+ 3,0 % en 2005 et + 1,8 % en 2006).

## des ménages

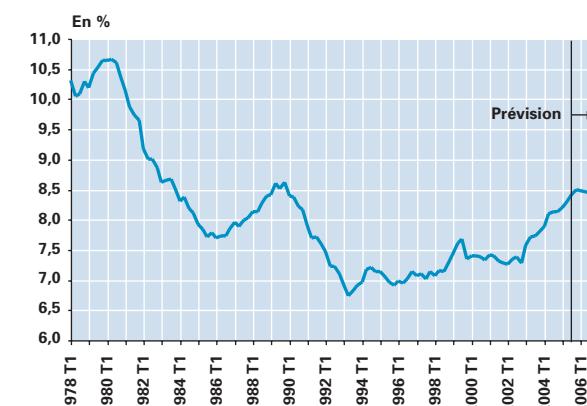
Le taux d'épargne a sensiblement baissé depuis le point haut atteint en 2002. Il poursuivrait sa baisse, mais à un rythme plus mesuré en 2005 et 2006.



La consommation des ménages oscille autour de 2 % depuis la mi-2004. Elle accélérerait en fin de période, soutenue par l'accélération du pouvoir d'achat.



La part des revenus des ménages consacrée à l'investissement logement a fortement progressé, de l'ordre de 1 point de revenu des ménages depuis 2003.



	2002	2003	2004	2005	2006
Revenu disponible brut en pouvoir d'achat (%)	3,6	0,4	1,4	1,7	2,0
Dépenses de consommation des ménages (%)	2,2	1,4	2,0	2,0	2,3
Taux d'épargne (points de RDB)	16,9	16,0	15,4	15,2	14,9
Investissement des ménages (%)	1,2	3,9	3,1	3,0	1,8
Taux d'épargne financière (points de RDB)	8,5	6,9	6,0	5,4	5,1

### Taux d'épargne des ménages

### Glissement annuel de la consommation et du revenu en pouvoir d'achat des ménages

— Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages  
— Consommation des ménages

### Part des revenus des ménages consacrée à l'investissement logement

## La demande

### ■ L'investissement des entreprises s'est redressé en 2004.

Après une période d'ajustement à la baisse de la mi-2001 à la mi-2003, 2004 a marqué une reprise de l'investissement productif, progressant de 2,8 %. Ce rebond, qui s'est manifesté dès le second semestre de 2003, s'explique d'abord par le redressement de l'activité et des perspectives de demande. À la marge, on peut même estimer que l'investissement a surpris par sa vigueur l'an passé, compte tenu du niveau et de la volatilité des cours pétroliers et de l'euro. D'autres éléments ont contribué à ce mouvement favorable. D'une part, l'allégement de taxe professionnelle pour les investissements nouveaux (dont l'impact sur les comptes des entreprises ne sera effectif qu'en 2006 au moment du paiement de l'impôt), concernant initialement seulement l'année 2004 et le premier semestre 2005, a pu conduire à anticiper certains investissements en 2004. D'autre part, il est possible que les entreprises aient à renouveler plus fréquemment que par le passé leurs équipements, du fait de la part croissante prise par les investissements informatiques, à durée de vie plus courte.

### ■ L'investissement se maintiendrait sur un rythme de croissance favorable cette année et en 2006, dans un contexte d'accélération de la demande et de conditions de financement toujours favorables.

L'investissement des entreprises continuerait d'accélérer à l'horizon de l'an prochain, progressant d'environ  $4^{1/4}\%$  en 2006, après environ  $3^{1/2}\%$  en 2005. La croissance attendue en France et chez nos partenaires rassurerait les entreprises sur leurs perspectives de débouchés et les conditions de financement toujours très favorables amélioreraient la profitabilité des entreprises. Le prolongement du dégrèvement de taxe professionnelle pour les investissements nouveaux ainsi que la réforme globale de la taxe professionnelle (plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée) permettra de soutenir le dynamisme de l'investissement productif.

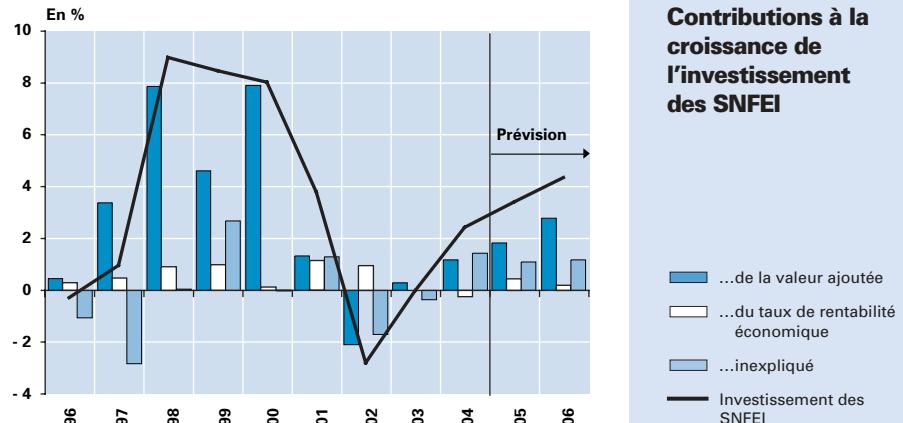
### ■ Après un mouvement prononcé de restockage en 2004, les entreprises devraient progressivement revenir sur un comportement de stockage plus prudent cette année et l'an prochain.

Au début des années 2000, période marquée par un contexte conjoncturel défavorable, les entreprises ont ajusté leurs stocks à la baisse. Ce mouvement a au total contribué à ralentir d'un point la croissance du PIB entre 2001 et 2003. À la faveur de la reprise économique, ce mouvement de correction sur les stocks s'est radicalement inversé à la fin de 2003 : la reconstitution des stocks a ainsi contribué pour 1 point à la croissance sur la seule année 2004 et le stockage est resté dynamique au premier semestre de 2005.

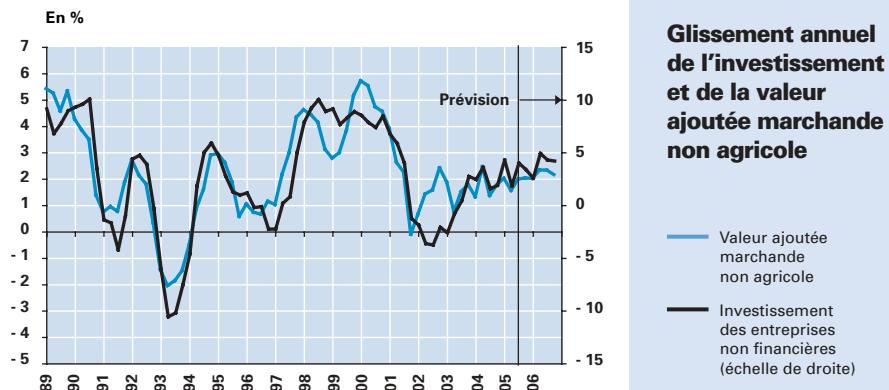
Après ces mouvements cycliques prononcés, les entreprises devraient adopter un comportement de stockage plus prudent. De fait, interrogées dans les enquêtes de conjoncture, les entreprises industrielles jugent désormais le niveau de leurs stocks modérément élevé. La contribution des stocks à la croissance resterait toutefois notable en 2005 (+ 0,5 point) et légèrement positive en 2006 (+ 0,1 point), en liaison avec le dynamisme attendu sur le reste de la demande.

## des entreprises

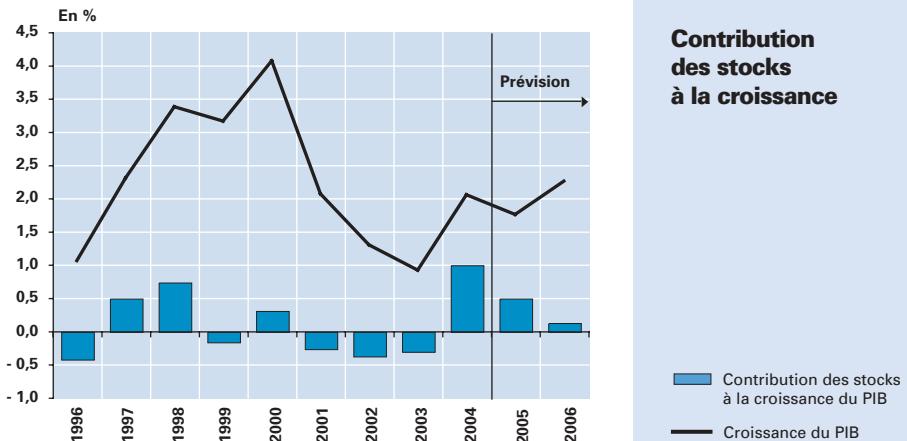
L'accélération de l'investissement serait entraînée par celle de l'activité.



L'investissement continuerait de faire preuve de robustesse à l'horizon de l'an prochain.



La forte contribution des stocks à la croissance en 2004 s'inscrit dans un contexte conjoncturel de reprise. Elle fait suite à une contribution négative durant les trois années précédentes. En prévision, le comportement de stockage, quoique plus mesuré, devrait rester légèrement favorable à la croissance de l'activité.



### Contributions à la croissance de l'investissement des SNFEI

- ...de la valeur ajoutée
- ...du taux de rentabilité économique
- ...inexpliqué
- Investissement des SNFEI

### Glissement annuel de l'investissement et de la valeur ajoutée marchande non agricole

- Valeur ajoutée marchande non agricole
- Investissement des entreprises non financières (échelle de droite)

### Contribution des stocks à la croissance

- Contribution des stocks à la croissance du PIB
- Croissance du PIB

## Les perspectives

**■ L'emploi salarié marchand devrait être plus dynamique en 2005 qu'en 2004 et continuer d'accélérer en 2006 grâce à la bonne tenue de l'activité et à la montée en charge du *plan d'urgence pour l'emploi*.**

Après l'accélération enregistrée en 2004, la conjoncture économique a légèrement ralenti en 2005. De ce fait, après avoir été quelque peu rehaussés l'an passé par un effet cyclique, les gains de productivité apparente du travail salarié reviendraient cette année sur leur tendance de long terme, de l'ordre de 1<sup>1/2</sup> % l'an. L'emploi salarié marchand bénéficierait par ailleurs des premiers effets du *plan d'urgence pour l'emploi* (cf. dossier). Au final, malgré une conjoncture un peu moins porteuse en 2005, les créations d'emplois salariés se monteraient à environ + 65 000 contre + 5 000 l'an passé.

À l'horizon de 2006, l'activité accélérerait de nouveau, stimulant l'emploi tout en induisant un effet positif du cycle sur la productivité, qui s'établirait à 1,8% en moyenne annuelle. La montée en charge du *plan d'urgence pour l'emploi* permettrait par ailleurs d'accroître sensiblement les embauches (environ 30 000 emplois supplémentaires nets créés d'ici fin 2006<sup>1</sup>). Au total, la progression de l'emploi marchand serait de + 155 000 emplois environ en glissement sur l'année.

**■ L'emploi total progresserait d'environ 120 000 en 2005 et d'environ 250 000 en 2006.**

L'année 2005 est marquée par la mise en place puis la montée en charge des nouveaux contrats dans le secteur non marchand dans le cadre du *plan de cohésion sociale* : contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'avenir. Cette montée en puissance se poursuivrait l'année prochaine : les entrées dans les nouveaux dispositifs seraient supérieures à 300 000 en 2006 (dont 100 000 pour les jeunes). Pour sa part, l'emploi salarié non marchand privé « de droit commun » dans le secteur associatif resterait sur une croissance tendancielle dynamique. Au total, après avoir stagné en 2003 et 2004, l'emploi salarié (aidé ou non) dans le secteur non marchand accélérerait nettement, progressant de plus de 60 000 en 2005 et de 110 000 en 2006.

L'emploi agricole poursuivrait sa baisse tendancielle et les non-salariés verrraient également leur nombre diminuer légèrement.

Au final, l'économie créerait près de 120 000 emplois en 2005 et près de 250 000 en 2006.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre est difficile à estimer précisément. Par ailleurs, il ne tient pas compte des effets qui transitent par l'augmentation du revenu des ménages (prime de 1000 € pour les jeunes prenant un emploi dans les secteurs pénuriques, ainsi que pour les titulaires de minima sociaux qui reprennent un emploi) qui stimule elle-aussi la croissance et l'embauche.

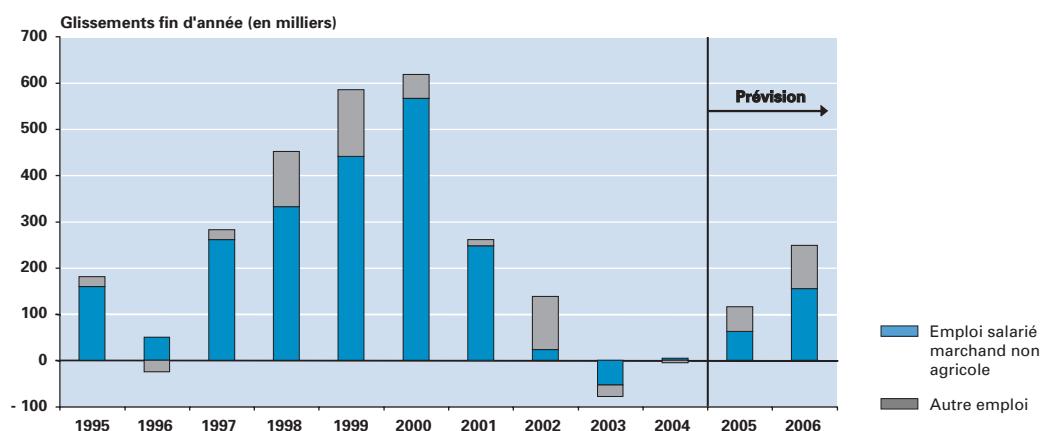
## de l'emploi

L'emploi salarié marchand accélérerait nettement en 2006 à la faveur d'une plus forte croissance et de la montée en charge des effets du *plan d'urgence pour l'emploi*.

### Emploi dans l'ensemble de l'économie

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2002	2003	2004	2005	2006	
	Glissant annuel en %						Glissant annuel en milliers					
Salariés agricoles (EA) (1)	- 3,8	- 0,3	- 3,3	- 1,2	- 1,9	- 1,9	- 1	- 11	- 4	- 6	- 6	
Salariés (EB-EP) (2)	1,6	0,2	- 0,3	0,0	0,4	1,0	23	- 53	5	63	155	
Salariés non-marchand (EQ-ER) (3)	0,7	1,8	- 0,1	0,0	1,0	1,6	118	- 9	1	64	110	
<b>Total salariés (EA-ER) (4)=(1)+(2)+(3)</b>	<b>1,3</b>	<b>0,6</b>	<b>- 0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,1</b>	<b>140</b>	<b>- 74</b>	<b>2</b>	<b>121</b>	<b>259</b>	
<b>Non-salariés (5)</b>	<b>- 0,8</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0,2</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0,2</b>	<b>- 0,5</b>	<b>- 2</b>	<b>- 4</b>	<b>- 2</b>	<b>- 5</b>	<b>- 10</b>	
<b>Emploi total (hors. contingent) (6)=(4)+(5)</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>	<b>- 0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>	<b>139</b>	<b>- 78</b>	<b>0</b>	<b>116</b>	<b>249</b>	

L'accélération de l'emploi total en 2005-2006 serait pour partie imputable dans le secteur marchand au *plan d'urgence pour l'emploi* et dans le secteur non marchand à la montée en charge du *plan de cohésion sociale* (contrats d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi).



## Évolution des salaires

**■ Après une progression modérée en 2001-2003, le salaire moyen par tête (SMPT) est redevenu un peu plus dynamique l'an passé.**

Dans le secteur privé, les rémunérations individuelles ont connu une phase de progression modérée en 2001-2003, sous les effets combinés de la mise en œuvre de la RTT et du ralentissement conjoncturel. Le salaire moyen par tête (SMPT) du secteur marchand non agricole a été un peu plus dynamique en 2004, progressant de 2,5 % après 2,0 % en 2003. Cette légère accélération s'explique en partie par l'effet de la convergence des SMIC. Elle provient sans doute également de l'amélioration du climat économique en 2004, qui a permis aux entreprises de relâcher quelque peu la pression sur leurs coûts salariaux (notamment dans les composantes variables des rémunérations).

**■ Le pouvoir d'achat du SMPT accélérerait en 2005 et 2006 sous l'effet conjugué d'une dynamique salariale plus favorable et d'une légère baisse de l'inflation.**

En 2005, la progression du SMPT devrait être légèrement supérieure à celle de 2004 (+ 2,6 % après + 2,5 %), malgré la décrue de l'inflation (+ 1,8 % contre + 2,1 % l'an passé). En effet, alors que l'augmentation du chômage entre 2001 et 2003 a pesé sur la dynamique salariale jusqu'en 2004, cet effet se dissipe désormais à la faveur de la stabilisation l'an passé, puis de l'amélioration cette année du marché du travail. Par ailleurs, l'intéressement et la participation des salariés aux résultats des entreprises devraient augmenter, soutenus en particulier par la possibilité ouverte par le Gouvernement d'augmenter exceptionnellement cette année le montant d'intéressement. Enfin, la dernière étape du processus de convergence des SMICs (+ 5,5 % pour le SMIC horaire au 1<sup>er</sup> juillet 2005) exerce de nouveau un effet positif sur la croissance des faibles rémunérations.

En 2006, les salaires continueraient d'accélérer légèrement (de + 2,8 % après + 2,6 %). Cette évolution s'expliquerait essentiellement par le dynamisme accru du marché du travail, qui permettrait une baisse du chômage et une progression plus robuste des rémunérations.

À cette accélération modérée des rémunérations viendrait se conjuguer une légère décrue de l'inflation en 2005 puis sa stabilisation en 2006, ce qui permettrait une accélération sensible du pouvoir d'achat du SMPT sur la période : + 0,8 % cette année puis + 1,0 % l'an prochain, contre + 0,4 % en 2004.

### Salaire, inflation et salaire réel (secteur marchand non agricole)

	2003	2004	2005	2006
SMPT (moyenne annuelle)	2,0	2,5	2,6	2,8
IPC	2,1	2,1	1,8	1,8
Pouvoir d'achat du SMPT	- 0,1	0,4	0,8	1,0



## Les perspectives

**■ L'inflation sous-jacente<sup>1</sup> se replierait sensiblement à 1,0 % en 2005, puis remonterait à 1,5 % l'an prochain.**

En 2005, l'inflation sous-jacente se replierait nettement à 1,0 % en moyenne annuelle, soit une baisse d'1/2 point par rapport à l'an passé. De fait, l'inflation sous-jacente a déjà beaucoup baissé depuis un peu plus d'un an, passant d'environ 1<sup>3/4</sup> % au premier semestre de 2004 à moins de 1 % à l'été 2005. Cette évolution est due à la baisse des prix de produits de grandes marques enregistrée à partir de l'automne 2004, ainsi qu'à de nombreuses promotions intervenues à plusieurs reprises depuis le début de l'année sur des produits manufacturés, en particulier dans l'automobile et le matériel électronique. Ceci pourrait également refléter pour partie les effets d'une concurrence internationale accrue, en particulier celle des pays émergents.

**■ L'inflation sous-jacente devrait désormais se redresser quelque peu jusqu'à l'été 2006, puis se stabiliser au-delà.**

Ce mouvement s'expliquerait par la dissipation des effets de l'appréciation passée de l'euro (qui diminuait le prix en euro des biens importés) et par la diffusion de la hausse passée des prix du pétrole (par exemple sur les prix du transport aérien). Toutefois, ce dernier facteur devrait rester au total modéré, compte tenu du fait que les effets de « second tour » (transmission de la hausse du prix du pétrole à l'ensemble des prix à la consommation) ne semblent toujours pas s'être fait sentir au premier semestre de 2005. Les prix des « autres services » resteraient sur une tendance de progression d'un peu plus de 3 % l'an, dans un contexte de légère accélération des salaires.

Par ailleurs, dans le secteur alimentaire hors produits frais, le glissement annuel des prix devrait augmenter modérément au second semestre de 2005 par « effet de base » (i.e. par sortie du calcul du glissement de la baisse des prix enregistrée à l'automne dernier suite aux accords du 17 juin 2004 dans la grande distribution).

En revanche, l'entrée en vigueur de la réforme de la loi Galland au mois de janvier 2006 (cf. encadré ci-après) devrait contribuer à freiner de nouveau les prix dans la grande distribution. D'autres facteurs freineraient également la remontée de l'inflation sous-jacente : la baisse des prix des médicaments se poursuivrait, sous l'effet de la croissance soutenue du marché des génériques ; la progression des loyers s'infléchirait, en lien avec l'indice du coût de la construction (ICC), qui a récemment commencé à décélérer.

Au total, l'inflation sous-jacente atteindrait 1,5 % en moyenne annuelle l'an prochain.

**■ Après + 2,1 % en 2004, l'inflation totale s'élèverait à + 1,8 % en 2005 comme en 2006.**

Dans un contexte où l'inflation sous-jacente baisserait assez nettement entre 2004 et 2005, puis remonterait en 2006, le maintien d'une inflation totale relativement stable cette année et l'an prochain, autour de 1<sup>3/4</sup> %, s'expliquerait par les mouvements contraires enregistrés sur les produits pétroliers. De fait, sous l'hypothèse d'une stabilisation du prix du pétrole au niveau atteint en moyenne au cours de cet été (60 USD pour le brent), la contribution des prix des produits pétroliers à l'inflation, forte en 2005, disparaîtrait progressivement en 2006.

---

<sup>1</sup> L'inflation sous-jacente calculée par l'INSEE est l'inflation hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigée des mesures fiscales et des variations saisonnières.

## d'inflation

Pour leur part, sous l'hypothèse conventionnelle de conditions climatiques moyennes, l'évolution des prix des produits alimentaires frais jouerait peu sur les variations de l'inflation totale entre 2005 et 2006 ; il en serait de même du prix du tabac, en l'absence de toute modification de la fiscalité. En revanche, les hausses de tarifs induites par le passage à la nouvelle Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) le 31 mars dernier, ainsi que les revalorisations d'honoraires des médecins spécialistes intervenues en mars et juillet 2005, se traduiraient par un surcroît d'inflation totale d'environ 0,1 point à l'horizon de 2006.

**Évolution de l'indice des prix  
à la consommation par grands postes**

	Poids 2005 (en %)	2004		2005		2006		Moyenne 1994-2003 (en %)
		Glissement annuel (en %)	Moyenne annuelle (en %)	Glissement annuel (en %)	Moyenne annuelle (en %)	Glissement annuel (en %)	Moyenne annuelle (en %)	
Alimentation	17,2	0,1	0,6	0,7	0,2	0,7	0,7	1,9
Produit frais	2,2	- 0,5	- 4,5	2,4	2,7	3,2	2,9	3,2
Hors produit frais	15,1	0,2	1,4	0,4	- 0,2	0,4	0,4	1,7
dont viandes	4,2	1,7	2,2	1,3	1,3	0,5	0,8	1,9
Tabac	1,9	9,5	24,5	0,7	0,5	0,0	0,3	8,0
Manufactures privés	31,6	- 0,1	0,2	- 0,3	- 0,4	0,5	0,3	0,3
Habillement-chaussure	5,2	0,5	0,1	0,0	0,2	0,5	0,3	0,3
Produits de santé	4,9	- 0,8	- 0,8	- 0,9	- 0,7	- 0,4	- 0,4	0,0
Autres produits	21,5	0,0	0,3	- 0,3	- 0,4	0,7	0,4	0,4
Énergie	7,8	10,2	4,9	9,0	9,8	1,1	3,9	2,0
Produits pétroliers	4,8	16,4	8,6	12,1	14,7	- 0,6	2,8	3,4
Services	41,4	2,6	2,6	2,9	2,8	2,8	2,9	1,9
Loyers-eau	7,2	3,6	2,9	3,5	3,8	3,4	3,6	2,2
Santé	5,2	0,7	0,8	2,1	1,4	0,9	2,0	1,5
Transports	2,2	0,9	1,0	2,3	1,0	2,8	3,3	2,0
Communications	2,6	- 1,3	0,2	1,5	1,3	0,7	- 0,2	- 1,7
Autres services	24,3	3,3	3,1	3,2	3,1	3,2	3,2	2,3
Total hors énergie	92,2	1,5	1,9	1,4	1,2	1,5	1,5	1,5
Total hors tabac	98,1	1,9	1,7	2,0	1,8	1,5	1,8	1,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>
Sous-jacent	60,9	1,3	1,6	1,2	1,0	1,6	1,5	1,2

### Impact de la réforme de la loi Galland sur l'indice des prix à la consommation

Depuis 1996, la loi Galland, qui a renforcé la législation sur l'interdiction de revente d'un produit à un niveau inférieur au prix d'achat facturé au distributeur, a donné lieu à des dérives : les distributeurs ont considérablement accru les « marges arrière » qu'ils font payer aux industriels (coûts dits de coopération commerciale notamment), mais qu'ils ne peuvent pas rendre aux consommateurs sous forme de baisses de prix. De leur côté, les industriels ont été conduits à augmenter leurs tarifs afin de préserver leurs propres marges. Il en a résulté une augmentation de l'inflation des produits de grande consommation, notamment alimentaires. Ainsi, cette dernière est-elle devenue plus forte que la hausse de l'indice général des prix.

La réforme de la loi Galland, promulguée le 2 août 2005<sup>1</sup>, instaure une révision du mode de calcul du seuil de revente à perte (aujourd'hui égal au prix facturé au distributeur), afin d'y intégrer une partie des marges arrière et ainsi d'insuffler plus de concurrence entre les distributeurs au profit des consommateurs. Cette nouvelle loi entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle aura un fort impact sur les prix des produits de grandes marques vendus en grande distribution<sup>2</sup>. À compter de cette date, le seuil de revente à perte sera égal au prix facturé au distributeur minoré de l'ensemble des marges arrière qui excèdent 20 % du prix facturé :

SRP = $p - (20 \% p)$	si MAR > 20 % p
SRP = $p$	sinon
avec	SRP = seuil de revente
	$p$ = prix facturé au distributeur
	MAR = marges arrière

En outre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, ce sont les marges arrière qui excèdent 15 % du prix facturé (et non plus 20 %) qui pourront être déduites dans ce calcul. Dans un scénario où les grandes enseignes de distribution exploiteraient largement les possibilités laissées par la réforme, les marges arrière excédant 20 % du prix facturé passeraient en baisse de prix au consommateur. En supposant néanmoins une augmentation compensatoire de 3 points des marges « avant »<sup>3</sup>, ce scénario impliquerait une baisse, à moyen-long terme, de l'indice des prix à la consommation de 1,4 point.

Par rapport à cette référence, le scénario retenu à court terme reste assez prudent, dans la mesure où le jeu concurrentiel qui s'engagera reste incertain. De fait, sur le passé, l'évolution des marges arrière a été progressive (+ 2 points en moyenne par an entre 1998 et 2004, de 22 % à 33,5 % du prix facturé). C'est pourquoi la prévision ne retient qu'un impact progressif de la réforme sur l'indice des prix : il serait d'environ 0,2 point à la baisse pour 2006, première année d'application de la réforme.

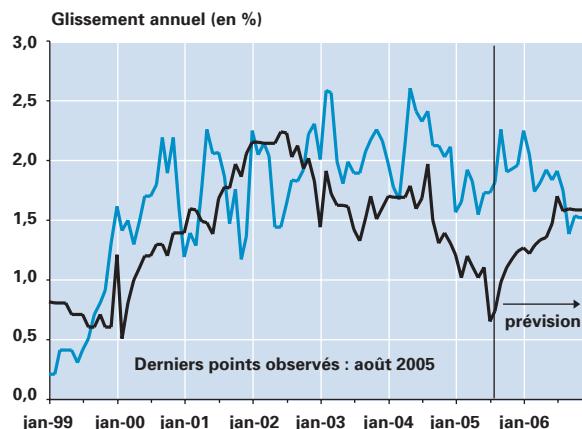
(1) La réforme de la loi Galland s'inscrit dans le cadre de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises.

(2) Ils représentent environ 10 % des dépenses de consommation des ménages couvertes par l'IPC et se limitent aux produits alimentaires hors frais, aux produits d'hygiène-beauté et aux articles de ménage non durables.

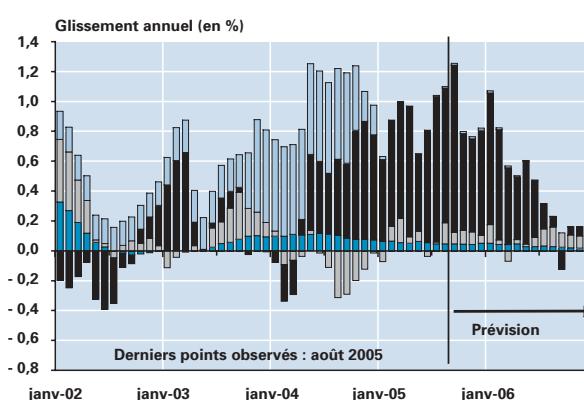
(3) Ainsi, les marges arrière dans le champ des produits de grandes marques passeraient de 33,5 % (en 2004) à 20 % du prix facturé et les marges avant de 5 % à 8 %, soit le niveau de 1996, avant le début de la dérive.

L'inflation totale s'est établie à + 1,8 % en août 2005. Elle se replierait modérément au cours de l'année 2006, pour atteindre + 1,8 % en moyenne annuelle. À l'inverse, l'inflation sous-jacente augmenterait quelque peu.

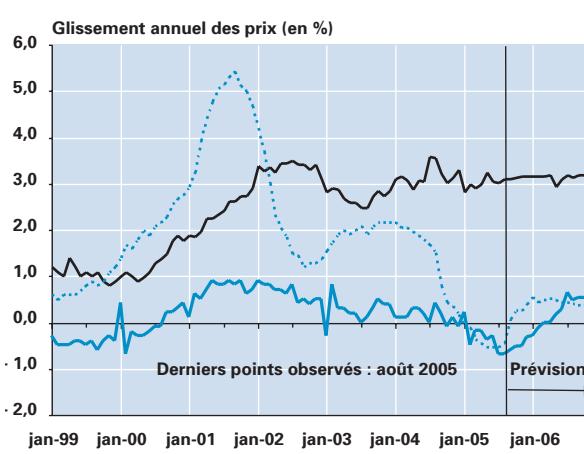
L'envolée des prix énergétiques depuis le début de 2004 devrait fortement contribuer à l'inflation jusqu'au début de 2006. Cet impact défavorable devrait ensuite progressivement se dissiper, sous l'hypothèse d'un gel du cours du pétrole à 60 \$ le baril en prévision (moyenne des mois de juillet-août 2005).



**Evolutions mensuelles de l'inflation (mesurée par le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation)**



**Contribution des principaux produits à prix volatils et du tabac à l'inflation**



**Principales composantes de l'inflation sous-jacente**

L'accord de baisse des prix dans la grande distribution a fait chuter les prix des produits alimentaires transformés à compter de septembre 2004. Ces prix devraient rester sages en 2005 du fait de la poursuite des efforts de modération tarifaire puis, en 2006, du fait de l'entrée en vigueur de la réforme de la loi Galland.

Les prix des produits manufacturés accélèreraient quelque peu jusqu'à la mi-2006, sous l'effet de la diffusion de la hausse passée du cours du pétrole et de la dissipation des effets de l'appréciation passée de l'euro. Les prix des « autres services » ne décélèreraient pas, en raison de la très légère accélération des salaires inscrite en prévision.

## La formation du revenu

### ■ En 2004, le pouvoir d'achat s'est redressé grâce à l'amélioration de l'ensemble des revenus des ménages.

Après avoir faiblement progressé en 2003 (+ 0,4 %) sous l'effet du ralentissement conjoncturel, le pouvoir d'achat des ménages s'est redressé en 2004, augmentant de près de 1<sup>1/2</sup> %. Cette amélioration s'explique en particulier par une meilleure tenue des revenus salariaux liée à la reprise de l'activité, ainsi que par une nette embellie des revenus financiers : l'amélioration de la trésorerie des entreprises notamment a favorisé le versement de dividendes aux ménages. En outre, les finances publiques ont un peu plus soutenu le pouvoir d'achat en 2004 qu'en 2003, en lien avec une baisse plus importante du barème de l'impôt sur le revenu (-3%, après -1 % en 2003) et l'autorisation de départ anticipé à la retraite pour les « carrières longues ».

### ■ Les revenus d'activité resteraient dynamiques en 2005, pour accélérer à nouveau en 2006.

La masse salariale privée accélérerait graduellement en 2005 et 2006, dans le sillage du mouvement de consolidation de l'activité et sous l'effet des mesures du *plan d'urgence pour l'emploi*. La masse salariale publique augmenterait de manière plus modérée en raison d'une diminution des effectifs de l'État.

Les revenus d'exploitation des entrepreneurs individuels seraient légèrement moins dynamiques en 2005, puis se redresseraient légèrement en 2006 à la faveur du regain de croissance. La progression des loyers (source de revenu pour les ménages propriétaires) resterait dynamique en 2005 et en 2006.

Au total, les revenus d'activité augmenteraient en 2005 de 3<sup>1/4</sup> %, comme en 2004, puis de 3<sup>3/4</sup> % en 2006.

### ■ Les revenus financiers accéléreraient également en 2006.

Les revenus financiers nets augmenteraient de 2,8 % et de 5,8 % en 2005 et 2006, après 3,5 % en 2004. Le léger infléchissement de la progression prévu pour cette année s'expliquerait par l'impact de la baisse des taux d'intérêt depuis plusieurs années sur les intérêts reçus par les ménages, ainsi que par l'augmentation de l'endettement des ménages, qui pousse à la hausse les intérêts qu'ils versent. En revanche, les dividendes reçus par les ménages resteraient dynamiques en 2005-2006, en lien avec la poursuite de l'amélioration de la situation des entreprises.

### ■ La contribution des finances publiques au revenu des ménages serait positive en 2005 et moins favorable en 2006.

En 2005, la montée en charge de la mesure de départs anticipés à la retraite permet de compenser en partie l'effet de la hausse de CSG mise en œuvre dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie sur le revenu des ménages. Au total, les prestations versées aux ménages nettes des prélèvements continueraient de soutenir le pouvoir d'achat à hauteur de + 0,2 point. En 2006, la contribution des finances publiques aux gains de pouvoir d'achat serait moins favorable, sous l'effet notamment des « stabilisateurs automatiques » (la reprise de l'activité et de l'emploi conduit mécaniquement à verser moins de prestations chômage et à encaisser plus de cotisations).

## des ménages

Au total, le pouvoir d'achat du revenu des ménages accélérerait, progressant de + 1,7 % en 2005 puis de + 2,0 % en 2006, après + 1,4 % en 2004. Soutenue par des revenus d'activité et des revenus financiers dynamiques, cette accélération serait également confortée par une inflation contenue<sup>1</sup> sur la période de prévision.

### Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages

	Taux de croissance annuel (en %)				Contribution à la croissance du pouvoir d'achat du RDB (en %)			
	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006
	Prévisions				Prévisions			
Revenus d'activité (+)	2,4	3,3	3,3	3,8	2,0	2,7	2,7	3,1
Salaires bruts	2,0	2,8	3,0	3,4	1,2	1,7	1,8	2,0
Privés	1,8	2,8	3,2	3,7	0,8	1,3	1,5	1,6
Publics	2,6	2,8	2,2	2,6	0,4	0,4	0,3	0,4
Excédents bruts d'exploitation	3,5	4,6	4,1	4,7	0,8	1,0	1,0	1,1
Entrepreneurs individuels	2,6	3,4	2,5	3,8	0,3	0,4	0,3	0,4
Ménages hors entrepreneurs individuels	4,4	5,6	5,6	5,6	0,5	0,7	0,7	0,7
Transferts nets (1)	5,8	8,2	3,3	- 2,9	0,4	0,6	0,2	- 0,2
Prestations sociales en espèces (+) (2)	4,2	4,0	4,4	3,5	1,2	1,2	1,3	1,1
Prélèvements sociaux et fiscaux (-)	3,7	2,8	4,7	5,5	0,9	0,7	1,1	1,3
Cotisations sociales (3)	3,4	3,0	5,4	5,1	0,6	0,5	0,9	0,9
Impôts sur le revenu (1) (4)	4,4	2,1	2,9	6,4	0,3	0,1	0,2	0,4
Revenus financiers nets (+) (1)	- 7,0	3,5	2,8	5,8	- 0,7	0,3	0,3	0,5
Inflation (-) (5)	1,3	1,8	1,5	1,5	1,3	1,8	1,5	1,5
Revenu disponible brut (en pouvoir d'achat)	0,4	1,4	1,7	2,0	0,4	1,4	1,7	2,0

Calculs : DGTPE.

(1) Pour faciliter la lecture, les taux de croissance et les contributions des transferts nets, de l'impôt sur le revenu et des revenus financiers nets sont présentés hors effet de la suppression de l'avoir fiscal en 2006 (qui joue pour 6,7 Md€).

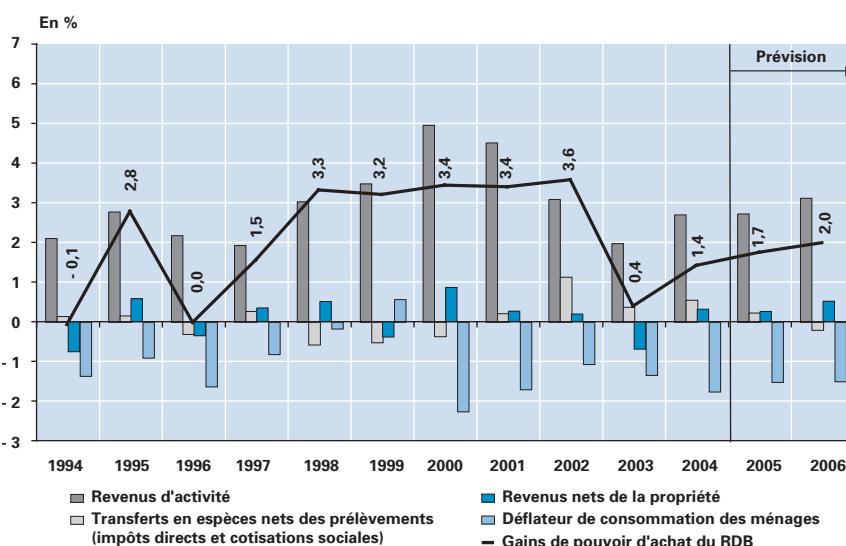
(2) Y compris les prestations des mutuelles.

(3) Y compris CSG et CRDS et les cotisations des mutuelles.

(4) Y compris PPE, taxe d'habitation et ISF.

(5) Calculée à partir du déflateur de la consommation des ménages.

### Contributions aux gains de pouvoir d'achat des ménages par catégories de revenus



1 L'inflation est mesurée ici à partir du déflateur de consommation des ménages de la comptabilité nationale qui diffère de l'indice des prix à la consommation publié mensuellement.

## La situation financière

### ■ En 2004, le taux de marge des sociétés non financières s'est légèrement redressé.

Le taux de marge des sociétés non financières s'est accru de 0,2 point en 2004, à 30,8 %. Cette augmentation s'explique par le rebond cyclique de la productivité, l'emploi ne suivant qu'avec retard la reprise de l'activité. Cette progression du taux de marge a toutefois été freinée (à hauteur de 0,3 point) par les prélèvements liés à la journée de solidarité<sup>1</sup>, par la collecte de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat et par les moindres dégrèvements d'impôts locaux – après une année 2003 très favorable de ce point de vue.

### ■ Le taux de marge baisserait quelque peu en 2005, avant de remonter très légèrement en 2006.

Le taux de marge des sociétés non financières devrait diminuer quelque peu en 2005 (- 0,2 point), sous l'effet notamment de l'atténuation du cycle de productivité liée au léger ralentissement de l'activité et à la reprise de l'emploi. En outre, la hausse des prix pétroliers contribuerait à diminuer la rentabilité des sociétés, celles-ci ne répercutant pas l'intégralité du surcoût généré dans leurs prix de vente.

En 2006, le taux de marge augmenterait à nouveau légèrement (+ 0,1 point), à la faveur d'une nouvelle accélération du cycle de productivité. Par ailleurs, l'impact effectif dans les comptes des entreprises du dégrèvement de taxe professionnelle sur les investissements nouveaux réalisés en 2004 et 2005 soutiendrait également le taux de marge. À l'inverse, les entreprises continueraient d'absorber une partie de l'augmentation des prix de l'énergie.

### ■ L'endettement des entreprises augmenterait de manière limitée en 2005 et 2006.

En 2004, en dépit de l'amélioration du résultat des entreprises, le taux d'épargne des sociétés non financières a diminué, passant de 16,1 % en 2003 à 15,5 %, du fait d'une politique de distribution de dividendes généreuse et d'une augmentation dynamique de l'impôt sur les sociétés (forte élasticité de cet impôt à l'activité). À l'inverse, le taux d'investissement des entreprises s'est redressé légèrement à 18,9 % (soit 0,3 point de plus qu'en 2003). Ce double mouvement a conduit à un repli du taux d'autofinancement. Le taux d'endettement des entreprises aurait ainsi légèrement augmenté (de 2 points environ, passant de 139,0 % en 2003 à 141,2 % en 2004)<sup>2</sup>.

Dans un contexte de hausse du taux d'investissement des entreprises et en dépit des mesures d'allégement de l'impôt sur les sociétés (suppression de la surtaxe à l'IS notamment), le taux d'autofinancement des entreprises devrait se replier de nouveau en 2005 et 2006, mais de manière très limitée. L'endettement progresserait ainsi modérément.

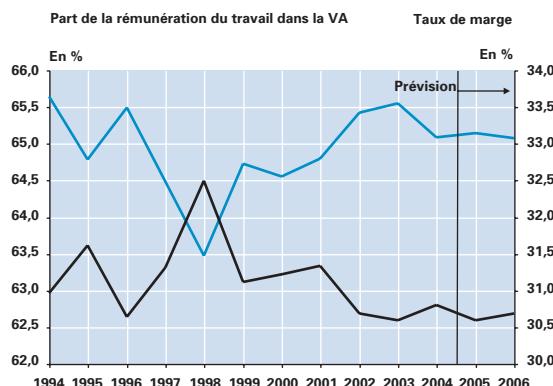
La solvabilité des entreprises devrait rester très satisfaisante à l'horizon de 2006 compte tenu du niveau toujours très bas des taux d'intérêt.

<sup>1</sup> Ce prélèvement a été perçu pour moitié dès la mi-2004, même si l'application de la journée de solidarité n'a été effective qu'en 2005.

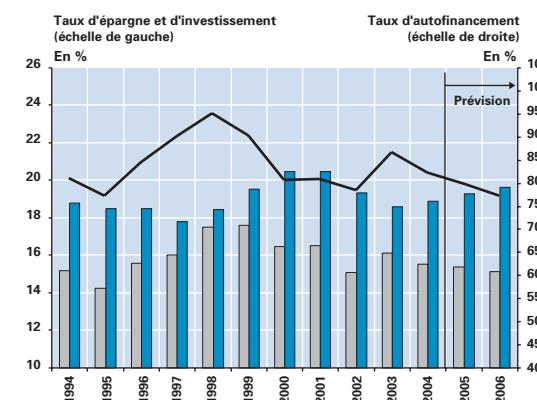
<sup>2</sup> Il existe différentes mesures de l'endettement des sociétés non financières dans les comptes nationaux. Les séries généralement publiées par l'INSEE et la Banque de France portent sur l'endettement financier brut, qui comprend l'ensemble des dettes des entreprises vis-à-vis du secteur financier et les titres émis hors actions. Dans la présente fiche, l'endettement des entreprises non financières s'entend comme un endettement qui comprend, en plus des crédits bancaires et des titres, les crédits qu'accordent les entreprises non résidentes aux entreprises résidentes.

## des entreprises

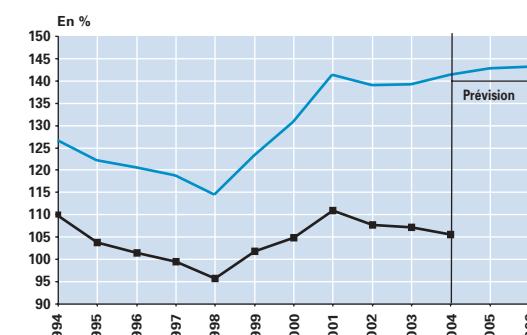
Le partage de la valeur ajoutée devrait rester relativement stable en 2005 et 2006.



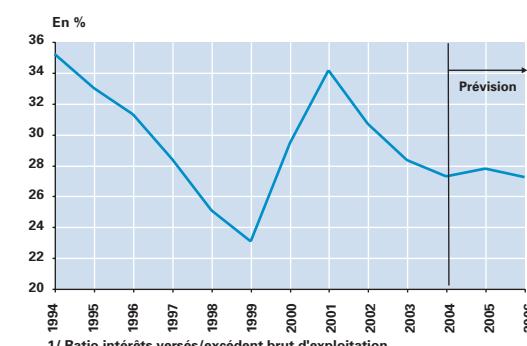
Après s'être légèrement dégradé en 2004, le taux d'autofinancement baisserait de nouveau quelque peu en 2005 et 2006 dans un contexte d'augmentation robuste de l'investissement.



Sous l'effet de la légère baisse de leur autofinancement et dans un contexte de taux d'intérêt faibles, les entreprises accroîtraient légèrement leur endettement.



Le très bas niveau des taux d'intérêt continuerait d'assurer aux entreprises une solvabilité très satisfaisante.



### Partage de la valeur ajoutée des sociétés non financières

Part de la rémunération totale du travail (salaires bruts + cotisations employeurs) dans la valeur ajoutée  
Taux de marge

### Taux d'autofinancement des sociétés non financières

Taux d'épargne (= épargne/valeur ajoutée)  
Taux d'investissement (= investissement/valeur ajoutée)  
Taux d'autofinancement (= épargne/investissement)

### Taux d'endettement des sociétés non financières

Dette brute consolidée  
Dette financière brute (INSEE, Banque de France)

### Ratio d'insolvabilité des sociétés non financières 1/

## Les échanges

**■ En 2005, la croissance des exportations resterait modérée ; elle serait plus soutenue en 2006 à la faveur du rebond attendu de la demande extérieure et de la stabilisation supposée du change.**

Depuis plusieurs années, notre volume d'exportations connaît une croissance limitée, principalement du fait de la faiblesse de la demande émanant de nos partenaires traditionnels et des pertes de compétitivité-prix liées à l'appréciation de l'euro (cf. fiche 13). Cette situation a de nouveau prévalu en 2004, année de vive progression du commerce mondial (plus de 10 %), mais pendant laquelle nos exportations n'ont crû que de l'ordre de 3 %. Les exportations manufacturières ont progressé un peu plus vigoureusement, tandis que les autres postes (agro-alimentaire, énergie et services) ont tous affiché un repli.

En 2005, la croissance du volume d'exportations totales resterait assez moyenne, de l'ordre de 2<sup>1/2</sup> %, malgré l'amélioration constatée à partir du deuxième trimestre. Pour les produits manufacturés, nos ventes ralentiraient à 2 % après une progression de plus de 5 % en 2004. Les services connaîtraient une nouvelle année difficile. Les exportations des secteurs énergétique et agro-alimentaire enregistreraient en revanche un rebond après le recul de l'an passé. Ce rythme encore timide des exportations s'expliquerait avant tout par la perte de vitesse de l'activité mondiale, et plus particulièrement européenne, entre la mi-2004 et la mi-2005. Ainsi, la demande mondiale de biens adressée à la France ne progresserait que de 4 % environ en 2005 après + 8<sup>1/2</sup> % en 2004. De surcroît, les effets de compétitivité-prix négatifs liés à l'appréciation passée de l'euro continueraient à peser en 2005, quoique moins que lors des deux années précédentes : ils freineraient la croissance des exportations manufacturières d'environ 1<sup>1/2</sup> point en 2005 contre plus de 3 points en 2003-2004.

En 2006, les exportations connaîtraient un rebond assez franc, progressant au total de 5 %, un résultat supérieur aux progressions enregistrées depuis le début des années 2000. Ce rebond proviendrait en premier lieu du redressement de la demande mondiale adressée à la France : celle-ci accélérerait de 2 points (environ + 6 % en 2006). Par ailleurs, sous l'hypothèse retenue de stabilisation du change à compter de l'été 2005 (1 € = 1,23 USD), les effets de compétitivité-prix cesseraiient de peser négativement.

**■ Les importations demeurerait relativement dynamiques en 2005 et 2006.**

Après avoir connu une progression modérée entre 2001 et 2003, les importations ont nettement rebondi en 2004, avec une croissance totale de près de 7 %. Elles ont été dynamisées l'an passé par la demande des entreprises (investissement et stocks) et, dans une moindre mesure, par la bonne tenue de la consommation. Les pertes de compétitivité-prix des producteurs français sur le marché intérieur occasionnées par l'appréciation de l'euro depuis 2002 ont également stimulé la poussée des importations.

En 2005, tout en restant relativement dynamiques, les importations ralentiraient quelque peu : elles progresseraient en moyenne de 5<sup>1/2</sup> %, en lien avec le léger ralentissement de l'activité et, plus secondairement, la dissipation progressive de l'effet des pertes de compétitivité-prix passées. En 2006, les importations se maintiendraient au même rythme, soutenues par la croissance de la demande intérieure comme extérieure (celle-ci influe indirectement par le biais du contenu en importations de la production correspondante exportée).

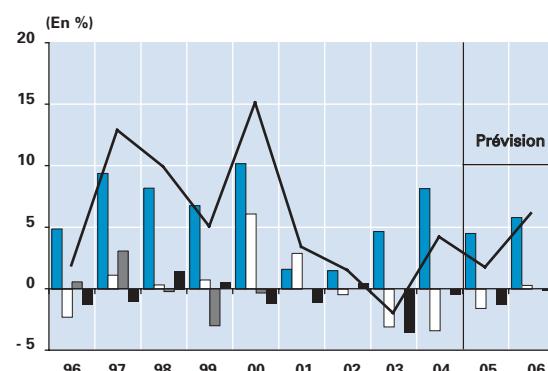
## extérieurs

- Devenue déficitaire en 2004 (- 0,4 point de PIB), la balance courante continuerait de se dégrader en 2005 (- 1,6 point de PIB) et, dans une moindre mesure, en 2006 (- 1,9 point de PIB). Cette détérioration s'explique notamment par la hausse du prix de l'énergie.

En 2005, le fort repli du solde des biens et services s'expliquerait pour plus de la moitié par un nouveau creusement de la balance énergétique, lié au renchérissement du prix de l'énergie, et pour le reste par la dégradation du solde des biens manufacturés (faible performance à l'exportation couplée à des importations assez soutenues). Ce repli se poursuivrait en 2006 du fait d'une nouvelle hausse de la facture pétrolière en moyenne annuelle, mais la dégradation serait de moindre ampleur grâce au redressement de nos exportations.

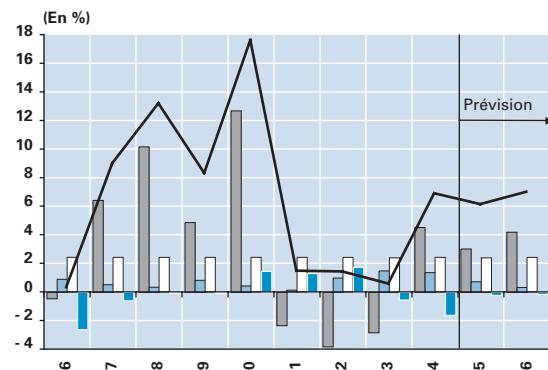
Le solde des revenus se redresserait légèrement en 2005 et en 2006, à la faveur du creusement du différentiel de taux d'intérêt entre l'étranger (principalement États-Unis) et la France. À l'inverse, le solde des transferts courants se détériorerait en 2005 et en 2006, compte tenu de l'augmentation de la part de la ressource PNB dans le financement du budget européen - ressource pour laquelle la France est fortement contributrice - et de l'augmentation du budget communautaire liée à l'élargissement.

Les exportations ont souffert sur le passé récent d'un mauvais positionnement géographique ainsi que de l'appréciation passée de l'euro. Elles accéléreraient en 2006 à la faveur du rebond de la demande mondiale et de la dissipation des effets négatifs de compétitivité-prix.



### Contributions à la croissance des exportations de biens manufacturés

Les importations devraient rester assez dynamiques, compte tenu de la robustesse de la demande intérieure, ainsi que, en 2006, de l'accélération de la demande extérieure.



### Contributions à la croissance des importations de biens manufacturés

**Principaux éléments du compte  
des transactions courantes (soldes, Mds€ courants)**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Biens et services</b>	<b>16,9</b>	<b>4,0</b>	<b>- 16,3</b>	<b>- 22,6</b>
<b>Biens</b>	<b>2,9</b>	<b>- 6,3</b>	<b>- 26,3</b>	<b>- 32,4</b>
Données douanières (FAB-FAB)	1,1	- 8,3	- 28,7	- 35,0
Agro-alimentaire (CAF-FAB)	8,4	7,9	7,8	8,1
Energie (CAF-FAB)	- 22,8	- 28,6	- 40,5	- 48,5
Produits manufacturés (CAF-FAB)	7,6	1,5	- 7,4	- 7,0
<b>Services</b>	<b>14,0</b>	<b>10,3</b>	<b>10,0</b>	<b>9,9</b>
dont voyages	11,6	9,8	9,3	9,7
<b>Revenus</b>	<b>7,1</b>	<b>6,9</b>	<b>9,1</b>	<b>9,8</b>
Rémunération des salariés	8,2	8,4	8,6	8,9
Revenus des investissements	- 1,2	- 1,6	0,5	1,0
<b>Transferts courants</b>	<b>- 16,9</b>	<b>- 17,6</b>	<b>- 19,6</b>	<b>- 20,3</b>
<b>Transactions courantes</b>	<b>7,0</b>	<b>- 6,8</b>	<b>- 26,7</b>	<b>- 33,0</b>
<b>Transactions courantes en % du PIB</b>	<b>0,4 %</b>	<b>- 0,4 %</b>	<b>- 1,6 %</b>	<b>- 1,9 %</b>

Source : Balance des Paiements de la Banque de France et Direction générale des Douanes et des Droits indirects jusqu'en 2004.



## Performances à l'exportation

■ **Le ralentissement prononcé des exportations manufacturées depuis le début des années 2000 s'explique pour l'essentiel par des facteurs macroéconomiques bien identifiés : une décélération de la demande mondiale adressée à la France et une perte de compétitivité-prix liée aux évolutions du change.**

Alors qu'elles avaient fortement progressé, de près de 11% en moyenne sur la période 1997-2000, les exportations manufacturières françaises ont nettement ralenti depuis, revenant sur un rythme annuel moyen d'environ 2 % sur 2001-2004 - malgré le rebond de l'an passé. Trois facteurs macroéconomiques bien identifiés permettent d'expliquer la majeure partie de ce mouvement (cf. tableau 1).

- **Le début des années 2000 a été marqué par un essoufflement du commerce mondial.**

Alors qu'elle avait été très soutenue à la fin des années 90, l'activité mondiale a connu un retournement conjoncturel à la baisse au début des années 2000, en lien avec l'éclatement de la "bulle" des nouvelles technologies. Le commerce international en a mécaniquement souffert, s'inscrivant sur des rythmes de progression très faibles en 2001 et 2002. Ce ralentissement des échanges constitue naturellement la première cause de la décélération de nos exportations, y contribuant pour près de la moitié. Il reste que depuis deux ans, le commerce mondial a repris de la vigueur, sans que nos ventes à l'étranger aient suivi ce rebond.

- **La France a également été pénalisée par l'orientation géographique de son commerce extérieur.**

Le niveau et l'évolution de la demande extérieure adressée à un pays dépendent non seulement de la dynamique du commerce mondial, mais aussi de l'orientation géographique de ses ventes à l'étranger. Or, les exportations françaises sont destinées pour deux tiers aux pays européens, et pour moitié à la zone euro. Le fait que la croissance de la zone euro – et tout particulièrement de l'Allemagne et de l'Italie, qui sont deux de nos principaux partenaires – se soit inscrite en retrait par rapport à celle du reste du monde dans la phase de reprise de l'activité en 2003-2004 a constitué un handicap supplémentaire pour nos performances à l'exportation. Ce facteur a contribué à freiner de 0,6 point supplémentaire la progression annuelle de la demande mondiale adressée à la France entre 1997-2000 et 2001-2004.

**Tableau 1 - Croissance moyenne des exportations de produits manufacturés en volume**

En %	1997-2000 (1)	2001-2004 (2)	Écart (2) - (1)
<b>Croissance moyenne des exportations de produits manufacturés</b>	<b>10,9</b>	<b>1,8</b>	<b>- 9,1</b>
Attribuable au commerce mondial	8,7	4,7	- 4,0
à l'orientation géographique	- 0,0	- 0,7	- 0,6
à la compétitivité-prix	2,1	- 1,0	- 3,1
aux autres facteurs	0,2	- 1,2	- 1,3

Source : INSEE, Comptes trimestriels, calculs DGTPE.

1 Cette fiche constitue une actualisation du DPAE n°70 (voir <http://www.minefi.gouv.fr/prevision/dpae/dpae.htm>). La modification à la marge des résultats chiffrés est liée à la publication du compte provisoire 2004 et du changement de base de la comptabilité nationale, ainsi qu'à un changement de méthodologie dans le calcul de la demande mondiale.

## sur la période récente<sup>1</sup>

- Les entreprises ont essuyé des pertes de compétitivité-prix à l'exportation du fait de l'appréciation de l'euro.**

Dans la deuxième moitié des années 1990, la compétitivité de l'économie française s'était améliorée et avait même atteint un pic sur la période 1999-2001, marquée par la faiblesse particulière de l'euro. À l'inverse, l'appréciation de l'euro depuis 2002 contre le dollar et, dans une moindre mesure, contre la livre et le yen s'est traduite par un net recul de la compétitivité-prix de nos produits industriels. Ce phénomène expliquerait environ un tiers du freinage des exportations manufacturières depuis 2001. Cette estimation peut d'ailleurs être considérée comme minimale, compte tenu du fait qu'elle est obtenue avec un indicateur de compétitivité réduit aux huit principaux partenaires de la France, sans prendre en compte l'appréciation de l'euro vis-à-vis des monnaies qui sont peu ou prou liées au dollar (yuan chinois, monnaies des autres pays émergents...).

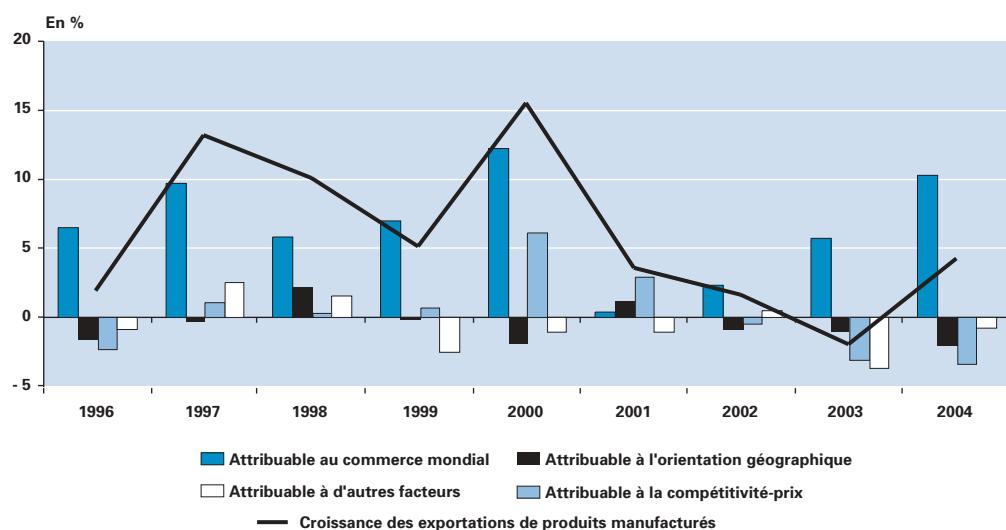
Au total, sur les 9 points de ralentissement des exportations manufacturières enregistrés entre 1997-2000 et 2001-2004, un peu moins de 8 points s'expliqueraient par l'évolution des déterminants macroéconomiques traditionnels. Une partie, certes faible (à peine 1 point et demi), de cette décélération reste donc inexpliquée par ces facteurs, mais elle est d'autant plus significative que la médiocrité des performances des entreprises françaises à l'étranger tranche sur la période récente avec la vigueur des exportations allemandes, pourtant exposées elles aussi aux effets de l'appréciation de l'euro.

- Deux éléments complémentaires peuvent expliquer la faiblesse particulière de nos exportations sur la période récente : la montée en puissance des pays émergents dans le commerce mondial et une faiblesse particulière de notre position commerciale dans certains secteurs.**

- Les entreprises françaises ont peut-être tout particulièrement souffert de la montée en puissance des produits industriels des pays émergents dans le commerce mondial, en raison d'une montée en gamme rapide de ces produits, à des prix d'autant plus compétitifs que nombre de ces pays, en ancrant leur monnaie sur le dollar, ont bénéficié sur la période récente de la dépréciation du billet vert.
- Par ailleurs, une analyse fine par branches industrielles (cf. tableau 2) fait apparaître qu'une partie significative du ralentissement des exportations françaises est imputable aux piétres performances des industries d'équipements et de composants électriques et électroniques. Au-delà des effets liés à l'éclatement de la « bulle technologique », il semble que la France, à l'inverse de l'Allemagne, ait perdu des parts de marché sur ces secteurs.

Au total, il apparaît que la faiblesse de la performance française à l'exportation sur la période récente peut être imputée pour l'essentiel à des facteurs macroéconomiques traditionnels bien identifiés. Cependant, il faut garder à l'esprit deux éléments de fragilité : une forte dépendance à l'activité économique européenne, où la croissance est moins rapide qu'ailleurs, et une spécialisation sectorielle qui pourrait s'avérer pénalisante dans un contexte de rattrapage des pays émergents et de concurrence mondiale intensifiée.

### Contribution à la croissance des exportations manufacturées



Source : INSEE, Comptes trimestriels, estimations DGTPE.

**Tableau 2 - Contribution des secteurs à la croissance des exportations manufacturées**

En %	1997-2000	2001-2004	Écart
Industries des biens de consommation			
Habillement, cuir	0,2	0,1	- 0,1
Édition, imprimerie, reproduction	0,0	0,0	0,0
Pharmacie, parfumerie et entretien	0,9	0,6	- 0,3
Industries des équipements du foyer	0,5	0,0	- 0,5
Industrie automobile	1,9	0,6	- 1,2
Industries des biens d'équipement	4,1	0,3	- 3,8
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	1,1	0,1	- 1,0
Industries des biens d'équipement mécanique	0,6	0,3	- 0,3
Industries des équipements électriques et électroniques	2,4	- 0,1	- 2,5
Industries des biens intermédiaires	3,2	0,4	- 2,7
Industries des produits minéraux	0,1	0,1	0,0
Industrie textile	0,2	- 0,1	- 0,3
Industries du bois et du papier	0,3	0,0	- 0,2
Chimie, caoutchouc, plastiques	1,2	0,2	- 0,9
Métallurgie et transformation des métaux	0,4	0,3	- 0,1
Industrie des composants électriques et électroniques	1,1	- 0,1	- 1,2
Industries manufacturières	10,9	2,2	- 8,7

Source : Comptes annuels, INSEE, calculs DGTPE.

N.B. : la croissance moyenne des exportations manufacturières sur les deux périodes 1997-2000 et 2001-2004 diffère légèrement selon la source utilisée, car les comptes en volume sont exprimés aux prix constants de l'année de base dans les comptes trimestriels (cas du tableau 1) alors qu'ils sont chaînés aux prix de l'année précédente dans les comptes annuels (cas du tableau 2).

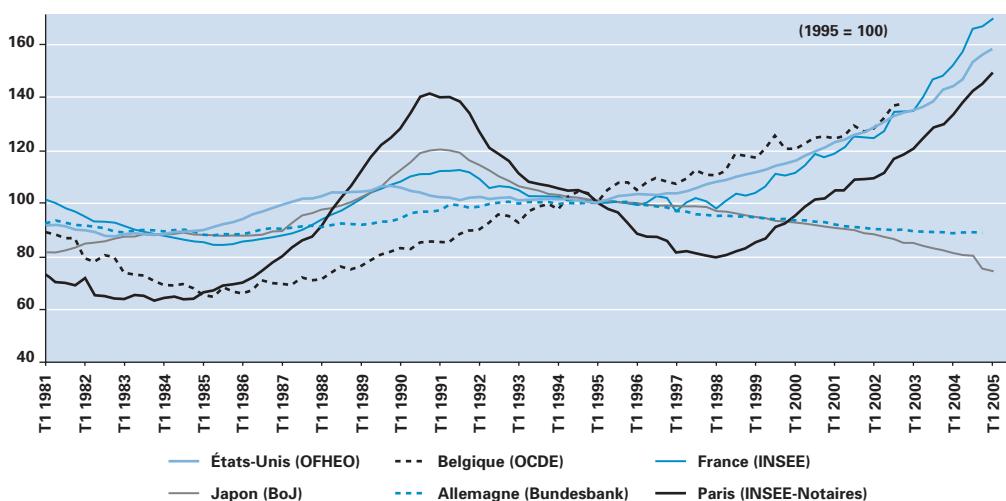


## L'évolution des prix immobiliers

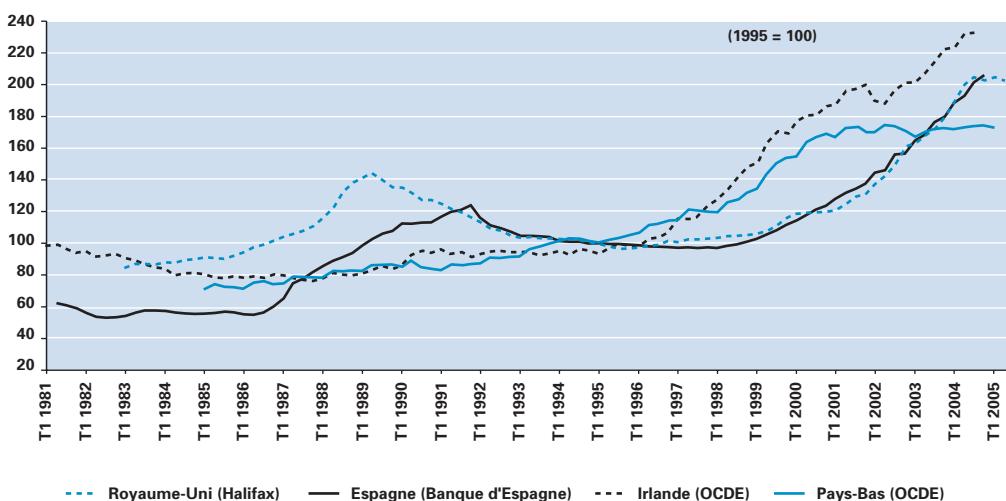
■ **La hausse sensible depuis la seconde moitié des années 90 des prix de l'immobilier résidentiel dans la plupart des pays occidentaux s'inscrit dans le cadre d'une demande de logement structurellement soutenue.**

Depuis bientôt 10 ans, nombre de pays développés font face à une hausse importante des prix de l'immobilier résidentiel. Les plus fortes croissances ont été observées en Irlande, où les prix en valeur réelle (c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix à la consommation) ont été multipliés par plus de 2,3 depuis 1995, ainsi qu'au Royaume-Uni et en Espagne, où les prix ont doublé depuis 1998. La hausse a été plus précoce aux États-Unis où elle s'est amorcée dès 1995. Les prix y ont progressé de 50 % environ. En France, elle s'est amorcée en 1998 et est également de l'ordre de 50% (+ 70 % à Paris). Les marchés immobiliers japonais et allemand font figures d'exception : ils apparaissent assez déprimés, avec une valorisation réelle en baisse depuis 1995.

### Prix réels de l'immobilier



### Prix réels de l'immobilier



## résidentiels dans les pays occidentaux

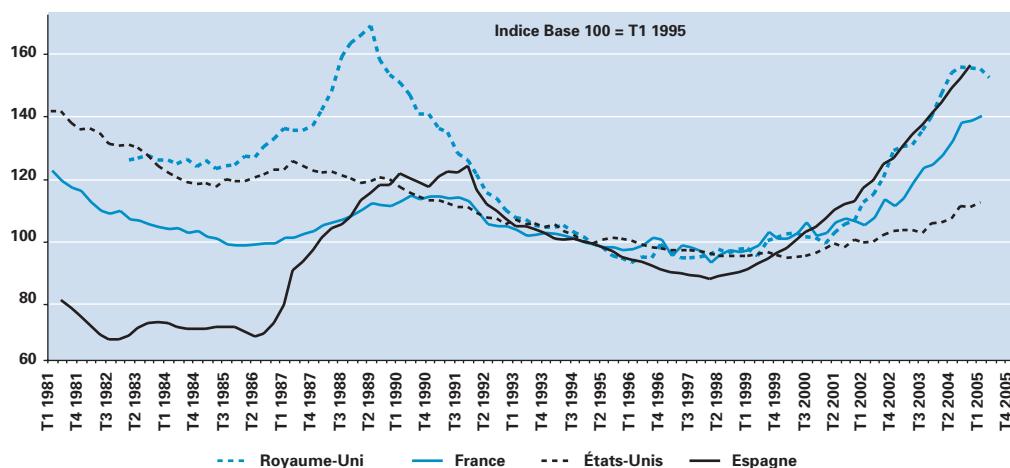
Cette hausse des marchés immobiliers occidentaux s'inscrit dans le contexte d'une demande structurelle soutenue depuis de nombreuses années.

- La hausse du nombre de foyers (croissance naturelle de la population, immigration, célibat, divorce, couples vivant séparés) augmente les besoins. En France, on estime ainsi les besoins de nouveaux logements à 300 000 par an.
- La concentration des activités économiques accroît la densité démographique aux abords des bassins d'emploi et sature l'offre disponible à la location ou à l'achat dans ces zones. Elle limite également l'offre foncière disponible pour la construction neuve.
- La possibilité de transférer le risque de crédit via des produits dérivés et la titrisation a pu également faciliter l'achat immobilier : en permettant une meilleure diversification du risque de crédit, ces produits autorisent un accroissement du montant total de crédit pouvant être accordé par les banques, ce qui diminue les effets de rationnement sur l'offre de crédit bancaire.
- Des facteurs nationaux ont également pu jouer : forte croissance du revenu réel des ménages en Espagne, couplée à une baisse structurelle forte des taux d'intérêt préalable à l'entrée du pays dans l'Union monétaire ; immigration élevée aux États-Unis au cours des années 1990.

### ■ La progression des prix immobiliers enregistrée sur la période récente n'est pas aberrante au regard de l'évolution des conditions monétaires et financières.

Pour importantes qu'elles aient été, ces progressions des prix immobiliers résidentiels doivent-elles être jugées excessives ? Répondre à cette question suppose de comparer ces hausses à l'évolution de la capacité de financement des ménages, ainsi qu'au rendement financier que des actifs autres qu'un actif immobilier peuvent procurer. Plusieurs indicateurs peuvent être mobilisés à cette fin.

### Ratio des prix immobiliers au revenu disponible



*La hausse des prix immobiliers a excédé celle du revenu des ménages sur la période récente.*

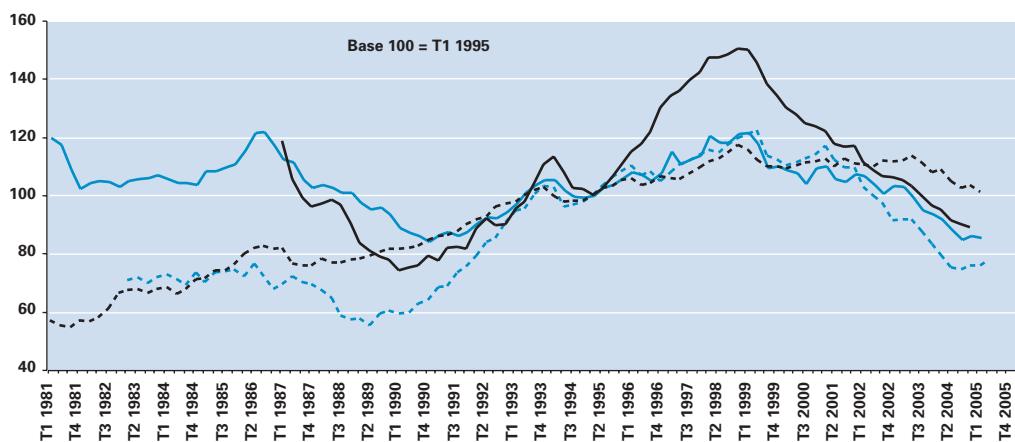
Sur la période récente, le ratio des prix immobiliers au revenu disponible des ménages a augmenté dans tous les pays considérés. C'est en Espagne que sa hausse serait la plus forte : + 78 % entre 1998 et 2004. Le ratio a progressé de 64 % au Royaume-Uni dans le même temps, l'essentiel de la hausse se produisant à compter de 2001 ; la décélération des prix immobiliers britanniques à partir du second semestre de 2004 a toutefois permis de stabiliser ce ratio à un niveau inférieur à celui prévalant lors de la bulle immobilière de 1989. Le rythme d'augmentation du ratio s'avère plus mesuré en France (+ 47 % depuis 1998), bien qu'il ait eu tendance à augmenter plus fortement sur les deux dernières années. L'indicateur apparaît en comparaison relativement stable aux États-Unis, ne progressant que de 15 % depuis 1998 et demeurant inférieur aux niveaux atteints lors des années 80.

*En revanche, même si elle s'est détériorée sur la période récente, la capacité d'achat des ménages reste convenable, les banques ayant assoupli leurs conditions d'octroi du crédit dans un contexte monétaire favorable.*

L'évolution du revenu disponible des ménages ne permet toutefois pas à elle seule d'appréhender la capacité d'achat des ménages, car les conditions monétaires et financières sont susceptibles d'influer sur leur accès au crédit immobilier.

Pour mieux cerner l'impact des conditions monétaires et financières, on cherche à évaluer la capacité moyenne d'achat des ménages, qui correspond au nombre maximum de mètres carrés pouvant être acheté par un ménage doté du revenu disponible moyen. Pour calculer cet indicateur, en première approximation, on suppose qu'un ménage moyen contracte un crédit sur dix ans à taux fixe, sans apport personnel, de telle sorte que le service annuel de sa dette (capital et intérêt) soit égal au tiers de son revenu annuel moyen (niveau maximum d'endettement en théorie). Le montant maximal que peut emprunter ce ménage est ensuite rapporté au prix de l'immobilier par m<sup>2</sup> observé à la date où l'emprunt est contracté<sup>1</sup>.

### **Indice de capacité d'achat des ménages (hors assouplissement des conditions d'octroi de crédit par la banque)**



<sup>1</sup> L'indicateur est ici présenté en indice car une comparaison en niveau aurait peu de sens, les méthodes du calcul du revenu des ménages étant différentes suivant les pays étudiés.

Au vu de cet indicateur, il semble que la diminution des taux d'intérêt à long terme dans le monde à partir de 2001 n'a pas permis d'éviter une détérioration des capacités d'achat. L'indice s'inscrit en baisse depuis 1999 dans les pays considérés, son recul étant prononcé en Espagne (- 41 %) et au Royaume-Uni (- 39 %), plus mesuré en France (- 30 %) et faible aux États-Unis (- 13 %). Toutefois, la capacité d'achat des ménages reste dans la plupart des pays supérieure à celle qui prévalait au début des années 90.

- L'accélération des prix immobiliers britanniques à partir de 2001 s'est traduite par une détérioration de la capacité d'achat des ménages, accentuée par le resserrement monétaire opéré par la Banque d'Angleterre en 2004, qui a eu un impact notable sur les taux longs. Toutefois, le ralentissement des prix et la fin du resserrement monétaire intervenue cette année permettrait de stabiliser l'indice à un niveau qui reste supérieur de 30 % à celui atteint au début des années 90.
- La capacité d'achat en France entière s'est récemment rapprochée de son plus bas du début des années 90. Toutefois, à cette époque, la surévaluation immobilière concernait essentiellement Paris et l'indice équivalent pour la capitale reste situé environ 40 % au dessus de son plus bas.
- L'ampleur de la baisse de l'indicateur en Espagne depuis 1999 doit être relativisée, les prix immobiliers ayant pu s'ajuster avec retard à la baisse structurelle des taux d'intérêt à long terme dont a profité le pays avant son entrée au sein de l'Union monétaire (- 600 points de base entre 1996 et 1999).

Surtout, cet indicateur reste approximatif, car il ne tient pas compte de trois éléments qui ont soutenu la capacité d'achat sur la période récente, via un assouplissement des conditions de crédit.

- D'une part, pour des raisons de disponibilité des données sur longue période, les taux d'intérêt à 10 ans utilisés dans le calcul de l'indicateur présenté ici correspondent aux taux des obligations d'État des différents pays considérés, alors qu'il conviendrait plutôt d'utiliser les taux des crédits immobiliers. **Or, la concurrence bancaire accrue sur les crédits immobiliers s'est traduite dans certains pays par un rétrécissement de l'écart de taux entre un crédit à l'habitat et un crédit souverain.** Ce phénomène est spectaculaire dans le cas de la France : le taux d'intérêt des crédits immobiliers offerts par les banques se situait à 170 points de base au dessus du taux des OAT en 2001 ; l'écart est tombé à 10 points de base en 2004.

- D'autre part, on a observé **un allongement de la durée des prêts immobiliers accordés aux ménages.** En France, la durée moyenne des nouveaux emprunts accordés est passée de 15 ans en 1999 à 17 ans en 2004, les banques et les ménages n'hésitant plus à prêter sur trente ans dans certains cas. A titre d'illustration, en tenant compte de l'environnement financier actuel, la capacité d'achat des ménages est supérieure de plus de 80% aujourd'hui entre un emprunt sur 30 ans et un emprunt sur 10 ans.

- Enfin l'indice de capacité d'achat ne tient pas compte de **l'apport personnel moyen des ménages contractant un crédit.** Ce dernier **semble désormais augmenter moins rapidement que la valeur des biens immobiliers.** C'est par exemple le cas aux États-Unis, où le ratio LTV (Loan to Value) des nouveaux crédits immobiliers accordés en 2004 a augmenté pour la première fois depuis 1997.

*Malgré la hausse des prix, la rémunération du risque immobilier demeure positive dans les conditions actuelles.*

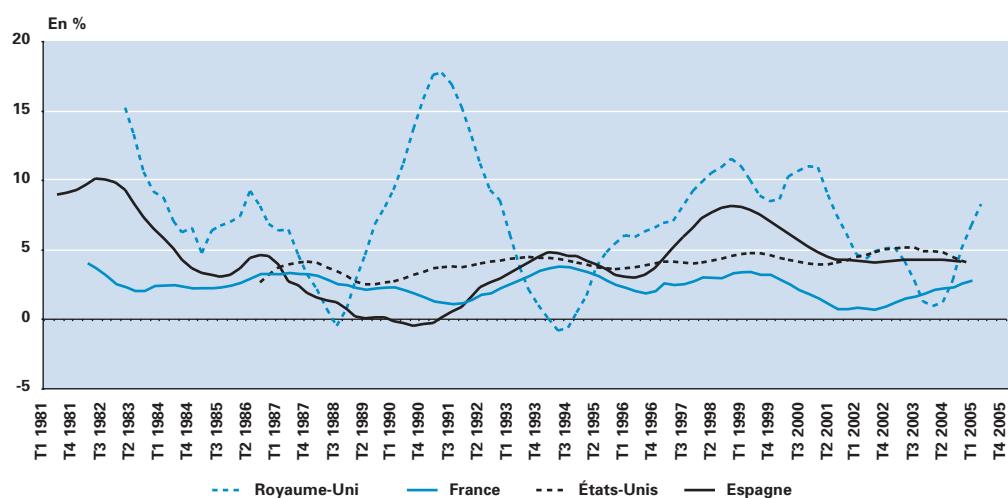
La capacité d'achat des ménages ne reflète qu'imparfaitement les conditions financières qui soutiennent une décision d'acquisition, car cette décision peut aussi être motivée par les perspectives de rendement qu'elle offre, soit via le biais des loyers qu'elle rapportera (investissement locatif), soit du fait du non-paiement d'un loyer par l'acheteur (achat des primo-accédants à la propriété).

Or, dans les conditions actuelles, il apparaît que la rémunération du risque immobilier reste positive dans tous les pays considérés.

Lorsque le bien immobilier est appréhendé comme un actif financier, il faut, pour juger du niveau du prix d'achat, être à même de comparer le rendement locatif que ce bien rapportera avec le taux d'intérêt que rapporte la détention d'un titre financier sans risque (c'est-à-dire une obligation d'État). L'écart entre les deux représente la rémunération du risque immobilier. Le ménage acquéreur doit en effet tenir compte des incertitudes relatives aux futurs travaux immobiliers à la charge du propriétaire, ainsi que des incertitudes sur le locataire (risque du départ du locataire, risque d'impayé). Aussi la mesure de cet écart peut constituer un indicateur de survalorisation de l'immobilier : une prime de risque tendant vers zéro constitue le signal que les risques liés à l'achat immobilier ne sont plus pris suffisamment en compte.

- En France, la rémunération du risque immobilier était très faible en 2001 et en 2002 (plus bas à 0,7 %, niveau jusqu'alors jamais touché puisque le précédent point bas en 1990 se situait à + 1,1 %). Elle s'est redressée en 2003, sous l'effet d'un rythme plus élevé de progression des loyers. Son niveau actuel (+ 2,8 %) est proche de sa moyenne de long terme.

### Rémunération attendue du risque immobilier (par rapport au rendement observé d'une obligation sans risque)



- La rémunération du risque immobilier au Royaume-Uni est très variable, du fait de loyers beaucoup plus volatils. La situation s'était particulièrement détériorée jusqu'au premier trimestre de 2004, la prime s'élevant à cette date à seulement 0,9 %, à peine supérieure aux

plus bas niveaux atteints en 1989 et 1994 (0 %). L'impact sensible du resserrement monétaire sur les taux longs britanniques semble s'être traduit par une décélération des prix, donc par une remontée de la rémunération du risque immobilier depuis la mi-2004. Il est toutefois trop tôt pour conclure à un retournement de tendance.

- En Espagne, la rémunération du risque immobilier serait stable depuis fin 2001, le pays connaissant un rythme soutenu de progression des loyers (+ 4 % en moyenne depuis 2001).
- Aux États-Unis, la rémunération du risque immobilier apparaît remarquablement stable. Les loyers américains progressant à un rythme constant, ceci autorise peut-être un meilleur ancrage des anticipations sur le loyer, donc une diminution de la variabilité des prix immobiliers et une stabilité du rendement locatif.

**■ Il reste que la hausse des prix immobiliers observée sur les dernières années n'est pas soutenable à moyen terme et que les niveaux de prix atteints pourraient être remis en cause en cas de nette dégradation des conditions monétaires.**

L'analyse présentée tend donc à relativiser la forte hausse des prix de l'immobilier résidentiel enregistrée depuis la fin des années 90 dans nombre de pays occidentaux, car celle-ci peut en grande partie s'expliquer par l'assouplissement des conditions monétaires qui est intervenu durant cette période, ainsi que par l'assouplissement des conditions de crédit offertes aux ménages par les banques.

Cependant, cette conclusion doit elle-même être nuancée en prospective, car les indicateurs utilisés pour juger de la situation prennent pour référence les niveaux de taux d'intérêt à long terme actuellement observés, alors que ces derniers peuvent être jugés comme très bas depuis 2003. En outre, la baisse des taux longs et la contraction des spreads de crédit se sont produites en même temps que l'amélioration des conditions d'accès au crédit immobilier ; il est possible que ces deux phénomènes soient liés (la baisse des taux d'intérêt pouvant avoir suscité un renforcement de la concurrence bancaire).

Pour aller plus loin, deux exercices complémentaires peuvent être menés. D'une part, si l'on prolonge la tendance de forte progression des prix immobiliers dans le futur, tout en conservant les niveaux de taux d'intérêt obligataires actuels, il apparaît que cette progression n'est pas soutenable à moyen terme : la rémunération du risque immobilier tomberait à zéro (soit un niveau jusqu'à présent jamais atteint en France) aux environs de 2010 dans ce cas. D'autre part, dans le scénario alternatif d'une nette remontée des taux obligataires (de l'ordre de 150 points de base), cette soutenabilité serait remise en cause plus rapidement, possiblement dès 2007.

## Scénarios

La prévision du PLF décrit une réaccélération progressive de l'activité en France comme dans la zone euro, portant la croissance à un niveau robuste. Cette prévision est par définition entourée d'incertitudes et des évolutions nettement plus contrastées sont toujours possibles. À titre illustratif, on explore ici deux scénarios alternatifs extrêmes de notre environnement de croissance.

### ■ Scénario 1 : une phase de « stagflation » dans le monde

Un premier scénario alternatif explore la possibilité d'une surprise inflationniste. Plus précisément, on suppose ici que les prix du pétrole continueraient d'augmenter jusqu'à la fin de cette année. Une telle hausse raviverait les tensions sur les prix, particulièrement aux États-Unis. L'inflation énergétique pourrait se combiner à un début d'inflation via les coûts de main d'œuvre outre Atlantique, du fait d'un ralentissement de la productivité et d'une hausse des coûts salariaux unitaires. Ce mouvement inflationniste prendrait par surprise les agents américains et pourrait dès lors entraîner un redressement inopiné des anticipations d'inflation et une augmentation des primes de risque. Le redressement rapide des taux d'intérêt à long terme qui s'ensuivrait pourrait toucher, par contagion, l'ensemble des marchés obligataires mondiaux. Enfin, comme le dynamisme récent des prix de l'immobilier trouve une part de son origine dans les conditions exceptionnellement favorables du financement de l'investissement immobilier (taux d'intérêt très bas, allongement de la durée des prêts, généralisation de l'hypothèque – cf. fiche 14), ce choc sur les taux longs pourrait s'accompagner d'un ajustement des marchés de l'immobilier dans les régions où ceux-ci ont connu une forte hausse ces dernières années.

Cette triple surprise défavorable (hausse du baril, hausse des taux longs, ajustement immobilier) entraînerait la croissance mondiale. Elle déprimerait la demande dans plusieurs régions parmi les plus dynamiques, en particulier dans les économies anglo-saxonnes. Les ménages seraient affectés à la fois par la perte de pouvoir d'achat que représente le prélèvement pétrolier, par des conditions d'emprunt moins avantageuses et par un arrêt des bénéfices tirés du dynamisme du marché immobilier (effet de richesse, extraction de capitaux par des opérations de refinancement...). L'investissement des entreprises pâtirait également de la montée des taux et de la baisse d'appétit des consommateurs.

Dans ces conditions, la croissance américaine pourrait descendre à moins de 2 % l'an prochain (contre plus de 3 % dans les prévisions du PLF). La croissance mondiale tomberait à 3 % (contre 3,9 %), sensiblement en dessous de sa tendance moyenne.

### Scénario 1 : stagflation dans le monde

Taux de croissance annuel en %	Projections	
	2005	2006
<b>France</b>		
PIB	1,7	1,5
Demande intérieure	2,5	1,7
Exportations nettes (1)	- 0,9	- 0,4
Exportations	2,2	3,6
Importations	5,2	4,4
Inflation (indice des prix à la consommation)	1,9	2,1
Environnement international de la France		
PIB États-Unis	3,2	1,3
PIB zone euro	1,3	1,2
Demande mondiale de biens adressée à la France	3,8	4,2
Inflation zone euro (IPC)	2,2	2,1

Source : DGTPE.

(1) Contribution à la croissance du PIB.

## alternatifs

Du point de vue de la France, ce premier scénario se traduirait par de moindres débouchés extérieurs (près de 2 points de croissance en moins de nos marchés à l'exportation). De plus, notre économie pâtirait des effets proprement domestiques de la hausse du baril, de la hausse des taux et du ralentissement des prix immobiliers. L'ensemble des soutiens possibles de la croissance, les exportations comme la consommation ou l'investissement, se trouveraient ainsi affaiblis. Dans ce premier scénario, la croissance française plafonnerait à 1,5% en 2006.

### ■ Scénario 2 : un rééquilibrage du commerce mondial accompagné d'une reprise plus vigoureuse en zone euro

Dans un second scénario alternatif, deux éléments viendraient favoriser une résorption rapide et harmonieuse des facteurs de tension de la croissance mondiale (déficit courant américain, faiblesse des taux longs, hausse des prix des matières premières) : une appréciation des monnaies asiatiques (au-delà de la réévaluation récente du yuan) et un recyclage plus important des excédents pétroliers par les pays producteurs.

De fait, une appréciation des monnaies asiatiques par rapport à l'euro et au dollar soulagerait la compétitivité-prix de la zone euro et des États-Unis, à l'exportation comme sur les marchés domestiques. Ceci stimulerait la contribution du commerce extérieur à la croissance dans les deux zones. De même, de par leur orientation géographique, une augmentation plus forte du volume d'importations des principaux pays producteurs de produits pétroliers (OPEP et Russie notamment) favoriserait tout particulièrement les exportations de la zone euro.

Par ailleurs, dans ce second scénario, le surcroît d'exportations de la zone euro permettrait de « dégeler » les comportements de consommation et d'investissement chez nos principaux partenaires de la zone euro.

Dans ces conditions, grâce à davantage de dynamisme interne, les croissances allemande et italienne gagneraient environ 3/4 point en 2006 par rapport à la prévision retenue pour le PLF. La France bénéficierait à la fois d'une demande extérieure plus soutenue et d'un surcroît d'investissement et de consommation. L'activité française pourrait dès lors accélérer à 3 % en 2006.

### Scénario 2 : rééquilibrage du commerce mondial et reprise plus vigoureuse en zone euro

Taux de croissance annuel en %	Projections	
	2005	2006
<b>France</b>		
PIB	1,9	3,0
Demande intérieure	2,7	3,0
Exportations nettes (1)	- 0,9	0,0
Exportations	3,1	7,2
Importations	6,1	7,0
Inflation (indice des prix à la consommation)	1,8	1,9
Environnement international de la France		
PIB États-Unis	3,5	3,5
PIB zone euro	1,6	2,9
Demande mondiale de biens adressée à la France	4,9	8,2
Inflation zone euro (IPCH)	2,1	1,9

Source : DGTPE.

(1) Contribution à la croissance du PIB.

## Comparaison avec les prévisions

Le groupe technique de la Commission Économique de la Nation, qui se réunit deux fois par an pour comparer les prévisions économiques du Gouvernement à celles des principaux instituts de conjoncture privés et publics (voir encadré pour sa composition), se tiendra le 5 octobre 2005<sup>1</sup>. Cette fiche rend compte des écarts entre les prévisions du PLF 2006 et la moyenne des prévisions du groupe technique (ou « consensus du groupe technique »).

Le groupe technique est composé des organismes suivants : AFEDE, Barclays, BIPE, BNP Paribas, COE, Crédit Agricole, Deutsche Bank, Expansion, Euler Hermes, Gama, Goldman Sachs, Ixis CIB, JP Morgan, Morgan Stanley, Natexis BP, OFCE, Rexecode et Société Générale.

### ■ La prévision du PLF 2006 est proche de la moyenne du groupe technique en ce qui concerne l'environnement international de la France.

#### **Des hypothèses semblables pour le prix du pétrole et le taux de change.**

Le MINEFI comme la majorité des membres du groupe technique tablent sur un maintien des prix du pétrole à des niveaux élevés en 2006 : alors que le MINEFI retient comme hypothèse un prix du baril de Brent à 60 \$ l'an prochain, soit un niveau proche de celui observé sur les mois de juillet et août 2005, le consensus du groupe technique se situe à 58 \$. La diversité des scénarios est cependant grande parmi les membres du groupe technique : en 2006, le prix du baril prévu varie entre 45 \$ et 72 \$ selon les instituts.

S'agissant des taux de change, la prévision du MINEFI est fondée sur une hypothèse conventionnelle de gel des taux de change à leur niveaux récents (soit à 1,23 \$ pour 1€), ce qui est très proche de la moyenne des prévisions des membres du groupe technique (1,25 \$ pour 1€). Ces dernières sont également très variables à l'horizon 2006, l'euro étant compris entre 1,11 \$ selon la prévision la plus basse et 1,40 \$ selon la prévision la plus haute.

#### **Des prévisions également très proches sur l'environnement international de la zone euro.**

Le consensus du groupe technique et le MINEFI tablent tous deux sur le scénario d'une progression de l'activité mondiale hors zone euro proche de son potentiel de croissance.

Le scénario retenu par le MINEFI s'agissant de l'activité américaine est quasi identique à la moyenne des prévisions du groupe technique (croissance de + 3,1 % en 2006, contre + 3,2 % en moyenne parmi les instituts). Aucun des instituts ne table sur un ralentissement brutal aux États-Unis : la prévision de croissance américaine la plus pessimiste est à 2,5 %, la plus optimiste à 4,0 %.

Les prévisions sur le Japon sont elles aussi très proches, le scénario du MINEFI étant cette fois légèrement supérieur à la moyenne du groupe technique (2,3 % contre 2,1 % en 2006).

#### **Les prévisions pour la zone euro sont un peu plus favorables pour le MINEFI.**

La prévision du consensus du groupe technique pour la croissance en zone euro est très proche de celle du MINEFI en 2005 (1,3 % contre 1,4 %), mais elle est en retrait pour 2006 (1,6 %

---

<sup>1</sup> Les prévisions des participants au groupe technique ont été collectées le 23 septembre 2005, soit quelques jours avant la présentation du PLF 2006.

## du groupe technique

contre 1,9% pour le MINEFI). Cette faible différence s'explique par une prévision un peu plus allante sur la demande intérieure de la zone.

Les prévisions en matière d'inflation en zone euro sont proches, même si le consensus du groupe technique prévoit une inflation un peu plus haute que le MINEFI (+ 2,0 % en moyenne annuelle en 2006, contre + 1,8 %).

### **■ La prévision de croissance en 2006 pour la France retenue dans le PLF est un peu supérieure à celle du consensus.**

**Pour 2005**, la fourchette de 1<sup>1/2</sup> % à 2 % retenue par le MINEFI pour la croissance française est compatible avec le consensus du groupe technique, même si la grande majorité des prévisions des membres du groupe technique se situe plutôt dans le bas de cette fourchette.

**Pour 2006**, le MINEFI retient une prévision de croissance un peu supérieure à celle du consensus : la fourchette retenue est 2 % - 2<sup>1/2</sup> %, alors que la moyenne des instituts se situe à 1,8 %.

Les prévisions des membres du groupe technique s'étalement toutefois entre 1,2 % et 2,2 %.  
– la consommation des ménages est un peu plus dynamique dans les prévisions du MINEFI. Ceci tient essentiellement à une appréciation plus favorable portée sur les perspectives d'emploi et de pouvoir d'achat. L'hypothèse d'une légère baisse du taux d'épargne en prévision est largement partagée, même si elle ne fait pas l'unanimité ;

– de même, la prévision du MINEFI d'investissement productif est un peu plus élevée que celle du consensus du groupe technique ; pour ce qui concerne l'investissement des ménages, le scénario d'un ralentissement mesuré apparaît en revanche relativement consensuel ;

– le MINEFI retient une contribution de l'extérieur à la croissance proche de la neutralité, quoique légèrement négative, comme le consensus du groupe technique. Toutefois, l'éventail des prévisions est relativement large sur ce sujet entre les différents instituts, selon qu'ils tablent sur un commerce mondial plus ou moins dynamique à l'horizon de l'an prochain.

**Les prévisions d'inflation sont quasiment identiques.** Le MINEFI table sur une stabilité de l'inflation entre 2005 et 2006, un scénario très proche du consensus du groupe technique (1,8 % contre 1,7 % en moyenne parmi les instituts).

### **Les évolutions des finances publiques sont un peu différentes.**

Le consensus du groupe technique prévoit un déficit public proche du PLF pour 2004 (3,2 points de PIB contre 3,0 points pour le PLF). Pour 2006, il prévoit une légère aggravation du déficit public (3,3 points de PIB), alors que la prévision du PLF est celle d'une amélioration (2,9 points de PIB). Cet écart tient sans doute au fait que les instituts n'étaient pas en mesure au moment où ils ont communiqué leurs prévisions de prendre en compte l'ensemble des mesures inscrites en PLF et PLFSS 2006.

**Prévisions économiques 2005-2006**  
**(Taux de variation en volume, sauf indication contraire)**

	MINEFI (septembre 2005)		Moyenne des prévisions du groupe technique du 5 octobre 2005	
	2005	2006	2005	2006
<b>International</b>				
Prix du pétrole (\$ baril)	55,2	60,0	57,9	58,0
Taux de change ?/\$	1,25	1,23	1,25	1,25
Croissance du PIB				
États-Unis	3,4	3,1	3,5	3,2
Japon	2,3	2,3	2,1	2,1
Zone euro	1,4	1,9	1,3	1,6
Allemagne	0,9	1,4	0,9	1,3
Prix à la consommation	2,1	1,8	2,1	2,0
<b>France</b>				
PIB	1 <sup>1/2</sup> - 2	2 - 2 <sup>1/2</sup>	1,5	1,8
Demande intérieure hors stocks	2,1	2,4	1,9	1,9
Dép. de conso. des ménages	2,0	2,3	1,9	1,8
Dép. de conso. finale des APU	1,4	1,7	1,4	1,7
FBCF totale	3,0	3,3	2,8	2,8
Société et EI	3,4	4,3	2,8	3,1
Ménage hors EI	3,0	1,8	2,9	2,2
Variation de stocks (contribution)	0,5	0,1	0,4	- 0,1
Exportations nettes (contribution)	- 0,8	- 0,2	- 0,8	- 0,1
Exportations	2,5	5,0	2,3	4,2
Importations	5,6	5,6	5,2	4,2
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	1,8	1,8	1,8	1,7
Prix à la consommation (glissement annuel)	1,9	1,5	1,9	1,5
Déflateur du PIB	1,3	1,4	1,4	1,5
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête	0,8	1,0	1,0	1,0
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut	1,7	2,0	1,7	1,6
Taux d'épargne des ménages (en %)	15,2	14,9	15,3	15,1
Capacité de financement des APU (en points de PIB)	- 3,0	- 2,9	- 3,2	- 3,3



# Tableaux

Tableau 1

## Évolution des ressources et emplois de biens et services\*

(en milliards d'euros et en indices)

	2003		2004			2005 Prévision				2006 Prévision			
	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants
<b>Ressources</b>													
Produit Intérieur Brut	1 585,2	102,3	1 621,9	101,6	1 648,4	102,0	1 677,2	101,3	1 698,2	102,0	1 736,4	101,4	1 760,5
Importations	390,2	106,9	417,0	101,7	424,0	105,6	448,0	103,0	461,2	105,6	487,0	101,9	496,5
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1 975,3</b>	<b>103,2</b>	<b>2 038,9</b>	<b>101,6</b>	<b>2 072,4</b>	<b>102,5</b>	<b>2 125,2</b>	<b>101,6</b>	<b>2 159,4</b>	<b>103,0</b>	<b>2 223,4</b>	<b>101,5</b>	<b>2 257,0</b>
<b>Emplois</b>													
Dépenses de consommation des ménages	868,0	102,0	885,6	101,8	901,2	102,0	919,6	101,5	933,6	102,3	955,1	101,5	969,4
Dépenses de consommation des APU	377,4	102,6	387,4	101,8	394,4	101,4	400,0	101,3	405,3	101,9	412,9	101,7	419,9
Dépenses de consommation des ISBLSM	22,0	104,1	22,9	100,9	23,1	101,4	23,4	101,3	23,7	101,9	24,2	101,7	24,6
Formation brute de capital fixe	300,3	102,5	307,7	102,7	316,0	103,0	325,3	102,2	332,4	103,3	343,3	101,8	349,3
dont :													
Sociétés non financières et E.I.	157,4	102,8	161,8	102,1	165,2	103,4	170,9	101,7	173,8	104,3	181,2	101,3	183,5
Ménages hors E.I.	79,5	103,1	82,0	104,7	85,9	103,0	88,4	103,8	91,8	101,8	93,5	103,0	96,3
Sociétés financières	11,8	88,9	10,5	97,9	10,3	100,9	10,4	100,6	10,4	104,1	10,8	101,3	11,0
Administrations publiques	49,6	103,3	51,3	102,4	52,5	101,9	53,5	101,2	54,1	102,6	55,5	101,4	56,3
ISBLSM	2,0	106,1	2,1	100,8	2,1	101,9	2,2	101,2	2,2	102,8	2,2	101,4	2,3
Exportations	407,7	103,1	420,2	101,9	428,1	102,5	438,7	101,3	444,3	105,0	466,5	101,4	472,9
Objets de valeur	0,7	97,1	0,7	99,0	0,7	101,8	0,7	101,2	0,7	102,2	0,7	101,4	0,7
Variations de stocks	- 0,8		14,4		8,9		17,4		19,5		20,8		20,1
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>1 975,3</b>	<b>103,2</b>	<b>2 038,9</b>	<b>101,6</b>	<b>2 072,4</b>	<b>102,5</b>	<b>2 125,2</b>	<b>101,6</b>	<b>2 159,4</b>	<b>103,0</b>	<b>2 223,4</b>	<b>101,5</b>	<b>2 257,0</b>
dont :													
Demande totale hors stocks	1 976,2	102,4	2 024,5	101,9	2 063,5	102,1	2 107,8	101,5	2 139,9	102,9	2 202,6	101,6	2 236,9
Demande intérieure totale	1 567,6	103,3	1 618,7	101,6	1 644,2	102,6	1 686,5	101,7	1 715,1	102,4	1 756,9	101,5	1 784,0
Demande intérieure hors stocks	1 568,4	102,3	1 604,3	101,9	1 635,4	102,1	1 669,1	101,6	1 695,6	102,4	1 736,1	101,6	1 763,9

(\*) Ces prévisions ont été réalisées sur la base du compte provisoire 2004 de l'INSEE.

Tableau 2

## Contributions à la croissance du P.I.B.

(Taux de croissance annuel moyen en %)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
<b>Contributions à la croissance du PIB</b>														
(aux prix de l'année précédente)														
Dépenses de consommation des ménages	- 0,3	0,8	0,9	0,9	0,3	2,1	1,9	2,0	1,4	1,2	0,8	1,1	1,1	1,3
Dépenses de consommation des APU	0,9	0,1	0,1	0,5	0,5	0,0	0,4	0,5	0,5	0,7	0,5	0,6	0,3	0,4
Formation brute de capital fixe totale	- 1,2	0,3	0,3	0,1	0,1	1,2	1,5	1,4	0,5	- 0,3	0,5	0,5	0,6	0,6
dont : Sociétés non financières et El	- 0,9	0,2	0,3	0,0	0,1	0,9	0,9	0,8	0,4	- 0,3	0,0	0,3	0,3	0,4
Ménages hors El	- 0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1
Sociétés financières	0,0	- 0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	- 0,1	0,0	0,0
Administrations publiques	- 0,1	0,0	- 0,1	0,0	- 0,2	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1
Variations de stocks et objets de valeur	- 1,1	0,9	0,6	- 0,8	0,3	0,7	- 0,1	0,6	- 0,4	- 0,3	- 0,3	1,0	0,5	0,1
Commerce extérieur	0,7	0,0	0,3	0,4	1,3	- 0,5	- 0,4	- 0,3	0,1	0,0	- 0,6	- 0,9	- 0,8	- 0,2
dont : Exportations	0,1	1,7	1,8	0,8	3,0	2,1	1,2	3,3	0,7	0,4	- 0,5	0,8	0,6	1,3
Imports	0,7	- 1,7	- 1,5	- 0,5	- 1,7	- 2,7	- 1,6	- 3,6	- 0,6	- 0,5	- 0,2	- 1,7	- 1,5	- 1,5
<b>PIB</b>	<b>- 1,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,4</b>	<b>1,1</b>	<b>2,4</b>	<b>3,6</b>	<b>3,3</b>	<b>4,1</b>	<b>2,1</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>2,3</b>	<b>1<sup>1/2</sup>-2,0</b>	<b>2,0-2<sup>1/2</sup></b>

# prévisionnels

Tableau 3

## Comptes des sociétés non financières

(Taux de croissance en valeur)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>										
Emplois										
Rémunération des salariés	2,9	4,1	4,9	6,2	5,2	4,2	2,1	2,9	3,0	3,7
dont : Salaires bruts	3,2	4,4	5,2	7,2	5,7	4,4	1,7	2,8	3,1	3,6
Cotisations sociales employeurs	1,9	3,4	4,0	3,4	3,7	3,6	3,2	3,3	2,6	3,9
Impôts liés à la production et à l'importation	6,6	4,1	2,9	1,3	2,0	3,4	1,6	8,5	7,3	4,4
Excédent brut d'exploitation	6,8	9,8	- 1,5	6,8	5,2	1,1	1,6	4,4	2,2	4,1
Ressources										
Valeur ajoutée	4,5	5,8	2,9	6,5	4,8	3,2	1,9	3,6	2,9	3,8
Subventions d'exploitation	- 10,4	11,8	- 5,8	- 19,8	28,2	2,6	2,1	2,9	9,7	8,1
<b>COMPTE DE REVENU</b>										
Emplois										
Revenus de la propriété et de l'entreprise (1)	10,3	6,4	- 1,4	21,9	8,6	4,5	0,8	9,1	4,1	- 1,3
dont : intérêts effectifs	- 3,1	- 3,1	- 9,4	36,5	22,0	- 9,2	- 6,3	0,4	4,3	1,9
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (1)	15,5	9,6	22,1	5,7	16,9	- 15,1	- 11,2	8,1	- 4,8	38,8
Revenu disponible brut	7,6	15,4	3,6	- 0,5	5,2	- 5,6	8,6	- 0,1	2,1	2,0
Ressources										
Revenus de la propriété et de l'entreprise	15,4	13,0	14,3	21,5	13,6	- 4,8	4,3	7,5	3,5	- 0,3
Excédent brut d'exploitation	6,8	9,8	- 1,5	6,8	5,2	1,1	1,6	4,4	2,2	4,1
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>										
FBCF	0,8	9,4	9,0	11,6	4,9	- 2,7	- 1,8	5,3	5,2	5,6
Variation de stocks (2)	1,2	8,8	3,5	12,9	6,0	0,9	- 1,3	8,3	18,9	19,5
Besoin de financement (2)	- 7,6	- 4,0	- 2,1	- 33,5	- 27,9	- 25,5	- 18,7	- 28,3	- 51,2	- 50,7

(1) L'évolution, en 2006, traduit la suppression de l'avoir fiscal. Au total, cependant, cette suppression est neutre sur le revenu disponible brut des entreprises.

(2) En milliards d'euros

Tableau 4

## Ratios caractéristiques des résultats d'entreprise

(Part dans la valeur ajoutée en %)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
<b>RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS</b>										
Entreprises non financières (SNF-EI)										
Entreprises non financières (SNF-EI)	58,0	57,1	58,2	58,2	58,2	58,8	58,8	58,4	58,4	58,4
Sociétés non financières	64,5	63,5	64,7	64,6	64,8	65,4	65,5	65,1	65,1	65,1
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TAUX DE MARGE)</b>										
Entreprises non financières (SNF-EI)										
Entreprises non financières (SNF-EI)	38,3	39,3	38,2	38,1	38,5	37,8	37,8	38,0	37,8	37,9
Sociétés non financières	31,3	32,5	31,1	31,2	31,3	30,7	30,6	30,8	30,6	30,7
<b>INTÉRÊTS EFFECTIFS VERSÉS</b>										
Sociétés non financières										
Sociétés non financières	8,9	8,1	7,2	9,2	10,7	9,4	8,7	8,4	8,5	8,3
<b>IMPÔTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE</b>										
Sociétés non financières										
Sociétés non financières	3,3	3,4	4,1	4,0	4,5	3,7	3,2	3,4	3,1	4,2
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>										
Sociétés non financières										
Sociétés non financières	16,0	17,5	17,6	16,5	16,5	15,1	16,1	15,5	15,4	15,1

# Tableaux

Tableau 5

## Ratios caractéristiques de l'accumulation du capital

(en%)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
<b>TAUX D'INVESTISSEMENT (1)</b>										
Entreprises non financières (SNF-EI)	16,0	16,5	17,5	18,3	18,3	17,3	16,9	17,1	17,5	17,8
Sociétés non financières	17,8	18,4	19,5	20,5	20,5	19,3	18,6	18,9	19,3	19,6
<b>TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES</b>										
au sens strict (2)	90,0	94,9	90,2	80,4	80,6	78,2	86,6	82,2	79,7	77,0
au sens large :										
Hors stocks (3)	94,2	103,8	100,6	87,0	86,7	84,2	85,9	87,0	80,5	82,2
Y compris stocks (4)	93,2	96,8	98,0	80,0	83,4	83,7	86,7	82,6	72,2	73,9

(1) Investissement/Valeur ajoutée.

(2) Épargne brute/FBCF.

(3) Épargne brute + transferts nets en capital/FBCF.

(4) Épargne brute + transferts nets en capital/FBCF + variations de stocks.

Tableau 6

## Comptes des ménages

(Taux de croissance en valeur)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
<b>COMPTE DE REVENU</b>										
Ressources										
Salaires bruts	2,7	3,8	4,8	6,2	4,9	4,3	2,0	2,8	3,0	3,4
- Cotisations sociales salariales (1)	- 2,2	- 20,1	5,2	5,0	5,2	6,0	4,8	3,1	4,8	5,8
Salaires nets	3,8	8,7	4,8	6,3	4,9	4,1	1,6	2,7	2,7	3,0
Revenu mixte des EI	- 2,3	4,3	3,7	3,7	8,0	1,6	2,6	3,8	2,4	3,8
EBE et revenu mixte des ménages (hors EI)	5,1	3,0	2,4	7,5	6,0	2,8	4,3	5,2	5,5	5,5
Prestations sociales brutes	3,0	2,5	2,9	2,5	3,8	5,5	4,2	4,0	4,4	3,5
Revenus de la propriété	2,2	2,1	- 6,6	10,2	6,2	- 1,6	- 7,8	2,4	2,6	- 0,8
Autres ressources	- 4,0	9,7	- 1,0	8,2	8,9	6,0	1,5	- 0,9	3,0	3,4
Emplois										
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (2)	8,8	36,4	6,6	4,4	2,5	- 0,4	3,3	2,4	4,7	0,8
Intérêts et dividendes	- 1,4	- 7,4	- 18,3	17,6	21,9	- 14,1	- 11,1	- 2,8	1,7	0,5
Autres emplois	- 1,1	- 6,0	0,1	5,0	8,9	3,1	1,4	6,1	3,5	3,8
<b>REVENU DISPONIBLE BRUT</b>										
dont : Dépenses de consommation	2,4	3,5	2,6	5,7	5,1	4,7	1,7	3,2	3,3	3,5
Épargne Brute	1,3	4,0	2,9	6,0	4,3	3,3	2,8	3,8	3,6	3,8

(1) Le compte des ménages reflète en 1998 la diminution de 4,75 pts de la cotisation maladie des salariés privés (0,75 pt contre 5,5 pts) et le relèvement de 4,1 pts du taux de la CSG (7,5 pts contre 3,4 pts).

(2) L'évolution, en 2006, traduit la suppression de l'avoir fiscal. Au total, cependant, cette suppression est neutre sur le revenu disponible brut des ménages.

# prévisionnels

Tableau 7

## Salaires et pouvoir d'achat

(Taux de croissance moyen annuel)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
<b>SALAIRS</b>										
Salaires bruts reçus par les ménages (1)	2,7	3,8	4,8	6,2	4,9	4,3	2,0	2,8	3,0	3,4
Salaire moyen annuel par tête (2)	2,1	1,9	2,3	3,2	2,0	3,0	2,0	2,5	2,6	2,8
<b>VARIATIONS EN POUVOIR D'ACHAT</b>										
Prix à la consommation des ménages	1,2	0,7	0,5	1,7	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8	1,8
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête (3)	0,9	1,2	1,8	1,5	0,3	1,1	- 0,1	0,4	0,8	1,0
<b>POUVOIR D'ACHAT DU RDB (4)</b>	<b>1,5</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,6</b>	<b>0,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>2,0</b>

(1) Ensemble de l'économie.

(2) Branches marchandes non agricoles (EB-EP).

(3) Calculé avec le prix à la consommation des ménages.

(4) Calculé avec le déflateur de la consommation des ménages.

Tableau 8

## Taux d'épargne des ménages

(en %)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
Taux d'épargne global (1)	15,9	15,5	15,2	15,1	15,8	16,9	16,0	15,4	15,2	14,9
Taux d'épargne financière (2)	7,9	7,3	6,7	7,2	7,4	8,5	6,9	6,0	5,4	5,1
Taux d'épargne non financière	8,0	8,2	8,5	7,9	8,4	8,4	9,1	9,4	9,8	9,8

(1) Taux d'épargne global : épargne brute/revenu disponible brut.

(2) Taux d'épargne financière : capacité de financement/revenu disponible brut.

Tableau 9

## Évolution du commerce extérieur de la France

(en milliards d'euros)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 Prév.	2006 Prév.
Total CAF-FAB	16,3	13,4	7,1	- 13,3	- 7,1	- 3,3	- 6,8	- 19,1	- 40,2	- 47,4
dont :										
Produits agro-alimentaires	9,9	8,9	9,2	9,4	7,4	8,3	8,4	7,9	7,8	8,1
Energie	- 13,2	- 9,3	- 11,7	- 23,4	- 22,8	- 21,4	- 22,8	- 28,6	- 40,5	- 48,5
Industrie	19,5	13,7	9,6	0,7	8,3	9,7	7,6	1,5	- 7,4	- 7,0
Total FAB-FAB	23,8	20,7	14,3	- 4,2	0,5	5,2	1,1	- 8,3	- 28,7	- 35,0
(en % du PIB)	(1,9)	(1,6)	(1,0)	(- 0,3)	(0,0)	(0,3)	(0,1)	(- 0,5)	(- 1,7)	(- 2,0)

Source : Douane.

## Tableaux prévisionnels

Tableau 10

### Produit intérieur brut des pays industrialisés

	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005 Prév.</b>	<b>2006 Prév.</b>
France	2,4	3,6	3,3	4,1	2,1	1,2	0,8	2,3	1 <sup>1/2</sup> -2,0	2,0-2 <sup>1/2</sup>
Allemagne	1,8	2,0	2,0	3,2	1,2	0,1	- 0,2	1,6	0,9	1,4
Royaume-Uni	3,2	3,2	3,0	4,0	2,2	2,0	2,5	3,2	1,9	1,9
Italie	2,0	1,8	1,7	3,0	1,8	0,4	0,3	1,2	0,0	1,1
Belgique	3,5	2,0	3,2	3,9	0,7	0,9	1,3	2,9	1,4	2,1
Pays-Bas	3,8	4,3	4,0	3,5	0,4	0,1	- 0,1	1,7	0,7	1,5
Espagne	4,0	4,3	4,2	4,0	3,5	2,7	2,9	3,1	3,2	3,1
UE à 15	2,6	3,0	2,9	3,7	1,7	1,0	1,0	2,3	1,5	1,9
Zone Euro	2,6	2,9	2,8	3,7	1,7	0,9	0,7	2,1	1,4	1,9
Zone Euro hors France	2,6	2,7	2,6	3,5	1,6	0,7	0,7	2,0	1,3	1,8
Etats-Unis	4,5	4,2	4,4	3,7	0,8	1,6	2,7	4,2	3,4	3,1
Japon	1,8	- 1,0	- 0,1	2,4	0,2	- 0,3	1,4	2,7	2,3	2,3
OCDE	3,3	2,9	3,2	3,6	1,2	1,2	1,8	3,1	2,4	2,4

Tableau 11

### Prix à la consommation des pays industrialisés<sup>(1)</sup>

(En moyenne annuelle)

	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005 Prév.</b>	<b>2006 Prév.</b>
France	1,2	0,7	0,5	1,7	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8	1,8
Allemagne	1,5	0,6	0,6	1,4	1,9	1,3	1,0	1,8	1,6	1,5
Royaume-Uni	1,8	1,6	1,3	0,8	1,2	1,3	1,4	1,3	2,1	2,0
Italie	1,9	2,0	1,7	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3	2,4	2,4
Belgique	1,5	0,9	1,1	2,7	2,4	1,6	1,5	1,9	1,4	1,3
Pays-Bas	1,9	1,8	2,0	2,3	5,1	3,9	2,2	1,4	1,5	- 2,6
Espagne	1,9	1,8	2,2	3,5	2,8	3,6	3,1	3,1	3,3	2,9
Zone Euro	1,6	1,1	1,1	2,1	2,3	2,3	2,1	2,1	2,1	1,8
Zone Euro hors France	1,7	1,2	1,3	2,2	2,5	2,3	2,1	2,2	2,2	1,8
Etats-Unis	2,3	1,5	2,2	3,4	2,8	1,6	2,3	2,7	3,2	3,2
Japon	1,1	0,0	- 0,5	- 0,8	- 1,0	- 1,2	- 0,8	- 0,5	- 0,3	0,4

(1) IPC pour la France et les Etats-Unis, IPCH pour la zone euro et les autres pays de la zone euro, déflateur de la consommation privée pour le Japon.

Source : INSEE, DGTPE.

# Évolution des finances publiques - Vue d'ensemble

**En 2004, pour la première fois depuis 2000, le déficit public s'est réduit, de 0,6 point de PIB pour atteindre 3,6 points de PIB. L'évolution maîtrisée de la dépense publique, renforcée par les réformes à l'oeuvre, notamment celle de l'assurance maladie, permettra d'assurer le retour du déficit à 3,0 points de PIB en 2005, malgré une conjoncture moins favorable qu'initialement prévu. En 2006, l'effort de maîtrise de la dépense publique se poursuivra, permettant de réduire le déficit public à 2,9 points de PIB.**

## En 2005, le déficit public poursuivra son repli pour revenir à 3,0 points de PIB.

Malgré une conjoncture moins favorable que prévu dans le PLF 2005, le déficit public atteindra 3,0 points de PIB, proche des 2,9 points de PIB prévu à l'automne 2004.

Du côté des recettes, la vigueur spontanée de certains impôts permet de compenser l'effet défavorable de la conjoncture sur les prélèvements obligatoires. En particulier, le dynamisme des assiettes immobilières ou boursières profite aux droits de mutation, à l'impôt sur le revenu, à l'ISF et à la CSG.

Les mesures nouvelles contribuent globalement à améliorer les recettes des administrations publiques, de 3,2 Mds€.

Les recettes publiques hors prélèvements obligatoires augmentent de façon exceptionnelle du fait du versement effectué par les industries électriques et gazières aux organismes sociaux au titre de l'adossement du régime de retraite de leurs agents aux régimes général et complémentai-

taires des salariés du secteur privé (8,4 Mds€, soit 0,5 point de PIB).

Du côté des dépenses, leur progression à 1,7% en euros constants est inférieure au rythme de la croissance potentielle :

- la dépense budgétaire de l'État sera au plus égale à celle votée en loi de finances 2005, soit un niveau correspondant à la stabilisation en euros constants. Cet effort en dépense de l'État est d'ailleurs sécurisé par une annulation de crédits budgétaires proche de 4 Mds€ ;

- la progression des dépenses sociales est freinée sous l'effet des réformes récentes, notamment de l'assurance maladie et de l'Unedic. L'instauration d'un forfait de 1 € par consultation et la désignation d'un médecin traitant, pierre angulaire de la maîtrise médicalisée de la dépense, a déjà commencé à produire ses effets et la dépense de soins de ville ralentit. La rationalisation des achats des hôpitaux et la hausse du forfait hospitalier contribuent aussi à ralentir la dépense des établissements de santé. Le Comité d'alerte de l'Assurance Maladie n'a pas, en juin, indiqué de dépassement significatif prévisible de l'Objectif National de Dépense d'Assurance Maladie (ONDAM) voté par le Parlement. Par ailleurs, la réforme des filières de l'Unedic visant à raccourcir les durées d'indemnisation introduite en 2003, procure une économie supplémentaire substantielle pour les finances publiques.

Hors effet du cycle conjoncturel et hors soulté IEG (ainsi qu'hors soulté Marcoule-Pierrelatte de 2004), le déficit structurel se réduirait de 0,4 point de PIB, grâce à la bonne tenue des recettes. Cette réduction

aurait été encore plus importante si l'évolution défavorable des termes de l'échange n'avait pas contribué à masquer les efforts substantiels en dépenses (cf. encadré).

Le déficit public étant supérieur de 1,1 point au solde stabilisant la dette (1,9 point de PIB), le ratio de dette augmentera pour atteindre 65,8 points de PIB. Les recettes de privatisation seront principalement allouées à la réduction de la dette. Cependant, cette réduction serait compensée par les investissements en titres privés effectués par les organismes de retraites complémentaires (Agirc-Arrco) et

*Tableau 1*

### Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2004	2005	2006
Capacité de financement des administrations publique	- 3,6	- 3,0	- 2,9
Taux de prélèvements obligatoires	43,4	43,9	44,0
Dépense publique	53,5	53,8	53,6
Taux de croissance (en volume)*	1,8 %	1,7 %	1,6 %
Dette publique	64,7	65,8	66,0

\* Déflaté par l'indice des prix à la consommation hors tabac

La maîtrise de la dépense de l'État se traduirait par un objectif de stabilité en volume pour la troisième année consécutive, en redéployant les moyens vers les dépenses incompressibles et vers les priorités du Gouvernement.

La dépense des organismes sociaux ralentirait notablement, profitant de la fin de la montée en charge de différents dispositifs (mise en œuvre du plan dépendance, intégration au régime général des prestations retraites du régime IEG) et d'une nouvelle inflexion de la progression de la dépense maladie. L'Ondam ralentirait en effet une nouvelle fois, progressant de 2,5 % en valeur (2,7 % à périmètre constant), grâce à la montée en puissance de la réforme de l'assurance maladie ainsi qu'à de nouvelles mesures. Par ailleurs, les prestations chômage diminueraient, en lien avec l'amélioration du marché de l'emploi.

par le Fonds de Réserve des Retraites (FRR).

### En 2006, le déficit public se réduirait encore, à 2,9 points de PIB.

Avec une croissance du PIB entre 2 et 2<sup>1/2</sup> %, plus élevée qu'en 2005, et avec un effort encore plus soutenu pour contenir la dépense publique, notamment d'assurance maladie, le déficit public serait de nouveau en réduction en 2006, en dépit de la disparition de la soulte des IEG.

La croissance spontanée des prélèvements obligatoires serait toujours dynamique, profitant de l'accélération de l'activité. Par ailleurs, les mesures d'allégement déjà décidées (dégrèvement de taxe professionnelle pour les investissements nouveaux, montée en charge des allégements Fillon, fin de la surtaxe additionnelle à l'IS...) seraient en partie compensées par la poursuite de l'augmentation des taux de fiscalité locale. Au total, le taux de prélèvements obligatoires s'inscrirait en légère hausse de 0,1 point de PIB, à 44,0 % du PIB.

Hors effet de la conjoncture et hors effet de la disparition de l'effet favorable lié à la soulte des IEG, l'amélioration structuelle du solde public serait de 0,5 point de PIB, grâce de nouveau à la bonne tenue des recettes et à l'effort de maîtrise de la dépense publique.

L'accélération de l'activité (croissance entre 2 et  $2^{1/2}$  %) et la nouvelle réduction du déficit public, à 2,9 points de PIB, contribuerait à contenir l'augmentation du taux d'endettement public l'année prochaine. De plus, les recettes de cession de participation (autoroutes) feraient plus que compenser les placements en titres privés réalisés par les régimes complémentaires de retraites dans l'objectif de diversifier leurs portefeuilles d'actifs. Au total, la dette publique augmenterait ainsi de seulement 0,2 point pour atteindre 66,0 points de PIB fin 2006.

### **La concrétisation des politiques de croissance engagées par le gouvernement et la poursuite de la maîtrise de la dépense permettraient de ramener les finances publiques à une situation proche de l'équilibre d'ici 2009.**

Sous l'hypothèse d'une croissance annuelle à  $2^{1/4}$  % entre 2007 et 2009 – associée à une croissance potentielle de 2 % prolongeant les tendances passées et tenant compte de l'impact du vieillissement démographique, le déficit public serait ramené aux alentours de 1,5 point de PIB en 2009. Ceci serait rendu possible par le franchissement d'une nouvelle étape en matière de maîtrise des dépenses de l'État et des organismes sociaux, l'État cherchant à faire mieux que le « 0 volume » et l'assu-

rance maladie revenant à l'équilibre à l'horizon 2009.

Cependant, avec la mise en œuvre des politiques engagées par le gouvernement pour le soutien structurel à la croissance – tant en matière de mobilisation de l'emploi que d'incitation à l'innovation –, il est raisonnablement permis d'espérer une augmentation de la croissance potentielle, qui approcherait 3 % en 2009. La croissance effective associée à ce scénario serait de 3 % chaque année entre 2007 et 2009. Les recettes fiscales s'en trouveraient spontanément plus élevées. Par ailleurs, en assurant une concertation accrue avec les collectivités locales, au moyen de la mise en place d'une conférence annuelle des finances publiques, le gouvernement pourrait espérer les associer dans le nouvel élan impulsé en matière de réduction de la croissance des dépenses. Ainsi, ces dernières réduiraient la progression de leurs dépenses avec pour objectif de les stabiliser à terme en euros constants. Dans ces conditions, le déficit public serait ramené à 0,1 point de PIB en 2009.

#### **Encadré 1 : Évolution du solde structurel**

Le solde des administrations publiques est affecté par la position de l'économie dans le cycle. On observe ainsi un déficit de recettes et un surplus de dépenses (notamment celles qui sont liées à l'indemnisation du chômage) lorsque le PIB est inférieur à son niveau potentiel et à l'inverse un surplus de recettes et une diminution des dépenses lorsqu'il lui est supérieur.

L'indicateur usuel de solde structurel vise à corriger le solde public effectif de ces fluctuations liées au cycle. La méthode d'évaluation du solde structurel consiste à

calculer, en premier lieu, la partie conjoncturelle du solde public, c'est-à-dire celle qui s'explique par la conjoncture, selon une méthodologie largement commune aux organisations internationales. En pratique, ce calcul repose notamment sur l'hypothèse que les recettes conjoncturelles évoluent au même rythme que le PIB, et que les dépenses –à l'exception notable des allocations chômage- ne sont pas sensibles à la conjoncture. Le solde structurel est ensuite calculé comme un « résidu », par différence entre le solde effectif et sa partie conjoncturelle.

Cet indicateur constitue une référence internationale pour l'appréciation de l'orientation des politiques budgétaires. Une fois éliminés les effets de la conjoncture, on retrouve en effet dans les évolutions du solde structurel :

- l'effort de maîtrise de la dépense, mesuré par l'écart entre la progression de la dépense et la croissance potentielle : lorsque la dépense publique croît moins vite que la croissance potentielle, cela correspond bien à une amélioration structurelle des finances publiques ;
- les mesures nouvelles concernant les prélèvements obligatoires.

Cependant, à côté de ces facteurs effectivement représentatifs de l'orientation de la politique budgétaire, le solde structurel en recouvre d'autres, sans doute moins pertinents :

a) **Le solde structurel est affecté par l'irrégularité de la relation entre la progression des recettes publiques et la croissance.** L'hypothèse d'élasticité unitaire des recettes au PIB<sup>1</sup>, retenue dans le calcul du solde conjoncturel, n'est en effet valable qu'en moyenne sur un cycle économique. À court terme en revanche, on observe des fluctuations importantes de cette élasticité. Pour l'État par exemple, l'amplitude de l'élasticité des recettes fiscales est forte, du fait notamment de la variabilité de l'impôt sur les sociétés : l'élasticité des recettes fiscales nettes hors effet des mesures nouvelles peut ainsi varier entre zéro et deux. Retenir l'hypothèse d'une élasticité unitaire revient donc à répercuter entièrement en variations du solde structurel les fluctuations de l'élasticité des recettes, alors même que ces fluctuations s'expliquent largement par la position dans le cycle économique. L'interprétation des variations du solde structurel s'en trouve donc sensiblement brouillée.

b) D'autres facteurs peuvent également intervenir comme les variations **des recettes hors prélèvements obligatoires** (la plupart des recettes non fiscales de l'Etat, par exemple). Par construction, ces évolutions n'étant pas tenues pour « conjoncturelles » viennent affecter le solde structurel.

Afin de s'en tenir aux facteurs dont la nature structurelle est le mieux établie, on peut donc retirer du solde structurel les effets d'élasticité et les recettes hors PO. L'indicateur qui en résulte, que l'on peut qualifier d'« effort structurel » ou de « variation discrétionnaire du solde structurel » retrace les seuls effets de maîtrise des dépenses et de mesures nouvelles de PO décidées par les pouvoirs publics. L'écart entre l'indicateur de variation du solde structurel et celui d'« effort structurel » peut être important.

---

(1) Cela signifie qu'une hausse nominale de 1 % de l'activité se traduit par une hausse de 1 % des recettes publiques.

**En 2005, le solde structurel s'améliorerait de 0,4 point de PIB, hors effet des soultes<sup>2</sup>. En 2006, il s'améliorerait une nouvelle fois, de plus de 0,5 point de PIB hors effet des soultes.**

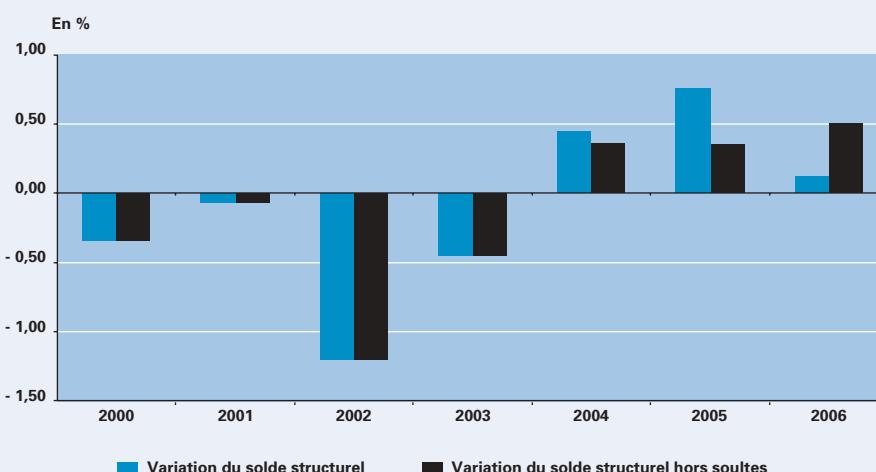
Tableau 2

### Décomposition du solde structurel

	2004	2005	2006
Solde effectif	- 3,6	- 3,0	- 2,9
Solde conjoncturel : variation annuelle	0,1	- 0,1	0,0
Solde structurel : variation annuelle	0,4	0,8	0,1
Solde structurel hors effet soultes	0,4	0,4	0,5
<b>Effort structurel</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
Gains dus à l'écart de progression des dépenses et du PIB	- 0,1	- 0,1	0,1
Mesures nouvelles sur les prélevements obligatoires *	0,1	0,2	0,0
<b>Autres (élasticité, recettes hors PO, soultes...)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>

\* Il s'agit de l'ensemble des mesures nouvelles, y compris celles résultant de décisions des collectivités locales et des partenaires sociaux, et celles résultant de décisions antérieures à l'année couverte.

### Variation du solde structurel



(2) En 2005, les IEG font un versement aux administrations publiques de 8,4 Mds€ pour l'adossement des retraites de leurs salariés à la CNAV et aux régimes complémentaires. En 2004, une soultre de 1,6 Md€ avait été reçue par les administrations publiques au titre de la prise en charge du démantèlement des sites nucléaires de Marcoule et Pierrelatte.

## La dette des

Après une augmentation de près de 2 points de PIB en 2004, le ratio d'endettement des administrations publiques au sens de Maastricht continuerait de progresser en 2005, mais dans une moindre mesure, passant de 64,7 points de PIB fin 2004 à 65,8 points de PIB fin 2005. L'effet favorable des recettes de cession d'actifs privés permettrait de neutraliser dans l'évolution de la dette l'effet des investissements en titres privés réalisés par le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) et les régimes complémentaires de retraites.

Fin 2006, le ratio d'endettement se stabilisera pratiquement, à 66,0 points de PIB, l'affectation au désendettement de recettes de cessions de participation de l'État jouant favorablement sur le ratio d'endettement.

Le déficit public resterait toutefois supérieur au déficit permettant de stabiliser la dette, en 2005 comme en 2006.

*Tableau 1*

En points de PIB	2003	2004	2005	2006
<b>Ratio d'endettement</b>	<b>62,8</b>	<b>64,7</b>	<b>65,8</b>	<b>66,0</b>
Variation du ratio d'endettement <sup>1</sup>	4,6	1,9	1,1	0,2
<i>dont effet PIB (solde stabilisant)</i>	– 1,3	– 2,4	– 1,9	– 2,3
<i>dont effet déficit</i>	4,2	3,6	3,0	2,9
<i>dont effet flux de créances</i>	1,8	0,7	0,0	– 0,4

1) La variation du ratio d'endettement au PIB résulte de trois contributions : l'effet « dénominateur », issu de la croissance du PIB nominal (solde stabilisant : cf. encadré) et l'effet « numérateur » qui correspond à la variation de la dette nominale et qui recouvre lui-même deux facteurs : le déficit public de l'année et les flux de créances de l'année (ce sont les acquisitions d'actifs privés).

En 2004, l'augmentation du ratio d'endettement des administrations publiques a résulté de deux effets :

- Le besoin de financement des administrations publiques, bien qu'en retrait par rapport à 2003, s'est établi à un niveau supérieur de 1,2 point de PIB au déficit stabilisant ;
- Les acquisitions ou cessions d'actifs par les administrations publiques (flux de créances) ont significativement joué, pour 0,7 point, dans le sens d'une hausse du ratio d'endettement ; l'effet des cessions de participations a été plus que compensé par les investissements en actifs privés du FRR (4 Mds€) et des régimes complémentaires (5,7 Mds€).

En 2005, le ratio d'endettement continuerait d'augmenter, mais dans une moindre mesure, pour atteindre 65,8 points de PIB en fin d'année :

- la croissance du PIB en valeur (3 %), ne serait pas suffisante pour stabiliser le taux d'endettement en part de PIB : l'écart au déficit stabilisant serait encore d'environ 1 point de PIB ;
- les flux de créances seraient globalement neutres : d'une part, les cessions de participations et recapitalisations allègeraient la dette d'environ 9,4 Mds€ en 2005 ; d'autre part, le FRR continuerait d'investir en actifs privés et les régimes complémentaires de retraite resteraient en excédent et accumuleraient des actifs à hauteur de 5 Md€.

# administrations publiques

En 2006, avec les cessions de participation, les flux de créances joueraient favorablement sur l'endettement, pour 0,4 point de PIB, compensant pratiquement l'effet du déficit qui serait supérieur de 0,6 point de PIB au déficit stabilisant. Le taux d'endettement se stabiliserait ainsi progressivement, atteignant 66,0 points de PIB en fin d'année.

## Solde stabilisant la dette des administrations publiques

Lorsque le taux de croissance nominale du PIB est inférieur au taux d'intérêt apparent de la dette, la dette des administrations publiques tend spontanément à s'accroître sous l'effet d'un processus auto-entretenu (« effet boule de neige ») : la charge d'intérêt conduit à augmenter le déficit, ce qui augmente à nouveau la charge de la dette. Plus précisément, si on définit, à l'instant  $t$  :

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| – $B_t$ : le solde public,                | – $D_t$ : la dette publique,          |
| – $BP_t$ : le solde public hors charge de | – $Y_t$ : le PIB nominal,             |
| la dette ou « solde primaire »,           | – $i$ : le taux d'intérêt apparent de |
| – $g$ : le taux de croissance du PIB      | la dette.                             |
| nominal,                                  |                                       |

La dette vérifie l'équation d'accumulation suivante :

$$D_{t+1} = (1+i)D_t - BP_{t+1}$$

soit, exprimé en points de PIB

$$d_{t+1} = \frac{D_{t+1}}{Y_{t+1}} = \frac{D_t}{Y_t} \frac{1+i}{1+g} - \frac{BP_{t+1}}{Y_{t+1}}$$

d'où, au premier ordre

$$d_{t+1} = d_t (1+i-g) - bp_{t+1} \quad \text{avec} \quad bp_{t+1} = \frac{BP_{t+1}}{Y_{t+1}}$$

A encours de dette et taux d'intérêt donnés, on peut estimer un niveau d'excédent primaire (« solde primaire stabilisant ») qui permet de stabiliser la part de la dette dans le PIB. Avec les conventions précédentes, le solde primaire stabilisant la dette s'écrit :

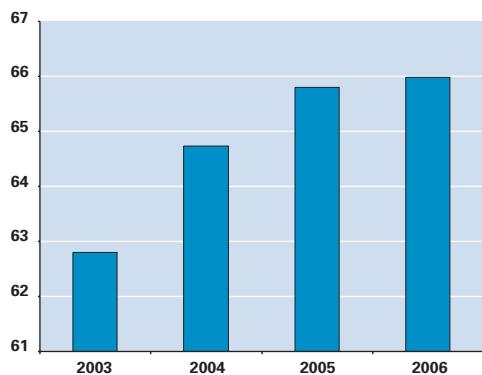
$$\tilde{bp} = -(g-i) \times d_t$$

Ce solde primaire stabilisant dépend de l'écart entre le taux de croissance de l'économie et le taux d'intérêt apparent de la dette publique. Plus cette différence est élevée, plus le solde primaire stabilisant est faible. On définit de façon équivalente le solde public stabilisant (i.e. y compris la charge des intérêts de la dette) qui permettrait de stabiliser la dette en points de PIB. Il s'écrit :

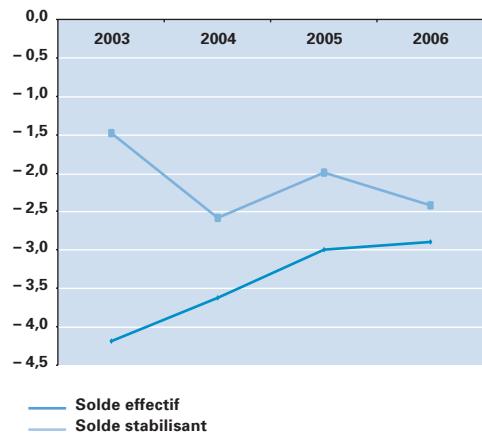
$$\bar{b} = -g \times d_t$$

En 2004, le solde public stabilisant était de – 2,6 points de PIB. Sous l'effet d'une croissance en retrait, il se situerait autour de – 2,0 points de PIB en 2005 avant de revenir à – 2,4 points de PIB en 2006 avec l'accélération de l'activité.

**Ratio d'endettement au PIB  
(en pts de PIB)**



**Solde effectif et solde stabilisant  
(en %)**





## L'évolution des

Après avoir cru de 1,8% en euros constants en 2004, la dépense publique ralentirait légèrement en 2005 et 2006 (respectivement + 1,7 % et + 1,6 % en euros constants<sup>1</sup>). Les dépenses de l'État en comptabilité nationale<sup>2</sup> diminuerait de 0,2 % en euros constants en 2005, avant d'augmenter légèrement (+ 0,2 % en volume hors changements de périmètre) en 2006. La réforme du régime d'assurance chômage de 2002 atteint en 2005 son régime de croisière, tandis que la réforme de l'assurance maladie de 2004 commence à produire ses premiers effets. Les efforts de maîtrise des dépenses de santé s'amplifieraient en 2006 conduisant à une progression très modérée des dépenses sociales. Cependant, à cet effort de maîtrise des dépenses de l'État et des organismes de sécurité sociale ferait pendant le rythme encore soutenu des dépenses des collectivités locales en 2005 et 2006, tirées par l'investissement et la masse salariale. Par ailleurs, la mise en place de politiques publiques visant au développement des infrastructures de transport et des activités de recherche contribuerait à un ressaut des dépenses des organismes divers d'administration centrale en 2006 (mise en place et montée en charge de l'AFITF, de l'ANR et de l'AII).

**■ En 2005, les dépenses publiques progresseraient de 1,7 % en euros constants, un rythme inférieur à celui de la croissance potentielle.**

***La modération de la dépense de l'État et des organismes de sécurité sociale engendre une progression maîtrisée des dépenses publiques.***

Pour la deuxième année consécutive, l'État réalisera un effort important de maîtrise de ses dépenses : leur progression sera strictement cantonnée dans la limite de l'autorisation parlementaire.

Les dépenses des administrations de sécurité sociale (ASSO) progresseraient sur un rythme modéré (+ 1,7 % en euros constants). Ce ralentissement de la dépense des ASSO par rapport aux années antérieures (+ 3,3 % en euros constants en 2003 et + 2,7 % en 2004) tient à deux éléments principaux :

- la réforme de l'assurance maladie (forfait de 1 €, parcours coordonné de soins, etc.) produit des effets sensibles sur la maîtrise des dépenses de santé ; l'ONDAM (Objectif national de Dépenses d'Assurance Maladie) devrait ainsi être respecté ;
- la réforme du régime d'affiliation à l'UNEDIC, décidée en 2002, a contribué au ralentissement des dépenses d'assurance chômage.

***Ces facteurs de ralentissement l'emporteraient sur ceux alimentant le dynamisme de la dépense publique.***

Les dépenses des organismes divers d'administration centrale (ODAC) – + 2 % en euros constants – et surtout celle des collectivités locales (+ 2,5 % en euros constants à périmètre constant) seraient marquées par un dynamisme plus important. Pour les premiers, des événe-

---

(1) La croissance en euros constants correspond à l'augmentation de la dépense publique déflatée par l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPCHT).

(2) Outre celles du Budget Général – stabilisées en volume –, les dépenses de l'État comportent, au sens de la comptabilité nationale, certains prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales et de l'Union Européenne (4<sup>e</sup> ressource) ainsi que les dépenses des comptes spéciaux et des budgets annexes.

## dépenses publiques

ments exceptionnels (amende dans l'affaire Executive Life) ainsi que la mise en place d'organismes nouveaux, tels que l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), expliquent largement une croissance de la dépense au niveau de la croissance potentielle. Pour les administrations publiques locales (APUL), la croissance soutenue de l'investissement local (+ 5,5 % en valeur) et de la masse salariale (+ 4,7 %) constitue le principal élément explicatif de la vigueur de la dépense.

**■ Outre la modération de la dépense de l'État, les efforts de maîtrise de la dépense des organismes de sécurité sociale contribueraient à un nouveau ralentissement de la dépense publique en 2006 (+1,6% en euros constants).**

En 2006, la dépense de l'État en comptabilité nationale diminuerait de 4,7 % en euros constants par rapport à 2005. L'ampleur de cette décrue tient pour une grande part à la réforme du mécanisme de compensation des allègements de charges aux régimes de sécurité sociale : dans le cadre du projet de loi de finances 2006, les dépenses de transfert aux ASSO ont été réduites de 18,9 Md€ et compensées par un transfert de recettes fiscales à due concurrence. Hors changements de périmètre, les dépenses de l'État en comptabilité budgétaire sont stabilisées en volume pour la troisième année consécutive. Comme en 2004 et 2005, cette stabilisation en volume constituerait un élément important de modération de la dépense publique.

La maîtrise des dépenses de santé inscrite dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) constituerait en 2006 un facteur de décélération important de la dépense publique : la progression de l'ONDAM serait ainsi ramenée de 3,8 % en 2005 à 2,5 % en 2006 (2,7 % à périmètre constant). La dépense des ASSO contribuerait ainsi à hauteur de 0,6 point au ralentissement de la dépense des administrations publiques<sup>3</sup>. Le nouveau ralentissement des dépenses de santé proviendrait de la montée en charge des effets de la réforme de l'assurance maladie réalisée en 2005 et d'efforts supplémentaires réalisés en 2006, notamment en matière de politique du médicament (déremboursements de produits au service médical rendu insuffisant par exemple).

Les efforts réalisés par l'État et les organismes de protection sociale compenseraient largement le dynamisme de la dépense des deux autres secteurs des administrations publiques. La dépense des APUL progresserait à un rythme de 2,9 % en euros constants, malgré un ralentissement des dépenses d'investissement (+ 4,1 % en valeur). Cette progression tiendrait essentiellement à une augmentation significative de la masse salariale (+ 5,4 %).

Par ailleurs, la dépense des ODAC devrait croître à un rythme de 5,5 % en euros constants sous l'effet de la montée en charge des politiques publiques menées par des organismes tels que l'Agence pour l'Innovation Industrielle (AII) ou la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

---

(3) Voir encadré sur la partition de la dépense publique.

Tableau 1

## Évolution des dépenses par sous-secteurs

	2004 Md€	2005		2006 Évolution en volume*
		Évolution en volume*	Évolution en volume*	
État				
Budget Général	283,7	0,0 %		0,0 %
Comptabilité Nationale à périmètre constant <sup>1</sup>	374,6	- 0,2 % - 0,2 %		- 4,7 % 0,2 %
ODAC	56,5	2,0 %		5,9 %
APUL	178,7	2,8 %		3,1 %
à périmètre constant <sup>2</sup>		2,5 %		2,9 %
ASSO	403,3	1,7 % 3,8 %		0,7 % 2,5 %
<b>APU</b>	<b>881,8</b>	<b>1,7 %</b>		<b>1,6 %</b>

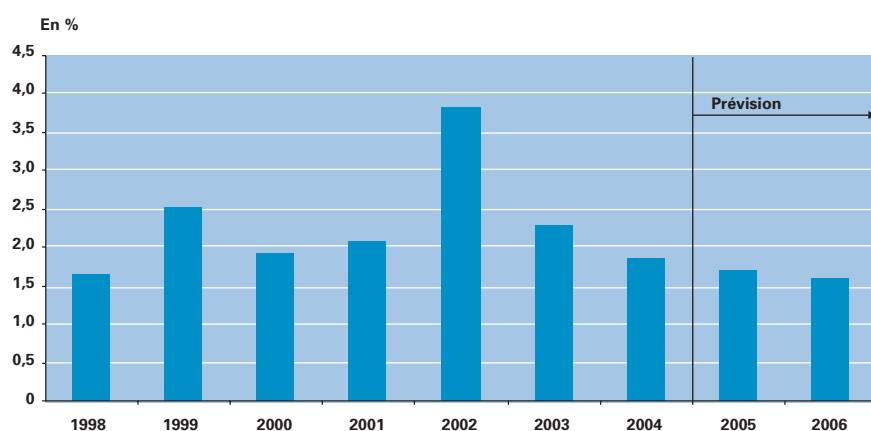
\* en retenant pour déflateur l'indice des prix à la consommation hors tabac.

1) Les changements de périmètres portent sur la suppression du transfert de 18,9 Md€ aux organismes de sécurité sociales au titre de la compensation des pertes de recettes dues au allègements de charges.

2) Les changements de périmètres portent sur l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et la régionalisation des transports ferroviaires avant 2004, le RMI à partir de 2004, l'acte II de la décentralisation en 2005 et 2006 et la prestation de compensation du handicap (PCH) en 2006.

Lecture : Les évolutions en comptabilité nationale sont indiquées à périmètre courant. En 2006, les dépenses des différents secteurs des administrations publiques (APU) sont affectées par un changement de périmètre important (sortie du périmètre de la dépense du Budget Général de la compensation aux organismes de sécurité sociale des moindres recettes dues aux exonérations de charges, à hauteur de 18,9 Md€). Par ailleurs, le champ de la dépense de l'Etat, au sens de la comptabilité nationale, est plus large que celui du Budget Général. Elles comprennent en effet certains prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales et de l'Union Européenne (4<sup>e</sup> ressource), ainsi que les dépenses des comptes spéciaux et des budgets annexes.

Graphique 1

Progression de la dépense publique  
(corrigée des prix à la consommation hors tabac)

## Partition de la dépense publique

L'examen des dépenses de chaque sous-secteur des administrations publiques ne permet pas forcément d'analyser facilement l'évolution de la dépense de l'ensemble des administrations publiques. Les dépenses de chaque sous-secteur comportent en effet les transferts versés à d'autres sous-secteurs des administrations publiques, qui n'ont pas d'effet sur la dépense des administrations publiques (on parle de consolidation). Ce point n'est pas anodin, car les transferts représentent environ 15% de la dépense publique.

On propose ici une « partition » de la dépense publique, au sens où les contributions de chacun des sous-secteurs se somment pour obtenir l'évolution de la dépense des administrations publiques : ces contributions sont obtenues en retranchant de la dépense d'un sous-secteur les transferts versés par ce sous-secteur aux autres administrations publiques. Par ailleurs, les principaux changements de périmètre ont été neutralisés (la prise en charge par les départements des dépenses de RMI à partir de 2004, le transfert des administrations de sécurité sociale à l'État des dépenses de pension des ouvriers d'État en 2006, etc.) de manière à restituer des contributions au taux de croissance de la dépense à périmètre constant.

## Contributions à la croissance de la dépense publique

<b>En volume en %</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Croissance de la dépense publique (en volume)	1,8 %	1,7 %	1,6 %
Contribution de l'État	0,4	0,2	0,2
Contribution des organismes divers d'administration centrale	- 0,3	0,0	0,2
Contribution des administrations publiques locales	0,7	0,5	0,6
Contribution des administrations de sécurité sociale	1,1	1,1	0,5

En 2004 et 2005, la contribution des administrations centrales (État et ODAC) à la croissance de la dépense publique serait négligeable, celle des collectivités locales représenterait environ un tiers de la croissance totale. La majeure partie de la croissance de la dépense publique serait imputable aux organismes de sécurité sociale. La décomposition de la croissance de la dépense publique devrait changer de physionomie en 2006. Si la contribution de l'État devrait rester stable, celle des ASSO diminuerait sous l'effet des mesures d'économies prévues, notamment sur l'assurance maladie. La contribution des ODAC deviendrait positive, essentiellement du fait de la montée en charge des politiques de soutien à la recherche et aux infrastructures génératrices de dépenses en direction du secteur privé, et la contribution des dépenses locales augmenterait légèrement.

## L'évolution des

Cette fiche présente les principaux résultats relatifs à l'évolution des prélèvements obligatoires (PO) en 2005 et en 2006. Une description plus détaillée de ces évolutions, notamment de l'incidence des mesures nouvelles, est disponible dans le « rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution », autre document annexé au PLF.

*Tableau 1*

### Évolution des prélèvements obligatoires sur la période 2004-2006

En points de PIB

	2004	2005	2006
État + organismes divers d'administration centrale	17,2 %	17,0 %	15,9 %
Administrations publiques locales	5,3 %	5,6 %	5,8 %
Administrations de sécurité sociale	20,5 %	20,9 %	22,1 %
Union européenne	0,3 %	0,3 %	0,3 %
<b>Taux de prélèvements obligatoires</b>	<b>43,4 %</b>	<b>43,9 %</b>	<b>44,0 %</b>

*Tableau 2*

### Élasticité des PO sur la période 2004-2006

	2004	2005	2006
Évolution effective des PO yc. mesures nouvelles	4,8 %	4,0 %	4,1 %
Évolution spontanée des PO, hors mesures nouvelles *	4,4 %	3,5 %	4,1 %
Croissance du PIB en valeur	4,0 %	3,0 %	3,7 %
Élasticité spontanée des PO	1,1	1,2	1,1

\* Les mesures nouvelles retracent les décisions affectant les prélèvements obligatoires au cours de l'année afférente au PLF et PLFSS, ainsi que l'effet des mesures décidées antérieurement.

**En 2005, le taux de prélèvements obligatoires devrait s'établir à 43,9 %,** en croissance de 0,45 point par rapport à 2004. Cette croissance devrait recouvrir des trajectoires divergentes selon les sous-secteurs.

D'un côté, le taux de PO de l'État serait en recul, notamment sous l'effet des mesures de baisses d'impôt inscrites en LFI 2004 et LFI 2005. En effet, ces dernières (- 3,9 Mds€) contribuerait à baisser le taux de PO de l'État à hauteur de 0,2 point de PIB, en bénéficiant aux ménages (allégements des droits de succession, revalorisation de la PPE...) ainsi qu'aux entreprises (suppression d'une partie de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés, extension du crédit d'impôt recherche...). Parallèlement, ces baisses d'impôts seraient compensées en partie par une croissance spontanée des PO dynamique, tirée par l'impôt sur le revenu et par la TVA. Enfin, les mesures de périmètre (transferts de TIPP et de taxe sur les conventions d'assurance aux collectivités locales, et de droits tabacs à la sphère sociale à hauteur de 2,5 Mds€) diminuerait le taux de PO de l'État de plus de 0,1 point supplémentaire.

Par ailleurs, le taux de PO des administrations de sécurité sociale enregistrerait une hausse de 0,4 point résultant en grande partie de la réforme indispensable de l'assurance maladie. Les mesures ciblées sur la CSG ainsi que l'augmentation de la contribution sociale de solidarité sur les sociétés représenteraient plus de 3 Mds€, auxquels s'ajoutent les hausses de cotisations décidées par les partenaires sociaux. Ces hausses de prélèvements seraient toutefois en par-

## prélèvements obligatoires

tie compensées par 1,7 Md€ d'allégements de charges supplémentaires sur les bas salaires et de mesures d'aides aux restaurateurs.

Enfin, le taux de PO des collectivités locales augmenterait de 0,3 point. En plus des changements de périmètre en leur faveur en provenance de l'État (+ 0,1 point de PIB), les collectivités locales bénéficiaient en 2005 du dynamisme des bases de leurs impôts directs (+ 3,2 %), à laquelle devrait s'ajouter l'impact financier d'importantes hausses de taux des impôts directs (en moyenne de + 3,5 %, correspondant à 1,8 Md€, soit 0,1 point de PIB).

**En 2006, le taux de PO des administrations publiques** se stabilisera globalement à **44,0%**.

L'élasticité des PO au PIB devrait atteindre une valeur légèrement inférieure au niveau de 2005 (1,1 après 1,2). La confirmation du dynamisme des recettes d'IR et de TVA, associée au rebond des recettes d'IS, devrait permettre à l'élasticité apparente des recettes fiscales de l'État au PIB de se maintenir à un niveau élevé (1,2, après 1,4 en 2005). Les prélèvements obligatoires des ASSO devraient progresser spontanément en phase avec l'activité économique (élasticité de 1,0). S'agissant des collectivités locales, l'élasticité de leurs prélèvements obligatoires devrait, quoiqu'en retrait par rapport à 2005 (1,3 après 1,6), rester sensiblement au dessus de l'unité. Les mesures nouvelles des PLF et PLFSS pour 2006 se traduiront par un allègement net cumulé sur les années 2006 et 2007 de 3,2 Mds€ : après un alourdissement des PO de 1,9 Md€ en 2006, ménages et entreprises bénéficieront en effet de baisses d'impôt à hauteur de 5,1 Mds€ en 2007.

**S'agissant des ménages**, les mesures proposées dans le cadre du projet de loi de finances représentent un allègement d'impôts de 590 M€ au profit des ménages en 2006 et de 4,9 Mds€ supplémentaires en 2007.

Le PLF 2006 réforme en profondeur l'impôt sur le revenu principalement en instaurant un barème simplifié, réduit à quatre tranches d'imposition et qui se traduira pour les contribuables par un gain fiscal de 3,6 Mds€ en 2007 ; par ailleurs, est institué un plafonnement des impôts directs d'État (impôt sur le revenu et ISF) et locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) à 60 % des revenus. De plus, une réforme de la prime pour l'emploi au profit des ménages modestes afin qu'elle devienne un véritable complément de rémunération pour les bas revenus et une réelle incitation à reprendre un emploi, devrait représenter un coût budgétaire de 500 M€ en 2006 et 500 M€ en 2007.

Par ailleurs, la prise en charge collective des enfants est améliorée par l'augmentation du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants (300 M€ en 2007), tandis que la fiscalité des successions est facilitée dans le sens de l'incitation aux transmissions anticipées de patrimoine (soit 80 M€ en 2006).

Enfin, dans le cadre du PLFSS, est institué un prélèvement de CSG sur les intérêts générés par les PEL de plus de 10 ans, soit une augmentation de la CSG de près de 860 M€ en 2006.

**Concernant les entreprises**, si les mesures du PLF présenteront en 2006 1 Md€ supplémentaires de prélèvements sur les entreprises, ces dernières bénéficieront en 2007 d'un allègement de leur fiscalité d'environ 230 M€. En 2006, par ailleurs, les mesures votées antérieurement représentent un gain de 3,7 Mds€ pour les entreprises (allègements de charges sociales, suppression de la surtaxe d'IS, dégrèvement pour investissements nouveaux de TP).

La réforme de la taxe professionnelle prévoit de limiter fortement le poids de cet impôt, en

allégeant la charge pesant sur les entreprises les plus taxées et sur celles qui investissent, sous la forme de l'instauration d'un plafonnement effectif de la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises, et la pérennisation d'un dégrèvement au titre des investissements nouveaux. L'ensemble de ces deux mesures aboutit à un allègement de 3,2 Mds€ à terme.

En outre, l'aménagement du crédit d'impôt recherche représentera un gain pour les entreprises de 40 M€ en 2006 et de 220 M€ en 2007 tandis que les exploitants agricoles bénéficieront d'un allègement de taxe foncière sur le non bâti à hauteur de 140 M€ en 2006.

A contrario, des mesures de simplification et de rationalisation d'avantages fiscaux permettront de dégager des recettes complémentaires pour l'État. Ces mesures sont relatives à la simplification et le rééquilibrage de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) (+ 500 M€ en 2006 et + 150 M€ en 2007), la non déductibilité des provisions pour titres de participation à hauteur des plus-values latentes sur titres de même nature (+ 115 M€), la réintégration au résultat imposable des emprunts TSDI (titres subordonnés à durée indéterminé) soit + 385 M€ en 2006, corrigés en partie en 2007 à hauteur de 135 M€, et l'accélération de la réforme du financement de l'apprentissage pour 200 M€.

Il convient aussi de signaler que dans le cadre du Plan d'urgence pour l'emploi, le Gouvernement a décidé d'alléger les conséquences financières pour les entreprises du passage du seuil des 10 salariés. Les exemptions de trois cotisations (participation à l'effort de construction, contribution au fond national d'aide au logement, contribution à la formation professionnelle) sont étendues pour les entreprises de 10 à 20 salariés pour un coût de 470 M€ en 2006.

Le PLFSS 2006 prévoit en outre une taxe exceptionnelle sur l'industrie pharmaceutique qui rapporterait 300 M€ en 2006, la fin de l'abattement temps partiel existant depuis 1992 (100 M€) ou encore l'extension de la contribution sociale de solidarité sur les sociétés (C3S) au secteur public relevant du secteur marchand (140 M€).

Enfin, dans le prolongement de la réforme des retraites et des efforts de retour à l'équilibre des comptes sociaux, partenaires sociaux et État devraient augmenter en 2006 certains taux de cotisations (AGIRC, CNAV et AT-MP) soit un relèvement des prélèvements sociaux de 1 580 M€.

**Enfin, il convient de prendre en compte l'impact en 2006 des mesures antérieures, notamment celles prises en 2004 et 2005.**

Il s'agit principalement des mesures suivantes :

- le dégrèvement de TP pour investissement nouveau : celui-ci aura un impact de – 1,3 Md€ en 2006 et de – 1,1 Md€ supplémentaire en 2007 ;
- la deuxième tranche de la suppression de la majoration de 3 % sur l'IS (0,5 Md€);
- le crédit d'impôt en faveur de l'accession à la propriété (0,5 Md€);
- et l'augmentation des abattements applicables aux successions (0,4 Md€).

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des mesures nouvelles en prélèvements obligatoires.

Tableau 3

### Principales mesures nouvelles et leur incidence sur les prélèvements obligatoires en 2006 (en M€)

	<b>2006</b>
<b>État</b>	
PLF 2006	<b>- 4 730</b>
<i>Mesures d'allègements en faveur des ménages</i>	400
<i>Mesures d'allègements en faveur des entreprises</i>	- 590
<i>Mesures d'harmonisation et de simplification</i>	- 210
Plan d'urgence pour l'emploi	1 200
Autres mesures prises antérieurement	- 470
Allégements de cotisations sociales <sup>1</sup>	- 3 800
<b>Sécurité sociale</b>	
PLFSS 2006	<b>3 210</b>
Hausses de cotisations au régime général	1 660
Hausses de cotisations décidées par les partenaires sociaux	1 300
Autres mesures sécurité sociale <sup>2</sup>	280
<b>Autres mesures<sup>3</sup></b>	<b>40</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 480</b>

(1) Budgétairement, ces mesures ont un impact sur l'État; mais en comptabilité nationale, elles ont un impact sur les PO des administrations de sécurité sociale.

(2) Il s'agit notamment de l'impact sur les cotisations sociales et sur la CSG du changement du mode de recouvrement des indépendants, de l'incidence sur les prélèvements sociaux de la suppression de l'avoir fiscal.

(3) Elles comprennent les autres mesures de périmètre, et notamment celles qui ne correspondent pas à des transferts entre sous-secteurs d'administrations publiques, tels le transfert hors APU de la taxe sur les locaux à usage de bureaux, ou l'intégration de recettes précédemment hors APU tels l'adossement du régime RATP au régime général, ou la budgétisation des droits de licence sur la rémunération des débiteurs de tabac.

## La prévision des recettes fiscales

Les prévisions de recettes de l'État pour l'année en cours et pour l'année suivante sont établies selon des approches différentes.

Pour l'année en cours, la prévision de recette est étayée par la connaissance des recouvrements sur les sept premiers mois de l'année : elle permet ainsi de formuler une évaluation robuste à partir de données réelles.

L'exercice est en revanche plus complexe s'agissant des recettes de l'année suivante. Les prévisions de recettes donnent lieu à un travail analytique ligne par ligne. Elles ne procèdent aucunement d'une projection globale du niveau des recettes, qui résulterait par exemple du choix ex ante d'une élasticité à la croissance. La prévision consiste à définir le comportement de l'assiette de l'impôt au regard des indicateurs macroéconomiques pertinents (rarement le PIB à lui seul), à calculer les droits qui en découlent (barèmes, taux) en tenant compte de la législation fiscale courante, et enfin à reproduire la mécanique de recouvrement (taux de recouvrement courant, éventuels effets de bord entre exercices...).

Au-delà de cette différence d'approche, la méthode utilisée pour la prévision des recettes sur les deux années est la même et se déroule en deux étapes. En premier lieu une évolution « spontanée » des recettes est déterminée. Pour ce faire, on suppose que la législation ne change pas (législation constante) : la croissance économique des recettes fiscales résulte alors uniquement de la croissance prévue des assiettes. Dans un second temps, on prend en compte l'incidence budgétaire des changements de législation (« mesures nouvelles ») afin de déterminer un montant de recettes à législation courante<sup>1</sup>. La présente fiche s'attache essentiellement au premier de ces deux aspects.

*Tableau 1*

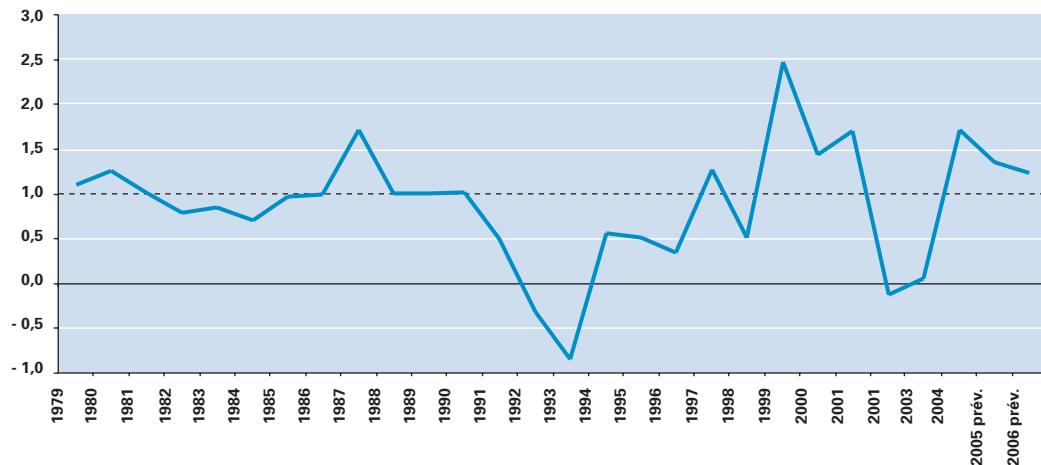
### Élasticité des recettes fiscales nettes en 2004, 2005 et 2006

	2004	2005	2006
PIB en valeur (en %) (1)	4,0 %	3,0 %	3,7 %
Évolution à législation et périmètre constants (en %) (2)	6,8 %	4,1 %	4,6 %
Élasticité des recettes fiscales nettes au PIB (2)/(1)	1,7	1,4	1,2

(1) Le tome I de *l'Évaluation des Voies et Moyens* retrace de manière complète l'impact des changements de périmètre et des mesures nouvelles affectant les recettes fiscales en 2006. Une vision consolidée de ces changements de législation sur les prélèvements obligatoires est fournie dans le *Rapport présentant l'évolution des prélèvements obligatoires des administrations publiques, document annexé au PLF 2006*.

## de l'État en 2005 et 2006

### Élasticité des recettes fiscales nettes au PIB



**En 2004, la croissance spontanée des recettes fiscales nettes de l'État a atteint 6,8 %, soit une élasticité au PIB de 1,7.** Elle a été notamment portée par une TVA dynamique qui a progressé spontanément de + 6,4 %, grâce à une forte consommation des ménages et un investissement logement nettement plus dynamique que le PIB, et par la croissance spontanée de l'impôt sur les sociétés (+ 10,8 %) qui a profité d'une accélération sensible du bénéfice fiscal des entreprises en 2003.

En 2005 et 2006, l'élasticité des recettes fiscales nettes au PIB reviendrait progressivement vers 1. En 2005, les recettes fiscales nettes de l'État devraient progresser de 4,1 % à législation constante. L'élasticité des recettes à l'activité serait alors de 1,4. En 2006, la croissance spontanée des recettes fiscales devrait être plus dynamique – mais également plus en phase avec l'évolution de la conjoncture – s'établissant à 4,6 %, soit une élasticité des recettes fiscales au PIB de 1,2.

**Le dynamisme des recettes fiscales résulterait principalement de la croissance soutenue de la taxe sur la valeur ajoutée et de celles de l'impôt sur le revenu en 2005 et de l'impôt sur les sociétés en 2006.**

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions attendues pour 2005 et 2006 de la contribution respective des principaux impôts à la croissance spontanée des recettes totales de l'État des principaux impôts.

*Tableau 2*

### Contributions des principaux impôts à l'évolution spontanée des recettes

Contributions des différents impôts	Niveau 2004 (en Md€)	2005	2006
TVA	121,0	2,2 %	2,0 %
Impôt sur les sociétés	38,7	0,3 %	1,2 %
Impôt sur le revenu	53,4	1,4 %	0,8 %
Autres recettes fiscales	52,6	0,2 %	0,6 %
Progression spontanée des recettes fiscales nettes	265,7	4,1 %	4,6 %

**La TVA :** le montant de recettes de TVA nette pour 2005 prévu réévalué à l'occasion du PLF 2006 s'établit à 126,4 milliards d'euros, montant légèrement révisé à la baisse par rapport à la loi de finances initiale (- 0,8 Md€) au vu des recouvrements effectués depuis le début de l'année. À législation constante, les recettes de TVA (+ 4,5 % en 2005 et + 4,3 % en 2006) devraient être légèrement plus dynamiques que les assiettes taxables (+ 3,8 % en 2005 et + 3,8% en 2006) portées par la vigueur de la consommation des ménages et de l'investissement des sociétés non financières et des ménages.

**L'impôt sur les sociétés :** le tassement de l'impôt sur les sociétés en 2005 (+ 1,8 % de croissance spontanée, après 9,5 % en 2004) résulte de la croissance modérée du bénéfice fiscal des entreprises en 2004. Compte tenu du mode de recouvrement spécifique de l'IS par acomptes et solde qui amplifie l'effet des variations du bénéfice fiscal sur les recettes spontanées d'IS, la révision du bénéfice fiscal a entraîné une forte révision à la baisse des recettes prévues pour 2005 (- 3,3 Mds€). Pour l'année 2006, la progression robuste des résultats comptables des entreprises devrait porter le produit de l'IS à 41,5 Mds€.

**L'impôt sur le revenu :** en 2005 et 2006, les recettes de l'impôt sur le revenu devraient rester relativement dynamiques. Ce dynamisme est en partie imputable à la croissance des pensions versées en 2004 et en 2005 (+ 4,6 % et + 4,9 % respectivement), ainsi qu'à l'effet du rebond des marchés boursiers sur les plus-values à taux proportionnel.

**Les autres recettes :** les autres recettes qui constituent un ensemble hétérogène (taxe intérieure sur les produits pétroliers, droits d'enregistrement...) contribuent diversement à la croissance spontanée des recettes fiscales nettes. D'un côté, en 2005 et 2006, la valorisation des actifs mobiliers du fait du rebond de la bourse et le dynamisme du marché de l'immobilier dynamiseraient certaines recettes tels que les droits de mutation à titre gratuit (les successions principalement) et l'ISF, cette tendance s'observant nettement dans les recouvrements intervenus depuis le début de l'année. De l'autre, le renchérissement du prix du baril de pétrole depuis le début 2005 devrait continuer de peser sur la consommation de carburants et sur le niveau des recettes de TIPP en 2005 et 2006. Globalement, l'ensemble des autres recettes contribuerait à hauteur de 0,2 et 0,6 point à la croissance spontanée des recettes en 2005 et 2006.



## Le compte de

Cette année, pour la première fois, le budget sera intégralement présenté, discuté et exécuté selon les modalités prévues par la LOLF, en missions et programmes, en associant aux crédits budgétaires la formulation d'objectifs dont l'atteinte sera mesurée par des indicateurs. Cette réforme poursuit trois objectifs principaux : plus de démocratie en associant plus étroitement le Parlement aux choix budgétaires et au suivi de l'exécution ; plus d'efficacité, avec un souci constant de performance de la dépense publique et de qualité du service rendu, contribuant au redressement des finances publiques ; plus de responsabilités pour les agents publics, qui seront mobilisés sur des objectifs à atteindre.

Le déficit du projet de loi de finances pour 2006 s'établit à 46,8 Mds€, soit une stabilisation par rapport à la prévision d'exécution pour 2005.

### ■ L'évolution des recettes fiscales et non fiscales à périmètre constant : + 5,9 Mds€ par rapport à la LFI 2005 (+ 8,8 Mds€ hors prélèvements sur recettes).

Les prévisions de recettes fiscales nettes pour l'année 2006 se fondent sur une base 2005 légèrement revue à la baisse. Révisées à 269,7 Mds€, les recettes fiscales nettes sont en 2005 en retrait de 2 Mds€ par rapport à la loi de finances initiale. Cette prévision s'explique principalement par la révision à la baisse de l'impôt sur les sociétés, les autres recettes s'inscrivant globalement en hausse par rapport aux évaluations initiales.

*Les recettes fiscales nettes* pour 2006 s'établissent à 278,0 Mds€, en progression de 8,3 Mds€ par rapport aux dernières prévisions pour 2005, avant les mesures nouvelles du projet de loi de finances et hors toute mesure de périmètre. À ce montant s'ajoutent :

- l'effet des mesures nouvelles d'allégements pour un total de 800 M€, dont les ménages sont les principaux bénéficiaires, notamment au titre du renforcement de la PPE (500 M€) et des mesures en faveur des transmissions anticipées de patrimoine et dotations familiales (80 M€), financées par des mesures d'harmonisation et de simplification fiscale (+ 1 Md€) ;
- l'impact des transferts de recettes qui minorent les recettes fiscales de 20,7 Mds€, du fait principalement d'un transfert de recettes aux organismes de sécurité sociale à hauteur de 18,9 Mds€ au titre de la compensation des exonérations de cotisations sociales, de l'affectation à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) de la taxe due par les concessionnaires d'autoroutes (0,5 Md€) et d'un transfert de recettes aux régions et départements en compensation de transferts de compétences (0,4 Md€).

Avant intervention des mesures de périmètre et de transferts de recettes, *les recettes non fiscales* hors recettes d'ordre sont prévues à 35,5 Mds€ pour l'année 2006, soit une augmentation de 2,2 Mds€ par rapport à la LFI 2005 et de 1,1 Md€ par rapport au dernier état de la prévision 2005. Cette augmentation tient à la progression des dividendes d'entreprises non financières et à diverses recettes ponctuelles. On note, à contrario, l'impact négatif de l'absence à compter de 2006 des versements de la CADES (- 3 Mds€).

Deux mesures principales de périmètre ramènent ce montant à 24,8 Mds€, l'une portant sur l'affectation des recettes de retenues pour pensions au nouveau compte d'affectation spéciale relatif aux pensions, la seconde portant sur l'affectation des produits de la cession d'éléments du patrimoine immobilier de l'État au nouveau compte d'affectation spéciale relatif à la valorisation du patrimoine immobilier de l'État.

## I'Etat (PLF 2006)

### ■ À structure constante, les dépenses du budget général de l'Etat progressent de + 4,9 Mds€ par rapport à la LFI 2005 (+ 1,8 %)

À périmètre constant, les dépenses du budget général progressent de 4,9 Mds€, soit comme l'inflation prévisionnelle (+ 1,8 %) ce qui correspond à une stabilisation en volume par rapport au niveau de la loi de finances initiale 2005. Pour la troisième année consécutive, les dépenses de l'Etat sont donc stabilisées.

La maîtrise des dépenses dans la durée a supposé un effort important de redéploiement afin de dégager des moyens au profit des priorités du Gouvernement. Les facteurs de rigidité de la dépense publique sont en effet importants. L'accumulation de déficits budgétaires depuis 24 ans conduit l'Etat à supporter un service de la dette qui représente aujourd'hui près de 14 % du budget général. L'Etat doit par ailleurs faire face à la montée en charge des dépenses de pensions des fonctionnaires dans un contexte démographique où les départs à la retraite s'accélèrent. Les dépenses de pensions civiles et militaires, indexées depuis 2003 sur les prix, progressent en 2006 de 2 Mds€.

Pour faire face à ce phénomène de rigidité croissante de la dépense, le Gouvernement a modernisé en profondeur la procédure budgétaire afin de pouvoir identifier des économies structurelles bien en amont des traditionnelles conférences budgétaires.

Au total, cette politique budgétaire active a permis de dégager des marges de manœuvre afin de financer les secteurs prioritaires.

**- À travers le budget 2006, le Gouvernement a souhaité agir pour tous, pour l'emploi et dans le sens d'une plus grande justice sociale :** ainsi, le plan de cohésion sociale et le plan d'urgence pour l'emploi annoncé par le Premier ministre en juin dernier seront mis en œuvre. S'ajoute à cet effort la montée en puissance du plan « services à la personne ».

**- Le budget 2006 poursuit la consolidation de l'Etat dans ses composantes régaliennes.** Cet effort est la réponse à une légitime attente de nos citoyens en matière de sécurité. Les choix du Gouvernement en la matière sont fondés sur l'exigence républicaine mais également sur la nécessité de donner à notre pays les moyens nécessaires à son ambition internationale.

**Les lois de programmation (LPM, LOPJ et LOPS1) seront ainsi pleinement respectées :** une enveloppe totale de + 1,6 Md€ est ainsi consacrée aux budgets de la défense, de la justice et de l'intérieur. **Les moyens consacrés à l'aide publique au développement (APD)** permettront à la France d'atteindre en 2006 le seuil de 0,47 % du revenu national brut consacré au développement, avant de nous conformer en 2007 à l'objectif de Monterrey qui est de 0,50 % du RNB.

**- Afin de préparer la France aux défis technologiques de demain,** une enveloppe de moyens d'1 Md€ a été dégagée pour la deuxième année consécutive dans le cadre du plan national en faveur de la recherche.

### ■ Les prélèvements sur recettes sont en hausse en 2006 de 2,9 Mds€ par rapport à la LFI 2005.

Le contrat de croissance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités locales est reconduit. Ces dernières continueront à bénéficier des fruits de la croissance. A structure constante, les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales augmentent ainsi de 1,5 Md€. Le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne, enfin, s'établit à 18,0 Mds€

(+1,4 Md€ par rapport à la LFI 2005), après une exécution prévisionnelle en 2005 de 17,3 Mds€. Année charnière, l'année 2006 est la dernière étape des perspectives financières 2000-2006 où se conjuguent la montée en puissance du coût de l'élargissement et la fin de la programmation 2000-2006 des fonds structurels.

### ■ **L'excédent des comptes spéciaux est en progression de 1,4 Md€**

L'excédent global des comptes spéciaux, en progression de 1,4 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2005, résulte principalement de trois comptes :

- **le compte d'affectation spéciale « Pensions »** qui dégage un excédent de 1 Md€ : cet excédent est la conséquence de la constitution du fonds de roulement nécessaire afin que ce compte, dont le total des dépenses dépasse 46 Mds€, ne présente jamais un découvert de trésorerie, conformément aux dispositions de la LOLF<sup>1</sup> ;
- **le compte de gestion active de la dette** qui enregistrera + 510 M€ de solde positif en 2006, contre 350 M€ en loi de finances initiale 2005, au titre des gains sur les opérations de gestion active conduite par l'Agence France Trésor ;
- **le compte des prêts à des Etats étrangers** qui sera en excédent de + 373 M€.

### ■ **Le PLF 2006 intègre enfin des mesures de rationalisation et de clarification qui se traduisent par des modifications de périmètre.**

Outre les transferts de compétence aux collectivités locales, l'adossement du risque maladie de l'ENIM au régime général et les transferts au titre du financement de l'AFITF, ces mesures résultent pour l'essentiel de la mise en œuvre de la LOLF :

- la création du compte d'affectation spéciale « Pensions », qui se traduit par une importante mesure de périmètre de 10,0 Mds€ ;
- la rationalisation de la gestion immobilière de l'État par la mise en œuvre d'une expérimentation des loyers budgétaires sur trois ministères ;
- la budgétisation en application de la LOLF d'une partie du budget annexe de l'aviation civile (BAAC), du compte de tiers débitants de tabacs, du compte d'affectation spéciale « Fonds national de développement du sport » et d'une partie du compte d'affectation spéciale « Fonds de modernisation de la presse ».

---

(1) En application de l'article 21 de la LOLF, le projet de loi de finances pour 2006 institue un compte spécial des pensions qui regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses relatives aux pensions servies aux agents civiles et militaires, ainsi qu'aux ouvriers d'État. Il incarne au plan comptable et budgétaire un régime de retraite des agents de l'État.

### **Passage du solde budgétaire au déficit de l'État.**

En application de l'article 50 de la LOLF, le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances « explicite le passage, pour l'année considérée et celle qui précède, du solde budgétaire à la capacité ou au besoin de financement de l'Etat tel qu'il est mesuré pour permettre la vérification du respect des engagements européens de la France (...) ».

Le passage du solde d'exécution des lois de finances au déficit de l'État au sens de la comptabilité nationale s'obtient par l'intermédiaire de différentes corrections.

- **En application de la logique des « droits constatés », en ramenant à l'exercice concerné, l'enregistrement de certaines dépenses** (par exemple l'allocation aux adultes handicapés ou les exonérations de cotisations sociales) **et recettes** (ainsi de la taxe sur la valeur ajoutée ou de la taxe intérieure sur les produits pétroliers) du budget général ;
- **En retraitant des opérations budgétaires en opérations financières ou de patrimoine.** Sur le budget général, elles correspondent essentiellement à des dépenses concernant la participation de la France à certains organismes internationaux ainsi que du versement à l'Agence Française de Développement lié à l'annulation de dettes Dakar. En recettes, il s'agit principalement de l'annulation du versement annuel de la CADES à l'Etat qui représente de l'annuité de la dette des administrations de sécurité sociale que l'État avait financé en 1993, traité par les comptables nationaux comme un prêt entre administration et enregistré au bilan de l'État comme une diminution de créance financière. S'agissant des Comptes spéciaux du trésor, les recettes de privatisation relatives à des sociétés non financières sont traitées en comptabilité nationale en opérations financières. De même, les prêts et avances consentis par l'Etat ainsi que les remboursements sont quasi<sup>1</sup> intégralement retracés en opérations financières.
- **En intégrant des opérations non budgétaires de remises de dettes, principalement aux Etats étrangers.**

Par ailleurs, la mise en place de partenariats public-privé pourra également, selon le partage des risques opéré entre l'État et les opérateurs privés (cf encadré), avoir un impact sur le passage entre solde budgétaire et besoin de financement. En 2005 et 2006, il n'a pas été enregistré d'impact à ce titre.

---

(1) Le solde du compte d'avances aux collectivités territoriales n'est pas considéré comme une opération financière et impacte directement le déficit public.

## Les partenariats public-privé

L'introduction de la possibilité de mise en place des PPP en France est récente. Le contrat de partenariat a été créé par l'ordonnance du 17 juin 2004. La mission interministérielle d'appui à la réalisation de contrats de partenariat public-privé, créée par un décret du 19 octobre 2004, a été officiellement installée auprès du ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie le 27 mai 2005.

Un certain nombre de projets sont déjà envisagés, pour l'essentiel émanant de l'Etat et des établissements publics. Une nouvelle impulsion à l'identification de projets a d'ailleurs été donnée par le ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie dans le courant de l'été 2005. Les premiers projets sont en cours de lancement dans des domaines variés : réalisation d'infrastructures autoroutières ou ferroviaires, projets immobiliers concernant des constructions universitaires, hospitalières ou relevant du ministère de la justice, projets relatifs aux nouvelles technologies, ...

Pour apprécier l'effet de ce type de contrat sur les finances publiques dans le cadre de la comptabilité maastrichtienne, le principal critère est celui du partage des risques effectué entre l'administration et le partenaire privé. Dans son communiqué du 11 février 2004, Eurostat recommande que les PPP soient classés comme actifs non publics et ne soient donc pas enregistrés dans le bilan des administrations publiques si les deux conditions suivantes sont réunies : (1) le partenaire privé supporte le risque de construction et (2) le partenaire privé supporte au moins l'un des deux risques suivants : celui de disponibilité ou celui lié à la demande.

Concrètement, selon la nature du montage envisagé, il est possible de se trouver dans deux cas de figure exclusifs l'un de l'autre :

- soit l'équipement est considéré comme la propriété du partenaire privé, et seul les paiements périodiques effectués par l'Etat, considérés comme des achats de services, affectent le déficit public au fur et à mesure qu'ils interviennent, le montage étant alors qualifié de « *déconsolidant* », dans ce cas les paiements affectent de la même manière solde budgétaire et besoin de financement au sens de Maastricht ;

- soit l'équipement est considéré, dès sa mise en service comme la propriété de l'Etat : le déficit et la dette sont alors affectés, à cette date, du montant correspondant à la valeur totale de l'équipement, les paiements périodiques correspondant alors pour l'essentiel à l'amortissement d'un prêt et le montage

(2) Lorsque les critères précédents ne permettent pas d'aboutir à une décision sur l'attribution de l'équipement, Eurostat conseille de faire intervenir les critères supplémentaires que sont :

- l'existence de garanties apportées par l'Etat au financement des investissements de l'opérateur,
- la possibilité offerte à l'Etat de prendre possession des équipements à l'échéance du contrat, pour un versement très inférieur à la valeur résiduelle des équipements.

Dans ces deux cas, le montage est alors considéré comme consolidant.

étant alors « *consolidant* »<sup>2</sup>. Dans ce cas, le traitement comptable est identique à celui du crédit bail : le besoin de financement est impacté la première année de la dépense correspondant à l'investissement et les années suivantes des flux correspondants aux frais financiers et au fonctionnement.

Il n'est pas enregistré d'impact sur le déficit public au titre des partenariats publics-privés en 2005 et 2006.

En 2005, le déficit au sens de la comptabilité nationale serait supérieur de 8,8 Mds€ à la dernière prévision d'exécution du solde budgétaire (46,8 Mds€) et s'établirait à – 55,6 Mds€. Cet effet résulterait de :

- – 1 Mds€ du passage en droits constatés de diverses recettes et dépenses du budget général ;
- – 7 Mds€ d'opérations budgétaires retraitées en opérations financières, notamment le dernier versement de la CADES au budget général et les recettes financières réalisées sur le compte d'affectation spécial des participations financières de l'État ;
- – 0,8 Md€ au titre des remises de dettes en faveur d'États étrangers.

Pour 2006, le besoin de financement de l'État s'établirait à – 49,0 Mds€, soit une dégradation de – 2,2 Mds€ par rapport au déficit budgétaire associé au PLF pour 2006 (– 46,8 Mds€) qui s'explique par :

- – 0,3 Md€ de droits constatés intégrant le retraitement comptable de la soulté versée par l'Etat à la RATP. Seule une fraction sera versée en 2006 en comptabilité budgétaire, cependant, le versement doit, selon les systèmes français et européen de comptabilité nationale, être enregistré en une seule fois en comptabilité d'exercice ;
- – 0,8 Md€ d'opérations budgétaires retraitées en opérations financières, à la fois sur le budget général (par exemple des participations à des organismes internationaux) et les comptes spéciaux (notamment les prêts consentis par l'État et les recettes financières réalisées sur le compte des participations financières de l'État) ;
- – 1,1 Md€ résultant d'opérations non budgétaires de l'État, mais qui impactent son besoin de financement (il s'agit principalement de remises de dettes publiques accordées dans le cadre du « Club de Paris »).

## La situation financière des administrations

Le besoin de financement des APUL, apparu en 2004 pour la première fois depuis 1995, demeurerait en 2005 et 2006. Le rythme des dépenses, hors effet des transferts de compétences, resterait très dynamique (+ 5,5 % en 2004, + 4,3 % en 2005 et + 4,6 % en 2006). Les recettes fiscales des APUL continueraient de progresser sur un rythme soutenu.

**■ Hors transferts d'impôts nationaux<sup>1</sup>, les recettes des APUL augmenteraient en 2005 et 2006 (+ 4,8 % en 2005 et + 4,7 % en 2006 après + 4,3 % en 2004), en raison notamment d'une pression fiscale accrue et de la vigueur des assiettes immobilières.**

- Hors transferts d'impôts nationaux, **les ressources fiscales** des APUL<sup>2</sup> progresseraient de 6,3 % en 2005 en raison principalement d'une forte progression des taux d'imposition (+ 3,5 % d'augmentation des taux, tous niveaux de collectivités locales confondus) et des droits de mutation liée à la bonne tenue du marché immobilier. En 2006, la croissance des ressources fiscales resterait élevée (+ 6,6 %) du fait de la vigueur des bases d'imposition et des droits de mutation. **La part supportée par l'État (transfert de fiscalité)<sup>3</sup>** connaîtrait une forte progression les deux années (+ 8,1 % en 2005 et + 13,5 % en 2006) en raison de la mise en place des dégrèvements de taxe professionnelle sur les investissements nouveaux et des mesures anti-délocalisation.
- Les APUL bénéficient également, et pour une part importante (un tiers de leurs ressources totales), de **transferts en fonctionnement et en investissement** venant principalement de l'État et des autres secteurs des administrations publiques.

En 2005, ces transferts ralentiraient à périmètre courant (+ 1,2% après + 5,0 % en 2004) en raison de deux principaux facteurs :

- la substitution d'une fraction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux départements par un transfert de taxe sur les conventions d'assurance (TCA) pour 900 M€ afin de contribuer au financement des services d'incendie et de secours (SDIS) ;
- la substitution d'une partie de la dotation de décentralisation de la formation professionnelle par une taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage (198 M€).

Toutefois, à périmètre constant, l'évolution des transferts serait de 3,2 %, soit un rythme plus élevé que l'inflation.

En 2006, les transferts aux collectivités locales accéléreraient à nouveau à périmètre courant à + 3,6 %, malgré la poursuite des transferts de fiscalité. En particulier, la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) transférerait 600 M€ aux départements en compensation de la création de la prestation de compensation du handicap (PCH). À périmètre constant, l'évolution des transferts atteindrait + 2,9 %.

- Les autres ressources (revenus du domaine, tarifs des services publics locaux) des APUL, progresseraient en 2005 et 2006 de 4,3 % et 2,8 %.

---

(1) Le transfert de TIPP et de TCA vise à compenser les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation (cf. liste des compétences transférées en note 5).

(2) Impôts locaux et part supportée par l'État.

(3) Pour l'essentiel : remboursements de dégrèvements, dotation de compensation de la taxe professionnelle, compensation des exonérations de fiscalité locale.

## publiques locales (APUL)

	<b>Montant 2004 (Md€)</b>	<b>Répartition en %</b>	<b>Évolution 2005/2004</b>	<b>Évolution 2006/2005</b>
<b>Total ressources (hors transfert de fiscalité*)</b>	<b>171,8</b>	<b>100</b>	<b>4,8 %</b>	<b>4,7 %</b>
Y compris transfert de fiscalité	<b>176,8</b>		<b>5,2 %</b>	<b>5,0 %</b>
<b>Ressources fiscales (hors transfert de fiscalité)</b>	<b>83,0</b>	<b>49,7</b>	<b>6,3 %</b>	<b>6,6 %</b>
Y compris transfert de fiscalité	<b>88,0</b>		<b>8,1 %</b>	<b>6,5 %</b>
dont recouvrements (hors transfert de fiscalité)	70,4	42,6	6,0 %	5,3 %
Y compris transfert de fiscalité	75,4		8,1 %	5,4 %
dont part supportée par l'État	12,6	7,1	8,1 %	13,5 %
<b>Transferts</b>	<b>57,7</b>	<b>32,6</b>	<b>1,2 %</b>	<b>3,6 %</b>
dont fonctionnement	49,3	27,9	- 0,1 %	3,9 %
dont investissement	8,4	4,7	8,9 %	1,7 %
<b>Autres ressources</b>	<b>31,1</b>	<b>17,6</b>	<b>4,3 %</b>	<b>2,8 %</b>

\* Transfert de TIPP en 2004, 2005 et 2006 et de TCA en 2005 et 2006.

### ■ À périmètre constant, la dépense locale resterait dynamique en 2005 et 2006, notamment la masse salariale et l'investissement.

Hors impact de l'acte II de la décentralisation (dont RMI notamment) et de la création de la prestation de compensation du handicap (PCH) en 2006, la dépense locale progresserait de 4,3 % en 2005 et 4,6 % en 2006 en valeur :

- **Les dépenses d'investissement continueraient de progresser sensiblement** en 2005 et 2006. Après une progression autour de 7 % en valeur en 2003 et 2004, l'investissement des APUL progresserait de 5,5 % en 2005 et 4,1 % en 2006.
- **L'évolution de la masse salariale resterait soutenue sur la période, en raison notamment de la mise en place de certaines réformes.** La masse salariale en 2005 progresserait de 4,7 %, sous l'effet de la revalorisation du point fonction publique, des mesures catégorielles en faveur des bas salaires, de la nouvelle cotisation destinée au futur régime de retraite complémentaire et de l'augmentation des cotisations sociales versées par les employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). En 2006, la progression serait de 5,4 % en raison principalement d'une hypothèse d'un recours soutenu des collectivités locales aux contrats aidés du plan de cohésion sociale.
- **Les charges d'intérêt des APUL poursuivraient leur baisse en 2005. Elles devraient en revanche augmenter à nouveau en 2006** – pour la première fois depuis 2001 – **sous l'effet notamment de la reprise de l'endettement local.** Ce mouvement à la hausse pourrait s'amplifier si les taux d'intérêt remontaient (une part importante de l'endettement des collectivités locales s'effectue à taux variables).

	<b>Montant 2004 (Md€)</b>	<b>Répartition en %</b>	<b>Évolution 2005/2004</b>	<b>Évolution 2006/2005</b>
<b>Total dépenses</b> ( <i>hors transfert de compétences*</i> )	<b>173,3</b>	<b>100</b>	<b>4,3 %</b>	<b>4,6 %</b>
Y compris transfert de compétences	<b>178,7</b>		<b>4,7 %</b>	<b>4,9 %</b>
<b>Charges de fonctionnement</b> ( <i>hors transfert de compétences</i> )	<b>128,1</b>	<b>73,9</b>	<b>4,2 %</b>	<b>4,7 %</b>
Y compris transfert de compétences	<b>133,5</b>		<b>4,7 %</b>	<b>5,1 %</b>
dont consommations intermédiaires	38,1	21,3	4,5 %	5,5 %
dont masse salariale	51,4	28,7	4,7 %	5,4 %
dont prestations sociales ( <i>hors transfert de compétences</i> )	9,2	5,3	6,7 %	3,9 %
Y compris transfert de compétences	14,7		6,5 %	3,9 %
dont transferts courants	15,8	8,8	2,6 %	3,6 %
dont subventions	11,6	6,5	5,7 %	6,3 %
dont autres	2,0	1,1	6,0 %	4,3 %
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>42,4</b>	<b>23,7</b>	<b>5,3 %</b>	<b>3,9 %</b>
dont FBCF	36,0	20,2	5,5 %	4,1 %
dont transferts en capital	4,2	2,4	3,8 %	2,1 %
dont autres	2,1	1,2	5,1 %	4,0 %
<b>Intérêts</b>	<b>2,8</b>	<b>1,6</b>	<b>- 7,1 %</b>	<b>11,5 %</b>

\* RMI, acte II de la décentralisation, PCH.



## Les administrations de

Après une forte dégradation en 2004 (- 1 point de PIB), le déficit des administrations de sécurité sociale (ASSO) se réduirait fortement en 2005 et se stabiliserait en 2006 à 0,2 point de PIB. Les effets de la réforme de l'assurance maladie ainsi que la reprise de l'activité constituent les principaux facteurs de cette amélioration.

**■ En 2005, le redressement du solde des ASSO résulte notamment des effets de la réforme de l'assurance maladie. Les ASSO bénéficient également d'un surcroît exceptionnel de recettes, du fait de l'enregistrement de la soulté des industries électriques et gazières.**

En 2005, plusieurs facteurs contribuent à une accélération des **recettes** perçues par les régimes de sécurité sociale :

- La **progression spontanée** des recettes de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) sera plus forte qu'en 2004, en lien avec l'accélération de la masse salariale ;
- Les régimes d'assurance maladie reçoivent les recettes supplémentaires votées dans le cadre de **la loi sur l'assurance maladie du 13 août 2004** : le passage de 5 % à 3 % de l'abattement frais professionnels au titre de la CSG portant sur les salaires, le relèvement du taux réduit de CSG pour les retraités imposables, ainsi que celle sur les revenus du patrimoine et de placement et sur les jeux redressent le compte de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMETS) de plus de 2 Mds€. En outre, une contribution additionnelle à la Contribution Spécifique de Solidarité sur les Sociétés (C3S) pour 800 M€ ainsi qu'un transfert de recettes tabacs provenant du budget de l'État à hauteur d'1 Md€ génèrent un montant total de recettes supplémentaires de plus de 4 Mds€.
- **La création d'un « régime de retraite chapeau » additionnel** adossé aux primes des trois fonctions publiques contribue également pour environ 1,1 Md€ à l'augmentation des recettes en 2005.
- Enfin, l'adossement du régime de retraite des industries électriques et gazières aux régimes général et complémentaires des salariés se traduit par un surcroît de recettes ponctuel de 8,4 Mds€ pour les ASSO (**« soulté IEG »**).

**Les prestations sociales** augmenteraient de 4,5 % en 2005, après 4,2 % en 2004 :

- Les dépenses entrant dans le champ de **l'Objectif national de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM)** ralentiraient sensiblement en 2005, permettant le respect du niveau voté en loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2005. La progression de l'ONDAM serait ainsi **de 3,8% en 2005 par rapport aux réalisations 2004** ;
- Les prestations **chômage** diminuerait de 3,0 %, tant en raison de l'amélioration du marché de l'emploi que de la poursuite de la réforme des filières instaurée par l'assurance-chômage (UNEDIC) ;
- **Les prestations familiales et vieillesse** continueraient de progresser sur des rythmes soutenus, sous les effets respectifs de la poursuite de la montée en charge de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et des départs anticipés à la retraite pour les carrières longues. Les prestations familiales progresseraient toujours sur un rythme de 4,0% en 2005 tandis que les prestations vieillesse (régimes de base et complémentaires) évoluerait de 6,1%. En effet, les prestations vieillesse sont majorées par l'adossement aux régimes de base et complémentaires des salariés du régime de retraite des industries électriques et gazières, dépenses en partie compensées par des cotisations supplémentaires.

## sécurité sociale

■ **En dépit de la disparition des recettes exceptionnelles de 2005, le solde des ASSO continuerait de se redresser fortement en 2006, en raison d'une conjoncture plus favorable et de prestations maladie mieux maîtrisées.**

**Les recettes** des organismes de sécurité sociale accéléreraient en 2006, principalement grâce à l'amélioration de la situation du marché du travail :

- la progression spontanée des recettes de cotisation et de CSG serait de 3,5% ;
- en outre, des hausses de taux de cotisations portant sur les régimes de retraite complémentaires décidées par les partenaires sociaux (AGIRC), ainsi que les mesures décidées dans le cadre du projet de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006, viendraient accroître les recettes des ASSO de 3,2 Mds€. Parmi celles-ci figurent le relèvement des cotisations vieillesse pour les organismes de retraite obligatoires (+ 0,2 point), un relèvement de la cotisation patronale accidents du travail et maladies professionnelles (+ 0,1 point), ou la soumission des plans d'épargne logement à la CSG au bout de 10 ans et non à leur échéance.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme du financement des allégements de cotisations sociales (cf. rapport sur les prélèvements obligatoires), le compte des administrations sociales intègre le transfert de certains impôts et taxes antérieurement affectés au budget de l'Etat, pour un montant de 18,9 Mds€ (qui se substitue pour un montant équivalent à une recette non fiscale).

**Les prestations** décéléreraient nettement, à un rythme de + 2,3 % en 2006 en valeur.

• La poursuite des effets de la réforme de l'assurance maladie conduirait à une **évolution de l'ONDAM en 2006 de + 2,5 %** (2,7 % à périmètre constant). Cette réforme structurelle, qui doit permettre la responsabilisation de chaque acteur du système de santé, reposera, en 2006, sur les principaux éléments suivants :

– la mise en œuvre du plan médicaments, autour de trois axes principaux. Le premier axe est la démarche de juste prix (élargissement du répertoire des génériques, généralisation du tarif forfaitaire de responsabilité sur les génériques ; baisse de prix ; développement des conditionnements de trois mois). La deuxième orientation est l'adaptation de la prise en charge des médicaments, dont la Haute autorité de santé a jugé le service médical rendu insuffisant. La troisième direction est l'accélération de la contribution de l'industrie pharmaceutique à la modération de la croissance des dépenses de médicaments ;

– **la poursuite des efforts de maîtrise médicalisée, en particulier sur les actes de biologie et les transports sanitaires ;**

– **la participation de l'hôpital aux efforts de redressement**, avec la modernisation de la politique des achats hospitaliers, le contrôle des bonnes pratiques, en particulier de prescription, les opérations de recompositions hospitalières ou le développement des alternatives à l'hospitalisation ;

– **le renforcement des actions de lutte contre les fraudes et abus.**

• **La baisse des prestations d'assurance chômage** de 4,5 % proviendrait essentiellement d'une décrue prononcée du nombre de chômeurs, en lien avec l'amélioration conjoncturelle et la montée en puissance des mesures de politique de l'emploi.

• **Les prestations familiales et vieillesse resteraient sur des tendances dynamiques.** La PAJE continuerait de monter en charge en 2006, pour un coût net de 1,2 Md€ en 2006. Par ailleurs, les mesures nouvelles décidées lors de la conférence famille de septembre 2005 contribueraient à une évolution positive de la situation.

bueraien à accroître le montant total des dépenses au titre de la famille (création d'un congé de libre choix d'activité optionnel raccourci mais mieux rémunéré ; réforme de l'allocation de présence parentale ; impact du relèvement de la cotisation vieillesse sur le transfert de la branche famille au Fonds de solidarité vieillesse). Les prestations familiales croîtraient ainsi de 3,4 %. En dépit de la disparition de certains facteurs exceptionnels qui avaient induit une forte accélération en 2005, les prestations vieillesse resteraient dynamiques, sous l'effet de l'arrivée des premières générations du baby boom à l'âge de la retraite, augmentant de 3,6 % sur l'ensemble des régimes.

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Besoin de financement des ASSO (en points de PIB)	– 1,0	– 0,2	– 0,2
Évolution des dépenses des ASSO	4,5 %	3,5 %	2,4 %
<i>dont prestations</i>	4,2 %	4,5 %	2,3 %
Évolution des recettes des ASSO	3,0 %	6,8 %	2,4 %



## La programmation pluriannuelle

Conformément à l'article 50 de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001, et dans la perspective du prochain dépôt du programme de stabilité 2007-2009 à la Commission Européenne, un exercice de programmation pluriannuelle figure dans le rapport économique, social et financier. Cette programmation inscrit ainsi le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 dans une stratégie de moyen terme de finances publiques qui concerne l'ensemble des administrations publiques : État, organismes sociaux et collectivités locales.

L'année 2006 confirmera le retour du déficit public en deçà du seuil des 3 % du PIB. L'objectif du Gouvernement est de poursuivre la réduction des déficits afin d'entamer une diminution franche du ratio d'endettement et de dégager des marges de manœuvre pour réduire la pression fiscale. La maîtrise des dépenses de l'État et de l'assurance maladie devrait contribuer au redressement des comptes publics afin de ramener le déficit en deçà de 1,5 point de PIB à l'horizon de la projection, pratiquement à l'équilibre dans le scénario le plus favorable.

Afin d'aboutir à un diagnostic partagé sur les hypothèses fondant cette programmation, le Gouvernement réunira les principaux acteurs concernés (collectivités locales et administrations de sécurité sociale) lors d'une conférence annuelle des finances publiques.

### **■ La programmation pluriannuelle des finances publiques s'appuie sur un scénario macroéconomique prudent et un scénario plus dynamique.**

Deux scénarios macroéconomiques ont été envisagés dans le cadre de la programmation pluriannuelle.

- **Le premier scénario, dit « bas », repose sur une hypothèse prudente de croissance de 2<sup>1/4</sup> % associée à une croissance potentielle de l'ordre de 2 % en 2007-2009.** C'est un scénario qui repose sur un prolongement des tendances passées tout en tenant compte des conséquences du vieillissement démographique. En effet, l'arrivée à l'âge de la retraite des classes nombreuses du baby-boom entraînerait mécaniquement un ralentissement de la population active. De ce fait, la croissance potentielle s'infléchirait au cours de la période de projection pour se stabiliser autour de 2 %.

Néanmoins, **le comblement graduel du retard de croissance** permettrait dans ce scénario à l'économie de rester légèrement au dessus de son potentiel sur la période de projection, sans que des tensions inflationnistes se manifestent. Cette marge de croissance supplémentaire serait de l'ordre de 1/4 point par an : la croissance effective, à 2<sup>1/4</sup> %, excéderait donc d'autant la croissance potentielle.

**Le second scénario (scénario haut), plus volontariste, repose sur une hypothèse de croissance de 3% associée à une croissance potentielle se redressant progressivement à l'horizon de 2009 pour atteindre elle aussi 3 %.** Dans ce scénario, les réformes entreprises par le gouvernement se poursuivent et l'impact du vieillissement de la population est alors plus que compensé par **la mobilisation d'autres sources de croissance, en particulier de notre potentiel de main d'œuvre.**

Ce scénario repose ainsi sur **une hausse du taux d'emploi** via une baisse du taux de chômage d'équilibre et une hausse du taux de participation de la population en âge de travailler. Les mesures prises récemment, notamment le *Plan d'urgence pour l'emploi* et la création du *Contrat nouvelle embauche*, ainsi que la mise en oeuvre des recommandations à venir du Conseil d'orien-

## des finances publiques 2007-2009

tation pour l'emploi en matière d'aménagement du marché du travail permettraient d'atteindre ce résultat. D'autres facteurs contribueraient à soutenir la croissance potentielle, notamment un relèvement du nombre d'heures travaillées par tête, une dynamique d'accumulation du capital plus rapide, et une **hausse de la productivité** due à la diffusion des nouvelles technologies et aux effets de la relance de notre effort de recherche (création de l'Agence pour l'innovation industrielle, l'Agence nationale pour la recherche, pôles de compétitivité).

**■ La maîtrise des dépenses est le socle de la stratégie de finances publiques dans les deux scénarios, mais de manière plus accentuée dans le scénario haut**

**L'État accentuerait l'effort de maîtrise de sa dépense en la diminuant de 1 % en euros constants chaque année.**

Tirant tout le bénéfice de la mise en œuvre de la Lolf, l'effort de l'État sur les dépenses sera confirmé sur la durée de la programmation dans les deux scénarios. La stabilisation en euros constants des dépenses de l'État est programmée dans le PLF 2006, comme pour les deux années précédentes. La programmation 2007-2009 s'appuie quant à elle sur une exigence accrue d'économies et de redéploiement. Après avoir réussi à stabiliser les dépenses en volume depuis le début de la législature, l'objectif du Gouvernement est maintenant de progresser vers une stabilisation en valeur des dépenses de l'Etat (« 0 valeur »).

À titre illustratif, une diminution des dépenses budgétaires de – 1 % par an en euros constants permettrait de dégager environ 3 Md€ d'euros de marge de manœuvre supplémentaire par rapport à une stabilisation en volume des dépenses de l'État, soit un montant proche du coût de la réforme de l'impôt sur le revenu programmée pour 2007. Appliquée au-delà de 2007, cette diminution de 1% des dépenses en euros constants permettrait d'accélérer la réduction du déficit de l'État. Celui-ci serait ainsi réduit à 1,9 point du PIB à l'horizon 2009 dans le scénario bas et à 1,5 point du PIB dans le scénario haut.

**La progression des dépenses sociales serait limitée sur la période de programmation.**

Le net infléchissement des dépenses d'assurance maladie en 2004 (+ 5 % en valeur après + 7 % en 2003), se poursuivrait en 2005 (+ 4 %). Le redressement de la branche maladie serait donc amorcé. Il devrait se poursuivre en 2007-2009 et contribuer ainsi à ramener à l'équilibre les comptes sociaux en 2008 et 2009, dans le scénario bas.

Les prestations chômage devraient diminuer, à la faveur du recul du chômage, dans des proportions qui dépendent naturellement du scénario.

Enfin, les dépenses de la branche famille devraient s'infléchir dans le cadre du retour progressif à l'équilibre de la branche, alors que celles de la branche vieillesse resteraient dynamiques, en liaison avec l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby boom.

Dans le scénario haut, les gains de recettes liés au plus grand dynamisme de l'emploi permettraient d'accélérer le redressement et autoriseraient dès 2008 une réduction de la dette sociale.

**L'ensemble des dépenses publiques progresserait en moyenne par an de 0,9 % en volume dans le scénario bas, et de 0,6 % dans le scénario haut.**

Sur la période de programmation 2007-2009 et selon le scénario bas, les dépenses des administrations publiques augmenteraient à un rythme annuel de 1,5 % en euros constants, à comparer au 0 volume de l'État. La progression de l'investissement resterait relativement

dynamique jusqu'à 2007, avant de s'infléchir avec le cycle électoral en 2008 et 2009. La montée en charge du plan handicap et les transferts de compétence liés à la décentralisation alimenteraient également la progression de la dépense locale.

Au total, les dépenses publiques évoluerait dans le scénario bas à un rythme inférieur à celui du PIB, de l'ordre de **0,9 % en moyenne** par an sur la période de programmation. La part des dépenses dans le PIB serait ainsi réduite de 2,1 point entre 2006 et 2009, à 51,5 %.

Dans le scénario « haut », les efforts sur la maîtrise des frais de fonctionnement des administrations publiques locales seraient plus importants, car elles s'associeraient davantage aux efforts nationaux de maîtrise de la dépense publique suivant en cela l'élan impulsé par l'État et la concertation accrue obtenue grâce à la conférence annuelle nouvellement instituée. Leur dépense évoluerait à un rythme annuel moyen de 0,8 %.

La croissance soutenue sur la période de programmation pèserait en outre à la baisse sur l'évolution des prestations versées. Au total, dans le scénario haut, l'effort sur la maîtrise des dépenses publiques serait sensible. L'évolution moyenne de la dépense publique sur la période de programmation serait de 0,6 % et la part des dépenses publiques dans le PIB se réduirait de 3,5 points entre 2006 et 2009, pour retomber pratiquement à 50 %.

### ■ L'effort de maîtrise de la dépense permettrait d'assainir les finances publiques, libérant des marges de manœuvre pour baisser les prélèvements obligatoires

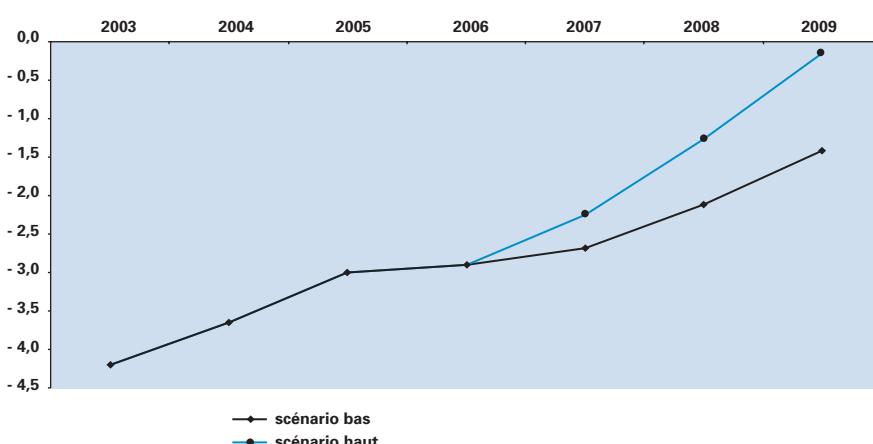
*Un déficit public en deçà du seuil des 3 % à partir de 2006 et des prélèvements obligatoires en baisse continue dans les deux scénarios.*

**Le déficit public reviendrait de 2,9 points de PIB en 2006 à 1,4 point de PIB en 2009 dans le scénario bas. Dans le scénario haut le déficit public s'établirait à 0,1 point de PIB en 2009, soit un quasi retour à l'équilibre des comptes publics.**

Dans le même temps, les engagements de baisse des prélèvements annoncés pour 2006 et 2007 contribueraient à **réduire les prélèvements obligatoires de 0,6 point de PIB entre 2006 et 2009 dans les deux scénarios.**

*Graphique 1*

**Déficit public (en points de PIB)**



### **Les évolutions par sous-secteur des administrations publiques.**

L'amélioration de la situation financière des administrations publiques tiendrait notamment à la réduction du besoin de financement de l'État, de 0,9 point de PIB entre 2006 et 2009 dans le scénario bas. Cette réduction découlerait avant tout de la progression contenue des dépenses de l'État.

Les administrations de sécurité sociale, dont la capacité de financement reste dégradée en 2005, reviendraient à l'équilibre en 2008. Les économies générées par la maîtrise de l'ONDAM et la baisse du taux de chômage contribuerait à l'inflexion de la dépense. La croissance soutenue dans le scénario haut conduirait à un surplus de recettes et une baisse des prestations qui amélioreraient le solde des administrations de sécurité sociale de 0,3 point de PIB supplémentaire en 2009 par rapport au scénario bas.

Le solde des organismes divers d'administration centrale s'améliorerait de 0,1 point de PIB sur la période 2007-2009 dans le scénario bas. Les structures de défaisance se désendetteraient sur la période. La stratégie d'allocation d'actifs du FRR lui permettrait de dégager une capacité de financement accrue. Dans le scénario haut, le moindre dynamisme des prestations versées du fait de la nette inflexion du chômage, le surcroît de recettes et le transfert de l'excédent CNAF en 2009 conduiraient le solde des organismes divers d'administration centrale à progresser de 0,2 point de PIB supplémentaire à l'horizon 2009.

Enfin, les administrations publiques locales dégageraient à nouveau une capacité de financement à la fin de la période de programmation. Les collectivités locales modéreraient en effet leurs dépenses d'investissement les premières années du nouveau mandat municipal.

**Tableau 2**

### **Capacité (+) ou besoin (-) de financement par sous-secteurs**

		<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>Scénario bas</b>	Administrations publiques	– 3,6 %	– 3,0 %	– 2,9 %	– 2,7 %	– 2,1 %	– 1,4 %
	État	– 3,2 %	– 3,3 %	– 2,8 %	– 2,7 %	– 2,4 %	– 1,9 %
	Organismes divers d'administration centrale	0,6 %	0,6 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	0,3 %
	Administrations locales	– 0,1 %	– 0,1 %	– 0,1 %	– 0,1 %	0,0 %	– 0,1 %
	Administrations sociales	– 1,0 %	– 0,2 %	– 0,2 %	– 0,2 %	0,0 %	– 0,1 %
<b>Scénario haut</b>	Administrations publiques	– 3,6 %	– 3,0 %	– 2,9 %	– 2,2 %	– 1,3 %	– 0,1 %
	État	– 3,2 %	– 3,3 %	– 2,8 %	– 2,5 %	– 2,1 %	– 1,5 %
	Organismes divers d'administration centrale	0,6 %	0,6 %	0,2 %	0,3 %	0,4 %	0,5 %
	Administrations locales	– 0,1 %	– 0,1 %	– 0,1 %	0,0 %	0,2 %	0,4 %
	Administrations sociales	– 1,0 %	– 0,2 %	– 0,2 %	0,0 %	0,3 %	0,4 %

1) y compris le versement en 2005 de la soulté pour l'adossement du régime de retraite des industries électriques et gazières au régime général.

***Sur la période 2007-2009, l'amélioration moyenne du solde structurel<sup>2)</sup> serait comprise entre 0,4 point de PIB et 0,8 point de PIB selon le scénario retenu.***

Dans le scénario bas, la dépense publique évoluerait entre 2007 et 2009 en moyenne à 0,9 % en volume, pour une croissance potentielle annuelle moyenne de 2,0 %. L'effort en dépenses serait donc significatif et les marges de manœuvre en dépenses ainsi dégagées contribueraient à l'amélioration du solde structurel. Dans le scénario haut, les efforts de maîtrise de la dépense seraient encore plus sensibles avec une croissance annuelle moyenne en volume de 0,6 % de la dépense publique pour une croissance potentielle annuelle moyenne de 2,75 %.

*Tableau 3*

**Évolution du solde des administrations publiques  
scénario bas et haut**

Points de PIB		2006	2007	2008	2009
Scénario bas	Déficit public	- 2,9	- 2,7	- 2,1	- 1,4
	Variation du solde structurel		0,1	0,4	0,6
Scénario haut	Déficit public	- 2,9	- 2,2	- 1,3	- 0,1
	Variation du solde structurel		0,5	0,7	0,9

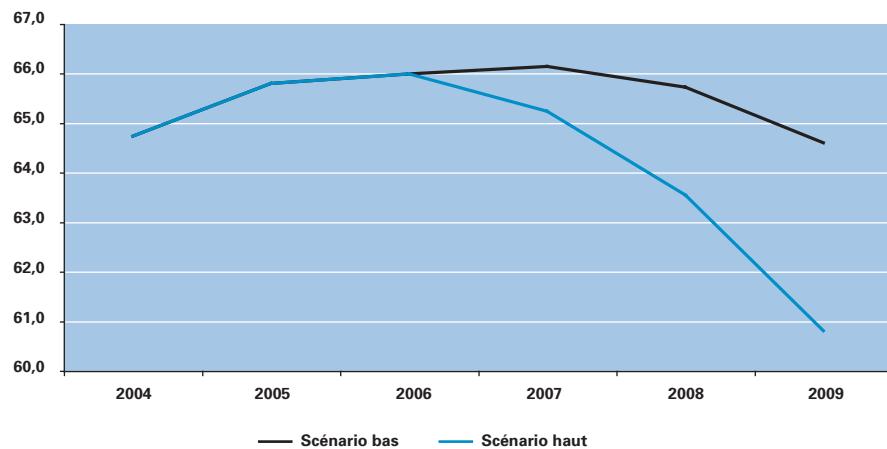
***L'assainissement des comptes publics permettrait de stopper la progression de la dette publique avant d'entamer sa décroûte.***

La progression du ratio dette sur PIB est la conséquence du creusement des déficits à partir de 2001 et de la décélération de la croissance. Elle est également la conséquence de facteurs exceptionnels. En 2003, la recapitalisation de France Telecom (9,6 milliards d'euros) et l'accroissement du besoin de trésorerie de l'Etat en raison du retrait des dépôts du Fonds de Réserve des Retraites de son compte du trésor avaient ainsi dégradé le ratio d'endettement public de 1,6 point de PIB. La réduction du déficit au cours de la période de programmation permet d'entamer une baisse du ratio dette sur PIB dès 2007 dans le scénario haut et en 2008 dans le scénario bas. Ce ratio d'endettement s'établirait alors en 2009 à 64,6 points de PIB dans le scénario bas et 60,8 points de PIB dans le scénario haut.

La programmation pluri-annuelle est faite sous l'hypothèse de flux de créances équilibrés. Des opérations de désendettement, à la faveur de cessions d'actifs de l'État, permettraient d'accélérer le mouvement de baisse du ratio d'endettement.

---

2) Le solde structurel est le solde des administrations publiques corrigé des effets du cycle sur les comptes publics.

*Graphique 1***Évolution de la dette des administrations publiques (en point de PIB)***Tableau 4***Principaux agrégats de finances publiques**

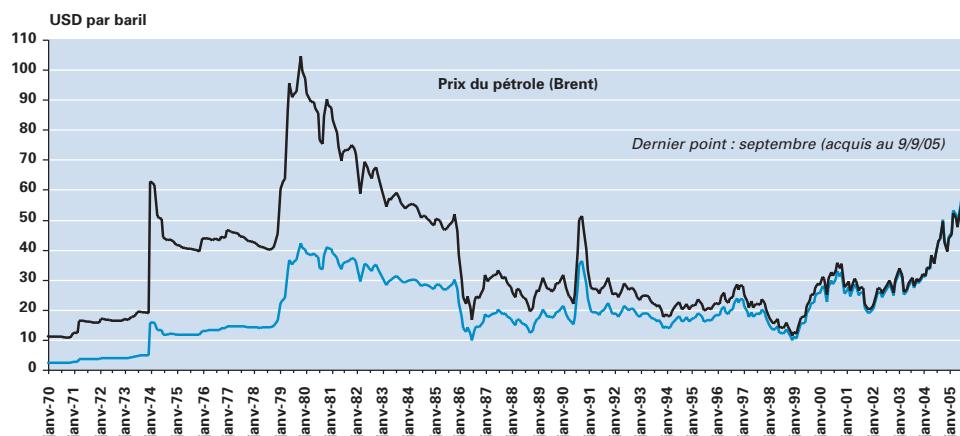
		2005	2006	2007	2008	2009
Scénario bas	Déficit public	- 3,0	- 2,9	- 2,7	- 2,1	- 1,4
	Dette publique	65,8	66,0	66,1	65,7	64,6
	Dépenses publiques <i>Progression en volume</i>	53,8 1,7 %	53,6 1,6 %	53,1 1,2 %	52,3 0,8 %	51,5 0,6 %
Scénario haut	Prélèvements obligatoires	43,9	44,0	43,7	43,5	43,4
	Déficit public	- 3,0	- 2,9	- 2,2	- 1,3	- 0,1
	Dette publique	65,8	66,0	65,2	63,5	60,8
	Dépenses publiques <i>Progression en volume</i>	53,8 1,7 %	53,6 1,6 %	52,6 1,0 %	51,4 0,6 %	50,1 0,3 %
	Prélèvements obligatoires	43,9	44,0	43,7	43,5	43,4



# Impact des évolutions du marché du pétrole sur l'économie française

Les cours du pétrole ont vivement progressé au cours du premier semestre de 2005 : ils sont passés de 38\$ le baril (pour le brent de la mer du Nord) en janvier à un pic de 67\$ le 12 août à Londres (et 70\$ pour le WTI à New York le 30 août), ce en dépit du relèvement des quotas de production de l'OPEP intervenu le 1<sup>er</sup> juillet dernier et maintenu lors de la réunion de l'organisation du 20 septembre. La hausse des cours du pétrole ne date cependant pas de 2005 ; elle

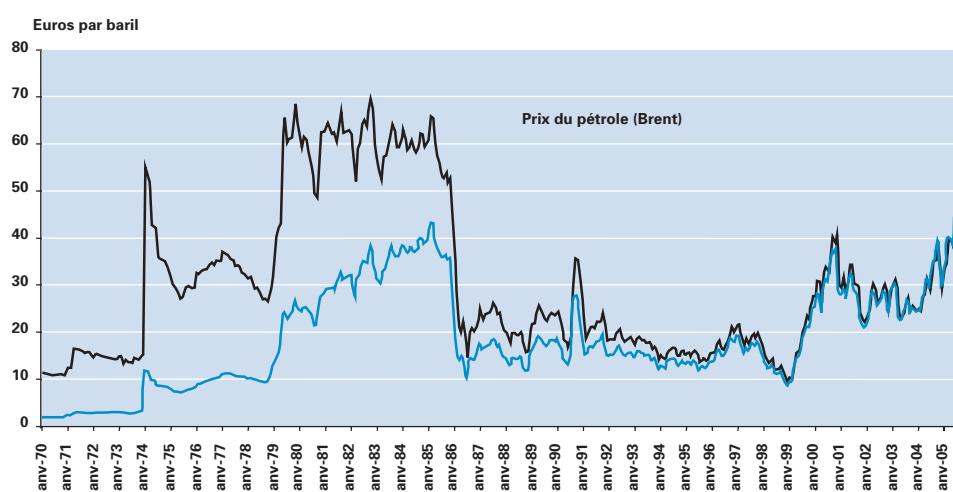
remonte en fait à 1999, dans le sillage de la forte croissance mondiale, après une période de relative stabilité des prix de l'énergie depuis le contre-choc pétrolier de 1986 jusqu'à la fin des années 1990. En termes réels, le prix du baril se situe désormais au même niveau que lors du premier choc pétrolier ; mais il reste encore inférieur d'environ 40 % exprimé en dollar (et 20 % en euro) au niveau maximal atteint lors du second choc pétrolier (cf. graphiques 1 et 2).



**Graphique 1**  
**Cours du Brent à Londres, en USD courants et constants**

— USD 2004  
— USD courants

Source : FMI, Datastream, DGTPE.  
Les cours sont déflatés par l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis.



**Graphique 2**  
**Cours du Brent à Londres, en euros courants et constants**

— Euros 2004  
— Euros courants

Source : FMI, Datastream, DGTPE.

## Les tensions sur le marché pétrolier sont elles durables ?

### Les facteurs derrière l'évolution récente : des tensions sur l'offre exacerbées par un manque de transparence.

*Une vigueur inattendue de la demande depuis 2004.*

Un facteur important de la hausse des cours pétroliers enregistrée depuis maintenant près de deux ans a été la vigueur inattendue de la demande. En 2004, la demande de brut a connu sa plus forte augmentation en 25 ans (+ 2,9 Mb/j)<sup>1</sup>.

La consommation a été particulièrement dynamique en Chine, en lien avec une croissance vive et fortement consommatrice de pétrole (effort d'investissement massif, développement d'infrastructures, extension du parc automobile). Les besoins énergétiques croissants de la Chine, un temps satisfaits par un recours accru au charbon, se traduisent à présent par un recours massif au pétrole.

La hausse de la demande a également été importante aux États-Unis, ce qui reflète en partie leur performance de croissance mais renvoie également à des facteurs plus spécifiques, notamment la diffusion rapide de véhicules fortement consommateurs d'essence.

De plus, cette forte croissance de la demande a été très mal anticipée. Ainsi, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), dont les statistiques et analyses constituent un point de repère important du marché, a considérablement révisé au cours du temps ses prévisions de demande pour l'année 2004 (de plus de 3 Mb/j au total). Cette sous-estimation récurrente de la demande

a, par exemple, contribué à la décision de réduction des quotas prise par l'OPEP fin 2003 et début 2004, dans l'attente d'un excédent saisonnier massif au printemps 2004, qui s'est *in fine* révélé nettement plus faible qu'anticipé.

*Une offre contrainte par plusieurs années de faiblesse des investissements.*

La hausse récente de la demande de pétrole brut a nettement excédé celle de l'offre. Les investissements dans l'exploration et la mise en exploitation des gisements ont en effet fortement ralenti à la suite du contre-choc de 1986. La faiblesse de l'offre pétrolière qui en a résulté a de plus été aggravée par une succession de « mini-chocs » : pertes d'unités productives chez divers producteurs, à caractère temporaire (Nigeria et, plus récemment, Russie et golfe du Mexique) ou plus durable (Venezuela, Indonésie), remise en service plus lente que prévu des installations irakiennes et, plus généralement, persistance de tensions géopolitiques.

Les contraintes concernent également les capacités de raffinage, notamment de pétrole léger<sup>(2)</sup> dont la demande est en forte croissance alors que les investissements en nouvelles raffineries ont été limités (par exemple, aucune nouvelle raffinerie n'a été construite aux États-Unis depuis 1976).

Si les capacités mondiales de raffinage sont encore aujourd'hui globalement suffisantes, les configurations régionales<sup>(3)</sup> sont de moins en moins adaptées aux demandes locales depuis une vingtaine d'années. Ces demandes varient aussi bien en quantité (augmentation des consommations aux États-Unis et en Chine plus forte qu'en Europe) qu'en termes qualitatifs : multipli-

(1) Mb/j = Million de barils par jour.

(2) Les pétroles « légers » ont un meilleur rendement en carburants et sont demandés en particulier pour des raisons environnementales.

(3) Bâties sur les installations industrielles massives et très coûteuses, conçues pour plusieurs dizaines d'années.

cation des spécifications en matière de carburants aux États-Unis, déplacement de la consommation d'essence vers le gazole en Europe, diminution de la consommation de fuel lourd (au profit du gaz) en Europe, etc.

Le commerce international de produits raffinés pallie ainsi quotidiennement des déséquilibres régionaux qui s'accentuent progressivement. En 2004, les mouvements « inter-régionaux » de produits se sont élevés à 480 millions de tonnes, soit environ 25 % du négoce de brut. Il en résulte des tensions sur les prix, les marchés devenant très sensibles aux mouvements des stocks et aux arrêts de raffineries en Amérique du Nord, ou aux coûts et à la disponibilité des transports maritimes.

Les avis convergent pour prédire un déficit accentué du raffinage à l'horizon 2010. Les compagnies pétrolières sont réti-

centes à investir dans le raffinage, en raison des retours faibles par le passé et des délais requis pour construire de nouvelles usines (blocages environnementaux aux États-Unis notamment).

#### *Les tensions sur le marché n'expliquent pas toute la hausse des prix.*

Les marchés du pétrole sont à la fois des marchés physiques et financiers et l'on estime que les échanges-papier de négoce de pétrole sont quotidiennement dix à quinze fois supérieurs aux échanges physiques. Il en résulte que l'évolution des prix ne peut se résumer à l'équilibre offre/demande physique du moment, comme l'illustre la courbe d'évolution récente des prix, qui continuent d'augmenter alors que la reconstitution des stocks de pétrole brut semble indiquer que les tensions sur le marché se sont atténuées (cf. graphique 3).



Note de lecture : les prix du pétrole, qui tendaient à suivre, de façon lâche, une évolution inverse à celle des stocks, ne suivent plus ceux-ci depuis avril 2003.

Cet écart entre évolution des prix et état réel du marché physique souligne le rôle crucial des anticipations et, de façon plus marginale, celui de la spéculation, qui ne fait qu'amplifier les variations<sup>(4)</sup>. Ainsi, alors que le monde a produit l'an dernier en

moyenne quasiment autant que ce qu'il a consommé<sup>(5)</sup>, ce sont les incertitudes sur le niveau des capacités de production, d'exportation, de stockage, de transformation ou de transport qui se sont répercutées sur le niveau des prix.

(4) Il existe une force de rappel essentielle sur les marchés pétroliers qui limite l'impact de la spéculation : l'existence du marché au comptant fait que les opérateurs ne peuvent durablement ignorer les fondamentaux de l'offre et de la demande physique du pétrole.

(5) Offre totale moyenne en 2004 : 83,1 millions de barils par jour (MB/j), dont un peu plus du tiers provenant des pays de l'OPEP (33 Mb/j) ; demande totale mondiale : 82,1 Mb/j (source : AIE, septembre 2005).

L'évaluation des capacités de production disponibles (« capacités additionnelles ») joue à cet égard un rôle majeur. En effet, dans les années 1990, plus que l'ajustement de l'offre à la demande et un niveau adéquat des stocks commerciaux, c'est le volume satisfaisant de capacités excédentaires qui a permis une relative stabilité des cours. On considère généralement que ce volume doit atteindre environ 4 % de la

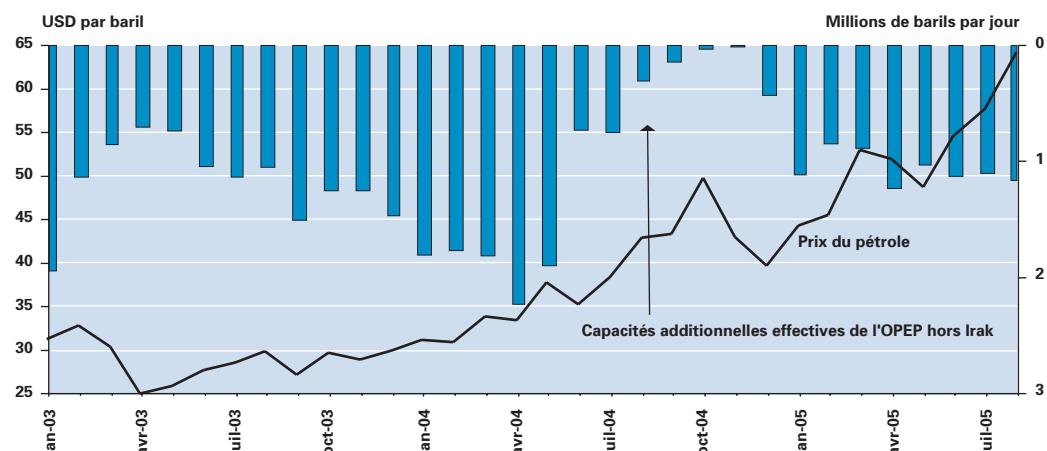
demande afin de permettre de faire face à une rupture temporaire d'approvisionnement d'un producteur. Or, ces capacités d'appoint<sup>(6)</sup>, très faibles à environ 1,2 % (cf. graphique 4), sont loin d'atteindre ce seuil actuellement. La situation est d'autant plus critique à cet égard que l'erreur de mesure sur la demande de pétrole brut adressée à l'OPEP (3,7 % en 2004) apparaît supérieure aux capacités inemployées.

**Graphique 4**

### Capacités additionnelles effectives de l'OPEP hors Irak et prix du pétrole

Prix du pétrole —  
Capacités additionnelles effectives de l'OPEP hors Irak

Source : Agence Internationale de l'Energie, Oil Market Report, 9 septembre 2005, DGTPE.



Alors qu'une bonne appréciation des données fondamentales (demande, production, stocks, échanges, prévision de capacités) apparaît essentielle pour atténuer la volatilité des cours, les marchés pétroliers ne sont pas assez transparents. Ces données sont insuffisamment précises à jour, ce qui nuit à la visibilité du marché.

Cette incertitude encourage les mouvements spéculatifs, n'incite pas les opérateurs à détenir des stocks et ne favorise pas les investissements, ce qui renforce encore la volatilité des cours.

### Les perspectives à l'horizon 2006.

Les prévisions du gouvernement présentées à l'occasion du PLF de l'an dernier, élaborées à la fin de l'été 2004, tablaient

sur une détente graduelle des prix du pétrole en 2005, tout en soulignant l'existence d'un aléa à la hausse en la matière. Ce scénario central reposait sur la flexibilité de l'offre – souvent mise en avant, même si elle est difficilement vérifiable – à l'horizon de quelques trimestres et sur une prévision de ralentissement de la demande aux États-Unis et en Asie.

Les hausses de prix depuis début 2005 ont jusqu'à présent démenti ce scénario. De fait, l'incertitude reste grande, avec une croissance chinoise qui continue de surprendre à la hausse et un ralentissement américain très progressif. Du côté de l'offre, les perspectives d'augmentation à court terme restent aussi très incertaines : 75 % des investissements actuels ne feraient que renouveler l'existant<sup>(7)</sup>.

(6) Qui proviennent essentiellement des pays du Golfe.

(7) Selon le *World Energy Outlook 2004* de l'AIE.

Au total, la hausse récente des prix reste compatible avec deux interprétations opposées :

- le prix d'équilibre à long terme du pétrole n'a pas changé et les tensions actuelles ne sont que la résultante d'erreurs d'anticipation sur la demande à court terme et de chocs d'offre imprévisibles. La hausse des cours devrait donc se résorber progressivement, car l'offre disposerait de suffisamment de flexibilité pour satisfaire à terme le surcroît de demande, à la faveur de la disparition progressive du sous investissement en capacités pétrolières ;
- la zone d'équilibre des prix du pétrole s'est durablement déplacée vers le haut. Un tel déplacement s'expliquerait par une demande structurellement plus forte qui ne pourrait être satisfaite sans hausse du coût marginal de production, les coûts d'exploitation des nouveaux champs pétroliers à développer s'avérant plus élevés.

S'il est périlleux de départager ces deux hypothèses, la probabilité que l'on se situe plutôt dans la deuxième paraît relativement élevée. La situation actuelle peut d'une certaine façon être comparée aux années 1960, avec lesquelles elle partage deux caractéristiques : d'une part, une hausse rapide de la demande dans certaines régions (OCDE à l'époque, pays émergents aujourd'hui) ; d'autre part, des réserves limitées de capacités exploitables à faible coût (principalement au Moyen-Orient). Or, rétrospectivement, le choc pétrolier de 1973 apparaît surtout comme un rattrapage brutal des prix du pétrole vers les cours d'équilibre.

De fait, et même si les prix à terme constituent un « prédicteur » très imparfait des évolutions effectivement enregistrées *ex post*, la courbe actuelle des prix à terme

indique que le marché attribue à la hausse actuelle une composante permanente : les prix à des horizons longs (6-7 ans) ont augmenté de plus de 30 \$ depuis la mi-2003.

Au total, le marché devrait rester tendu à l'horizon de 2006. Compte tenu de la faiblesse des capacités disponibles, de faibles variations sur le niveau de l'offre ou sur celui de la demande peuvent entraîner de fortes réactions des cours à la hausse comme à la baisse. La prévision des prix du pétrole est donc aujourd'hui tout particulièrement incertaine. Face à cette incertitude, la prévision du gouvernement retient donc, conventionnellement, l'hypothèse d'une stabilité des prix à un niveau proche de son niveau moyen constaté au cours du mois de juillet et d'août (soit 60 \$ le baril).

### **Quelles perspectives à plus long terme ?**

La consommation mondiale d'énergie augmente actuellement de plus de 2 % par an. À l'horizon 2030, l'AIE prévoit que, sur la base des tendances actuelles, la demande énergétique mondiale aurait augmenté de 60 % et que 85 % de cette demande supplémentaire serait encore satisfaite par des énergies fossiles. Mais pour en arriver là, l'AIE évalue à 3 000 milliards de dollars le montant des investissements nécessaires dans le secteur pétrolier d'ici 2030<sup>(8)</sup>.

Une étude récente et très approfondie du FMI<sup>(9)</sup> arrive à des conclusions similaires. La demande mondiale de pétrole brut pourrait quasiment doubler d'ici 2030, la majeure partie de l'augmentation provenant du secteur des transports. Les trois-quarts de la hausse viendraient des pays émergents, la demande de carburant de transport pour ces pays étant amenée à tri-

(8) 3 000 milliards d'investissement seraient également nécessaires dans le secteur du gaz naturel.

(9) WEO, avril 2005.

pler sur la période en raison de l'explosion du nombre de véhicules, notamment en Asie et plus particulièrement en Chine et en Inde.

La production hors OPEP continuerait de progresser jusqu'en 2010 (environ 60 Mb/j contre 50 Mb/j environ en 2004) mais plafonnerait par la suite (64 à 77 Mb/j en 2030). Ce ralentissement reflèterait l'épuisement des gisements traditionnels (États-Unis, Royaume Uni, Norvège) et un certain plafonnement de la production dans les pays de la CEI, tandis que les difficultés techniques et les coûts élevés d'exploitation freineraient le développement des gisements de pétrole non-conventionnel.

En conséquence, la demande « résiduelle » qui serait adressée à l'OPEP prendrait le relais de l'offre non-OPEP à partir de 2010 et doublerait à l'horizon 2030 : de 31-33 Mb/j en 2010 (33 Mb/j en 2004) à 61-74 Mb/j en 2030. L'évolution du prix d'équilibre dépendra donc essentiellement de la réaction, difficilement prévisible, de l'OPEP face à cette demande supplémentaire de pétrole, et notamment de l'attitude des pays du Moyen-Orient qui disposent des réserves identifiées les plus importantes.

L'étude du FMI conforte les conclusions d'autres études récentes, notamment celles de l'OCDE, qui montrent que notre dépendance vis-à-vis du cartel de l'OPEP va considérablement s'accroître sur la période 2010-2030, ce qui risque de conduire à une hausse du prix d'équilibre sur le marché.

Comme le reconnaissent les auteurs de l'étude, deux facteurs particuliers pourraient cependant modérer la hausse du prix d'équilibre attendue sur 2010-2030 :

- une accélération du progrès technique dans l'industrie automobile et une intensification des politiques d'économie d'énergie limiteraient l'expansion de la

demande, une perspective que favoriserait le maintien actuel du prix du baril à des niveaux élevés. À ce titre, l'Agence Internationale de l'Energie<sup>(10)</sup> montre que les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique sont économiquement plus rentables que le développement de l'exploitation de pétrole ;

- l'offre des pays hors OPEP pourrait s'accroître davantage, des prix élevés favorisant naturellement l'exploration de nouveaux gisements et le développement des investissements nécessaires à l'exploitation des gisements non conventionnels.

À l'appui de ces thèses, on peut noter que la modération durable des prix qui a suivi les chocs pétroliers des années 70 suggère que le marché pétrolier se caractérise par des élasticités de l'offre et de la demande bien plus fortes à long terme que ne le sont les très faibles élasticités de court terme, qui conduisent à une forte volatilité des prix à court terme.

## Quel impact à attendre sur nos économies de prix élevés ?

### **À court terme, un choc pétrolier déprime l'activité et élève l'inflation dans les pays importateurs.**

Lors d'un choc pétrolier, les consommateurs des pays importateurs perdent du pouvoir d'achat, grevé par la hausse de leurs dépenses en produits énergétiques. Les pays importateurs de pétrole font donc face à un choc de demande négatif, freinant la consommation et l'investissement.

La hausse du prix du pétrole constitue également un choc d'offre. Elle augmente directement les prix des produits pétroliers entrant dans les coûts de production des entreprises utilisatrices d'énergie. Ces effets

---

(10) *World Energy Outlook 2004*.

de « premier tour » se diffusent à l'ensemble de l'économie : pour limiter la dégradation de leur profitabilité, les entreprises répercutent dans leurs prix une partie de ces hausses de coûts. La hausse des prix du pétrole tend ainsi à se transmettre à l'ensemble des prix de consommation : ce sont les effets dits de « second tour ». Les salariés peuvent, eux, chercher à compenser les pertes de pouvoir d'achat subies en négociant des rémunérations plus élevées.

Ces hausses de prix et de coûts exercent donc un effet récessif à court terme sur l'activité. En premier lieu, la perte de pouvoir d'achat que subissent les ménages les conduit à ajuster à la baisse leur volume de consommation, pour l'ensemble des biens et services. Par ailleurs, certaines entreprises qui voient leurs coûts monter et leur profitabilité baisser peuvent choisir de restreindre leur production (ou de ne pas l'accroître), même si la demande adressée à leurs produits ne fléchit pas. De plus, la baisse de l'activité chez les économies partenaires vient affecter la demande extérieure, donc les exportations<sup>(11)</sup>. Enfin, ces différents effets négatifs sur la demande peuvent être amplifiés par des effets secondaires de bouclage macroéconomique (une moindre consommation et de moindres exportations dépriment l'investissement ; l'ajustement à la baisse sur la production joue sur le revenu distribué, donc en retour de nouveau sur la demande finale des ménages) et par la baisse de confiance suscitée par le choc pétrolier.

Parallèlement à l'effet sur l'activité, une hausse des prix pétroliers entraîne à court terme une hausse de l'inflation. L'effet

direct sur les prix à la consommation d'une augmentation du prix du baril reflète le poids de celui-ci dans le panier de consommation moyen. Dans le cas de la France, l'effet mécanique sur l'indice des prix à la consommation d'une hausse du prix du pétrole de 10 \$ est ainsi de 0,4 point<sup>(12)</sup>.

Les modèles macroéconomiques traditionnels permettent de fixer des ordres de grandeur de ces effets sur l'activité comme sur l'inflation. Bien entendu, les estimations issues de ces modèles s'inspirent essentiellement des comportements des économies lors des épisodes précédents de hausses et de baisses des cours du pétrole ; par conséquent, ces chiffres ne constituent qu'une première approximation de l'effet de la hausse récente du prix du baril ou de hausses à venir. Tout laisse à penser d'ailleurs que l'impact d'une hausse du prix du pétrole sur la croissance et l'inflation est aujourd'hui sensiblement moindre qu'au-paravant (cf. plus bas).

Outre les hypothèses retenues dans ces modèles sur les caractéristiques des économies et leurs comportements, le chiffrage simulé dépend aussi des hypothèses qui sont faites sur la propension des pays de l'OPEP à consommer, sous forme d'importations, le surcroît de recettes engrangé et sur la réaction de la politique monétaire, dont l'influence est loin d'être négligeable sur l'impact à court terme d'un choc pétrolier (cf. encadré 1). Selon l'objectif dominant de la banque centrale (prix ou activité) et de sa vision du choc (temporaire ou permanent), l'impact sur l'activité ou l'inflation peut être atténué ou aggravé.

(11) Néanmoins, un effet compensateur à ce niveau peut provenir d'une hausse des débouchés dans les pays producteurs de pétrole, notamment pour de grands contrats à l'exportation (cf. *infra*). Peuvent aussi jouer, dans un sens *a priori* indéterminé, des effets de compétitivité-prix, selon que la hausse des coûts domestiques est répercutée sur les prix à l'exportation plus ou moins fortement que chez les partenaires.

(12) Ce calcul est effectué en supposant que les marges de raffinage et de distribution sont constantes, et que le montant de la TIPP ainsi que les taux de TVA sont inchangés.

En moyenne, les modèles suggèrent que, sur le passé, une hausse maintenue de 5\$ du prix du baril amputait la croissance du PIB des pays du G7 de 0,1 à 0,3 point la première année, et d'à peine autant la deuxième année. L'effet dépressif cumulé sur le niveau du PIB n'aurait

cependant pas excédé 0,4 point. S'agissant de l'inflation, les effets estimés sont relativement dispersés selon les pays du G7. Une hausse maintenue de 5\$ du prix du baril tendait à relever jusqu'à présent l'inflation entre 0,2 et plus de 0,5 point par an pendant deux ans.

#### **Encadré 1 : La réaction de la politique monétaire lors d'un choc pétrolier**

Parce qu'à court terme il déprime l'activité tout en poussant l'inflation à la hausse, le choc pétrolier place les banques centrales dans une situation délicate. Si les banques centrales se concentrent uniquement sur les conséquences récessives du choc pétrolier, elles risquent d'ouvrir la porte à une spirale inflationniste – qui n'empêchera de toute façon pas à terme le prélèvement extérieur de s'opérer. À l'inverse, une politique visant à neutraliser tout effet du choc sur le niveau ses prix serait vraisemblablement très pénalisante pour l'activité.

Entre ces deux écueils, la réaction de politique monétaire pourrait donc consister à accepter un pic d'inflation et un ralentissement de l'activité tous deux temporaires, ce afin de stabiliser l'inflation sous-jacente tout en préservant les perspectives de demande.

Enfin, en pratique, la réaction des politiques monétaires à un choc pétrolier dépend également des autres dimensions de la situation conjoncturelle. Par exemple, les risques de dérapage inflationniste sont plus faibles lorsque l'économie se trouve initialement en déficit de demande, car les revendications salariales sont alors contenues et les possibilités de dilatation des marges faibles. Dans ces conditions, il peut être préférable de prévenir les potentialités déflationnistes du choc, ou tout au moins de ne pas les exacerber. À l'inverse, lorsque l'économie se trouve initialement en excès de demande, la modération de la demande entraînée par le choc pétrolier n'est pas forcément néfaste et la banque centrale doit veiller plus que jamais à prévenir d'éventuels effets de second tour sur l'inflation.

#### **L'impact à court terme d'un choc pétrolier s'est cependant probablement affaibli depuis les deux premiers chocs pétroliers.**

Le pétrole représente aujourd'hui 36 % de la consommation mondiale d'énergie primaire, avec une utilisation principalement dans le secteur des transports<sup>(13)</sup>. Mais le degré d'utilisation du pétrole a diminué par rapport aux années 1970. Ceci résulte des

gains d'efficacité énergétique suscités par les chocs pétroliers eux-mêmes, mais également de la place croissante prise par les activités tertiaires, moins consommatrices d'énergie, dans nos économies. Le recours à des sources d'énergie alternatives y a également contribué.

Dans le cas de la France, les importations de pétrole ont été réduites de quelque 30 millions de tonnes pendant la

(13) Selon les chiffres de l'AIE (World Energy Outlook, octobre 2004), la consommation mondiale d'énergie primaire (10300 Mtep) se répartissait comme suit en 2002 : pétrole 36 %, charbon 23 %, gaz naturel 21 %, biomasse et autres énergies renouvelables 11 %, électricité nucléaire 7 %, électricité hydraulique 2 % .

même période (93 Mt consommées en 2004) et la facture énergétique, qui ponctionnait 3,5 % de notre PIB en 1984, a représenté l'an dernier 1,75 % de notre PIB, à 28,3 milliards d'euros. Cette évolution s'explique principalement par le développement des ressources hydroélectriques et du programme électronucléaire, ainsi que par d'importants efforts d'économies d'énergie. L'efficacité énergétique dans l'industrie française s'est ainsi améliorée de 54 % entre 1973 et 2004.

Au-delà de l'effet de la baisse de l'intensité énergétique, en général pris en compte par les modèles macro-économétriques, d'autres facteurs, plus difficiles à évaluer et à incorporer aux simulations issues de ces modèles, peuvent aussi contribuer à réduire la sensibilité de l'inflation aux chocs pétroliers. Notamment, les banques centrales des pays avancés jouissent aujourd'hui d'une crédibilité bien plus forte que lors des précédents chocs pétroliers : les anticipations d'inflation à long terme sont ainsi mieux ancrées, et les agents anticipent *a priori* que, si la hausse du prix du baril va relever temporairement l'inflation, les banques centrales resteront vigilantes et veilleront à ce que l'inflation sous-jacente reste contrôlée. De plus, les mécanismes d'indexation automatique des salaires aux prix, en place implicitement ou même explicitement (comme par exemple, la scala mobile en Italie) au moment des chocs pétroliers ont aujourd'hui disparu, ce qui contribue aussi à limiter les effets de second tour.

Au total, alors que le premier grand choc pétrolier avait conduit à une surenchère inflationniste, les mécanismes d'indexation salariale jouant à plein et les banques centrales ayant accompagné un relèvement durable des anticipations d'inflation, et que le second choc pétrolier avait conduit initialement à une nouvelle fièvre inflationniste, vite enrayer par des

politiques monétaires très restrictives destinées à affaiblir les anticipations d'inflation, la hausse récente des cours pétroliers ne s'est accompagnée ni d'une augmentation significative de l'inflation sous-jacente au sein des pays industrialisés, et notamment en zone euro, ni d'anticipations d'inflation : cette modification de comportement par rapport aux précédents chocs pétroliers a permis jusqu'à présent de limiter l'impact négatif sur l'activité de la hausse des prix pétroliers enregistrée depuis 1999.

### **L'impact économique à long terme d'un choc pétrolier durable resterait toutefois non négligeable.**

Si elle perdure, la hausse du prix de pétrole va susciter des mutations profondes de la structure productive. Elle diminue la rentabilité de secteurs fortement consommateurs de produits pétroliers et incite les entreprises à adopter des modes de fabrication (et à concevoir des produits) plus économies en hydrocarbures. Ce renouvellement des équipements se traduit à terme par des réallocations de capital productif et par des transferts d'emplois entre secteurs d'activité. Ces changements n'ont pas d'effet *a priori* sur le chômage à long terme si les marchés du travail et de produits se révèlent suffisamment souples pour permettre ces réallocations de facteurs.

Néanmoins, à long terme, le prélèvement sur le revenu national que représente une hausse durable du prix réel du pétrole doit bien *in fine* être supporté par les agents intérieurs. À l'équilibre, trois modes d'ajustement, non exclusifs, sont dès lors possibles :

(a) les salariés acceptent, toutes choses égales par ailleurs, une baisse du pouvoir d'achat des rémunérations : ceci est d'autant plus facile à faire accepter que les salariés bénéficient d'une augmentation tendancielle de leur pouvoir d'achat. Dans ce mode d'ajustement, la perte de revenu

national que constitue le prélèvement extérieur n'entraîne qu'une perte limitée de l'activité potentielle, et pas de hausse structurelle du chômage ;

(b) les entreprises acceptent une baisse durable du taux de profit : ceci implique à terme une baisse du capital par travailleur et donc une perte vraisemblablement plus substantielle de PIB potentiel ;

(c) les entreprises comme les salariés refusent *a priori* de supporter le coût du prélèvement extérieur : une hausse structurelle du taux de chômage peut alors être le canal permettant de faire revenir *ex post* les exigences de rémunérations à un niveau compatible avec la hausse durable des prix pétroliers ; la perte de PIB potentiel est alors également substantielle.

Si, comme on l'a mentionné précédemment, le troisième scénario d'une hausse structurelle du chômage n'est pas le plus probable, il n'en reste pas moins que le choc pétrolier, s'il se révèle durable, aura, par les réallocations de capital qu'il nécessitera, un impact durable sur le niveau de la production potentielle, donc sur celui du pouvoir d'achat des salariés, sans pour autant remettre en cause la progression tendancielle de ces deux grandeurs.

## Quelles pistes pour atténuer la volatilité sur le marché pétrolier et son impact sur nos économies ?

L'incertitude sur le caractère structurel ou non de la hausse récente des cours pétro-

liers invite à étudier simultanément deux types de mesures de politique économique. D'une part, les politiques atténuant les tensions sur le marché à moyen/long terme : incitations à l'augmentation de l'offre et à la réduction de la demande. D'autre part, les politiques permettant d'atténuer la volatilité à court terme, en réduisant l'incertitude sur l'état véritable de l'équilibre du marché pétrolier et donc facilitant la mise en œuvre des mesures de moyen/long terme. L'enjeu est de taille : les compagnies pétrolières continueraient ainsi à ne pas développer de champs de production dont le seuil de rentabilité est supérieur à 20-25 \$ le baril, faute de pouvoir déterminer clairement si le niveau actuel au-delà de 25 \$ reflète véritablement des facteurs structurels.

**Les politiques pour accroître l'offre.** Les réserves prouvées représentent aujourd'hui, selon les sources, entre 1 000 et 1 200 Mds de barils soit 30 à 40 années de consommation aux rythmes actuels. Quant à l'estimation des réserves à découvrir, elle est beaucoup plus débattue : les ordres de grandeur des estimations vont de 200 à 1 800 Mds de barils, selon que des ressources pétrolières non conventionnelles deviendront exploitables ou non<sup>(14)</sup> ou que les progrès techniques permettront l'amélioration du rendement d'extraction de gisements existants, évalué en moyenne à 30 % actuellement<sup>(15)</sup>. Certains bruts non conventionnels deviendraient ainsi exploitables<sup>(16)</sup> : les avancées technologiques

(14) Pétroles extra-lourds du Venezuela et sables asphaltiques du Canada (600 Mds de barils), zones « d'off shore profond », encore peu explorées.

(15) Chaque point gagné au-delà est équivalent à environ deux ans de production, en considérant des réserves ultimes, pour un taux d'extraction de 30 %, représentant actuellement environ 2 000 Mds de barils. Un taux de 50 à 60% du fait des progrès technologiques entraînerait la réouverture de gisements considérés aujourd'hui comme épuisés.

(16) Ainsi, les huiles extra-lourdes de l'Orénoque au Venezuela, ne furent longtemps exploitables que pour un prix du baril supérieur à 30 \$. La diminution du coût de développement rend aujourd'hui possible cette exploitation pour un prix du baril à 15\$. Les sables asphaltiques de la région de l'Athabasca (Canada) constituaient le plus grand gisement mondial de pétrole potentiellement exploitable (environ 300 Mds de barils), sables en partie exploités et représentant déjà 34 % de la production canadienne. L'USGS a récemment reclasé ces pétroles en conventionnel.

repoussent ainsi sans cesse la frontière entre brut non conventionnel et brut conventionnel.

Afin de faciliter le développement de ces ressources, un meilleur accès aux réserves pétrolières pourrait favoriser les investissements. La France participe ainsi au développement du dialogue producteurs-consommateurs pour sensibiliser les pays de l'OPEP à la nécessité d'ouvrir leur domaine amont aux investissements étrangers, par la mise en place de partenariats entre compagnies internationales, d'une côté, et pays producteurs ou compagnies nationales, de l'autre. Une fiscalité plus favorable aux investissements pourrait aussi être encouragée.

Du côté des produits transformés, un accroissement de l'offre passe par des investissements dans les raffineries. Ceci est vrai dans les pays industrialisés comme dans les pays émergents. L'intervention des organismes internationaux pourrait être judicieuse dans certains pays émergents, qui manquent de financement. Par ailleurs, notamment dans les pays développés, une évolution de la fiscalité pourrait aider à adapter l'offre et la demande en matière de produits transformés (cf. encadré 2).

### **Les politiques pour réduire la demande.**

Du côté de la demande, l'objectif doit être de mettre en place des mesures favorables aux économies d'énergie et au développement d'autres sources d'énergie.

Selon l'AIE, l'amélioration de l'efficacité énergétique représente aujourd'hui le gisement le plus prometteur à l'horizon 2030 et au niveau mondial, pour répondre à l'augmentation de la demande. Aujourd'hui, par

exemple, il faut 3,3 fois plus d'énergie en Russie qu'en Europe (UE à 25) pour produire une unité marginale de PIB supplémentaire. Avec les États-Unis, le rapport est de 2,3. Par habitant, les chiffres sont encore plus significatifs : un Américain consomme en moyenne près de deux fois plus d'énergie qu'un Européen, et dans le seul secteur des transports, la consommation de pétrole par Américain est en moyenne le triple de celle d'un Européen.

Les mesures destinées à réduire la demande peuvent combiner aspects économiques et aspects réglementaires. Les instruments économiques peuvent être la fiscalité (cf. encadré 2) ou les permis de polluer. En termes de réglementation, il peut s'agir de réduire les émissions polluantes des véhicules, de favoriser une politique d'urbanisme évitant l'étalement urbain et facilitant le recours aux transports en commun ou encore de réduire les pertes d'énergie (chauffage, isolation). Enfin, il peut s'agir de campagnes pour inciter aux modifications de comportements.

### **Les politiques pour réduire la volatilité des marchés.**

Un facteur important de volatilité sur les marchés pétroliers est la mauvaise qualité des données qui fondent l'équilibre de marché : demande, capacités de productions, stocks. Faute d'une vision claire du marché, les investissements productifs ne seront pas réalisés.

Des mesures ont déjà été prises pour améliorer la qualité des données, avec le processus « JODI » (Joint Oil Data Initiative), soutenue notamment par l'AIE<sup>(17)</sup>, qui vise à inciter l'ensemble des acteurs à fournir des données fiables pour accroître la

---

(17) *Diagnostics, prévisions et analyses économiques*, n°73, mai 2005, Xavier Payet.

## Encadré 2 : Un instrument efficace : les politiques fiscales

En cas de choc durable sur les prix du pétrole, la politique budgétaire ne peut aider, sinon temporairement, à contrer les effets macroéconomiques négatifs liés à la ponction de richesse effectuée sur les pays importateurs. En revanche, la politique fiscale est un instrument efficace pour modifier les comportements de consommation.

Une hausse des taxes sur les produits pétroliers dans un pays permet de réduire sa consommation. Mais elle permet aussi d'accroître le bien-être national grâce à la réduction des coûts générés par les externalités négatives associées à la consommation de pétrole (pollution, congestion automobile...) et aux gains de recettes fiscales pour l'État<sup>(17)</sup>. On peut montrer que ceci est vrai même pour les pays du G7 producteurs de pétrole (États-Unis) ou exportateurs nets (Royaume-Uni, Canada). Une taxation concertée conduirait à des gains encore plus élevés pour la plupart des pays du G7. En particulier, la taxation concertée conduisant à une baisse non négligeable des prix hors taxe, elle a l'avantage de permettre aux pays consommateurs de récupérer une partie de la rente pétrolière des pays producteurs.

Au-delà du niveau de la fiscalité, une harmonisation de celle-ci peut aider à avoir une consommation plus neutre, de façon à ne pas introduire de distorsions entre les différentes catégories de carburants, génératrices de rigidités et donc de hausses de prix. Ainsi, l'Europe est importatrice nette de gazole provenant de Russie et exportatrice d'essence vers les États-Unis, ce qui crée de fortes tensions sur l'outil de raffinage et donc sur les prix (cf. *supra*). Un rééquilibrage progressif de la fiscalité des carburants, déjà mis en oeuvre en Allemagne et au Royaume-Uni, jouerait donc un rôle favorable sur l'équilibre du marché pétrolier.

transparence globale des marchés et réduire la volatilité des prix du pétrole.

Les stocks jouant en particulier un rôle crucial pour les anticipations de marché, il serait souhaitable d'améliorer la transparence et la publicité du niveau des stocks, afin d'améliorer la visibilité du marché pétrolier. La publication hebdomadaire des stocks commerciaux des États-Unis constitue la seule donnée publique à portée mondiale sur le niveau de stocks dont disposent les opérateurs pour apprécier la réalité des tensions qui

s'exercent sur l'équilibre du marché, et revêt de ce fait une importance exagérée, source d'une forte volatilité des cours du pétrole.

Parmi d'autres mesures pour atténuer la volatilité, on peut mentionner le recours accru des utilisateurs et des pays producteurs aux marchés à terme et aux produits dérivés. Il est aussi important de maintenir une fiscalité pétrolière et des réglementations stables et transparentes afin de ne pas accentuer la volatilité des prix du brut ou des produits raffinés.

(18) Avec Eurostat, l'ONU, l'APEC (Asian Pacific Energy Center), l'OLADE (Latin American Energy Organisation) et l'OPEP.

## L'action du Gouvernement pour atténuer les effets de la hausse récente des cours pétroliers.

Le Gouvernement s'est engagé depuis plus d'un an dans la mise en place d'une réponse de politique économique à la mesure de la forte hausse enregistrée depuis 2003. La stratégie mise en place s'efforce : (1) de préparer l'avenir par une relance de la politique d'économie d'énergie et par le développement des énergies alternatives, tout en atténuant les effets du choc pétrolier pour les acteurs les plus fragiles et (2) de promouvoir des réponses coordonnées des pays industrialisés face à un choc qui les frappe de façon homogène.

### **Au niveau national, le Gouvernement entend préparer l'avenir par une relance de la politique d'économie d'énergie et par le développement des énergies alternatives, tout en atténuant les effets immédiats de la hausse du pétrole sur les acteurs les plus fragiles.**

Le Gouvernement a annoncé dans le courant de l'été 2005 la mise en place de mesures structurelles pour agir sur les comportements de consommation et de mesures plus conjoncturelles pour atténuer l'effet sur les agents les plus fragiles du renchérissement brutal du coût de l'énergie.

Le Gouvernement a tout d'abord mis en place des mesures d'urgence pour soulager les catégories les plus durement touchées par la flambée des cours, tout en rejetant l'idée d'une baisse générale de la fiscalité sur les carburants (excluant par exemple un rétablissement de la TIPP flottante). Une baisse de la fiscalité n'aurait en effet pas

constitué une réponse appropriée à une hausse du prix de l'énergie fossile vraisemblablement durable : un tel choix ne pourrait que stimuler la demande, retarder l'effort d'adaptation des consommateurs et des producteurs et accroître la rente des pays producteurs ; il serait également incohérent avec la stratégie de développement durable de la France dont les lignes directrices ont été réaffirmées au printemps 2005 et dont l'un des objectifs est la lutte contre le changement climatique.

Ainsi, le Gouvernement a mis en place une aide à la cuve de 75 euros pour les ménages non imposables se chauffant au fuel et a décidé de mettre en place un « ticket-transport ». Des mesures spécifiques en faveur des professionnels les plus touchés par la hausse du prix de l'énergie seront également mises en place : transporteurs routiers, chauffeurs de taxis, agriculteurs et pêcheurs.

Ces mesures visent à alléger les charges pesant sur les entreprises les plus affectées (dégrèvement supplémentaire de taxe professionnelle pour les transporteurs, allègement de la TIPP pour les agriculteurs<sup>(19)</sup>, etc.), à faciliter l'adaptation des secteurs concernés mais aussi la transmission des hausses des prix des carburants vers l'aval (indexation automatique sur le gazole des prix facturés par les transporteurs routiers aux chargeurs).

S'agissant des mesures de long terme, le Gouvernement a annoncé une relance de la politique d'économies d'énergie, notamment au travers de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005. Cette politique permet d'accélérer l'adaptation du pays à

---

(19) Ainsi, à l'attention des agriculteurs, le gouvernement a annoncé une série de mesures appliquées rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2005 pour un montant d'environ 30 millions d'euros. Ces mesures comportent notamment une prise en charge de la TIPP par l'Etat portée de 4 à 5 centimes d'euro par litre de fioul domestique, une défiscalisation du fioul lourd à hauteur de 50% de la TIPP, un remboursement partiel de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel porté de 60 à 80%.

la hausse du prix de l'énergie fossile : mise en place des certificats d'économie d'énergie, augmentation du crédit d'impôt pour l'achat d'une voiture utilisant un carburant alternatif, modulation de taxe sur la carte grise en fonction des émissions de CO<sub>2</sub>, aides aux économies d'énergie dans l'habitat. Le choix fait par la France d'avoir recours à l'énergie nucléaire pour sa production d'électricité est réaffirmé par cette loi (mise en service d'un premier réacteur EPR en 2012). Parallèlement, l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien, biocarburants) est vivement encouragée : le gouvernement a ainsi décidé d'anticiper en 2008, au lieu de 2010, l'objectif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans l'essence et le gazole et de viser 7 % en 2010 et 10 % en 2015. Au total, la loi d'orientation reprend l'objectif fixé par la directive européenne du 26 juin 2003 de 21 % de production électrique d'origine renouvelable pour la France.

Enfin, le gouvernement prévoit la relance de la politique d'économies d'énergies, *via* la fiscalité (renforcement des crédits d'impôt en faveur des voitures propres et de l'acquisition de chauffages fonctionnant à partir d'énergie renouvelable (chauffe-eau solaire, pompe à chaleur), ou à partir de chaudières très économes ou de matériaux isolants), *via* la relance des investissements publics en faveur des transports collectifs et *via* la recherche sur les véhicules propres.

Par ailleurs, le niveau de prix des carburants dans les pays industrialisés souffre d'une insuffisance de capacités de raffinage provoquant des tensions sur certains produits transformés. Le gouvernement a ainsi décidé d'organiser une table ronde avec les compagnies pétrolières afin de les inciter à renforcer leurs capacités de raffinage ainsi qu'à mieux répercuter les baisses de prix à

la pompe en cas de détente sur le marché du brut.

À plus long terme, la lutte contre le changement climatique et l'objectif fixé par le gouvernement de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050 nécessitent des progrès technologiques importants. Aussi le gouvernement a-t-il décidé de lancer un programme de recherche-développement dans le secteur des transports avec pour objectif l'émergence de nouvelles motorisations et de nouveaux carburants.

### **La France s'est par ailleurs engagée en faveur d'une réponse coordonnée des pays industrialisés face au choc pétrolier.**

Le choc pétrolier actuel appelant une réponse coordonnée de politique économique, la France a plaidé auprès de ses partenaires, au niveau européen, comme au sein du G7, pour développer des actions centrées sur des mesures de court et de long terme afin d'une part de modérer les fluctuations des cours et d'autre part d'abaisser l'équilibre de long terme du marché pétrolier.

Au niveau européen, la France encourage des actions concertées afin d'éviter que des mesures nationales prises isolément n'engendrent des distorsions de concurrence et une course contre-productive au moins disant sur la fiscalité énergétique. Un accord de principe a été trouvé lors du conseil ECOFIN de Manchester (9-10 septembre 2005) pour ne pas baisser la fiscalité pétrolière. Par ailleurs, afin d'atténuer la volatilité des cours, la France a proposé en mai 2005 la publication régulière d'un indicateur de stocks européen afin de disposer de données fiables sur la situation du marché. Cette proposition a été accueillie favorablement par la Commission européenne. Le gouvernement va

également adresser un mémorandum à la Commission pour accélérer l'harmonisation européenne de la fiscalité énergétique, notamment sur le gazole professionnel.

La France a également avancé des propositions au sein du G7, plaident pour que celui-ci concentre ses efforts sur l'amélioration de la transparence du marché pétrolier pour limiter la volatilité de court terme : ceci passe notamment par la publication de données plus fiables et le G7 soutient par exemple l'initiative JODI.

À plus long terme, la France a incité ses partenaires à contribuer de manière plus structurelle à l'augmentation de l'offre et la maîtrise de la demande :

- en ce qui concerne la promotion de l'offre, la France, au sein du G7, cherche à favoriser l'investissement, non seulement en amont mais aussi en aval, au niveau du raffinage (compte tenu des pressions désormais très fortes dans ce secteur) et soutient à cet égard un dialogue renforcé

entre pays producteurs et pays consommateurs ;

- en ce qui concerne la maîtrise de la demande, les pays du G7 ont naturellement plus de marge de manœuvre mais ce sujet est moins consensuel. La France a, pour sa part insisté sur la nécessité d'un effort collectif d'amélioration de l'efficacité énergétique. Elle a d'ailleurs proposé la revue régulière, sous l'égide de l'AIE, de stratégies nationales en la matière. La France plaide en particulier au sein du G7 pour que les pays industrialisés utilisent tous les instruments disponibles de maîtrise de l'énergie.

Enfin, à l'initiative de la France, le G7 a demandé aux institutions multilatérales, FMI et Banque mondiale, de formuler des propositions pour aider les pays en développement à mettre en place des politiques d'efficacité énergétique et à faire face, en particulier pour les plus fragiles d'entre eux, aux conséquences de cette hausse durable des prix de l'énergie.



# Les écarts de dynamisme économique et de niveau de vie entre les États-Unis, la zone euro et la France

Au printemps de l'année 2000, les chefs d'États et de gouvernement des pays membres européens ont fixé pour l'Union européenne l'objectif de : « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Cette initiative traduit l'ambition européenne de renforcer durablement la croissance et l'emploi, qui sont en tendance moins dynamiques qu'aux États-Unis depuis une dizaine d'années.

La croissance aux États-Unis s'est en effet révélée relativement plus porteuse ces dernières années, enrayant ainsi le processus de convergence du PIB par tête, observé depuis la deuxième guerre mondiale entre les deux zones. Aujourd'hui, le niveau de vie dans la zone euro demeure nettement inférieur à celui des États-Unis. Il semble donc impératif de trouver les moyens de réagir afin de placer les économies européennes sur un sentier de croissance et d'emploi plus élevés.

## **Le niveau de vie des habitants de la zone euro est inférieur d'environ 30 % à celui des États-Unis**

### **Comment se comparent les niveaux de vie entre les États-Unis et la zone euro ?**

Le dynamisme économique d'un pays est usuellement apprécié à travers la croissance de son PIB, qui mesure la richesse annuelle qu'il produit. Certes, le PIB ne permet pas d'appréhender l'ensemble des composantes du bien être, mais il constitue l'indicateur incontournable. Il représente non seulement une mesure du revenu des habitants, mais aussi de la capacité à financer les actions de la sphère publique. De fait, sans progression de la richesse nationale, on ne peut satisfaire les attentes des citoyens en matière de services publics et de redistribution - sauf à recourir excessivement à l'endettement ou à accroître de manière insupportable le fardeau fiscal.

Le produit intérieur brut d'un pays dépend évidemment au premier chef de sa taille : la Chine a un PIB supérieur à celui

---

(1) Les chiffres français utilisés pour ce dossier émanent de la base 95 de la comptabilité nationale, qui a été remplacée par la base 2000 au printemps dernier. Cependant, les enseignements tirés restent valables, car le sujet abordé est d'ordre structurel.

des Pays Bas, mais bien entendu les Chinois sont aujourd'hui moins riches que les Hollandais. On apprécie donc le niveau de vie d'un pays en rapportant sa richesse à son nombre d'habitants. Pour apprécier l'évolution du niveau de vie, il faut donc à la fois prendre en compte la croissance du PIB mais aussi celle de la population de ce pays.

La croissance moyenne des États-Unis est ainsi supérieure de l'ordre de 1,1 point à celle de la zone euro en moyenne sur la période 1993-2003<sup>1</sup> (3,3 % par an pour les États-Unis contre 2,2 % pour la zone euro, cf. Tableau 1). Dans le même temps, la

fécondité et l'immigration sont plus élevées outre Atlantique, si bien qu'entre 1993 et 2003, la population totale a augmenté de 1,1 % par an aux États-Unis, contre + 0,3 % par an dans la zone euro. Les deux tiers de la différence de croissance entre États-Unis et zone euro correspondent donc à une différence de dynamisme démographique. En d'autres termes, quand on prend en compte la forte croissance de la population américaine, la différence dans la progression du niveau de vie entre États-Unis et zone euro apparaît moins marquée. Il convient donc de comparer, que ce soit en niveau ou en évolution, les PIB par habitant.

**Tableau 1 - Croissance de l'activité et de la productivité aux États-Unis, en zone euro et en France**

	États-Unis	Zone euro	Zone euro/ États-Unis	France	France/ États-Unis
<b>Évolution annuelle moyenne de 1993 à 2003</b>					
PIB en volume	3,3 %	2,2 %	- 1,1 %	2,1 %	- 1,2 %
PIB en volume par tête	2,1%	1,8%	- 0,3 %	1,7 %	- 0,4 %
Productivité horaire	2,1%	1,6%	-0,4%	2,2%	0,1%
<b>Évolution annuelle moyenne de 1983 à 1993</b>					
PIB en volume	3,2 %	2,4 %	- 0,8 %	2,1 %	- 1,1 %
PIB en volume par tête	2,2 %	2,1 %	- 0,1 %	1,6 %	- 0,6 %
Productivité horaire	1,6 %	2,6 %	1,0 %	2,3 %	0,7 %

Source : OCDE.

En outre, ce niveau de vie est mesuré en unité monétaire (dollar pour les États-Unis, euro pour la zone euro); pour pouvoir comparer les niveaux de vie, il faut donc pouvoir exprimer les richesses produites dans une même unité, c'est-à-dire être capable de comparer les différentes unités monétaires. Utiliser pour ce faire le taux de change courant conduirait à des biais importants ; le niveau de vie des États-Unis relativement à celui de la zone euro ne fluctue évidemment pas au jour le jour, au gré des mouvements parfois prononcés de la parité €/\$. L'euro s'est apprécié de

plus de 40 % vis-à-vis du dollar depuis quatre ans, mais cela ne signifie pas que le revenu « réel » des Européens s'est accru de 40 % par rapport à celui des Américains. En réalité, le niveau des prix, c'est-à-dire le coût de la vie, diffère d'un pays à l'autre, si bien que la même quantité de monnaie n'y confère pas le même pouvoir d'achat. C'est pourquoi les économistes, lorsqu'il s'agit de comparaison internationale, recourent à la notion de « taux de change en parité de pouvoir d'achat ». Ce faisant, ils corrigent la mesure de la richesse produite de la différence de niveau de prix

(1) Le choix a été fait de retenir 2003 comme dernière année prise en compte dans cet exercice de comparaison car certaines données utilisées dans ce dossier ne sont pas disponibles au-delà. L'écart de croissance entre les États-Unis et la Zone euro pour la période 1994-2004 est de toute façon du même ordre de grandeur que sur la période 1993-2003.

entre pays. Avec cette méthode, l'écart de PIB par habitant entre la zone euro et États-Unis apparaît important, de l'ordre de 30 % (cf. Tableau 2). En revanche, au sein de la zone euro, il est sans doute robuste

de considérer que les PIB par habitant en pouvoir d'achat sont sensiblement équivalents en France, en Allemagne, et en Italie (les écarts sont de moins de 5 % entre ces trois pays).

**Tableau 2 - Population, emploi, activité et productivité aux États-Unis, en zone euro et en France en 2003**

	États-Unis	Zone euro	Zone euro/ États-Unis	France	France/ États-Unis
<b>Population et emploi</b>					
Population totale	291	309	6 %	62	
Population 15-64 ans	195	209	7 %	40	
Population active	148	143	-3 %	28	
Emploi total	139	131	-6 %	25	
Durée moyenne par employé	1 868	1557	-17 %	1466	-21 %
Heures travaillées en milliards	260	203	-22 %	37	
<b>Activité et productivité</b>					
PIB en Mds de \$ (*)	10 951	8314	-24 %	1729	
PIB par tête en \$ (*)	37 627	26 905	-28 %	28 098	-25 %
Productivité horaire en \$ (*)	42,1	40,9	-3 %	47,0	+11 %

Source : OCDE.

(\*) Le taux de change retenu est celui qui assure la parité de pouvoir d'achat.

### **La prise en compte des différences de méthodologies statistiques conduirait à réduire légèrement les écarts entre États-Unis et Europe**

Avant d'affiner le diagnostic, il faut s'interroger sur la fiabilité des chiffres. L'écart entre États-Unis et Europe en termes de PIB par habitant peut en effet ne pas renvoyer uniquement à une moindre performance de la zone euro, mais aussi à des différences méthodologiques dans la construction même des statistiques de PIB. De fait, selon l'OCDE, ces comparaisons internationales sont affectées par des principes de comptabilité nationale qui diffèrent de part et d'autre de l'Atlantique<sup>2</sup> (traitement des services bancaires, des acquisitions de logiciels, partage entre effet « prix » pur et effet « qualité » dans les augmentations de prix...). Les biais identifiés par l'OCDE dans la mesure statistique aboutiraient à surévaluer le PIB américain

d'environ 4 % et la croissance de 0,3 à 0,4 point par rapport à ce que donnerait l'application à l'économie américaine des principes comptables retenus par les comptables européens.

Finalement, en tenant compte des biais dus aux méthodes et de l'imprécision inhérente au chiffrage statistique, l'écart de niveau de vie entre les États-Unis et la zone euro relevé ci-dessus se réduit légèrement mais reste important.

### **La performance américaine provient au premier chef d'une mobilisation plus importante des ressources en travail**

La différence de niveau de vie entre la zone euro et les États-Unis s'explique moins (pour seulement 15 %) par une différence d'efficacité productive que (pour 85 %) par une différence dans la quantité

(2) Le rapport du CAE « productivité et croissance » de P. Artus et G. Cette fournit le même type d'analyses (pages 16-17).

de travail fournie c'est-à-dire le nombre d'heures travaillées.

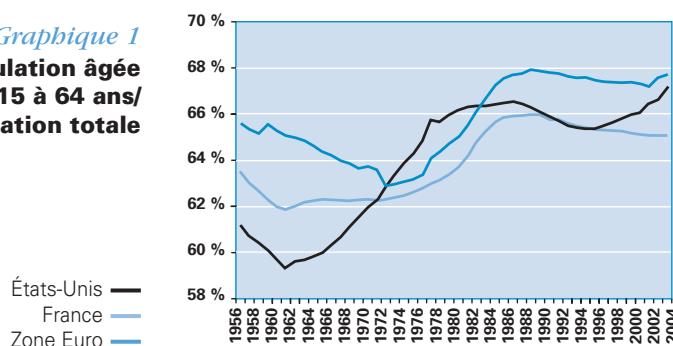
Le PIB par habitant est égal, par définition, à la **productivité horaire du travail (PHT)** que multiplie le **nombre annuel d'heures travaillées par habitant**. De multiples éléments d'ordre structurel influent sur le niveau de productivité horaire d'un pays, c'est-à-dire sur son efficacité productive, parmi lesquels le niveau d'éducation moyen de la population, la quantité et la qualité de capital disponible pour le processus de production.

Le **nombre d'heures travaillées par habitant** dépend lui-même de quatre grandeurs :

- la **population en âge de travailler** et sa part dans la population totale ; une partie des différences de niveau de vie peut aussi renvoyer à des différences de dynamisme démographique ;
- le **nombre total d'actifs**, qu'ils soient effectivement employés ou qu'ils souhaitent occuper un emploi ;
- le **taux de chômage (U)** ;
- le **nombre d'heures travaillées par individu effectivement employé (H)**, reflet de la durée du travail et de l'intensité du recours au temps partiel.

Le rapport du nombre d'actifs à la population en âge de travailler est appelé **taux de participation (TP)**, et le rapport du nombre d'individus employés à la population en âge de travailler est nommé **taux d'emploi (TE)**.

*Graphique 1*  
**Population âgée de 15 à 64 ans/Population totale**



Finalement, PIB par habitant =  
 $PHT \times H \times (1-U) \times TP \times \text{part des}$   
 15-64 ans dans la population totale  
 ou encore, PIB par habitant =  
 $PHT \times H \times TE \times \text{part des 15-64 ans}$   
 dans la population totale

Evidemment, les différentes variables économiques et démographiques jouant sur la détermination du PIB par habitant ne sont pas nécessairement indépendantes les unes des autres.

### **La proportion de personnes au travail est nettement plus élevée aux États-Unis, mais l'écart se réduit**

La part de la population en âge de travailler est très proche de part et d'autre de l'Atlantique : les personnes âgées de 15 à 64 ans représentent les 2/3 de la population totale aussi bien aux États-Unis que dans la zone euro (cf. Graphique 1). Ceci ne constitue donc pas un facteur susceptible d'expliquer les écarts de niveau de vie.

La première source d'écart réside en fait dans les différences de **taux de participation** (qui rapporte la population active à la population en âge de travailler) : en 2003, il s'élevait à 75 % aux États-Unis, contre environ 69 % en zone euro et en France (cf. Tableau 3).

Plus précisément, c'est dans les âges extrêmes que le taux de participation diffère sensiblement entre les deux zones. En 2003, il était, pour les jeunes de 15 à 24 ans, de 61 % aux États-Unis contre 41 % en zone euro (34 % en France) et, pour la tranche d'âge des 55 à 64 ans, de 62 % aux États-Unis, contre 42 % en zone euro (44 % en France). À l'inverse, le taux de participation est proche de part et d'autre de l'Atlantique pour la tranche d'âge des 25-54 ans, à 83 % aux États-Unis et 84 % en zone euro et 87 % en France (cf. Tableau 4).

**Tableau 3 - Taux d'emploi, de chômage et de participation aux États-Unis, dans la zone euro et en France pour les hommes, les femmes et la population totale, en 2003**

	Hommes 15-64 ans			Femmes 15-64 ans			Population totale 15-64 ans		
	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux de participation	Taux d'emploi	Taux chômage	Taux participation	Taux d'emploi	Taux chômage	Taux participation
EU	77 %	6 %	82 %	65 %	5 %	69 %	71 %	6 %	75 %
ZE	71 %	8 %	77 %	54 %	11 %	60 %	62 %	9 %	69 %
France	68 %	9 %	75 %	57 %	11 %	64 %	62 %	10 %	69 %

Source : OCDE.

**Tableau 4 - Taux d'emploi, de chômage et de participation aux États-Unis, dans la zone euro et en France pour les jeunes, les âges médians, les plus âgés, en 2003**

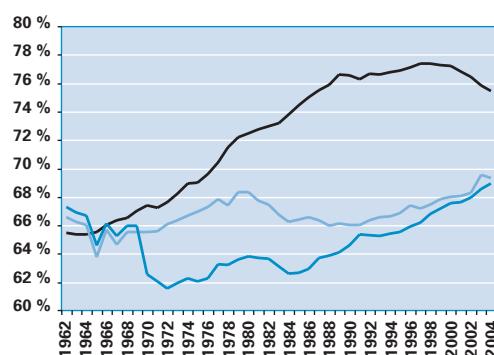
	15-24 ans			25-54 ans			55-64 ans		
	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux de participation	Taux d'emploi	Taux chômage	Taux participation	Taux d'emploi	Taux chômage	Taux participation
EU	54 %	12 %	61 %	79 %	5 %	83 %	60 %	4 %	62 %
ZE	34 %	19 %	41 %	77 %	8 %	84 %	38 %	8 %	42 %
France	26 %	23 %	34 %	79 %	9 %	87 %	41 %	7 %	44 %

Source : OCDE.

Néanmoins, l'évolution sur les dix dernières années a été plus favorable en zone euro : le taux de participation a augmenté de plus de 3 points, alors qu'il a baissé sur la même période de 1 point aux États-Unis (cf. Graphique 2).

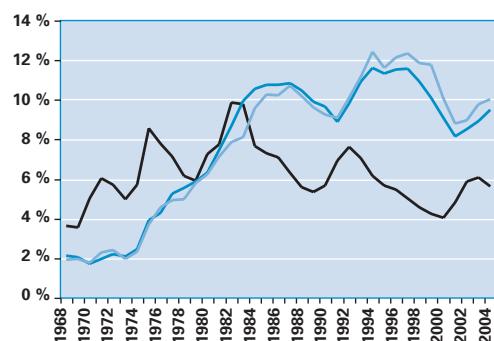
Le **taux de chômage** est également sensiblement plus élevé en Europe qu'aux États-Unis : il se situait en 2004 à 5,5 % de la population active outre Atlantique, contre 9 % dans la zone euro et 10 % en France (cf. Graphique 3).

Au final, les écarts enregistrés à la fois sur le taux de participation et le taux de chômage se cumulent, si bien que la population effectivement occupée représente une part de la population en âge de travailler nettement plus importante aux États-Unis. On peut estimer que la moitié de l'écart de richesse de part et d'autre de l'Atlantique s'explique par ce phénomène. Le



**Graphique 2**  
Population active/  
Population âgée de  
15 à 64 ans

— États-Unis  
— France  
— Zone Euro



**Graphique 3**  
Taux de chômage

— États-Unis  
— France  
— Zone Euro

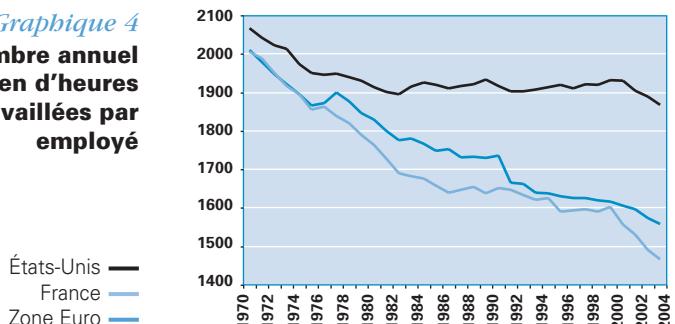
**taux d'emploi** (nombre de personnes en emploi rapporté à la population en âge de travailler) y était en 2003 de 71 %, contre environ 62 % en zone euro et en France. Les écarts enregistrés aux âges extrêmes sont même deux fois plus importants : le taux d'emploi des 15-24 ans ressort à 54 % aux États-Unis, 34 % en zone euro et 26 % en France ; pour la tranche d'âge des 55-64 ans, il est de 60 % aux États-Unis et de 38 % en zone euro et 41 % en France.

Apprécier ces statistiques en évolution, ces offrent cependant un message plus nuancé. Le taux d'emploi s'est globalement amélioré d'un peu plus de 5 points en zone euro sur les dix dernières années, ce qui représentait 11 millions d'emplois de plus en 2004. Dans le même temps, il a stagné aux États-Unis.

### Le nombre d'heures travaillées par individu est sensiblement plus faible en Europe

Si le PIB par habitant est inférieur dans la zone euro à celui des États-Unis, c'est aussi, pour moitié, que les individus employés travaillent moins longtemps. La durée annuelle (en heures) des salariés employés au travail était en 2003 de l'ordre de 1850 aux États-Unis, 1550 dans la zone euro et 1450 en France. Interrompant un mouvement séculaire, la durée effective du travail a peu varié outre Atlantique depuis 30 ans, alors qu'elle poursuivait son recul dans la zone euro, accéléré en France depuis la fin des années 90 (cf. Graphique 4).

**Graphique 4**  
Nombre annuel moyen d'heures travaillées par employé



Cet écart dans la durée annuelle du travail s'explique par deux facteurs : l'importance relative du temps partiel et la durée du travail à temps plein. Si le recours au travail à temps partiel est très important dans certains pays de l'Union (comme aux Pays-Bas), il est globalement du même ordre de grandeur dans la zone euro qu'aux États-Unis. C'est donc au niveau de la durée moyenne du travail « à temps plein » que réside l'explication d'une durée annuelle très différente. La France se distingue par une durée du travail à temps plein particulièrement faible, une caractéristique qui s'est naturellement accentuée du fait de la réduction de la durée légale du temps de travail à 35 h par semaine.

### Des productivités du travail comparables mais des évolutions divergentes

Les écarts observés tant sur les niveaux de productivité horaire que sur le taux de croissance de cette productivité horaire entre les deux grandes zones sont aujourd'hui relativement faibles (par exemple, les gains de productivité entre 1993 et 2003 se sont élevés en moyenne à 2,1 % par an aux États-Unis et à 1,6 % dans la zone euro, soit un écart de l'ordre des biais comptables pesant sur ces chiffres).

Néanmoins, sur la décennie 1993-2003, on constate que la productivité horaire a accéléré outre Atlantique et qu'elle a ralenti dans la zone euro. Ceci signifie donc que les gains de productivité en Europe étaient auparavant plus élevés qu'outre Atlantique.

Un premier élément d'explication tiendrait au fait que la zone euro, engagée dans un processus de rattrapage de l'efficacité productive américaine depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale, serait parvenue au terme de ce processus il y a maintenant une dizaine d'années. Il

serait dès lors normal que les gains de productivité croissent au même rythme de part et d'autre de l'Atlantique.

Un second élément d'explication, non exclusif du premier, serait que les forts gains de productivité horaire enregistrés sur la période 1983-1993 étaient en partie le résultat de la mise à l'écart des moins productifs du marché du travail européen. Inversement, la réintégration de salariés moins productifs dans l'emploi en Europe se traduirait par un ralentissement de la croissance de la productivité horaire sur la décennie 1993-2003.

Finalement, l'écart de richesse de 28 % entre les États-Unis et la zone euro s'explique par le nombre d'heures travaillées par employé (17 %), le taux de participation (7 %), le taux de chômage (3 %) et la productivité horaire (3 %) (cf. Tableau 5).

## Comment améliorer les performances européennes ?

Des développements qui précèdent, il ressort que l'écart de richesse entre la zone euro et les États-Unis provient de deux facteurs : essentiellement une moindre utilisation du potentiel de main d'œuvre, et, pour une part plus faible, un différentiel négatif de productivité. Cette analyse, partagée par l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de Lisbonne<sup>3</sup>, a conduit à fixer comme objectif pour la zone euro d'une part, d'augmenter les taux d'emploi, notamment aux âges

extrêmes de la vie, et, d'autre part, de développer les gains de productivité.

L'objectif final vise à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, notamment par le développement des secteurs à très haute valeur ajoutée et par des mesures favorables à la formation et aux politiques dynamiques de ressources humaines afin de mieux combattre les phénomènes d'exclusion du marché du travail, le tout élevant durablement le niveau de la croissance potentielle.

### Travailler plus et plus longtemps

La travail statistique précédent montre que la raison principale de l'écart de richesse entre la zone euro et les États-Unis est la sous-utilisation du potentiel de main d'œuvre dans les économies européennes, notamment en raison de différentiels importants en termes d'heures travaillées et, dans une moindre mesure, de taux de participation (cf. Tableau 5).

Les solutions envisagées devraient ainsi s'articuler autour de mesures destinées non seulement à développer l'emploi, en réduisant les freins à l'offre et à la demande de travail, mais aussi à permettre à ceux qui le souhaitent d'augmenter leur volume d'heures travaillées. En outre, dans la lignée des recommandations du Conseil européen de Lisbonne, le renforcement des incitations à l'allongement de la durée de

**Tableau 5 - Contributions à l'écart de richesse par rapport aux États-Unis**

<b>Défuntiel en % États-Unis...</b>	<b>Écart de productivité horaire</b>	<b>Contribution à l'écart entre productivité et PIB par habitant</b>				<b>Écart de PIB par habitant</b>
		<b>Heures travaillées</b>	<b>Chômage</b>	<b>Participation</b>	<b>Pop. 15-64 ans</b>	
Zone euro	- 3 %	- 17 %	- 3 %	- 7 %	1 %	- 28 %
France	11 %	- 22 %	- 4 %	- 6 %	- 2 %	- 25 %

(3) Le Conseil européen de Lisbonne s'est tenu les 23 et 24 mars 2000.

la vie professionnelle devrait permettre d'atteindre l'objectif d'une augmentation du taux d'emploi global de l'Union Européenne à 70 %<sup>5</sup>.

#### • Développer l'emploi

L'analyse des politiques publiques de l'emploi des vingt dernières années montre que la réduction des freins à l'embauche pour les entreprises, le renforcement des incitations à la reprise d'un emploi, ainsi que les politiques visant à abaisser le coût total du travail notamment pour les bas salaires permettent de développer l'emploi. C'est tout le sens de l'action actuellement menée par le gouvernement (cf. dossier à ce sujet : « La stratégie du gouvernement pour l'emploi »).

#### • Augmenter le volume d'heures travaillées

L'augmentation du nombre moyen d'heures travaillées par employé constitue un enjeu essentiel pour développer la quantité de travail à l'œuvre dans les économies européennes. En effet, le différentiel important en termes d'heures travaillées entre la zone euro et les États-Unis explique la majeure partie des écarts de richesse.

Une façon de faire augmenter le volume d'heures travaillées par actif consiste notamment à réduire les contraintes législatives sur le temps de travail hebdomadaire, comme l'illustrent les assouplissements apportés en France aux dispositifs de réduction du temps de travail (loi sur les « 35 heures »). De telles mesures doivent permettre à ceux qui le souhaiteraient de travailler davantage via, notamment, le relèvement du contingent réglementaire d'heures supplémentaires ou le réexamen des conditions d'utilisation des dispositifs de type « compte épargne temps ».

Par ailleurs, afin de pouvoir financer un grand plan pluriannuel en faveur des personnes dépendantes (personnes âgées et

personnes handicapées), le gouvernement a décidé d'augmenter le temps de travail annuel de l'équivalent d'un jour de travail supplémentaire à compter de 2005. Cette mesure est emblématique, car elle reconnaît la nécessité de dégager de nouvelles ressources pour aider un public fragile et de ne pas obérer le dynamisme économique de notre pays via une simple augmentation du poids des prélèvements. De fait, l'augmentation du volume d'heures travaillées est porteuse de croissance à moyen terme ; c'est cette richesse créée supplémentaire qui est pour partie utilisée pour un effort de solidarité nationale.

#### • Allonger la durée de la vie professionnelle

L'adoption de mesures destinées à agir sur le taux d'emploi de certaines catégories de salariés (jeunes, femmes, salariés âgés notamment) devrait également avoir un impact direct sur l'augmentation de la quantité de travail au sein de la zone euro.

En ce qui concerne plus particulièrement les salariés âgés, une des stratégies mise en œuvre dans de nombreux pays européens a consisté à réduire les incitations au retrait anticipé du marché du travail (restriction de l'accès aux dispositifs de cessation d'activité anticipée et à la possibilité de mise en retraite d'office) tout en adoptant des mesures permettant de mieux préserver l'emploi des « seniors ». La réforme des retraites en France, décidée en 2003, s'inscrit pleinement dans cette démarche. L'allongement de la durée de cotisation pour bénéficier d'une pension à taux plein ainsi que le développement du système de la « décote–surcote » devraient inciter les actifs les plus âgés à maintenir plus longtemps une activité.

Ces mesures auraient un impact positif sur les taux d'emploi des 55-64 ans, pouvant

---

(4) Il était de 61% dans l'Union Européenne en 2000.

aller jusqu'à un peu plus d'un point à l'horizon 2010 et de près de 6 points à l'horizon 2020. La contribution au taux d'emploi total serait d'un peu plus d'un point à l'horizon 2020, induisant un accroissement du PIB potentiel de 1 à 1,5 point.

### **Améliorer la productivité**

Certes, les niveaux de productivité horaire sont assez proches entre la zone euro et les États-Unis (cf. Tableau 5). Toutefois, les évolutions enregistrées au cours de la dernière décennie indiquent que la productivité horaire de la zone euro a décéléré alors même que celle des États-Unis accélérerait.

Plusieurs indicateurs portant sur l'économie de la connaissance suggèrent que cette évolution divergente de productivité entre les deux zones se creuserait encore si aucune action n'était entreprise :

- la part des dépenses de Recherche/Développement (R&D) dans le PIB était en 2003 de 2,0% dans l'Union à 15, contre 2,8 % aux États-Unis et 3,1 % au Japon (chiffre 2001), la différence étant imputable à la faiblesse des dépenses de R&D financées par le secteur privé ;

- le nombre de chercheurs en pourcentage de la population active est de 5,7 pour 1000 en Europe, de 8,1 aux États-Unis et de 9,1 au Japon ;

- le nombre de brevets triadiques<sup>5</sup> déposés est plus faible en Europe qu'aux États-Unis : 13 770 brevets contre 14 985 (en 2000 ; source : OCDE 2004) ;

- le pourcentage de jeunes quittant le système scolaire sans qualification est de 18,1 % en 2003 en Europe, soit un chiffre encore très au-dessus de l'objectif pour 2010 (10 %) ;

- l'Union à 15 consacre 0,3 point de PIB de moins que les États-Unis à l'éducation supérieure.

Dans ce cadre, les mesures susceptibles d'améliorer la productivité des économies européennes doivent viser essentiellement à encourager l'innovation et son approbation par les entreprises, notamment par un renforcement de la concurrence et des incitations stimulant l'effort privé en R&D.

Les restrictions à la concurrence, qui demeurent dans certains secteurs, constituent en effet des freins importants aux gains de productivité et entravent d'ailleurs également le développement de l'emploi. Des réformes destinées à intensifier la concurrence en introduisant plus de dynamisme dans certains secteurs permettraient d'augmenter le PIB par habitant en augmentant la productivité mais aussi l'emploi. Dans ce cadre, les mesures pour mieux stimuler la concurrence devraient chercher à mieux garantir l'information et les droits des consommateurs et à poursuivre la réduction des barrières à l'entrée et à la sortie dans la plupart des secteurs, afin de renforcer les incitations à l'innovation pour les entreprises. Les mesures doivent notamment chercher à continuer d'ouvrir de manière transparente et non discriminatoire l'accès des opérateurs aux industries de réseau (électricité, gaz naturel, transports ferroviaires).

L'augmentation des gains de productivité des économies européennes passe également par le renforcement des incitations en direction de l'effort privé en R&D. Ces incitations sont d'autant plus justifiées que ces activités sont porteuses d'effets externes fortement positifs. Les mesures

---

(5) Les brevets « triadiques » sont des brevets liés aux inventions pour lesquelles la protection a été demandée auprès des trois principaux offices des brevets : l'Office européen des brevets, le US Patents and Trademarks Office et l'Office japonais des brevets.

dans ce domaine s'articulent autour des axes suivants :

- l'adoption de dispositifs favorables au financement et au développement d'activités intensives en hautes technologies, notamment par la modernisation du régime du capital risque et la facilitation de l'accès des PME aux marchés financiers (à l'exemple du marché ALTERNEXT en France) ;
- le renforcement des incitations fiscales en faveur des dépenses d'innovations pour les entreprises (crédit d'impôt

recherche, exonérations d'impôt et de charges sociales) ;

- la dynamisation de la politique industrielle en faveur de l'innovation, incitant à la coopération entre recherche publique et recherche privée (création de « pôles de compétitivité ») et par des nouveaux dispositifs publics de soutien à la recherche et à l'innovation (Agence de l'Innovation industrielle).

# La stratégie du Gouvernement pour l'emploi

## Les performances du marché du travail se sont améliorées ces dix dernières années

Après avoir culminé à 12<sup>1/2</sup> % en 1994, le taux de chômage s'est replié pour atteindre un point bas à 8<sup>1/2</sup> % en 2001. Il est ensuite remonté de 1 point 1/2. Sur moyenne période, on enregistre donc une certaine amélioration. Elle est due, naturellement, à la phase de forte croissance économique de la fin des années 90, mais aussi aux politiques de l'emploi menées depuis maintenant plus de dix ans.

- Les allégements de cotisations sociales sur les bas salaires initiés au milieu des années 1990 ont porté leurs fruits : le coût relatif du travail au niveau du SMIC par rapport au salaire moyen est revenu à son niveau du début des années 1970. Ce mouvement a été très favorable au développement des emplois peu qualifiés dans les services. Cette politique a largement contribué à abaisser le « point mort » de la création d'emplois : sur les dix dernières années, on observe qu'une croissance de l'ordre de 1 % a suffi pour générer des créations nettes d'emplois, tandis que 2 % était nécessaire au début des années 1990. La montée en puissance des exonérations de cotisations (dits allégements Fillon), programmée sur trois ans et qui s'est achevée au 1<sup>er</sup> juillet 2005, s'explique par la nécessité de neutraliser la hausse du coût du travail due à la convergence des SMICs multiples résultant des 35 heures. Contrairement aux premiers allégements, ces derniers ont eu un effet « défensif » de préservation de l'emploi non qualifié.

- Le travail est mieux « valorisé » au niveau des faibles qualifications : une action continue a été menée contre les « trappes à pauvreté et à inactivité ». Les diverses réformes fiscales, les mécanismes dits d'intéressement (incitations financières temporaires à la reprise d'emploi lorsqu'on est titulaire par exemple du RMI) et la prime pour l'emploi (PPE) ont réduit, sans les éliminer, le nombre de situations où la reprise d'un emploi n'apporte aucun gain financier. Le gouvernement, là encore, s'est attaché depuis trois ans à développer le gain au retour à l'emploi, en renforçant la PPE et en revalorisant fortement le niveau du SMIC. Force est néanmoins de reconnaître que la lisibilité comme le montant de la PPE restent faibles, justifiant sa revalorisation et des aménagements dans ses modalités de distribution, pour la rendre plus efficace.

- À l'inverse, les effets à moyen terme de la politique de réduction du temps de travail, mise en œuvre entre 1998 et 2002, sont défavorables, tant sur le niveau potentiel de création de richesse de notre pays que sur nos finances publiques.

## Pour autant, notre marché du travail reste marqué par des dysfonctionnements structurels

Le redémarrage de l'emploi salarié privé s'est amorcé depuis maintenant un an et a déjà permis d'inverser la courbe du chômage. L'amélioration progressive du marché du travail s'explique par un effet de décalage avec la reprise de l'activité, qui date de la fin 2003.

Pour autant, cette amélioration de la situation du marché du travail reste bien entendu insuffisante. Le taux de chômage s'est établi à 9,9 % de la population active au mois de juillet, après un point haut de 10,2 % en mai. Surtout, la situation reste caractérisée par un faible taux d'emploi des plus jeunes (moins de 25 ans) et des plus âgés (plus de 50 ans), même si le taux d'emploi global est plus satisfaisant.

### **Les décisions prises depuis trois ans ont amorcé des réformes importantes**

Depuis 2002, la rupture avec la politique de l'emploi poursuivie de 1997 à 2002 a été clairement affichée à travers une panoplie de mesures et d'orientations politiques fortes :

- les 35 heures ont été fortement assouplies par l'élargissement du recours aux heures supplémentaires et l'allégement de leur coût pour les entreprises (voir encadré 1) ;

- les règles du dialogue social ont été redéfinies, de façon à renforcer la crédibilité des accords conclus entre partenaires sociaux (consécration du principe majoritaire) et à les adapter au plus près de la réalité sociale (autonomie plus grande des différents niveaux d'accord, renforcement des accords d'entreprise) ;

- les aides publiques à l'emploi ont été réorientées, pour le secteur non marchand vers les personnes plus éloignées de l'emploi (création du contrat d'accompagnement dans l'emploi et du contrat d'avenir), et pour le secteur marchand vers les publics pour lesquels l'insertion professionnelle est plus difficile (contrat-jeune en entreprise, volet marchand du RMA désormais rebaptisé CIRMA). Par ailleurs, le développement de l'apprentissage et le contrat de professionnalisation attirent les jeunes vers le travail en entreprise ;

- le dispositif de formation professionnelle a été amélioré à la suite d'une négociation interprofessionnelle réussie (création du droit individuel à la formation), de façon à faciliter le recours à la formation « tout au long de la vie ».

Plus récemment, la loi de programmation pour la cohésion sociale (CS) du 18 janvier 2005 représente un effort budgétaire considérable de l'État en faveur de l'emploi. Près d'un milliard d'euros supplémentaire a ainsi été consacré en loi de finances pour 2005 aux différents dispositifs mis en œuvre par ce texte dans ce domaine. Une nouvelle progression très significative de cet effort est réalisée en PLF 2006. La LCS aborde par ailleurs les conditions du retour à l'emploi dans leurs différentes dimensions. Ainsi, au-delà du développement d'outils relevant exclusivement de la politique de l'emploi, comme les contrats d'avenir ou les contrats d'accompagnement dans l'emploi par exemple, elle met en œuvre un ambitieux programme en matière de logement et de développement de l'égalité des hommes et des territoires. Par ailleurs, la loi de cohésion sociale permet d'aller plus avant dans la réforme du fonctionnement du marché du travail :

- la fin du monopole de l'ANPE, la création des Maisons de l'emploi, les rapprochements entre l'ANPE et l'UNEDIC dans une logique de « guichet unique » que le Président de la République a très récemment appelés de ses voeux permettront d'améliorer l'efficacité du service public de l'emploi ;

- le renforcement du suivi de la recherche d'emploi permettra de mieux responsabiliser les chômeurs devant leurs droits et leurs devoirs ;

- un dispositif de reclassement destiné aux salariés licenciés pour motif économique dans les entreprises de moins de 1 000 salariés a été créé : la convention de

## **Encadré 1 : les assouplissements des 35 h votés depuis 2002**

### **Les assouplissements autorisés par la loi "Fillon" du 17 janvier 2003 sont considérables.**

La loi Fillon contient des dispositions qui permettent aux entreprises d'augmenter le volume d'heures supplémentaires et de diminuer fortement leur coût.

#### **Des assouplissements visant à augmenter le volume des heures supplémentaires.**

Le contingent réglementaire d'heures supplémentaires a été relevé de 130 heures à 180 heures par an et par salarié. Ce relèvement permet de fait à l'entreprise de travailler continûment à 39 heures (contre 38 h avant).

En outre, c'est désormais le contingent conventionnel qui vaut pour le déclenchement des droits à repos compensateur obligatoire (RCO) et non plus le contingent réglementaire. Le contingent réglementaire n'est applicable qu'à titre subsidiaire, en l'absence de convention ou d'accord de branche étendu relatif au contingent. Les contingents conventionnels négociés antérieurement au 18 janvier 2003 ne reçoivent cependant plein effet, en matière d'ouverture du droit au RCO, que dans la limite du contingent réglementaire de 180 heures. On peut donc affirmer que la réglementation ne s'oppose pas à ce que les entreprises accroissent de manière substantielle le volume d'heures travaillées, sous réserve de la renégociation d'accords de branche.

La loi a étendu à toutes les entreprises de moins de 20 salariés, les règles relatives au repos compensateur obligatoire des entreprises de moins de 10 salariés. Dorénavant, pour toutes ces entreprises, le RCO est égal à 50 % dans le cas du dépassement du contingent alors que dans les entreprises de plus de 10 salariés et de moins de 20 salariés, il était de 100 % au-delà du contingent et de 50 % à partir de la 42<sup>e</sup> heure de travail à l'intérieur du contingent. S'agissant des cadres, les partenaires sociaux ont davantage de libertés pour déterminer ceux d'entre eux susceptibles de bénéficier d'un forfait annuel en jours, formule particulièrement attrayante pour les entreprises et les salariés concernés. Parallèlement, la possibilité de monétiser le compte épargne-temps, introduite par la loi Fillon, a profondément modifié ce dernier, notamment en permettant aux cadres au forfait en jours de dépasser durablement le nombre de jours maximum autorisé par leur forfait (fixé dans la loi à un plafond de 217 jours).

#### **Des assouplissements visant à diminuer le coût des heures supplémentaires.**

La loi Fillon a fortement diminué le coût de l'heure supplémentaire. Au niveau du salaire minimum, le coût de l'heure supplémentaire pour une entreprise de moins de vingt salariés est ramené à 115% d'une heure normale, contre près de 200% auparavant pour les entreprises bénéficiant de l'allégement Aubry.

### **La loi du 31 mars 2005 vient amplifier les assouplissements existants.**

Une proposition de loi a été votée ce printemps au parlement, qui contient les dispositions suivantes.

- De nombreuses contraintes pesant sur l'utilisation du compte épargne-temps sont supprimées, comme la durée maximale d'utilisation de 5 ans et le plafond annuel de 22 jours par an. La monétisation pourra être soit immédiate (versement d'un complément de rémunération), soit différée (versement sur un plan d'épargne entreprise).
- Un accord collectif de branche ou d'entreprise peut ouvrir la possibilité aux salariés qui le souhaitent d'effectuer des heures supplémentaires choisies au-delà du contingent conventionnel.
- Le régime particulier de rémunération des heures supplémentaires des entreprises de moins de 20 salariés (10% contre 25% pour les grosses entreprises), est prorogé jusqu'au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, le décret du 21 décembre 2004 a fait passer le contingent réglementaire d'heures supplémentaires de 180 à 220 heures.

reclassement personnalisé (CRP). Un accord national interprofessionnel en définissant les modalités de mise œuvre a été signé à la quasi unanimité des partenaires sociaux le 5 avril dernier.

Enfin, le Parlement a adopté au mois de juillet un projet de loi visant à développer les activités de service à la personne. Ce plan comporte un ensemble de mesures cohérentes visant à développer l'emploi dans ce secteur, où les besoins, donc les gisements d'emplois, sont très nombreux (1,3 million d'emplois aujourd'hui, une croissance annuelle de plus de 5 % sur les dernières années) : simplifications réglementaires importantes (en particulier en ce qui concerne les procédures d'agrément, avec le souci de professionnaliser le secteur) ; instauration d'une exonération de 15 points de cotisations de sécurité sociale pour les particuliers employeurs cotisant sur une base réelle et non forfaitaire ; création d'un chèque emploi service universel (CESU) qui incitera les entreprises, via un crédit d'impôt, à aider financièrement ceux de leurs salariés qui souhaitent recourir à des services à domicile.

### **Le Plan d'urgence pour l'emploi**

Après une année 2004 peu riche en créations d'emplois, les recrutements n'ont redémarré que très progressivement en début d'année avec près de + 20 000 emplois créés au premier semestre, conduisant à un taux de chômage à 10,2 % de la population active en mai, après s'être stabilisé à 10 % tout au long de l'an dernier. Ce chômage de masse est source de précarité et fait peser une charge insoutenable à terme sur notre économie.

C'est pourquoi le Premier Ministre a présenté, lors de sa déclaration de politique générale du 8 juin, un Plan d'urgence pour l'emploi et annoncé qu'il y consacre-

rait la totalité des marges de manœuvre budgétaires. Ce Plan porte de manière pragmatique et rapide sur l'ensemble des leviers susceptibles de faire reculer le chômage. Afin que ses premiers effets se fassent sentir au plus vite, une procédure d'urgence a été adoptée : le Parlement a habilité le gouvernement à légiférer par ordonnance le 26 juillet et les ordonnances ont été adoptées en Conseil des Ministres le 2 août dernier (cf encadré 2). Comme le Gouvernement s'y était engagé, l'ensemble des mesures prises sont de ce fait opérationnelles depuis avant le 1er septembre (par exemple, le « contrat nouvelles embauches » a été activé dès le 4 août).

D'abord, de nombreux obstacles au recrutement sont levés, notamment pour les Très Petites Entreprises qui constituent de gros gisements d'emplois. Ces entreprises ont en effet créé en net plus de 2 millions d'emplois sur les 15 dernières années, soit la quasi-totalité des créations nettes d'emplois. L'instauration d'un « chèque emploi » et la mise en place du « contrat nouvelles embauches » conciliant plus de souplesse pour l'employeur et de nouvelles sécurités pour le salarié vont faciliter les recrutements pour ces 2,5 millions d'entreprises de moins de 20 salariés, pour lesquelles l'acte d'embauche est un pari risqué.

De plus, la montée en charge des allègements de charges au niveau du SMIC, conformément au calendrier prévu, a été confirmée, ce qui va permettre de donner de la visibilité à toutes les entreprises. Le Gouvernement continue de viser à horizon 2007 un allègement complet des cotisations au niveau du SMIC.

La neutralisation des effets de seuils financiers pour les TPE au niveau du 10ème salarié vient compléter ces allègements de charges. Par ailleurs, un crédit d'impôt de 1000 € pour les jeunes repre-

## Encadré 2 : les ordonnances du Plan d'urgence pour l'emploi

Les ordonnances du plan d'urgence pour l'emploi ont été présentées en Conseil des Ministres le 2 août.

1. L'ordonnance n°2005-893 institue le contrat de nouvelles embauches à la date du 4 août 2005. Ce contrat est destiné aux entreprises de moins de 20 salariés. C'est un contrat à durée indéterminée qui doit être conclu par écrit. Il a des modalités de rupture simplifiées par rapport au droit commun durant les 2 années suivant l'embauche. Durant cette période, la rupture peut se faire sans être motivée, une simple lettre recommandée avec avis de réception suffit. Une contestation est possible à compter de l'envoi de la lettre recommandée, mais pendant un an seulement. En cas de rupture du contrat pendant cette période de deux ans, le préavis est d'une durée de 15 jours après un mois et jusqu'à six mois de travail, et de 30 jours après six mois. Le salarié dont le contrat a été rompu a droit à une indemnité de départ égale à 8 % des salaires bruts perçus. Il bénéficie de l'assurance chômage selon les règles en vigueur, au même titre que tout autre salarié. Si la rupture du contrat intervient entre 4 et 6 mois après la signature du contrat, l'Etat verse au salarié une indemnité journalière de 16,40 euros durant un mois. Le salarié licencié a droit à un accompagnement renforcé par le service public de l'emploi, financé par un versement supplémentaire de l'employeur de 2 % des rémunérations versées.

En cas de rupture du CNE, l'employeur ne peut pas signer un nouveau contrat avec le même salarié pendant trois mois.

À l'issue des deux ans, les règles communes aux contrats à durée indéterminée s'appliquent.

2. L'ordonnance n°2005-895 vise à alléger les conséquences financières pour les entreprises du passage du seuil des 10 salariés et à encourager les jeunes, par une incitation fiscale, à s'orienter vers les métiers connaissant des difficultés de recrutement.

Initialement, les entreprises de 1 à 9 salariés étaient partiellement exemptées de trois cotisations (participation à l'effort de construction, contribution au fond national d'aide au logement, contribution à la formation professionnelle), si bien que le taux de cotisation employeur se trouvait majoré de 1,9 point à ce titre lorsque le seuil de 10 salariés était franchi. Il existait toutefois lors du franchissement de ce seuil des mécanismes de lissage dans le temps.

Pour les deux premières contributions, l'ordonnance relève le seuil de dix à vingt. Le mécanisme de lissage dans le temps du ressaut existant dans le cas de la participation à l'effort de construction est reconstitué au seuil de 20.

Pour la troisième contribution, l'ordonnance crée un régime spécifique pour les entreprises de 10 à 20 salariés, qui permet de réduire de moitié le ressaut au seuil de 10 (le taux de cotisation y est ramené de 1,6 % à 1,05 %, alors qu'il est de 0,6 % pour les entreprises de moins de 10 salariés). Des mécanismes de lissage aux seuils de 10 et 20 sont reconstitués, similaires à celui qui existait précédemment au seuil de 10.

Ces allègements de cotisations sont compensés par l'État.

L'ordonnance institue par ailleurs un crédit d'impôt pour les jeunes de moins de 26 ans qui peuvent justifier d'une activité professionnelle salariée d'au moins 6 mois consécutifs dans un métier connaissant des difficultés de recrutement. La liste des métiers éligibles est établie par arrêté, sur la base de critères objectifs (taille du métier, ratio de l'offre et de la demande relatif à ce métier).

Pour bénéficier du crédit d'impôt, le salarié doit débuter entre le 1<sup>er</sup> juillet 2005 et le 31 décembre 2007, et avoir moins de 26 ans à cette date. Le montant du crédit d'impôt est égal à 1000 euros, pour les personnes dont les revenus d'activité perçus au cours de la période de 6 mois sont compris entre 2970 et 10060 euros. Au-delà de cette limite, le montant diminue en fonction des revenus d'activité et du foyer fiscal.

3. L'ordonnance n° 2005-892 prévoit que les jeunes de moins de 26 ans embauchés après le 22 juin 2005 ne seront pas pris en compte dans le calcul des effectifs pour l'appréciation des seuils déclenchant des obligations prévues par le code du travail ou des obligations financières (aide au logement, versement transport,...). Cette exclusion ne concerne pas la tarification des risques d'accidents du travail et de maladie professionnelle. L'application de cette nouvelle disposition ne pourra pas entraîner la suppression d'institutions représentatives du personnel existantes ou d'un mandat de représentant du personnel.

Cette disposition est applicable jusqu'au 31 décembre 2007.

4. L'ordonnance n° 2005-903 institue le chèque emploi pour les très petites entreprises au 1er septembre 2005. Ce service permet aux entreprises de 5 salariés au plus de s'acquitter de manière plus simple des obligations administratives (contrat de travail, bulletin de paie, ...).

5. L'ordonnance n° 2005-883 adapte en métropole un dispositif d'insertion professionnelle sur le modèle du service militaire adapté qui fonctionne outre-mer, le dispositif « défense deuxième chance ». Ce dispositif pourra être proposé aux jeunes entre 18 et 21 ans qui quittent chaque année le système scolaire sans diplôme ou qualification.

6. L'ordonnance n° 2005-901 comporte deux séries de dispositions relatives à l'accès à la fonction publique : la première propose de supprimer en règle générale les conditions d'âge qui encadrent cet accès et la seconde instaure un nouveau mode de recrutement, « les parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'État », combinant en alternance des périodes de formation et de stage.

Enfin, une prime de 1 000 euros pour les chômeurs de longue durée titulaires de minima sociaux qui reprennent un emploi a été instaurée par le décret n° 2005-1054 du 29 août 2005. Le Premier ministre a par ailleurs annoncé le 1<sup>er</sup> septembre que cette prime serait étendue à l'ensemble des bénéficiaires de minima sociaux.

nant un emploi dans un secteur connaissant des difficultés de recrutement et une prime de 1000 € pour les titulaires d'un minimum social (RMI, API, ASS) reprenant un emploi vont faciliter le recrutement de ces populations fragilisées, en faisant en sorte que le travail paie réellement plus que l'inactivité.

Ensuite, le Plan de cohésion sociale est renforcé et sa montée en puissance accélérée : mise en œuvre sans délai et sur tout le territoire des contrats d'avenir, pour les plus éloignés de l'emploi, renforcement des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour les jeunes, car c'est sur cette population que ce type de contrat peut donner son effet maximal (ce sont 100 000 jeunes qui en bénéficieront, contre 20 000 jeunes prévus initialement).

Enfin, toujours vis-à-vis des jeunes en difficulté, à 20 000 jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme sera proposée une entrée dans le dispositif « défense deuxième chance », proche du « service militaire adapté » fonctionnant en outre-mer.

Les 57 000 jeunes au chômage depuis plus d'un an ont tous été reçus individuellement par l'ANPE qui a pu proposer à 60 % d'entre eux un emploi marchand, non marchand ou un contrat d'apprentissage.

### **De nouvelles mesures pour une "croissance sociale"**

Le 1<sup>er</sup> septembre, le Premier Ministre a tiré un premier bilan de son plan d'urgence pour l'emploi et a annoncé, dans le cadre d'un plan pour une « croissance sociale », un ensemble de mesures supplémentaires,

qui pour certaines touchent directement aux politiques de l'emploi. En particulier, la volonté de rendre le travail financièrement plus attractif que l'inactivité est réaffirmée, avec les réformes de la PPE et du mécanisme d'intérressement pour les bénéficiaires des minima sociaux.

D'abord, la PPE sera fortement relevée sur 2006 et 2007, pour un montant total de 1 milliard d'euros. À cette occasion, les deux principales imperfections de la PPE que sont le manque de ciblage induisant un faible montant (rappelons que 8,7 millions de foyers sont actuellement bénéficiaires, pour un montant moyen de 275 euros) et le décalage dans le temps entre la date de l'activité et la réception de la prime, sont gommées. La prime sera désormais versée au mois le mois, ce qui renforcera son caractère incitatif. Elle sera davantage ciblée sur les bas salaires, en particulier le temps partiel, car c'est pour ces types d'emploi que le gain financier de la reprise d'activité est le plus faible ; au niveau du SMIC, la prime pour l'emploi atteindra environ 800 euros par an contre environ 538 euros actuellement (soit + 50 %).

Ensuite, le mécanisme d'intérressement pour les bénéficiaires des minima sociaux, qui consiste à autoriser ces bénéficiaires à cumuler leur revenu d'activité avec une partie de leur allocation durant les premiers mois où ils reprennent une activité, sera réformé, de façon à gagner en lisibilité. Tout bénéficiaire d'un minimum social qui reprend un emploi recevra désormais à la fois un complément mensuel durant un an (qui se substitue directement au mécanisme d'intérressement actuel) et une prime de 1 000 euros pour faire face aux frais liés à la reprise d'activité.

Il faut enfin que les responsabilités – c'est-à-dire les droits mais aussi les devoirs – de chacun soient clairement res-

pectées. Des discussions vont s'engager avec les départements pour assurer que tous les titulaires du RMI font l'objet d'un accompagnement personnalisé. Le contrôle des fraudes et des abus sera renforcé. Les règles existantes seront pleinement appliquées pour tous (comme par exemple celle visant à suspendre les allocations de ceux qui ne se rendent pas à leur convocation ou qui refusent à plusieurs reprises un contrat ou une offre de formation).

\* \*  
\*

La question de l'emploi est complexe et transversale à l'ensemble des politiques publiques. Elle demande pour être abordée un haut niveau d'expertise et la mobilisation de l'ensemble des sciences sociales. Les pays qui ont le mieux réussi dans le domaine de l'emploi sont ceux qui, sur la base d'un diagnostic partagé ou de choix clairs, ont su mener une stratégie cohérente, avec fermeté et dans la durée. La bataille de l'emploi mérite un effort de réflexion et d'imagination, que le gouvernement souhaite mener avec l'ensemble des forces vives. C'est dans cet esprit que le gouvernement vient de créer le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), lieu de débat réunissant experts et partenaires sociaux, qui permettra aussi bien de faire émerger les points de consensus que de mettre en évidence les points de clivage entre les différents acteurs. Le COE pourrait notamment approfondir la réflexion sur le renforcement de la sécurité juridique des relations entre employeurs et salariés ou la sécurisation des parcours professionnels. Instance d'information et de conseil, le COE aidera à éclairer les décisions politiques à venir.



## Table des matières

<b>Perspectives économiques 2005-2006</b>	5
<b>Vue d'ensemble</b>	5
Fiche 1 : Retour sur les prévisions pour 2005 et 2006	10
Fiche 2 : Environnement international de la zone Euro	12
Fiche 3 : Zone Euro	16
Fiche 4 : Hétérogénéité de croissance au sein de la zone euro	20
Fiche 5 : La demande des ménages	24
Fiche 6 : La demande des entreprises	26
Fiche 7 : Les perspectives de l'emploi	28
Fiche 8 : Évolution des salaires	30
Fiche 9 : Les perspectives d'inflation	32
Fiche 10 : La formation du revenu des ménages	36
Fiche 11 : La situation financière des entreprises	38
Fiche 12 : Les échanges extérieurs	40
Fiche 13 : Performances à l'exportation sur la période récente	44
Fiche 14 : L'évolution des prix immobiliers résidentiels dans les pays occidentaux	48
Fiche 15 : Scénarios alternatifs	54
Fiche 16 : Comparaison avec les prévisions du groupe technique	56
Tableaux prévisionnels	60
<b>Évolution des finances publiques</b>	65
<b>Vue d'ensemble</b>	65
Fiche 1 : La dette des administrations publiques	70
Fiche 2 : L'évolution des dépenses publiques	74
Fiche 3 : L'évolution des prélèvements obligatoires	78
Fiche 4 : La prévision des recettes fiscales de l'État en 2005 et 2006	82
Fiche 5 : Le compte de l'État (PLF 2006)	86
Fiche 6 : La situation financière des administrations publiques locales (APUL)	92
Fiche 7 : Les administrations de sécurité sociale	96
Fiche 8 : La programmation pluriannuelle des finances publiques 2007-2009	100
<b>Impact des évolutions du marché du pétrole sur l'économie française</b>	107
<b>Les écarts de dynamisme économique et de niveau de vie entre les États-Unis, la zone euro et la France</b>	123
<b>La stratégie du Gouvernement pour l'emploi</b>	133





*IMPRIMERIE NATIONALE*

5 002108 1



Projet de loi de finances  
pour 2006

# Rapport économique, social et financier

Tome II  
**Annexe statistique**



## Sommaire

<b>I. Production et formation du revenu</b>	<b>7</b>
<b>II. Structure de la demande</b>	<b>17</b>
<b>III. Données conjoncturelles en France et dans la zone Euro</b>	<b>21</b>
<b>IV. Population et Emploi</b>	<b>25</b>
<b>V. Prix et coûts salariaux</b>	<b>41</b>
<b>VI. Marchés financiers</b>	<b>49</b>
<b>VII. Finances publiques</b>	<b>53</b>
<b>VIII. Protection sociale</b>	<b>65</b>
<b>IX. Situation des entreprises</b>	<b>69</b>
<b>X. Situation des ménages</b>	<b>73</b>
<b>XI. Commerce extérieur et balance des paiements</b>	<b>79</b>
<b>XII. Comparaisons internationales</b>	<b>89</b>



## Avertissement

Les comptes nationaux français sont établis selon le Système européen de comptabilité (SEC95). Ce nouveau système, progressivement adopté par tous les pays de l'Union européenne, reproduit très largement un système préparé sous l'égide de l'ONU, dont tous les états membres doivent s'inspirer.

Les premiers comptes français selon la nouvelle base, la « base 2000 » ont été publiés par l'INSEE au printemps 2005. Certains chiffres ne sont pas encore disponibles à la date d'élaboration de ce rapport avant l'année 1993 et sont donc exprimés en base 1995. Quelques séries longues concernant les finances publiques sont décrites en base 1980 avant 1978.

Les données trimestrielles issues des comptes nationaux trimestriels ont été établies à partir des premiers résultats du deuxième trimestre 2005 publiés par l'INSEE le 19 août 2005.

Les données mensuelles sont celles qui ont été publiées jusqu'à la date du 5 septembre 2005.



# I. Production et formation du revenu

- I.1 Emplois et ressources de biens et services aux prix courants**
- I.2 Emplois et ressources de biens et services aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000**
- I.3 Contributions à la croissance du PIB**
- I.4 Indices de prix des différents postes de l'équilibre emplois-ressources**
- I.5 Valeur ajoutée par branche**
- I.6 Part des revenus disponibles bruts dans le PIB**
- I.7 Partage de la valeur ajoutée**
- I.8 Équilibre épargne-investissement**

## Définitions

Les données trimestrielles qui apparaissent dans les tableaux sont CVS-CJO.

- **CVS** pour Corrigées des Variations Saisonnières.
- **CJO** pour Corrigées des Jours Ouvrables.

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**IAA** : Industries Agricoles et Alimentaires

Tableau I.1

## Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années ou trimestres	Ressources			Emplois						
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations	Total
				Ménages	Administrations publiques	ISBLSM <sup>(1)</sup>				
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans le PIB en valeur</b>										
2004	1 648,4 100,0	424,0 25,7	<b>2 072,4</b> -	901,2 54,7	394,4 23,9	23,1 1,4	316,0 19,2	9,5 0,6	428,1 26,0	<b>2 072,4</b> -
<b>Taux de croissance annuels aux prix courants, en %</b>										
1979	13,7	21,9	<b>15,0</b>	14,5	13,7	12,5	14,3	-	17,2	<b>15,0</b>
1980	12,8	26,5	<b>15,2</b>	14,4	16,9	14,7	16,8	-	14,7	<b>15,2</b>
1981	12,6	18,6	<b>13,8</b>	16,0	17,1	13,4	9,8	-	18,2	<b>13,8</b>
1982	15,0	16,9	<b>15,4</b>	15,3	17,4	13,4	10,4	-	11,9	<b>15,4</b>
1983	11,7	5,6	<b>10,5</b>	10,4	11,8	9,3	4,5	-	15,8	<b>10,5</b>
1984	9,0	12,8	<b>9,7</b>	8,8	9,9	6,8	5,3	-	16,6	<b>9,7</b>
1985	7,5	7,0	<b>7,4</b>	8,3	7,5	4,8	6,1	-	5,2	<b>7,4</b>
1986	7,3	- 7,3	<b>4,5</b>	6,4	6,4	4,7	8,3	-	- 5,7	<b>4,5</b>
1987	5,1	5,4	<b>5,2</b>	6,3	4,5	5,0	8,3	-	1,4	<b>5,2</b>
1988	7,8	10,6	<b>8,3</b>	5,9	6,0	6,8	12,3	-	11,9	<b>8,3</b>
1989	7,3	15,2	<b>8,7</b>	7,2	5,1	7,3	10,3	-	14,4	<b>8,7</b>
1990	4,9	3,6	<b>4,7</b>	5,3	5,8	7,9	6,4	-	2,2	<b>4,7</b>
1991	3,5	3,8	<b>3,6</b>	3,6	5,9	5,1	1,3	-	5,2	<b>3,6</b>
1992	3,9	- 2,2	<b>2,8</b>	3,3	6,2	11,4	- 1,1	-	3,5	<b>2,8</b>
1993	0,8	- 5,4	<b>-0,3</b>	1,4	6,9	3,5	- 6,2	-	- 2,0	<b>- 0,3</b>
1994	3,6	8,1	<b>4,3</b>	2,7	2,2	5,3	2,2	-	7,6	<b>4,3</b>
1995	3,4	6,7	<b>4,0</b>	2,5	3,0	9,7	1,6	-	7,8	<b>4,0</b>
1996	2,8	3,0	<b>2,8</b>	3,2	3,8	7,1	1,5	-	4,6	<b>2,8</b>
1997	3,3	8,6	<b>4,3</b>	1,3	3,3	2,8	0,8	-	14,5	<b>4,3</b>
1998	4,4	8,5	<b>5,2</b>	4,0	1,0	6,8	7,2	-	6,6	<b>5,2</b>
1999	3,2	4,9	<b>3,5</b>	2,9	3,6	5,0	8,3	-	3,0	<b>3,5</b>
2000	5,5	21,2	<b>8,5</b>	6,0	4,2	6,1	9,3	-	15,1	<b>8,5</b>
2001	3,9	1,3	<b>3,3</b>	4,3	3,4	7,3	3,9	-	2,3	<b>3,3</b>
2002	3,4	- 2,6	<b>2,2</b>	3,3	6,1	4,6	- 0,4	-	- 0,3	<b>2,2</b>
2003	2,4	- 0,8	<b>1,7</b>	2,8	4,2	1,0	3,4	-	- 2,9	<b>1,7</b>
2004	4,0	8,7	<b>4,9</b>	3,8	4,5	5,0	5,2	-	5,0	<b>4,9</b>
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO), en %</b>										
2003.I	0,6	1,6	<b>0,8</b>	0,7	0,6	- 0,2	1,4	-	- 1,3	<b>0,8</b>
II	- 0,1	- 1,8	<b>- 0,4</b>	0,0	0,8	0,1	0,7	-	- 2,3	<b>- 0,4</b>
III	1,5	- 0,5	<b>1,1</b>	1,4	1,3	0,7	1,3	-	0,5	<b>1,1</b>
IV	0,9	2,5	<b>1,2</b>	0,7	1,3	1,3	1,6	-	2,0	<b>1,2</b>
2004.I	0,9	0,6	<b>0,8</b>	1,2	1,1	1,7	0,4	-	0,9	<b>0,8</b>
II	1,3	4,2	<b>1,9</b>	1,2	1,2	1,5	2,3	-	1,7	<b>1,9</b>
III	0,3	3,1	<b>0,9</b>	0,1	0,6	1,1	0,3	-	0,8	<b>0,9</b>
IV	1,0	2,5	<b>1,3</b>	1,5	1,0	0,7	1,7	-	1,4	<b>1,3</b>
2005.I	0,7	0,7	<b>0,7</b>	0,9	0,6	0,4	1,7	-	- 0,3	<b>0,7</b>
II	0,4	1,9	<b>0,7</b>	0,1	0,8	0,4	0,2	-	1,0	<b>0,7</b>

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.2

**Emplois et ressources de biens et services  
aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000**

Années ou trimestres	Ressources		Emplois					
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations
			Ménages	Administrations publiques	ISBLSM <sup>(1)</sup>			
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>								
1979	3,5	9,1	3,4	3,4	2,8	4,1	-	7,0
1980	1,9	5,0	1,3	3,5	1,8	3,8	-	2,8
1981	1,6	- 1,6	2,1	3,6	0,2	0,0	-	4,7
1982	2,9	3,5	3,2	4,8	1,8	- 0,9	-	- 1,0
1983	2,0	- 2,8	0,8	1,8	0,7	- 2,2	-	4,6
1984	1,7	3,2	0,7	2,5	- 0,5	- 0,3	-	7,5
1985	1,9	4,5	2,0	2,6	0,2	2,6	-	2,1
1986	2,3	6,4	3,5	2,3	0,4	6,2	-	- 0,8
1987	2,1	7,5	3,1	2,0	4,4	5,7	-	2,8
1988	4,3	8,7	3,1	2,3	4,6	8,9	-	8,4
1989	3,8	8,0	3,0	0,9	3,6	7,2	-	9,7
1990	2,7	5,5	2,5	3,1	5,3	5,0	-	4,2
1991	1,2	3,0	0,6	3,0	4,0	- 1,3	-	6,2
1992	1,9	1,6	0,8	3,9	8,7	- 1,1	-	5,8
1993	- 1,0	- 3,3	- 0,5	3,9	1,1	- 6,2	-	0,2
1994	2,1	8,6	1,3	0,5	3,4	1,7	-	8,1
1995	2,4	7,1	1,6	0,6	6,1	1,8	-	8,4
1996	1,1	2,1	1,6	2,2	4,7	0,7	-	3,7
1997	2,4	7,9	0,4	2,0	- 0,2	0,5	-	12,9
1998	3,6	11,6	3,8	- 0,2	5,0	7,1	-	8,2
1999	3,3	6,7	3,5	1,9	3,4	8,3	-	4,6
2000	4,1	14,9	3,6	2,1	3,0	7,2	-	12,4
2001	2,1	2,2	2,5	2,0	3,9	2,4	-	2,5
2002	1,2	1,7	2,2	2,9	5,1	- 1,7	-	1,5
2003	0,8	0,7	1,4	2,0	- 2,2	2,7	-	- 1,7
2004	2,3	6,9	2,0	2,6	4,1	2,5	-	3,1
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 2000, en %</b>								
2003.I	0,3	0,4	0,2	0,2	0,6	1,0	-	- 1,8
II	- 0,4	0,0	0,0	0,3	0,5	0,9	-	- 1,1
III	1,0	0,5	1,1	0,9	0,5	1,3	-	0,7
IV	0,4	2,0	0,3	0,9	0,4	1,1	-	1,2
2004.I	0,6	0,3	0,8	0,7	0,4	- 0,5	-	0,0
II	0,7	3,4	0,6	0,8	0,4	1,0	-	1,0
III	0,1	2,2	- 0,2	0,1	0,4	- 0,2	-	0,2
IV	0,7	1,1	1,2	0,6	0,4	1,2	-	0,8
2005.I	0,4	0,7	0,8	0,2	0,4	1,5	-	- 0,2
II	0,1	1,3	- 0,3	0,3	0,4	- 0,4	-	1,0

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.3

## Contributions à la croissance du PIB

(en points de PIB)

Années ou trimestres	Dépenses de consommation finale des ménages	Dépenses de consommation finale des administrations	Formation brute de capital fixe					Variations de stocks et objets de valeur	Commerce extérieur			PIB
			Total	Sociétés non financières et entreprises individuelles	Ménages hors entreprises individuelles	Sociétés financières	Administrations publiques		Total	Exportations	Importations	
<b>Contributions à la croissance du PIB aux prix de l'année précédente</b>												
1979	1,8	0,7	0,9	0,6	0,2	0,1	0,0	0,4	- 0,3	1,4	- 1,7	3,5
1980	0,7	0,7	0,8	0,8	0,1	0,0	0,0	0,0	- 0,5	0,6	- 1,0	1,9
1981	1,2	0,8	0,0	0,2	- 0,2	0,1	0,0	- 1,7	1,4	1,0	0,4	1,6
1982	1,8	1,1	- 0,2	0,2	- 0,5	0,0	0,1	1,3	- 1,1	- 0,2	- 0,8	2,9
1983	0,4	0,4	- 0,5	- 0,1	- 0,2	0,0	- 0,1	- 0,1	1,7	1,0	0,7	2,0
1984	0,4	0,6	- 0,1	0,1	- 0,3	0,1	0,0	- 0,2	0,9	1,7	- 0,7	1,7
1985	1,1	0,6	0,5	0,4	- 0,2	0,0	0,2	0,3	- 0,6	0,5	- 1,1	1,9
1986	2,0	0,5	1,2	0,9	0,1	0,1	0,1	0,3	- 1,7	- 0,2	- 1,5	2,3
1987	1,8	0,4	1,1	0,7	0,2	0,1	0,1	- 0,3	- 1,0	0,6	- 1,6	2,1
1988	1,8	0,5	1,8	0,9	0,3	0,1	0,4	0,4	- 0,2	1,7	- 1,8	4,3
1989	1,7	0,2	1,5	0,9	0,4	0,0	0,2	0,1	0,3	2,0	- 1,7	3,8
1990	1,4	0,7	1,1	0,9	0,0	0,1	0,1	- 0,2	- 0,3	0,9	- 1,3	2,7
1991	0,3	0,6	- 0,3	- 0,2	- 0,4	0,1	0,2	- 0,2	0,6	1,3	- 0,7	1,2
1992	0,5	0,9	- 0,2	0,3	- 0,2	- 0,4	0,1	- 0,1	0,9	1,3	- 0,4	1,9
1993	- 0,3	0,9	- 1,2	- 0,9	- 0,3	0,0	- 0,1	- 1,1	0,7	0,1	0,7	- 1,0
1994	0,8	0,1	0,3	0,2	0,2	- 0,1	0,0	0,9	0,0	1,7	- 1,7	2,1
1995	0,9	0,1	0,3	0,3	0,1	0,1	- 0,1	0,6	0,3	1,8	- 1,5	2,4
1996	0,9	0,5	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	- 0,8	0,4	0,8	- 0,5	1,1
1997	0,3	0,5	0,1	0,1	0,0	0,1	- 0,2	0,3	1,3	3,0	- 1,7	2,4
1998	2,1	0,0	1,2	0,9	0,2	0,1	0,0	0,7	- 0,5	2,1	- 2,7	3,6
1999	1,9	0,4	1,5	0,9	0,3	0,1	0,2	- 0,1	- 0,4	1,2	- 1,6	3,3
2000	2,0	0,5	1,4	0,8	0,1	0,1	0,3	0,6	- 0,3	3,3	- 3,6	4,1
2001	1,4	0,5	0,5	0,4	0,1	0,0	0,0	- 0,4	0,1	0,7	- 0,6	2,1
2002	1,2	0,7	- 0,3	- 0,3	0,1	0,0	0,0	- 0,3	0,0	0,4	- 0,5	1,2
2003	0,8	0,5	0,5	0,0	0,2	0,1	0,2	- 0,3	- 0,6	- 0,5	- 0,2	0,8
2004	1,1	0,6	0,5	0,3	0,2	- 0,1	0,1	1,0	- 0,9	0,8	- 1,7	2,3
<b>Contributions à la croissance du PIB aux prix de l'année 2000 (CVS-CJO)</b>												
2003.I	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1	0,6	- 0,6	- 0,5	- 0,1	0,3
II	0,0	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	- 0,3	- 0,3	- 0,3	0,0	- 0,4
III	0,6	0,2	0,3	0,2	0,0	0,0	0,1	- 0,1	0,0	0,2	- 0,1	1,0
IV	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	- 0,2	0,3	- 0,6	0,4
2004.I	0,5	0,2	- 0,1	- 0,1	0,0	- 0,1	0,0	0,1	- 0,1	0,0	- 0,1	0,6
II	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,7	- 0,7	0,3	- 0,9	0,7
III	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	- 0,6	0,0	- 0,6	0,1
IV	0,6	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	- 0,3	- 0,1	0,2	- 0,3	0,7
2005.I	0,5	0,0	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	- 0,1	- 0,3	- 0,1	- 0,2	0,4
II	- 0,2	0,1	- 0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,0	0,4	- 0,1	0,3	- 0,4	0,1

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

Tableau I.4

## Indices de prix des différents postes de l'équilibre emplois-ressources

Années ou trimestres	Ressources		Emplois					
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations
			Ménages	Adminis- trations publiques	ISBLSM <sup>(1)</sup>			
<b>Taux de croissance annuels, en %</b>								
1979	9,8	11,7	10,7	10,0	9,4	9,8	-	9,5
1980	10,8	20,5	12,9	12,9	12,6	12,5	-	11,6
1981	10,9	20,6	13,7	13,1	13,2	9,8	-	12,9
1982	11,7	13,0	11,7	12,0	11,4	11,4	-	13,1
1983	9,5	8,6	9,5	9,8	8,6	6,8	-	10,7
1984	7,2	9,4	8,1	7,2	7,4	5,5	-	8,5
1985	5,5	2,3	6,1	4,8	4,6	3,4	-	3,1
1986	4,9	- 12,8	2,8	4,0	4,2	2,0	-	- 4,9
1987	2,9	- 2,0	3,1	2,5	0,6	2,4	-	- 1,3
1988	3,3	1,8	2,7	3,6	2,1	3,1	-	3,3
1989	3,3	6,7	4,1	4,1	3,6	2,9	-	4,3
1990	2,2	- 1,8	2,7	2,6	2,5	1,3	-	- 1,9
1991	2,3	0,8	3,0	2,9	1,1	2,6	-	- 0,9
1992	2,0	- 3,8	2,4	2,2	2,5	0,0	-	- 2,1
1993	1,8	- 2,2	1,8	2,8	2,5	0,0	-	- 2,2
1994	1,5	- 0,5	1,4	1,7	1,8	0,5	-	- 0,4
1995	1,0	- 0,4	0,9	2,4	3,4	- 0,2	-	- 0,5
1996	1,6	0,8	1,6	1,6	2,4	0,8	-	0,9
1997	0,9	0,6	0,8	1,2	3,0	0,3	-	1,4
1998	0,8	- 2,8	0,2	1,2	1,6	0,0	-	- 1,5
1999	-0,2	- 1,7	- 0,6	1,7	1,5	0,0	-	- 1,6
2000	1,4	5,5	2,3	2,1	3,0	2,0	-	2,4
2001	1,8	- 0,9	1,7	1,3	3,2	1,5	-	- 0,3
2002	2,2	- 4,2	1,1	3,2	- 0,5	1,3	-	- 1,7
2003	1,6	- 1,5	1,3	2,2	3,2	0,6	-	- 1,2
2004	1,6	1,7	1,8	1,8	0,9	2,7	-	1,9
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO), en %</b>								
2003.I	0,3	1,3	0,5	0,4	- 0,8	0,4	-	0,5
II	0,3	- 1,8	0,0	0,4	- 0,4	- 0,1	-	- 1,2
III	0,4	- 1,0	0,4	0,4	0,2	0,0	-	- 0,1
IV	0,5	0,5	0,4	0,5	0,8	0,5	-	0,8
2004.I	0,3	0,4	0,3	0,4	1,3	0,9	-	0,8
II	0,5	0,9	0,5	0,4	1,1	1,3	-	0,7
III	0,2	1,0	0,3	0,4	0,7	0,6	-	0,6
IV	0,3	1,4	0,4	0,4	0,3	0,5	-	0,6
2005.I	0,3	0,0	0,1	0,4	0,0	0,2	-	- 0,1
II	0,2	0,5	0,4	0,5	0,0	0,6	-	0,0

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.5

### Valeur ajoutée par branche

Années ou trimestres	Valeur Ajoutée Totale	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants</b>								
2004	1478,2	36,8	27,0	176,0	30,6	87,8	797,2	322,7
<b>Part dans la valeur ajoutée totale, en %</b>								
1980	100,0	4,7	2,9	18,7	3,3	7,8	44,7	17,9
1985	100,0	4,4	2,7	17,3	3,7	6,3	46,1	19,6
1990	100,0	3,8	2,4	15,7	2,3	6,7	49,6	19,5
1995	100,0	3,4	2,3	14,2	2,3	6,0	50,1	21,6
2000	100,0	2,8	2,1	13,7	2,0	5,2	53,0	21,3
2004	100,0	2,5	1,8	11,9	2,1	5,9	53,9	21,8
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>								
1979	3,3	11,1	4,0	2,0	4,4	- 2,4	4,0	2,7
1980	2,7	- 0,4	2,7	1,8	- 1,6	- 0,1	4,4	2,3
1981	2,0	1,1	2,4	1,1	- 5,9	- 1,0	3,1	3,2
1982	3,0	10,4	- 10,8	3,9	- 9,6	- 0,9	3,9	4,5
1983	2,1	- 5,8	- 0,0	3,7	- 1,4	- 2,0	3,4	2,3
1984	1,9	4,1	1,8	0,7	- 0,3	- 2,4	2,9	1,9
1985	2,1	5,8	3,1	2,3	- 1,8	- 0,5	2,2	2,2
1986	2,2	- 4,0	0,8	1,6	- 3,1	4,1	3,6	1,5
1987	2,0	4,4	- 2,6	- 0,6	0,4	1,9	3,3	1,4
1988	4,1	- 1,5	3,6	4,4	1,4	6,2	5,2	1,9
1989	3,9	- 1,2	3,8	4,8	2,8	3,4	5,5	0,5
1990	2,9	5,4	4,1	2,4	4,7	3,1	2,8	2,4
1991	1,3	- 3,9	3,6	1,1	6,1	1,1	1,0	2,6
1992	2,4	10,9	- 3,1	1,8	4,7	2,4	1,8	3,1
1993	- 1,0	- 4,3	2,6	- 5,5	- 1,1	- 10,7	0,3	2,5
1994	1,8	2,6	- 0,6	6,2	- 2,4	- 0,0	1,0	2,0
1995	2,5	3,8	1,6	6,6	8,8	- 0,5	1,5	2,4
1996	1,1	4,4	- 0,9	0,3	5,1	- 4,4	1,9	0,7
1997	2,6	1,4	0,6	7,8	- 5,5	- 9,7	3,4	1,9
1998	3,6	2,0	2,9	5,4	8,5	- 0,4	4,4	1,3
1999	3,3	4,9	- 3,1	4,6	2,4	1,2	4,2	1,3
2000	3,9	- 1,4	- 1,1	5,6	0,7	7,6	5,2	0,3
2001	2,0	- 2,8	- 3,9	1,7	11,0	3,5	1,9	2,3
2002	1,2	5,0	1,6	- 0,4	5,8	- 1,3	2,1	- 0,4
2003	0,7	- 11,6	3,4	- 1,2	2,7	3,7	1,3	0,8
2004	2,3	11,8	- 2,8	1,6	3,4	2,5	2,4	1,6
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 2000, en %</b>								
2003.I	0,5	- 6,4	- 0,4	0,9	3,6	1,4	0,6	0,3
II	- 0,4	- 3,5	- 0,0	- 1,9	- 1,2	1,3	- 0,3	0,1
III	1,0	- 0,7	2,1	0,6	0,8	1,5	1,3	0,7
IV	0,4	3,4	- 3,2	0,3	2,2	0,8	0,3	0,6
2004.I	0,4	5,8	0,2	0,0	0,7	0,1	0,4	0,3
II	0,7	4,4	- 1,4	0,9	- 0,9	0,4	0,8	0,3
III	0,2	2,2	- 1,5	- 0,2	0,7	0,3	0,2	0,0
IV	0,6	- 0,2	- 0,5	0,1	1,5	0,5	0,8	0,5
2005.I	0,4	- 2,0	- 0,1	- 0,0	2,9	0,8	0,6	0,3
II	0,2	- 1,8	0,8	0,3	- 0,1	0,4	0,2	0,5

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

Tableau I.6

### Part des revenus disponibles bruts dans le PIB

Années	Revenu des ménages	Revenu des sociétés non financières	Revenu des sociétés financières	Revenu des administrations publiques	Revenu des ISBLSM (1)	Solde des revenus et transferts vers le reste du monde (Contrib. à la croiss. du PIB)	PIB
<b>Base 1995 des Comptes nationaux</b>							
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans le PIB, en %</b>							
1993	720,2 65,4	101,9 9,2	15,6 1,4	249,1 22,6	6,4 0,6	8,5 0,8	1 101,7 100,0
<b>Taux de croissance annuels aux prix courants, en %</b>							
1979	11,3	9,0	15,5	21,9	12,7	0,1	13,6
1980	13,8	- 0,3	20,3	16,2	15,7	- 0,5	12,9
1981	15,6	- 4,2	3,0	6,9	17,4	0,3	12,4
1982	13,8	16,6	- 42,0	16,3	14,2	0,5	14,4
1983	9,2	18,4	127,7	9,7	10,5	0,3	10,6
1984	6,5	23,3	32,5	10,6	6,7	0,2	8,8
1985	6,5	13,6	27,7	5,8	7,3	0,0	7,0
1986	5,4	40,6	20,4	5,0	5,4	- 0,1	7,6
1987	4,2	10,6	- 2,0	8,7	1,7	- 0,2	5,5
1988	6,0	21,6	14,1	5,9	3,5	0,3	7,8
1989	7,4	3,3	17,3	8,5	11,1	0,0	7,4
1990	6,4	1,4	- 7,5	5,9	11,6	0,0	5,6
1991	5,3	4,4	- 30,5	1,8	7,0	0,2	4,0
1992	4,3	8,9	6,3	- 0,3	6,8	- 0,1	3,5
1993	2,9	- 3,6	32,5	- 1,6	21,1	- 0,2	1,4
<b>Base 2000 des Comptes nationaux</b>							
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans le PIB, en %</b>							
2004	1 065,6 64,6	128,6 7,8	22,2 1,3	391,8 23,8	24,9 1,5	15,3 0,9	1 648,4 100,0
<b>Taux de croissance annuels aux prix courants, en %</b>							
1994	1,3	14,5	- 13,2	6,3	5,8	0,6	3,6
1995	3,7	- 2,3	5,9	3,4	9,0	0,2	3,4
1996	1,6	10,6	- 30,6	7,3	7,1	- 0,2	2,8
1997	2,4	7,6	22,3	3,9	3,1	- 0,1	3,3
1998	3,5	15,4	- 22,8	5,5	7,2	- 0,1	4,4
1999	2,6	3,6	- 9,6	7,8	2,5	- 0,6	3,2
2000	5,7	- 0,5	41,2	4,7	6,1	0,2	5,5
2001	5,1	5,2	- 65,5	3,1	7,4	0,2	3,9
2002	4,7	- 5,6	44,0	- 1,5	6,1	1,0	3,4
2003	1,7	8,6	105,9	- 0,3	- 0,2	0,0	2,4
2004	3,2	- 0,1	10,1	7,2	4,4	0,1	4,0

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.7

## Partage de la valeur ajoutée

(en part de la valeur ajoutée des sociétés et des entreprises individuelles non financières, en %)

<b>Champ : Sociétés et entreprises individuelles non financières (ENF)</b>				
Années	Rémunérations des salariés	Excédent brut d'exploitation des sociétés non financières	Revenu mixte des entreprises individuelles non financières	Impôts nets de subventions
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>				
1978	58,8	20,0	19,1	2,1
1979	59,3	20,1	18,5	2,1
1980	60,2	19,4	18,4	2,0
1981	61,0	19,3	17,5	2,1
1982	60,9	19,1	17,8	2,2
1983	60,7	19,9	17,4	2,0
1984	60,1	21,2	16,7	2,1
1985	59,4	22,2	16,3	2,1
1986	57,4	24,5	16,0	2,1
1987	57,2	25,3	15,3	2,2
1988	56,3	26,7	14,7	2,3
1989	55,8	26,7	15,2	2,3
1990	56,4	26,2	14,8	2,6
1991	56,8	26,3	14,3	2,6
1992	56,9	26,5	13,8	2,8
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>				
1993	59,1	25,7	12,4	2,9
1994	58,6	26,0	12,4	3,0
1995	57,9	26,6	12,2	3,2
1996	58,4	25,9	12,2	3,4
1997	58,0	26,7	11,6	3,7
1998	57,1	27,8	11,5	3,6
1999	58,2	26,6	11,5	3,7
2000	58,2	26,8	11,3	3,7
2001	58,2	26,9	11,6	3,3
2002	58,8	26,3	11,5	3,4
2003	58,8	26,4	11,4	3,4
2004	58,4	26,5	11,5	3,6

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux.

Tableau I.8

## Équilibre épargne-investissement

(en points de PIB)

Années	Épargne privée (1)			– Investissement privé (2) dont :					+ Autres opérations en capital (3)	= Capacité de financement privée (4)			+ Capacité de financement des administrations publiques	= Capacité de financement de la Nation		
	Totale	dont :		Total	FBCF dont :			Variations de stocks et objets de valeur	Autres opérations en capital (3)	dans :						
		Ménages	Sociétés non financières		Ménages hors entreprises individuelles	Entreprises individuelles	Sociétés non financières			Totale	Ménages	Sociétés non financières				
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>																
1978	<b>20,8</b>	13,0	6,8	<b>20,7</b>	7,4	1,6	10,1	0,9	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	3,8	- 3,4	- 1,3	- 0,5		
1979	<b>19,0</b>	11,5	6,5	<b>21,1</b>	7,5	1,6	10,0	1,2	<b>0,9</b>	- 1,3	2,3	- 3,9	- 0,1	- 1,4		
1980	<b>18,3</b>	11,5	5,8	<b>21,8</b>	7,6	1,7	10,7	1,2	<b>0,8</b>	- 2,7	2,1	- 5,4	0,0	- 2,8		
1981	<b>18,1</b>	12,2	4,9	<b>19,7</b>	7,2	1,6	10,4	- 0,2	<b>0,8</b>	- 0,8	3,6	- 4,9	- 2,2	- 3,1		
1982	<b>17,2</b>	11,7	5,0	<b>19,4</b>	6,6	1,5	10,3	0,3	<b>1,0</b>	- 1,2	3,8	- 5,0	- 2,9	- 4,2		
1983	<b>17,4</b>	11,0	5,4	<b>17,9</b>	6,2	1,4	9,7	- 0,2	<b>0,7</b>	0,2	3,5	- 3,7	- 2,8	- 2,6		
1984	<b>17,1</b>	9,8	6,1	<b>17,3</b>	5,8	1,4	9,2	0,0	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	2,7	- 2,6	- 2,8	- 2,1		
1985	<b>17,2</b>	9,3	6,5	<b>16,8</b>	5,5	1,4	9,3	- 0,3	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>	2,6	- 2,4	- 3,0	- 2,0		
1986	<b>18,7</b>	8,6	8,4	<b>17,3</b>	5,4	1,4	9,5	0,0	<b>0,5</b>	<b>2,0</b>	1,9	- 0,7	- 3,2	- 1,2		
1987	<b>17,8</b>	7,5	8,8	<b>18,0</b>	5,5	1,4	9,9	0,2	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	0,4	- 0,9	- 2,0	- 1,8		
1988	<b>19,1</b>	7,5	10,0	<b>19,0</b>	5,6	1,5	10,4	0,6	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	0,7	- 0,6	- 2,5	- 1,7		
1989	<b>19,2</b>	7,8	9,6	<b>19,7</b>	5,7	1,5	10,8	0,7	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>	0,7	- 1,6	- 1,8	- 1,8		
1990	<b>19,1</b>	8,3	9,2	<b>19,8</b>	5,5	1,4	11,2	0,7	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	1,5	- 2,2	- 2,1	- 2,1		
1991	<b>19,3</b>	9,0	9,3	<b>18,7</b>	5,2	1,2	10,9	0,4	<b>0,4</b>	<b>1,0</b>	2,7	- 1,7	- 2,4	- 1,5		
1992	<b>20,3</b>	9,5	9,7	<b>17,2</b>	4,9	1,1	10,7	- 0,1	<b>0,8</b>	<b>3,9</b>	3,6	- 0,2	- 4,2	- 0,3		
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>																
1993	<b>20,4</b>	11,2	6,8	<b>14,3</b>	4,6	0,5	9,3	- 0,9	<b>1,0</b>	<b>7,1</b>	5,9	- 0,7	- 6,0	1,1		
1994	<b>19,7</b>	10,2	7,5	<b>15,0</b>	4,7	0,5	9,2	0,0	<b>0,9</b>	<b>5,6</b>	4,7	- 0,8	- 5,5	0,1		
1995	<b>20,0</b>	10,8	7,1	<b>15,3</b>	4,6	0,5	9,2	0,4	<b>1,4</b>	<b>6,0</b>	5,5	- 1,7	- 5,5	0,5		
1996	<b>18,9</b>	9,8	7,6	<b>14,5</b>	4,6	0,5	9,0	- 0,2	<b>0,8</b>	<b>5,2</b>	4,4	- 0,2	- 4,1	1,1		
1997	<b>19,9</b>	10,3	7,9	<b>14,7</b>	4,6	0,4	8,8	0,2	<b>0,4</b>	<b>5,6</b>	5,1	- 0,6	- 3,0	2,6		
1998	<b>20,0</b>	9,9	8,7	<b>15,8</b>	4,6	0,5	9,2	0,8	<b>0,9</b>	<b>5,0</b>	4,7	- 0,3	- 2,6	2,4		
1999	<b>19,6</b>	9,7	8,8	<b>16,2</b>	4,8	0,5	9,7	0,4	<b>0,8</b>	<b>4,2</b>	4,3	- 0,0	- 1,7	2,4		
2000	<b>19,4</b>	9,7	8,3	<b>17,4</b>	4,7	0,4	10,3	1,0	<b>0,7</b>	<b>2,7</b>	4,6	- 2,3	- 1,5	1,2		
2001	<b>19,2</b>	10,2	8,4	<b>17,0</b>	4,8	0,4	10,4	0,5	<b>0,5</b>	<b>2,7</b>	4,8	- 1,9	- 1,6	1,1		
2002	<b>19,5</b>	11,1	7,6	<b>16,0</b>	4,8	0,4	9,8	0,1	<b>0,5</b>	<b>4,0</b>	5,6	- 1,6	- 3,2	0,8		
2003	<b>19,9</b>	10,4	8,1	<b>15,8</b>	5,0	0,5	9,4	0,0	- 0,2	<b>3,9</b>	4,5	- 1,2	- 4,2	- 0,3		
2004	<b>19,2</b>	10,0	7,8	<b>16,5</b>	5,2	0,5	9,5	0,6	<b>0,3</b>	<b>3,0</b>	3,9	- 1,7	- 3,6	- 0,6		

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux.

(1) Epargne privée : Somme de l'épargne des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

(2) Investissement privé : Somme de la formation brute de capital fixe des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières et des ISBLSM.

(3) Autres opérations en capital : Solde des transferts en capital (D9) et des actifs corporels et incorporels non productifs (NPA).

(4) Capacité de financement privée : Somme de la capacité de financement des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières et des ISBLSM.



## II. Structure de la demande intérieure

- II.1 Structure de la dépense de consommation finale des ménages par produit**
- II.2 Structure de la formation brute de capital fixe par agent économique**
- II.3 Structure de la formation brute de capital fixe par produit**

Tableau II.1

## Structure de la dépense de consommation finale des ménages par produit

Années ou trimestres	Dépense de consommation finale des ménages	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés	Correction territoriale
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans la consommation totale, en %</b>									
2004	901,2 100,0	27,8 3,1	140,3 15,6	227,8 25,3	66,6 7,4	9,8 1,1	399,6 44,3	39,6 4,4	- 10,3 - 1,1
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>									
1979	3,4	1,7	3,0	4,3	1,2	- 3,4	3,4	3,9	- 21,7
1980	1,3	- 1,0	3,0	- 0,9	1,0	4,8	3,0	1,4	30,4
1981	2,1	1,9	1,6	2,5	- 1,2	- 0,8	2,4	3,5	- 38,3
1982	3,2	3,4	1,8	6,7	0,2	1,3	2,2	3,9	59,9
1983	0,8	0,8	1,2	- 0,7	2,8	- 1,0	2,0	5,3	101,9
1984	0,7	3,8	2,1	- 2,6	3,0	- 0,5	2,0	4,4	24,0
1985	2,0	- 0,7	1,8	1,0	2,9	0,7	2,5	4,8	- 1,6
1986	3,5	2,5	1,8	5,0	3,4	1,3	2,5	2,1	- 35,8
1987	3,1	1,5	3,2	4,0	0,7	3,1	2,9	3,6	- 17,1
1988	3,1	3,2	2,4	4,2	- 1,5	0,8	3,5	4,7	17,9
1989	3,0	0,7	2,2	4,5	1,1	1,9	3,6	4,8	75,5
1990	2,5	0,3	2,1	3,0	2,2	2,0	2,8	2,0	9,6
1991	0,6	- 1,0	1,2	- 1,6	5,2	1,5	1,4	2,2	17,4
1992	0,8	0,1	0,1	0,4	1,0	1,0	1,7	3,5	17,0
1993	- 0,5	- 0,4	0,9	- 3,0	0,1	1,7	0,2	3,2	- 0,2
1994	1,3	2,5	0,1	2,7	- 2,2	1,0	1,4	1,4	- 2,3
1995	1,6	- 0,2	1,3	0,5	1,2	1,5	2,4	0,4	- 10,1
1996	1,6	0,1	0,0	2,0	2,6	0,3	1,6	2,4	- 4,8
1997	0,4	0,5	0,2	- 0,6	- 1,9	0,5	2,0	2,7	26,1
1998	3,8	- 0,1	1,6	6,5	3,5	1,0	3,9	1,6	10,0
1999	3,5	2,0	1,5	5,8	1,2	2,0	4,2	2,0	23,5
2000	3,6	2,1	2,0	4,9	- 1,5	6,2	4,9	2,1	14,7
2001	2,5	- 0,5	0,7	2,9	3,9	0,5	2,6	2,5	- 5,4
2002	2,2	0,1	0,9	2,7	- 1,6	1,4	3,2	1,0	- 1,1
2003	1,4	- 2,2	- 0,4	1,2	2,2	2,5	2,0	- 1,5	- 15,6
2004	2,0	2,3	- 1,4	2,9	1,6	0,5	2,6	0,6	- 12,9
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 2000, en %</b>									
2003.I	0,2	- 2,1	- 2,9	0,9	4,0	0,8	0,2	- 0,7	- 8,2
II	0,0	- 0,4	0,5	- 0,7	- 0,5	0,6	0,4	- 1,3	- 3,8
III	1,1	0,5	0,8	1,2	0,3	0,4	1,1	0,3	- 5,9
IV	0,3	0,4	- 2,0	0,4	1,3	0,1	0,4	0,8	- 9,2
2004.I	0,8	1,4	0,7	1,3	1,2	0,0	0,6	- 0,2	0,2
II	0,6	0,8	- 0,2	1,4	- 1,2	0,0	0,8	0,4	1,2
III	- 0,2	- 0,0	- 1,2	- 0,7	- 1,0	0,0	0,5	- 0,6	- 6,8
IV	1,2	0,0	0,1	1,9	1,6	0,1	1,0	1,1	- 2,1
2005.I	0,8	- 0,5	0,6	0,5	1,3	0,1	1,0	0,4	- 3,1
II	- 0,3	- 0,6	- 1,6	- 0,5	- 2,3	0,1	0,5	1,5	- 0,7

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

Tableau II.2

## Structure de la formation brute de capital fixe par agent économique

Années ou trimestres	FBCF totale	Ménages hors entreprises individuelles	Sociétés non financières et entreprises individuelles	Sociétés financières	Administrations publiques	ISBLSM (1)
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans la FBCF totale, en %</b>						
2004	316,0 100,0	85,8 27,2	165,2 52,3	10,3 3,3	52,5 16,6	2,1 0,7
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>						
1979	4,1	2,7	5,9	12,8	- 0,3	1,0
1980	3,8	0,7	7,7	- 6,6	- 0,2	2,1
1981	0,0	- 3,2	1,6	8,7	0,2	3,0
1982	- 0,9	- 6,3	1,6	1,3	2,0	2,5
1983	- 2,2	- 3,5	- 1,2	6,5	- 4,5	3,0
1984	- 0,3	- 4,3	0,6	19,5	0,2	2,7
1985	2,6	- 2,9	4,1	4,6	8,0	2,0
1986	6,2	1,9	9,1	11,6	3,4	6,2
1987	5,7	2,9	7,5	8,5	4,0	3,5
1988	8,9	5,8	8,9	12,6	13,5	5,1
1989	7,2	7,6	8,3	- 2,0	5,6	5,0
1990	5,0	- 0,8	7,8	9,0	4,2	3,2
1991	- 1,3	- 6,8	- 1,9	12,4	5,6	2,0
1992	- 1,1	- 3,6	2,7	- 38,9	2,0	7,9
1993	- 6,2	- 5,2	- 7,9	- 1,7	- 3,3	1,2
1994	1,7	4,4	2,2	- 24,3	1,0	4,9
1995	1,8	2,2	2,7	22,8	- 3,9	6,2
1996	0,7	0,4	0,2	12,1	0,6	1,6
1997	0,5	0,9	1,6	12,6	- 5,8	4,4
1998	7,1	3,7	9,6	22,3	1,7	5,8
1999	8,3	7,1	9,1	12,7	6,3	4,4
2000	7,2	2,5	7,6	15,6	11,6	3,6
2001	2,4	1,3	3,9	- 2,1	- 0,2	3,7
2002	- 1,7	1,2	- 2,9	- 6,0	- 1,0	5,1
2003	2,7	3,9	0,1	10,4	8,3	2,5
2004	2,5	3,1	2,8	- 11,1	3,3	6,1
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 2000, en %</b>						
2003.I	1,0	1,6	- 0,2	6,4	3,1	0,2
II	0,9	1,0	0,0	2,8	2,8	0,6
III	1,3	0,4	1,5	0,2	2,3	1,3
IV	1,1	0,7	1,4	- 1,9	1,3	1,9
2004.I	- 0,5	0,4	- 0,5	- 6,6	- 0,2	2,2
II	1,0	1,6	1,2	- 4,3	0,5	1,8
III	- 0,2	0,5	- 0,5	- 2,4	- 0,1	1,4
IV	1,2	0,8	1,7	1,4	0,4	0,8
2005.I	1,5	0,7	1,9	2,6	1,2	0,2
II	- 0,4	0,7	- 1,2	0,7	0,4	0,6

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau II.3

### Structure de la formation brute de capital fixe par produit

Années ou trimestres	FBCF totale	Agriculture	Industrie manufacturière	Construction	Services principalement marchands
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans la FBCF totale, en %</b>					
2004	316,0 100,0	1,3 0,4	88,6 28,0	154,4 48,9	71,7 22,7
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>					
1979	4,1	5,3	8,7	0,4	12,5
1980	3,8	- 9,0	10,2	0,8	4,6
1981	0,0	16,7	4,5	- 1,8	- 2,1
1982	- 0,9	2,1	3,2	- 2,4	- 3,4
1983	- 2,2	- 4,4	1,2	- 4,6	1,1
1984	- 0,3	- 32,8	3,7	- 2,5	2,9
1985	2,6	14,7	8,0	- 1,2	5,8
1986	6,2	- 30,0	10,8	3,7	8,0
1987	5,7	- 2,7	9,3	2,9	8,8
1988	8,9	22,0	9,5	7,3	13,0
1989	7,2	- 6,4	8,8	4,7	12,3
1990	5,0	58,8	5,3	2,5	9,8
1991	- 1,3	- 13,6	- 0,2	- 1,3	- 2,7
1992	- 1,1	- 10,3	- 3,9	- 0,7	3,1
1993	- 6,2	- 24,5	- 4,2	- 7,7	- 4,6
1994	1,7	9,6	5,5	- 0,7	2,3
1995	1,8	14,9	5,4	- 0,2	1,2
1996	0,7	- 12,1	2,8	- 2,9	7,2
1997	0,5	- 8,3	3,5	- 3,4	5,5
1998	7,1	3,3	13,3	1,9	10,1
1999	8,3	16,1	11,7	6,0	7,7
2000	7,2	17,8	9,3	8,4	1,2
2001	2,4	- 7,5	2,7	1,3	4,5
2002	- 1,7	- 19,5	- 4,0	- 1,5	1,8
2003	2,7	- 1,8	1,3	3,3	3,5
2004	2,5	0,4	2,9	1,8	3,3
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 2000, en %</b>					
2003.I	1,0	1,4	- 0,0	1,5	1,5
II	0,9	1,0	0,8	1,3	- 0,1
III	1,3	0,7	1,6	1,0	1,5
IV	1,1	0,0	0,5	0,5	3,1
2004.I	- 0,5	0,0	- 0,1	- 0,3	- 1,2
II	1,0	- 0,3	1,2	0,9	0,8
III	- 0,2	0,0	- 0,7	- 0,1	0,1
IV	1,2	0,0	2,0	0,4	1,8
2005.I	1,5	0,3	2,9	1,1	0,2
II	- 0,4	0,0	- 0,3	0,6	- 2,4

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

## III. Données conjoncturelles en France et dans la zone Euro

### III.1 Indicateurs de demande en France et dans la zone euro

### III. 2 Indicateurs d'offre en France et dans la zone euro

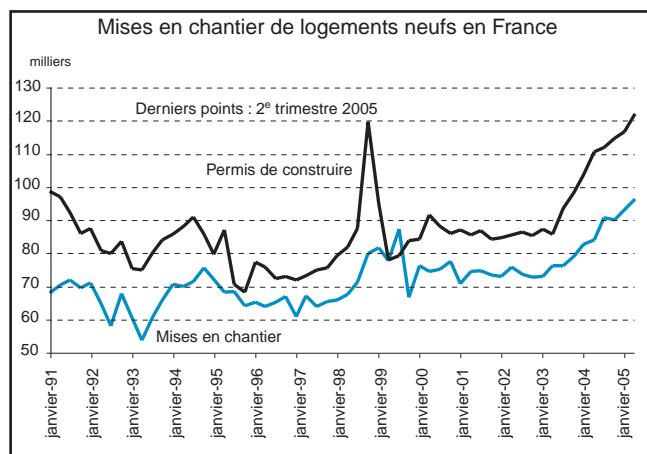
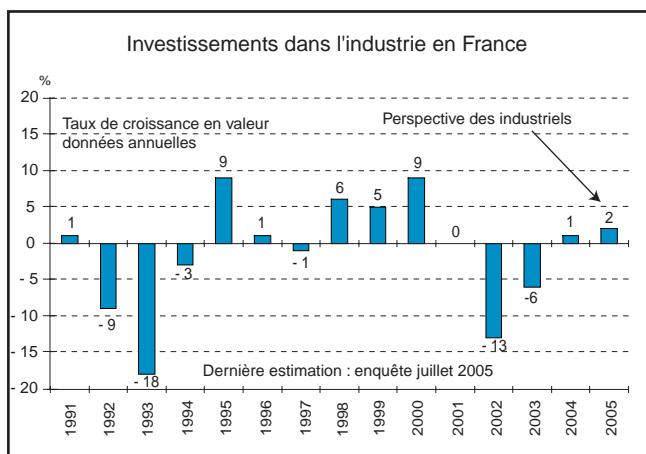
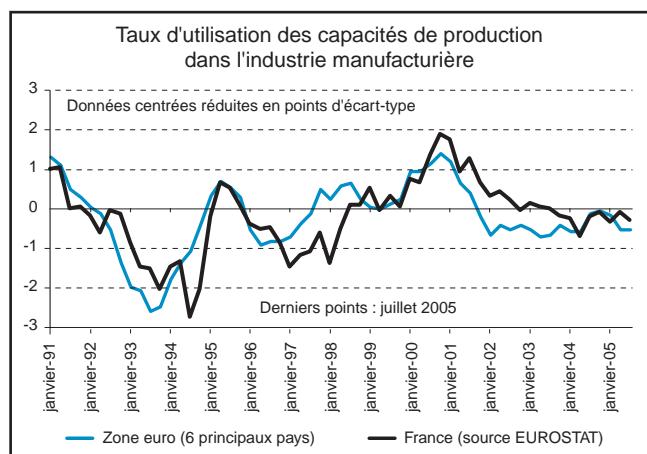
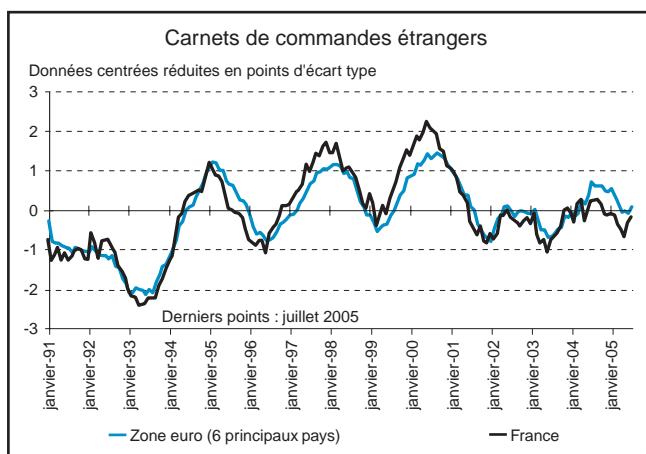
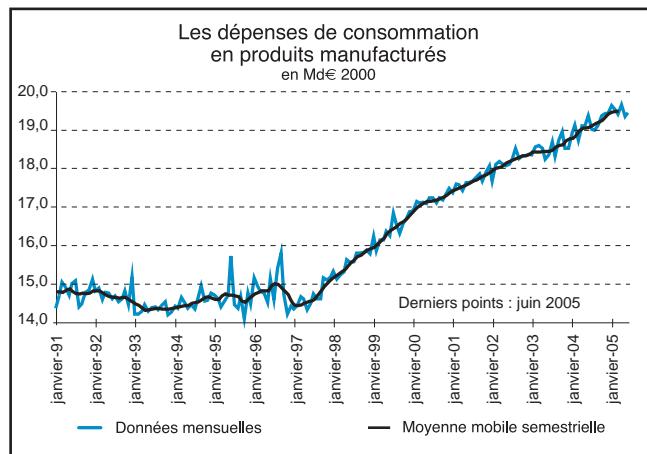
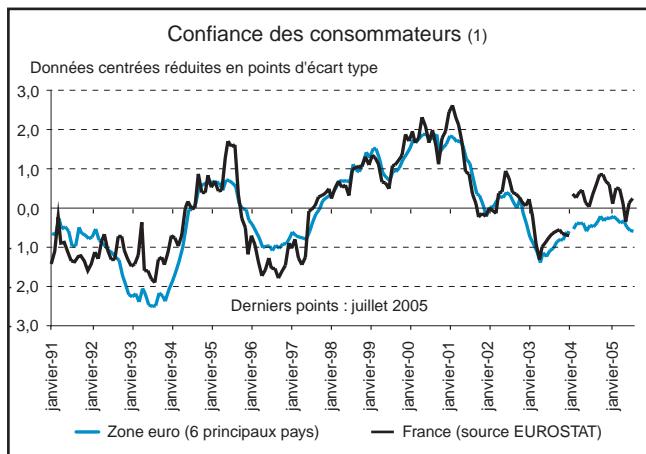
#### Définitions

Pour rendre comparables les données issues des enquêtes de conjoncture dans les pays de la zone euro, les graphiques présentent les séries en données centrées réduites sur la période 1987-2004 et mesurées en points d'écart type.

**Les données centrées réduites en points d'écart type** sont obtenues en soustrayant aux données de la série initiale la moyenne de la série, et en divisant le résultat par son écart type.

$s = (x - m)/g$  avec **s** : données centrées réduites en points d'écart type, **x** : série initiale, **m** : moyenne de la série **x**, **g** : écart type de la série **x**.

## Indicateurs de demande en France et dans la zone euro

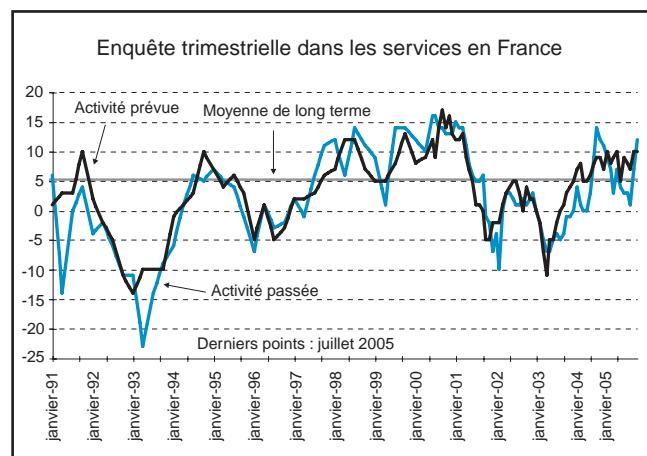
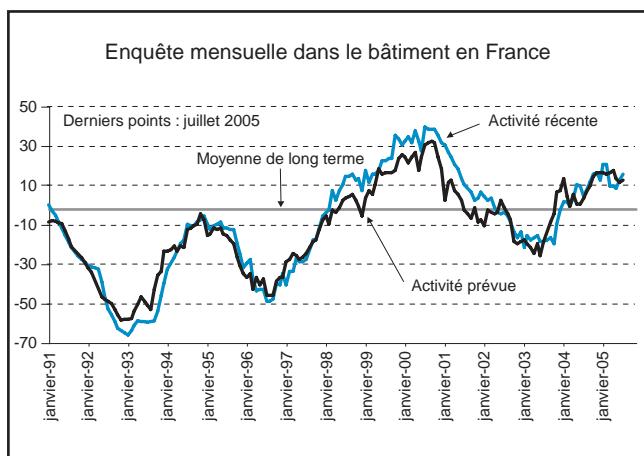
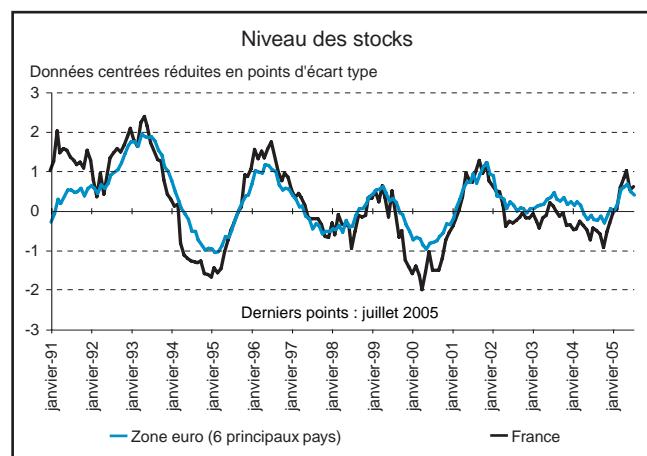
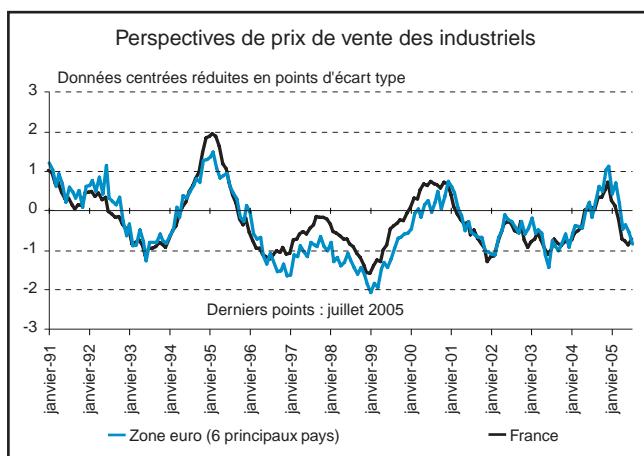
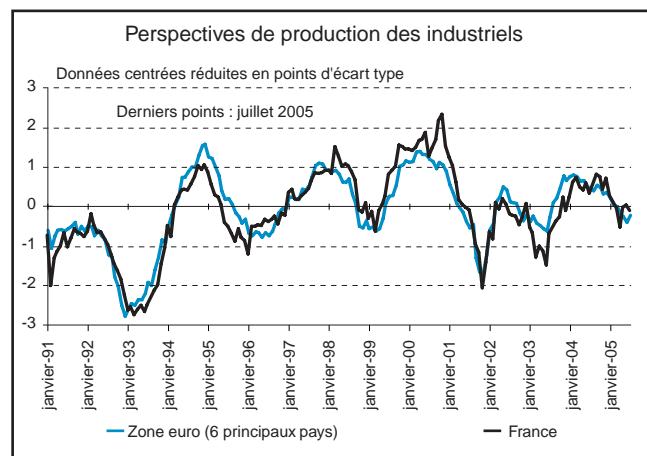
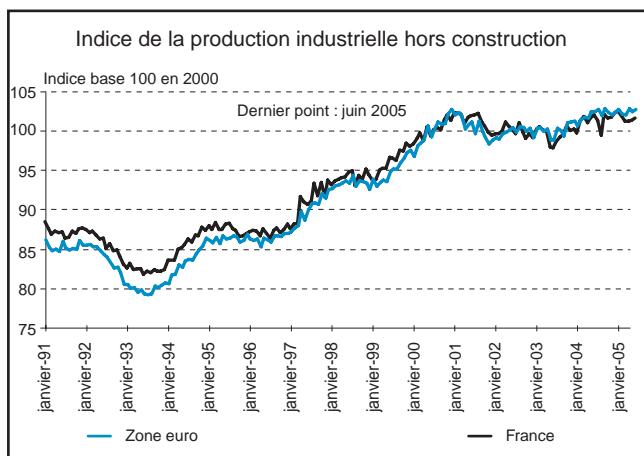


Source : INSEE, Eurostat (zone euro à 6).

(1) Attention : la méthodologie des enquêtes concernant les indicateurs France pour la confiance des consommateurs a changé à partir de janvier 2004, entraînant une modification des niveaux des soldes d'opinion.

## Graphiques III.2

## Indicateurs d'offre en France et dans la zone euro



Sources : INSEE, Eurostat (zone euro à 6)



# IV. Population et emploi

- IV.1 Population totale par sexe et par tranche d'âge**
- IV.2 Population active par sexe**
- IV.3 Taux d'activité par sexe**
- IV.4 Population active par tranche d'âge**
- IV.5 Taux d'activité par tranche d'âge**
- IV.6 Composition de la population en âge de travailler**
- IV.7 Taux de chômage au sens du BIT par sexe et par tranche d'âge**
- IV.8 Taux de chômage au sens du BIT par niveau de diplôme**
- IV.9 Durée de chômage**
- IV.10 Emploi total par branche**
- IV.11 Emploi salarié par branche**
- IV.12 Emploi salarié par type de contrat**
- IV.13 Temps partiel et durée du travail**

## Définitions et sources

La **population active** regroupe les actifs employés et les chômeurs « au sens du BIT ». La somme de ces deux populations donne la population active.

Dans la définition actuelle, et donc dans celle retenue ici, le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés + chômeurs à la recherche d'un emploi) et la population totale âgée de 15 ans et plus.

Sont comptées parmi les **chômeurs au sens du BIT** les personnes sans emploi au moment de l'enquête emploi, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

Les sources utilisées :

INSEE, Un siècle de démographie française, Annuaire statistique de la France.  
INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

INSEE, Enquête sur l'emploi. À partir de 2002, l'INSEE a changé de méthode de collecte de l'information. Annuelle jusqu'en mars de cette année, l'enquête est désormais effectuée « en continu » à compter du 1<sup>er</sup> janvier. En conséquence, les données sont calculées selon la nouvelle méthodologie dès l'année 2002 quand elles décrivent le partage d'une population et à partir de l'année 2003 quand elles décrivent une évolution par rapport à l'année précédente.

Tableau IV.1

Population totale, à

... par tranche d'âge

(en milliers et en %)

Années	Moins de 15 ans	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus
<b>Niveau en milliers et part dans la population totale</b>				
2004	11 175 18,4	7 852 13,0	20 907 34,5	20 627 34,1
<b>Taux de croissance (en %)</b>				
1971	0,5	0,4	1,1	1,4
1972	0,3	-0,1	1,4	1,3
1973	0,1	0,0	1,5	1,1
1974	-0,7	0,1	1,2	1,1
1975	-0,7	-0,4	1,0	1,0
1976	-1,0	0,2	1,0	1,1
1977	-0,8	0,0	1,0	1,1
1978	-1,1	0,4	0,9	1,1
1979	-1,0	0,4	1,0	1,1
1980	-0,5	0,3	0,9	1,2
1981	-0,5	0,3	1,0	1,0
1982	-0,2	0,1	1,0	1,0
1983	-0,6	0,1	1,1	0,7
1984	-0,7	0,0	1,1	0,9
1985	-0,7	0,1	1,2	0,6
1986	-0,9	0,3	1,3	0,7
1987	-0,9	0,4	1,3	0,7
1988	-0,7	-0,1	1,4	0,7
1989	-0,2	-0,8	1,5	0,7
1990	0,1	-1,6	1,6	0,5
1991	0,3	-1,8	1,7	0,3
1992	-0,1	-1,3	1,3	0,6
1993	-0,3	-1,4	1,0	0,8
1994	-0,5	-1,3	0,9	0,9
1995	-0,7	-0,8	0,9	0,8
1996	-0,7	-1,0	0,0	1,9
1997	-0,7	-1,0	-0,1	2,1
1998	-0,1	-1,3	-0,3	2,0
1999	0,1	-0,3	-0,3	2,0
2000	0,3	0,5	-0,5	2,1
2001	0,1	0,9	-0,4	1,9
2002	0,1	0,5	-0,3	1,8
2003	0,1	0,5	-0,2	1,6
2004	0,1	0,2	-0,2	1,8

Source : INSEE, Un siècle de démographie française, Annuaire statistique de la France.

Champ : France métropolitaine.

Tableau IV.1

## la fin de l'année...

## ... par sexe

(en milliers et en %)

Années	Hommes	Femmes	Total
<b>Niveau en milliers de personnes et part dans la population totale</b>			
2004	29 424 48,6	31 137 51,4	60 561 100,0
<b>Taux de croissance (en %)</b>			
1971	1,0	0,8	0,9
1972	0,9	0,8	0,8
1973	0,9	0,7	0,8
1974	0,5	0,5	0,5
1975	0,3	0,4	0,4
1976	0,4	0,5	0,4
1977	0,4	0,5	0,5
1978	0,3	0,5	0,4
1979	0,4	0,5	0,5
1980	0,5	0,6	0,6
1981	0,6	0,6	0,6
1982	0,5	0,6	0,6
1983	0,4	0,5	0,4
1984	0,4	0,5	0,5
1985	0,4	0,5	0,5
1986	0,5	0,5	0,5
1987	0,5	0,5	0,5
1988	0,5	0,6	0,5
1989	0,5	0,6	0,5
1990	0,5	0,5	0,5
1991	0,5	0,5	0,5
1992	0,4	0,5	0,5
1993	0,3	0,4	0,3
1994	0,3	0,4	0,3
1995	0,3	0,4	0,3
1996	0,3	0,3	0,3
1997	0,3	0,3	0,3
1998	0,3	0,4	0,3
1999	0,4	0,4	0,4
2000	0,5	0,5	0,5
2001	0,6	0,6	0,6
2002	0,6	0,6	0,6
2003	0,6	0,6	0,6
2004	0,6	0,6	0,6
			<b>Population totale (en milliers)</b>
			51 486
			51 916
			52 321
			52 600
			52 798
			53 019
			53 272
			53 481
			53 731
			54 029
			54 335
			54 650
			54 895
			55 157
			55 411
			55 682
			55 966
			56 270
			56 577
			56 841
			57 111
			57 369
			57 565
			57 753
			57 936
			58 116
			58 299
			58 497
			58 796
			59 143
			59 500
			59 900
			60 200
			60 561

Source : INSEE, Un siècle de démographie française, Annuaire statistique de la France.

Champ : France métropolitaine.

Tableau IV.2

**Population active par sexe (à la fin de l'année)**

(en milliers et en %)

Années	Hommes	Femmes	Total
<b>Niveau en milliers de personnes et part dans la population active totale</b>			
2004	14 716 54,1	12 501 45,9	27 216 100,0
<b>Taux de croissance (en %)</b>			
1971	0,9	0,2	0,7
1972	0,8	2,8	1,5
1973	0,3	2,2	1,0
1974	0,7	2,3	1,3
1975	0,2	2,9	1,2
1976	0,0	2,4	0,9
1977	0,2	2,8	1,2
1978	- 0,1	0,5	0,1
1979	0,7	3,0	1,6
1980	0,7	1,4	1,0
1981	- 0,4	1,3	0,3
1982	0,1	1,3	0,6
1983	- 0,5	0,8	0,0
1984	- 0,5	1,6	0,4
1985	0,3	0,9	0,6
1986	0,0	1,9	0,8
1987	- 0,2	0,8	0,2
1988	- 0,4	0,4	- 0,1
1989	0,2	1,3	0,7
1990	- 0,5	0,7	0,0
1991	- 0,5	0,7	0,0
1992	0,2	1,4	0,7
1993	- 0,3	1,6	0,5
1994	- 0,1	0,8	0,3
1995	0,0	1,2	0,5
1996	1,0	1,3	1,1
1997	- 0,2	- 0,2	- 0,2
1998	0,0	1,4	0,6
1999	0,5	1,1	0,8
2000	0,4	1,0	0,7
2001	0,4	0,8	0,6
2002	0,8	1,0	0,9
2003	1,3	1,5	1,4
2004	0,2	1,4	0,7
<b>Population active (en milliers)</b>			
			21 883
			22 214
			22 433
			22 718
			22 990
			23 205
			23 489
			23 519
			23 891
			24 122
			24 196
			24 339
			24 347
			24 435
			24 577
			24 776
			24 826
			24 806
			24 978
			24 984
			24 994
			25 175
			25 305
			25 377
			25 515
			25 804
			25 751
			25 902
			26 100
			26 272
			26 425
			26 653
			27 021
			27 216

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail (approche BIT), Enquêtes emploi annuelles puis « en continu » à partir de 2002.

Tableau IV.3

**Taux d'activité par sexe (à la fin de l'année)**

<b>Années</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
<b>Part des actifs dans la population de 15 ans et plus (en %)</b>			
1971	74,0	39,1	56,0
1971	74,0	39,1	56,0
1972	73,3	39,8	55,9
1973	73,3	40,2	56,2
1974	72,7	40,3	55,9
1975	72,2	41,0	56,1
1976	72,0	41,8	56,4
1977	71,8	42,4	56,5
1978	71,1	42,8	56,4
1979	70,6	43,3	56,5
1980	70,0	43,4	56,2
1981	69,4	44,1	56,3
1982	68,9	44,6	56,3
1983	68,1	44,9	56,1
1984	67,2	45,1	55,7
1985	66,7	45,2	55,6
1986	66,0	45,6	55,4
1987	65,3	45,6	55,1
1988	64,9	45,7	55,0
1989	64,8	45,7	54,9
1990	64,5	45,8	54,8
1991	64,1	46,5	55,0
1992	63,3	46,5	54,6
1993	63,0	47,1	54,7
1994	62,7	47,2	54,6
1995	62,5	47,3	54,6
1996	62,5	47,6	54,7
1997	62,4	47,8	54,8
1998	62,6	48,3	55,2
1999	62,8	48,7	55,4
2000	62,8	49,1	55,7
2001	63,2	49,1	55,9
2002	63,4	49,7	56,3
2003	62,9	49,7	56,1
2004	62,0	49,3	55,4

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail (approche Comptabilité Nationale), Enquêtes emploi annuelles puis « en continu » à partir de 2002.

Tableau IV.4

**Population active par tranche d'âge (à la fin de l'année)**

(en milliers et en %)

<b>Années</b>	<b>De 15 à 24 ans</b>	<b>De 25 à 49 ans</b>	<b>50 ans et plus</b>
<b>Niveau en milliers et part dans la population active totale</b>			
2004	2 666 9,8	18 133 66,5	6 476 23,7
<b>Taux de croissance (en %)</b>			
1971	- 2,1	2,1	- 0,2
1972	- 1,1	2,8	0,7
1973	- 1,6	2,6	- 0,6
1974	- 0,6	2,7	- 0,5
1975	0,6	2,1	- 0,5
1976	- 0,5	1,9	- 0,2
1977	- 1,3	2,1	1,1
1978	- 2,6	1,3	- 0,9
1979	1,0	2,0	0,9
1980	- 1,4	1,4	1,7
1981	- 2,3	1,3	- 0,3
1982	0,5	1,8	- 2,6
1983	- 1,5	1,8	- 3,9
1984	- 2,7	1,6	- 0,9
1985	- 1,2	1,7	- 1,5
1986	- 2,0	2,1	- 1,2
1987	- 2,2	1,3	- 1,5
1988	- 6,8	1,6	- 0,6
1989	- 3,0	1,8	- 0,6
1990	- 5,7	1,9	- 2,5
1991	- 7,4	2,1	- 2,6
1992	- 2,6	1,7	- 0,9
1993	- 6,4	1,7	0,1
1994	- 6,2	1,3	- 0,1
1995	- 3,7	1,1	0,8
1996	- 2,7	0,4	6,2
1997	- 5,2	- 0,7	4,0
1998	- 1,0	- 0,1	3,8
1999	0,8	- 0,5	5,2
2000	4,2	- 0,5	3,1
2001	2,2	- 0,4	3,1
2002	1,2	- 0,4	4,7
2003	1,5	0,0	2,5
2004	1,0	- 0,3	2,4

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail (approche BIT), Enquêtes emploi annuelles puis « en continu » à partir de 2002.

Tableau IV.5

**Taux d'activité par tranche d'âge (à la fin de l'année)**

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus
<b>Part des actifs dans chaque tranche d'âge de la population (en %)</b>			
1971	58,6	74,5	33,1
1972	58,8	74,7	32,7
1973	58,1	76,0	32,2
1974	58,1	76,2	31,3
1975	57,5	77,1	31,0
1976	57,2	78,0	31,1
1977	56,9	78,8	30,7
1978	56,4	79,0	30,5
1979	55,3	79,5	30,7
1980	53,9	80,0	30,3
1981	54,6	80,6	29,3
1982	54,5	81,7	28,1
1983	52,9	82,7	27,2
1984	53,0	82,3	26,7
1985	51,8	82,7	26,2
1986	50,7	83,0	25,7
1987	48,0	83,8	25,2
1988	47,1	84,1	24,8
1989	45,0	84,7	24,5
1990	42,9	85,6	23,7
1991	41,9	86,4	23,1
1992	39,8	86,4	22,8
1993	38,7	87,1	22,5
1994	37,7	87,2	22,5
1995	36,8	87,0	22,9
1996	35,8	87,5	23,5
1997	35,8	87,7	24,1
1998	35,8	88,0	25,3
1999	37,1	88,3	25,9
2000	37,2	88,9	26,6
2001	38,2	88,9	27,4
2002	35,2	87,9	31,1
2003	34,9	88,6	30,8
2004	35,5	88,2	29,7

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail (approche Comptabilité Nationale), Enquêtes emploi annuelles puis « en continu » à partir de 2002.

*Tableau IV.6*

## **Composition de la population en âge de travailler (population totale de 15 ans et plus)**

(en milliers et en %)

Années	Actifs employés	Chômeurs	Inactifs	Population en âge de travailler	
				Niveau (en milliers)	Taux de croissance (en%)
<b>Niveaux en milliers</b>					
2004	24 548	2 705	22 053	49 306	
<b>Part dans la population en âge de travailler (en %)</b>					
1971	54,4	1,5	44,1	38 795	
1972	54,4	1,6	44,0	39 186	1,0
1973	54,7	1,5	43,8	39 581	1,0
1974	54,4	1,6	44,0	39 945	0,9
1975	53,8	2,3	43,9	40 231	0,7
1976	53,8	2,5	43,7	40 579	0,9
1977	53,6	2,9	43,5	40 925	0,9
1978	53,4	3,0	43,6	41 802	0,9
1979	53,1	3,3	43,6	42 157	0,8
1980	52,6	3,4	44,0	42 514	0,8
1981	52,1	4,2	43,7	42 871	0,8
1982	51,7	4,6	43,7	43 214	0,8
1983	51,3	4,7	44,0	43 554	0,8
1984	50,3	5,5	44,2	43 882	0,8
1985	49,9	5,7	44,4	44 234	0,8
1986	49,6	5,8	44,6	44 598	0,8
1987	49,3	5,8	44,9	44 967	0,8
1988	49,5	5,5	45,0	45 335	0,8
1989	49,7	5,2	45,1	45 661	0,7
1990	49,9	4,9	45,2	45 942	0,6
1991	49,7	5,2	45,1	46 170	0,5
1992	48,9	5,6	45,5	46 428	0,6
1993	48,1	6,3	45,6	46 690	0,6
1994	47,5	6,7	45,8	46 942	0,5
1995	47,8	6,3	45,9	47 230	0,6
1996	47,5	6,7	45,8	47 494	0,6
1997	47,4	6,8	45,8	47 742	0,5
1998	47,8	6,5	45,7	47 950	0,4
1999	48,2	6,4	45,4	48 181	0,5
2000	49,3	5,5	45,2	48 440	0,5
2001	50,0	4,8	45,3	48 716	0,6
2002	50,4	4,9	44,7	48 748	n.s.
2003	49,9	5,4	44,7	49 028	0,6
2004	48,8	5,5	44,7	49 306	0,6

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi annuelles puis « en continu » à partir de 2002.

Tableau IV.7

**Taux de chômage au sens du BIT...  
... par sexe**

(fin du 1<sup>er</sup> trimestre, en %)

<b>Années</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
1971	1,6	4,6	2,7
1972	1,7	4,7	2,8
1973	1,6	4,5	2,7
1974	1,5	4,8	2,9
1975	2,6	6,0	4,0
1976	3,1	6,9	4,5
1977	3,3	7,6	5,0
1978	3,5	7,7	5,3
1979	4,2	8,6	6,0
1980	4,2	9,5	6,4
1981	5,1	10,5	7,4
1982	5,9	11,0	8,1
1983	6,2	11,2	8,5
1984	7,6	12,4	9,7
1985	8,4	12,7	10,2
1986	8,6	12,6	10,3
1987	8,6	13,6	10,7
1988	8,0	12,8	10,1
1989	7,2	12,6	9,6
1990	6,7	11,8	8,9
1991	7,0	11,6	9,0
1992	7,9	12,6	10,0
1993	9,3	13,3	11,2
1994	10,8	14,2	12,3
1995	9,7	13,8	11,6
1996	10,4	14,2	12,1
1997	10,7	14,0	12,2
1998	10,1	13,7	11,7
1999	9,7	13,0	11,2
2000	8,3	11,6	9,8
2001	7,0	10,5	8,6
2002	8,0	10,3	9,1
2003	8,8	11,0	9,8
2004	9,1	11,1	10,0

Source : INSEE, données en fin de 1<sup>er</sup> trimestre jusqu'en 2001 (enquête emploi annuelle) puis moyennes annuelles à partir de 2002.

**... par tranche d'âge**

<b>Années</b>	<b>De 15 à 24 ans</b>	<b>De 25 à 49 ans</b>	<b>50 ans et plus</b>
1971	5,1	1,8	2,6
1972	5,3	1,9	2,8
1973	5,5	1,7	2,2
1974	6,2	1,7	2,1
1975	8,1	2,7	2,5
1976	10,3	3,2	3,0
1977	11,5	3,3	3,5
1978	10,7	3,6	3,4
1979	13,2	4,0	4,2
1980	14,9	4,2	4,5
1981	17,0	5,0	5,1
1982	18,3	5,6	5,5
1983	19,2	5,8	5,9
1984	23,7	6,8	6,4
1985	23,9	7,5	6,9
1986	22,4	8,0	7,3
1987	22,1	8,8	7,8
1988	20,4	8,3	7,8
1989	18,1	8,3	7,4
1990	17,4	7,8	6,8
1991	18,1	7,9	6,9
1992	19,6	8,8	8,1
1993	23,0	9,8	7,7
1994	25,6	11,3	8,3
1995	24,0	10,5	8,1
1996	24,6	11,3	8,6
1997	25,6	11,2	9,1
1998	23,3	10,9	8,8
1999	23,3	10,4	8,6
2000	19,0	9,2	7,7
2001	17,6	8,1	6,2
2002	19,4	8,3	6,9
2003	20,7	8,9	7,5
2004	22,4	9,1	7,3

Source : INSEE, données en fin de 1<sup>er</sup> trimestre jusqu'en 2001 (enquête emploi annuelle) puis moyennes annuelles à partir de 2002.

Tableau IV.8

**Taux de chômage au sens du BIT par niveau de diplôme  
(à la date de l'enquête emploi)**

(en %)

Années	Aucun diplôme ou CEP	BEPC seul	CAP ou BEP	Baccalauréat	BAC + 2 ans	Etudes supérieures longues
1983	9,7	7,6	9,1	6,4	3,5	3,0
1984	11,4	9,2	11,3	7,4	3,6	3,1
1985	12,6	10,2	10,9	7,5	3,8	3,9
1986	13,1	10,0	10,6	6,7	3,9	4,0
1987	14,2	10,1	11,3	7,4	4,2	4,1
1988	14,0	9,8	9,9	6,8	4,1	3,8
1989	13,6	8,7	9,4	7,1	3,9	3,1
1990	12,9	8,7	8,3	6,5	3,7	3,5
1991	12,8	8,8	8,2	6,7	4,0	4,0
1992	14,2	10,5	9,3	7,0	5,0	4,6
1993	15,2	11,2	10,3	9,5	7,0	5,9
1994	17,1	12,5	11,4	11,2	7,8	6,4
1995	16,4	12,0	10,4	10,1	7,4	6,9
1996	17,1	11,8	11,3	10,4	7,4	7,4
1997	17,5	13,5	10,9	11,4	8,2	7,3
1998	17,3	12,5	10,7	11,0	7,4	6,7
1999	17,9	13,0	10,6	10,7	7,1	6,3
2000	16,2	11,9	8,8	8,9	5,3	5,7
2001	14,1	11,2	7,7	7,8	5,2	4,9
2002	13,5	10,3	7,8	8,4	5,5	6,4
2003	14,7	10,9	8,6	8,7	6,0	7,6
2004	15,0	11,5	8,6	9,5	6,1	7,4

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi annuelles puis « en continu » à partir de 2002.

Lecture : En 2004, 7,4 % des actifs ayant un niveau d'études supérieures longues déclarent rechercher un emploi.

Tableau IV.9

## Durée du chômage

Années	Proportion de chômeurs depuis un an ou plus (1) (en %)	Ancienneté moyenne de chômage (en mois)
1970	21,4	8,7
1971	21,2	8,8
1972	21,8	8,4
1973	20,6	8,6
1974	19,4	7,9
1975	16,8	8,0
1976	24,2	9,3
1977	25,0	9,8
1978	27,8	10,8
1979	29,9	11,2
1980	32,2	11,9
1981	32,1	11,9
1982	36,2	12,5
1983	39,4	13,0
1984	39,3	13,6
1985	43,7	15,0
1986	44,2	15,7
1987	45,3	16,6
1988	44,6	16,5
1989	43,7	16,2
1990	39,7	14,5
1991	37,0	14,5
1992	35,2	13,8
1993	33,4	12,9
1994	37,7	13,5
1995	41,6	15,1
1996	39,2	15,2
1997	43,2	15,6
1998	41,2	16,0
1999	38,2	14,9
2000	40,1	15,9
2001	35,3	14,5
2002	41,3	15,7
2003	42,9	15,5
2004	41,6	14,3

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi annuelles puis « en continu » à partir de 2002.

Lecture : En 2004, sur 100 chômeurs, 41,6 % recherchaient un emploi depuis un an ou plus.

(1) souvent appelés « chômeurs de longue durée ».

Tableau IV.10

**Emploi total par branche (à la fin de l'année)**

(en milliers et en %)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Total
<b>Niveau en milliers et part dans l'emploi total (en %)</b>					
2004	841 3,4	4 045 16,5	1 519 6,2	18 172 73,9	24 576 100,0
<b>Taux de croissance (en %)</b>					
1971	- 5,4	1,4	- 0,2	2,1	0,7
1972	- 5,5	1,5	0,6	2,3	0,9
1973	- 4,4	2,1	1,1	2,7	1,6
1974	- 4,3	- 0,7	- 3,1	1,1	- 0,4
1975	- 3,7	- 2,9	- 2,5	2,4	- 0,2
1976	- 3,8	0,5	0,7	3,0	1,4
1977	- 3,4	- 0,9	- 0,3	2,4	0,7
1978	- 2,7	- 1,9	- 1,7	1,8	0,1
1979	- 2,6	- 0,9	0,2	1,7	0,5
1980	- 3,7	- 1,9	- 0,3	1,2	- 0,2
1981	- 3,5	- 2,8	- 2,1	1,5	- 0,4
1982	- 3,9	- 0,5	- 3,3	2,1	0,5
1983	- 2,6	- 2,3	- 5,5	1,3	- 0,5
1984	- 4,1	- 3,0	- 5,6	0,4	- 1,2
1985	- 3,0	- 2,4	- 1,5	2,5	0,6
1986	- 3,7	- 2,1	0,9	1,4	0,2
1987	- 4,0	- 2,2	1,2	2,1	0,6
1988	- 3,9	- 0,4	2,5	2,2	1,3
1989	- 4,4	1,2	1,2	2,2	1,5
1990	- 4,9	- 0,1	0,0	1,4	0,6
1991	- 4,0	- 2,6	- 2,4	1,1	- 0,2
1992	- 4,3	- 3,8	- 5,4	0,6	- 1,1
1993	- 5,4	- 4,4	- 5,8	1,0	- 0,9
1994	- 3,6	- 0,7	0,4	1,8	1,0
1995	- 2,8	0,0	- 1,3	1,5	0,8
1996	- 2,3	- 1,6	- 3,6	1,1	0,1
1997	- 0,9	- 0,4	- 1,2	2,0	1,2
1998	- 1,2	0,1	0,5	2,8	2,0
1999	- 2,6	- 0,1	3,1	3,4	2,5
2000	- 2,0	1,8	3,6	3,0	2,6
2001	- 1,9	- 0,3	2,4	1,5	1,1
2002	- 1,9	- 2,0	0,4	1,4	0,6
2003	- 3,1	- 2,4	1,4	0,1	- 0,4
2004	- 1,2	- 1,8	1,5	0,5	0,1

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi annuelles puis « en continu » à partir de 2002.

Tableau IV.11

**Emploi salarié par branche (à la fin de l'année)**

(en milliers et en %)

<b>Années</b>	<b>Agriculture</b>	<b>Industrie</b>	<b>Construction</b>	<b>Tertiaire</b>	<b>Total</b>
<b>Niveau en milliers et part dans l'emploi total (en %)</b>					
2004	329 1,5	3 875 17,3	1 291 5,8	16 942 75,5	22 437 100,0
<b>Taux de croissance (glissement annuel en %)</b>					
1971	- 5,2	1,6	0,0	2,8	1,8
1972	- 5,4	1,7	0,5	3,0	2,0
1973	- 5,6	2,3	0,2	3,2	2,4
1974	- 5,3	- 0,7	- 2,9	1,4	0,1
1975	- 5,2	- 2,8	- 2,8	3,0	0,3
1976	- 6,5	0,7	0,3	3,5	2,1
1977	- 5,6	- 0,9	- 1,0	3,0	1,2
1978	- 3,0	- 1,9	- 2,8	2,2	0,3
1979	- 3,4	- 0,7	- 0,4	2,1	0,9
1980	- 4,7	- 1,9	- 1,2	1,4	0,1
1981	- 3,8	- 2,9	- 2,5	1,7	- 0,1
1982	- 3,6	- 0,5	- 3,5	2,3	0,9
1983	- 4,2	- 2,5	- 6,2	1,3	- 0,4
1984	- 2,7	- 2,9	- 6,1	0,7	- 0,9
1985	- 1,7	- 2,4	- 1,6	2,7	1,0
1986	- 1,7	- 2,2	1,1	1,4	0,4
1987	- 1,3	- 2,3	1,4	2,2	0,9
1988	- 0,8	- 0,2	3,1	2,4	1,7
1989	- 0,5	1,3	2,1	2,5	2,1
1990	1,1	0,0	1,0	1,7	1,2
1991	4,2	- 2,5	- 1,8	1,5	0,3
1992	1,8	- 3,8	- 4,7	1,0	- 0,5
1993	1,3	- 4,4	- 5,0	1,1	- 0,5
1994	2,6	- 0,7	0,8	2,2	1,5
1995	5,0	0,0	- 1,3	1,8	1,3
1996	3,7	- 1,6	- 3,7	1,3	0,5
1997	5,8	- 0,3	- 0,8	2,2	1,6
1998	4,6	0,1	1,0	3,1	2,4
1999	- 2,3	- 0,1	3,4	3,6	2,7
2000	- 2,2	1,9	4,3	3,4	3,0
2001	- 3,8	- 0,3	2,3	1,7	1,3
2002	- 0,3	- 2,1	0,2	1,4	0,7
2003	- 3,3	- 2,5	1,0	0,1	- 0,4
2004	0,2	- 1,9	1,3	0,5	0,1

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi annuelles puis « en continu » à partir de 2002.

Tableau IV.12

**Emploi salarié par type de contrat (en moyenne annuelle)**

(en milliers et en %)

Années	Effectifs salariés privés					Stages et contrats aidés	Salariés de l'État et des collectivités locales	Effectifs salariés totaux
	Intérim	Apprentis	Contrats à durée déterminée (1) (CDD)	Contrats à durée indéterminée (CDI)	Total			
<b>Niveau en milliers</b>								
2004	487	298	1 149	14 467	16 401	450	5 045	21 896
<b>Part dans l'emploi salarié total (en %)</b>								
1990	1,2	1,2	3,2	66,9	72,5	1,5	26,0	100,0
1991	1,1	1,0	2,9	68,2	73,3	1,5	25,3	100,0
1992	1,1	1,0	3,0	68,1	73,2	1,7	25,1	100,0
1993	0,9	0,9	3,2	66,6	71,7	2,1	26,3	100,0
1994	1,1	1,0	3,2	66,4	71,8	2,1	26,1	100,0
1995	1,5	1,0	3,9	65,4	71,8	2,3	25,9	100,0
1996	1,4	1,1	4,1	65,5	72,1	2,3	25,6	100,0
1997	1,7	1,2	4,3	65,2	72,5	2,1	25,4	100,0
1998	2,1	1,3	4,6	64,7	72,6	2,0	25,3	100,0
1999	2,2	1,4	4,4	65,2	73,2	2,1	24,7	100,0
2000	2,6	1,4	4,7	65,0	73,6	2,2	24,2	100,0
2001	2,9	1,2	4,4	66,0	74,5	1,9	23,6	100,0
2002	2,4	1,3	4,2	66,5	74,5	2,0	23,7	100,0
2003	2,2	1,2	5,2	65,9	74,5	2,3	23,2	100,0
2004	2,2	1,2	5,2	66,1	74,9	2,1	23,0	100,0
<b>Taux de croissance (en %)</b>								
1991	- 8,2	- 16,1	- 8,1	2,4	1,4	- 1,1	- 2,5	0,4
1992	- 1,9	- 4,8	4,6	- 0,3	- 0,2	16,1	- 0,6	- 0,1
1993	- 19,1	- 0,6	6,8	- 1,7	- 1,6	24,3	5,0	0,5
1994	22,5	2,3	- 0,8	- 1,1	- 0,8	- 1,3	- 1,4	- 1,0
1995	36,2	5,5	22,7	0,3	2,0	11,8	1,1	2,0
1996	- 5,0	12,6	5,0	1,1	1,4	2,1	- 0,1	1,0
1997	20,5	6,5	7,2	- 0,3	0,6	- 7,7	- 0,9	0,1
1998	25,4	10,5	6,7	1,0	2,0	- 2,7	1,5	1,8
1999	8,1	7,5	- 1,5	2,2	2,3	4,5	- 1,0	1,5
2000	23,3	3,3	9,4	3,3	4,2	9,1	1,4	3,6
2001	12,0	- 7,5	- 3,1	4,6	4,2	- 10,3	0,5	3,0
2002	- 15,0	5,4	- 3,4	1,8	0,9	3,2	1,3	1,0
2003	- 1,9	- 9,8	- 1,5	0,6	0,2	- 9,9	- 1,3	- 0,4
2004	3,4	12,0	2,6	1,0	1,4	- 10,5	0,2	0,9

Source : INSEE, Enquêtes emploi annuelles puis en continu à partir de 2002.

(1) hors État et collectivités locales.

Tableau IV.13

### Temps partiel et durée du travail

Années	Effectifs à temps partiel (1)		Part du temps partiel dans l'emploi total (en %)			Durée annuelle effective du travail (2)	
	Milliers	Taux de croissance en %	Hommes	Femmes	Total	Durée annuelle du travail (en heures)	Variation (en %)
1983	2 107		2,6	20,1	9,7		
1984	2 210	4,9	2,8	21,1	10,3		
1985	2 345	6,1	3,2	21,8	11,0		
1986	2 550	8,7	3,5	23,3	11,8		
1987	2 547	- 0,1	3,6	23,2	11,8		
1988	2 612	2,6	3,5	23,8	12,1		
1989	2 654	1,6	3,6	23,7	12,1		
1990	2 651	-0,1	3,4	23,6	12,0	1 582	
1991	2 659	0,3	3,4	23,5	12,0	1 573	- 0,6
1992	2 787	4,8	3,6	24,5	12,7	1 578	0,3
1993	3 033	8,8	4,1	26,3	13,9	1 569	- 0,6
1994	3 216	6,0	4,6	27,8	14,8	1 564	- 0,3
1995	3 429	6,6	5,0	28,9	15,6	1 543	- 1,3
1996	3 533	3,0	5,3	29,4	16,0	1 548	0,3
1997	3 692	4,5	5,4	30,9	16,8	1 542	- 0,4
1998	3 847	4,2	5,7	31,6	17,2	1 533	- 0,5
1999	3 896	1,3	5,6	31,7	17,3	1 531	- 0,1
2000	3 923	0,7	5,4	31,0	16,9	1 492	- 2,6
2001	3 895	-0,7	5,1	30,4	16,4	1 482	- 0,7
2002	3 880	-0,4	5,1	29,7	16,2	1 444	- 2,6
2003	4 034	4,0	5,4	29,8	16,5	1 441	- 0,2
2004	4 083	1,2	5,3	30,1	16,6		

Sources : INSEE, Enquêtes emploi annuelles puis en continu à partir de 2002 ; comptes nationaux pour la durée effective du travail.

(1) À la date de l'enquête emploi, généralement en mars de l'année considérée, sauf en 1990 et 1999 (janvier).

(2) Comptes nationaux annuels, base 2000. Ensemble des salariés.



# V. Prix et coûts salariaux

- V.1 Indices des prix à la consommation (en glissement)**
- V.2 Indices des prix à la consommation (en moyenne annuelle)**
- V.3 Autres indicateurs de prix**
- V.4 Salaire horaire ouvrier et salaire moyen par tête**
- V.5 Salaire minimum et éléments sur la distribution des salaires**
- V.6 Coût du travail au niveau du SMIC et du salaire médian**

## Définitions

L'**inflation sous-jacente** permet d'analyser la tendance de fond de l'inflation, en excluant de l'indice général des prix les composantes dont les variations résultent davantage de phénomènes exceptionnels ou transitoires. Sont ainsi exclus de l'indice les tarifs publics, les produits dont le prix est très volatil (énergie, alimentation) et les effets des mesures fiscales (hausses de TVA par exemple).

Le **coût du travail** correspond au coût d'un salarié pour l'employeur. Il englobe le salaire versé par l'employeur au salarié, les cotisations sociales payées par les salariés et les employeurs ainsi que la CSG et la CRDS.

Le **salaire brut** correspond à la somme du salaire versé par l'employeur au salarié et des cotisations sociales salariées. Par rapport au coût total pour l'employeur, le salaire brut ne comprend pas les cotisations sociales patronales.

Par rapport au salaire brut, le **salaire net** ne comprend pas les cotisations sociales salariées, la CSG et la CRDS.

La **CSG** est la Contribution Sociale Généralisée.

La **CRDS** est la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale.

Le **SMIC** est le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance.

Les sources utilisées :

**DADS** : Déclarations Annuelles de Données Sociales (Enquête réalisée par l'INSEE).

**DARES** : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

Tableau V.1

**Indices des prix à la consommation (1)**

(Glissement annuel en %)

Années ou mois	Ensemble	Sous-jacent (2)	Hors tabac	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
<b>Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1980</b>							
1973	8,5	-		10,9	6,3	10,2	9,0
1974	15,0	-		12,0	17,1	34,0	15,2
1975	9,8	-		10,7	8,5	5,9	12,1
1976	9,8	-		11,4	6,2	15,7	12,8
1977	9,0	-		11,9	8,0	6,3	9,3
1978	9,7	-		7,9	9,4	11,5	11,6
1979	11,7	-		9,6	11,8	20,4	12,7
1980	13,7	-		9,8	13,3	24,2	15,7
1981	13,9	-		16,5	10,4	18,8	15,7
1982	9,7	-		9,2	8,2	16,5	10,9
1983	9,3	-		10,1	9,2	4,2	10,6
1984	6,7	-		6,1	6,7	10,3	6,4
1985	4,7	-		4,7	5,3	0,9	5,9
1986	2,1	-		2,5	4,5	- 14,5	5,1
1987	3,1	-		1,4	2,1	0,5	7,8
1988	3,1	-		2,4	2,3	0,6	5,2
1989	3,6	-		5,0	2,0	5,5	4,9
1990	3,4	-		3,0	2,0	6,4	5,4
<b>Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1998 (1)</b>							
1991	3,0	3,7	2,9	2,8	2,9	- 0,6	4,3
1992	2,0	3,3	1,9	- 0,1	1,4	- 1,8	4,1
1993	2,1	1,8	1,8	0,4	1,1	3,8	2,9
1994	1,6	1,2	1,3	1,0	0,3	- 0,1	2,6
1995	2,0	0,6	2,0	1,5	1,2	3,5	2,7
1996	1,8	1,0	1,5	1,4	0,4	6,6	1,6
1997	1,1	0,7	1,0	2,6	0,2	- 0,2	1,4
1998	0,2	0,9	0,2	0,7	- 0,3	- 5,3	1,3
1999	1,3	0,6	1,2	1,1	- 0,4	9,6	0,9
2000	1,6	1,4	1,6	2,8	0,4	7,8	0,8
2001	1,4	2,0	1,3	4,9	0,7	- 7,5	1,9
2002	2,3	1,8	2,1	1,4	0,5	3,8	3,4
2003	2,2	1,6	1,6	2,4	0,4	- 0,1	2,4
2004	2,1	1,3	1,9	0,1	- 0,1	10,2	2,6
<b>Glissement annuel de données mensuelles, indices base 100 : 1998</b>							
2005 Janvier	1,6	1,2	1,6	- 0,5	0,2	7,0	2,4
Février	1,6	1,0	1,8	0,4	- 0,5	9,1	2,7
Mars	1,9	1,2	2,0	0,7	- 0,2	10,0	2,8
Avril	1,8	1,1	1,9	- 0,2	- 0,2	11,2	2,7
Mai	1,5	1,0	1,6	0,0	- 0,4	6,6	2,8
Juin	1,7	1,1	1,6	- 0,8	- 0,3	9,7	2,8
Juillet	1,7	0,6	1,6	- 0,4	- 0,7	12,5	2,5

Source : INSEE.

(1) Pour la période 1991- 2002, les séries sont issues de la publication de l'INSEE « Séries longues rétropolées de 1990 à 2002 », collection INSEE Résultats société, n° 17, juillet 2003.  
(2) L'inflation sous-jacente mesure les évolutions hors produits ou services dont les prix sont administrés ou varient fortement sous l'effet de mouvements exogènes (climat, environnement international). Elle exclut ainsi de l'indice les tarifs publics, les produits à prix volatils (énergie, alimentation) et les effets des mesures fiscales (hausses de TVA par exemple).

Tableau V.2

**Indices des prix à la consommation (1)**

(moyenne annuelle en %)

Années ou mois	Ensemble	Sous-jacent (2)	Hors tabac	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
<b>Moyenne annuelle, indices base 100 : 1980</b>							
1973	7,2			9,3	5,1	3,9	8,1
1974	13,8			12,8	13,7	37,2	11,6
1975	11,8			11,3	12,6	8,1	12,7
1976	9,7			10,8	6,9	10,6	11,9
1977	9,3			12,7	6,5	11,7	9,7
1978	9,1			8,1	9,1	8,7	10,0
1979	10,8			8,8	13,9	15,9	11,6
1980	13,5			9,8	16,3	25,9	13,0
1981	13,4			14,0	12,8	19,2	14,0
1982	11,8			12,6	11,5	15,6	11,7
1983	9,6			9,3	8,9	9,4	10,8
1984	7,4			7,9	7,6	8,0	6,9
1985	5,8			5,0	6,1	8,2	6,1
1986	2,7			3,5	0,8	- 12,7	4,7
1987	3,1			1,8	2,0	- 3,1	5,9
1988	2,7			1,6	1,7	- 1,0	4,9
1989	3,6			4,3	2,8	4,8	4,0
1990	3,4			4,1	2,4	4,6	4,1
<b>Moyenne annuelle, indices base 100 : 1998 (1)</b>							
1991	3,2	3,9	3,2	3,1	2,6	2,1	4,3
1992	2,4	3,5	2,2	0,6	2,1	- 1,3	4,4
1993	2,1	2,4	1,8	- 0,1	1,2	2,0	3,4
1994	1,6	1,4	1,4	0,9	0,5	1,5	2,7
1995	1,8	1,1	1,7	1,3	0,7	2,0	2,7
1996	2,0	1,0	1,9	1,3	1,1	5,0	2,2
1997	1,2	0,7	1,1	1,8	- 0,1	2,2	1,4
1998	0,7	0,7	0,6	1,5	0,0	- 2,9	1,5
1999	0,5	0,7	0,5	0,6	- 0,4	0,5	1,1
2000	1,7	1,1	1,6	2,1	- 0,1	12,7	0,6
2001	1,7	1,7	1,6	5,1	0,7	- 1,8	1,4
2002	1,9	2,1	1,7	2,6	0,7	- 1,6	3,0
2003	2,1	1,6	1,9	2,3	0,2	2,5	2,6
2004	2,1	1,6	1,7	0,6	0,2	4,9	2,6

Source : INSEE.

(1) Pour la période 1991-2002, les séries sont issues de la publication de l'INSEE « Séries longues rétropolées de 1990 à 2002 », collection INSEE Résultats société, n° 17, juillet 2003.

(2) L'inflation sous-jacente mesure les évolutions hors produits ou services dont les prix sont administrés ou varient fortement sous l'effet de mouvements exogènes (climat, environnement international). Elle exclut ainsi de l'indice les tarifs publics, les produits à prix volatils (énergie, alimentation) et les effets des mesures fiscales (hausses de TVA par exemple).

Tableau V.3

## Autres indicateurs de prix

(en %)

Années ou trimestres	Pétrole et matières premières			Produits manufacturés (3)			Indice du coût de la construction
	Pétrole (1)		Matières premières (2) hors énergie Base 100 : 2000	Prix de production	Prix à l'importation Base 100 : 2000	Prix à l'exportation	
	en %	\$/bl					
<b>Taux de croissance annuels</b>							
1979	124,5	32,1	16,0	9,7	8,9	9,6	10,7
1980	18,1	37,9	10,2	11,0	11,0	9,8	13,7
1981	- 2,6	36,9	- 7,4	9,2	11,3	11,0	9,3
1982	- 10,0	33,2	- 7,5	9,9	11,5	12,7	10,9
1983	- 9,9	29,9	7,2	7,1	10,0	10,6	6,6
1984	- 3,3	28,9	5,3	7,3	11,3	9,5	5,9
1985	- 3,8	27,8	- 9,5	4,8	3,7	5,2	3,2
1986	- 47,5	14,6	- 1,1	0,5	- 3,1	- 2,5	3,2
1987	24,7	18,2	5,9	1,1	- 0,2	0,2	3,0
1988	- 20,9	14,4	20,5	3,0	2,9	1,9	2,8
1989	21,5	17,5	5,2	3,4	4,6	2,8	1,4
1990	28,0	22,4	- 7,1	0,2	- 2,3	- 2,0	2,4
1991	- 14,7	19,1	- 10,6	- 0,3	- 0,6	- 1,8	4,3
1992	- 2,6	18,6	- 5,5	- 0,4	- 3,1	- 2,7	1,5
1993	- 15,1	15,8	- 5,1	- 1,6	- 3,6	- 2,3	1,1
1994	0,6	15,9	22,0	0,3	0,6	- 0,0	0,1
1995	0,6	16,0	15,3	2,2	1,0	0,8	0,0
1996	22,5	19,6	- 8,4	- 0,8	1,3	2,0	1,8
1997	- 8,2	18,0	1,6	- 0,1	1,3	2,7	2,4
1998	- 35,6	11,6	- 16,0	- 1,1	- 1,2	- 1,4	0,1
1999	48,3	17,2	- 6,8	- 1,6	- 2,8	- 1,9	1,0
2000	65,0	28,4	8,8	2,2	1,5	0,6	2,4
2001	- 13,9	24,4	- 9,8	0,2	- 1,1	- 1,1	3,6
2002	1,9	24,9	2,1	- 0,7	- 4,1	- 2,6	2,5
2003	15,7	28,8	11,8	- 0,4	- 2,2	- 1,3	3,0
2004	32,7	38,2	19,9	1,5	0,1	1,5	4,8
<b>Taux de croissance trimestriels</b>							
2003. I	17,8	31,4	4,4	0,3	0,4	0,6	0,9
II	- 17,3	26,0	0,2	- 0,6	- 1,1	- 1,1	1,6
III	9,1	28,4	1,6	- 0,2	- 1,0	- 0,0	0,1
IV	3,3	29,3	9,0	0,2	0,1	0,5	0,9
2004. I	8,6	31,8	10,8	0,4	0,2	0,3	0,9
II	11,1	35,4	1,4	0,7	0,3	0,6	3,4
III	17,6	41,6	- 1,4	0,7	0,4	0,5	0,4
IV	6,1	44,1	1,5	0,8	0,7	1,1	- 0,2
2005. I	8,0	47,6	5,4	0,3	- 0,1	0,0	0,1
II	8,4	51,6	3,1	0,2	- 0,1	0,1	

Source : INSEE, WEFA.

(1) Brent daté (marché spot de Londres).

(2) Prix des matières premières importées, en devises.

(3) Source INSEE, base 2000 des comptes trimestriels.

Tableau V.4

**Salaire horaire ouvrier et salaire moyen par tête**

Années ou trimestres	Taux de salaire horaire ouvrier (2)	Salaire annuel par tête (1)		
		Secteurs industriels et construction	Services principalement marchands	Secteurs marchands non agricoles
<b>Niveau annuel en euros courants</b>				
2002	-	27 822	27 372	27 515
2003	-	28 357	27 933	28 066
2004	-	29 145	28 592	28 764
<b>Taux de croissance en euros courants, en %</b>				
1979	13,8	11,9	12,2	12,0
1980	15,4	15,0	14,7	14,8
1981	16,4	14,6	13,7	14,1
1982	12,6	13,3	13,2	13,2
1983	9,8	8,5	9,4	8,9
1984	6,4	8,3	6,8	7,5
1985	5,2	6,2	6,9	6,5
1986	3,1	4,7	4,9	4,8
1987	3,7	3,6	3,7	3,6
1988	3,6	4,3	4,7	4,5
1989	4,4	4,2	4,0	4,1
1990	5,1	5,1	6,3	5,8
1991	4,1	5,2	3,7	4,3
1992	3,5	3,7	2,6	3,0
1993	1,8	1,8	2,2	2,0
1994	2,0	3,4	0,5	1,6
1995	2,3	2,1	2,1	2,1
1996	2,9	2,2	1,8	2,0
1997	2,6	2,8	1,7	2,1
1998	1,9	1,0	2,5	1,9
1999	3,4	2,2	2,3	2,3
2000	5,1	3,1	3,2	3,2
2001	4,0	1,2	2,4	2,0
2002	3,5	3,4	2,8	3,0
2003	2,7	1,9	2,1	2,0
2004	3,0	2,8	2,4	2,5
<b>Taux de croissance trimestriels, en %</b>				
2003.I	0,8	0,0	0,2	0,2
II	0,6	0,5	0,5	0,5
III	0,9	0,7	0,8	0,7
IV	0,3	0,6	0,5	0,5
2004.I	0,9	1,0	0,7	0,8
II	0,6	0,6	0,4	0,5
III	1,1	0,6	0,5	0,5
IV	0,4	0,6	0,5	0,5
2005.I	0,8	1,0	0,8	0,9

(1) Source : INSEE, bases 1995 et 2000 (à partir de 1994) des comptes trimestriels. Salaire annuel brut moyen de l'ensemble des salariés (à temps plein et à temps partiel). Moyennes annuelles.

(2) Source : DARES, enquête ACEMO ; champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs concurrentiels hors agriculture, salariés à temps plein. Glissements annuels.

Tableau V.5

## Salaire minimum et éléments sur la distribution des salaires

Années	Salaire minimum		Salaire net des salariés à plein temps (1)			Rapports interdéciles (3)
	Horaire brut	Annuel net plein temps (2)	Annuel net moyen	Annuel net médian		
			Salaires les plus élevés rapportés au salaire médian (D9/D5)	Salaire médian rapporté aux salaires les plus bas (D5/D1)		
<b>Niveau en euros courants</b>						
2000	6,31	10 103	20 087	16 518		
2001	6,54	10 484	20 523	16 832		
2002	6,75	10 835	21 095	17 227		
2003	7,01	11 202	21 444	17 493		
2004	7,40	11 826	-	-		
<b>Taux de croissance en euros courants, en %</b>						
1950	-	-	-	-	1,81	1,97
1951	-	-	15,5	20,4	1,92	1,77
1952	12,3	12,3	17,9	17,0	1,92	1,90
1953	0,0	0,0	2,4	-	-	-
1954	15,4	15,4	9,3	-	1,94	1,79
1955	8,2	8,2	10,5	5,3	-	1,61
1956	0,9	0,9	10,5	21,5	1,98	1,81
1957	2,5	2,5	10,5	10,3	1,96	1,92
1958	13,4	13,4	11,3	-	-	-
1959	6,6	6,4	6,4	-	2,01	1,84
1960	3,2	3,2	10,0	10,2	2,02	1,89
1961	2,0	2,0	8,0	5,3	2,03	1,86
1962	4,9	4,3	9,7	13,8	2,05	1,90
1963	7,0	6,7	10,0	2,0	2,00	1,99
1964	2,7	2,7	6,4	8,6	2,00	1,98
1965	4,3	4,3	6,0	5,4	2,08	1,98
1966	4,1	4,1	6,3	5,3	2,09	2,00
1967	3,4	2,6	5,3	6,0	2,07	1,97
1968	26,2	25,7	10,1	9,8	2,03	1,88
1969	17,9	17,9	10,8	11,3	2,03	1,74
1970	8,0	8,0	9,4	9,9	2,03	1,81
1971	10,1	10,1	10,9	11,8	2,01	1,84
1972	11,4	11,3	10,1	10,3	2,02	1,84
1973	18,2	18,1	12,1	12,5	2,00	1,80
1974	23,1	23,0	17,3	16,7	2,01	1,74
1975	19,3	18,9	14,5	14,4	2,01	1,74
1976	14,7	13,5	15,8	16,3	1,97	1,71
1977	12,7	12,1	10,3	10,9	1,96	1,71
1978	12,9	12,7	13,2	13,5	1,96	1,68
1979	12,5	10,1	8,6	9,6	1,94	1,67
1980	15,6	14,8	13,8	14,4	1,93	1,69
1981	18,1	18,9	13,2	12,9	1,93	1,67
1982	17,7	16,7	13,8	13,4	1,94	1,65
1983	12,1	11,2	10,6	10,4	1,94	1,62
1984	9,4	7,7	7,1	7,0	1,93	1,60
1985	6,3	6,1	7,1	7,2	1,95	1,60
1986	3,4	2,7	5,3	4,5	1,96	1,62
1987	4,0	3,1	2,7	2,9	1,97	1,62
1988	2,7	2,1	2,9	3,2	1,97	1,64
1989	4,2	2,9	4,4	4,0	1,99	1,65
1990	4,3	4,3	5,2	5,3	1,99	1,64
1991	4,9	5,3	3,6	3,7	1,99	1,64
1992	4,0	3,1	2,6	3,1	1,97	1,64
1993	2,6	1,3	1,5	2,5	1,95	1,64
1994	2,2	1,0	1,7	3,4	1,93	1,59
1995	3,1	2,7	2,0	2,1	1,93	1,59
1996	3,6	2,0	1,5	0,8	1,93	1,60
1997	2,9	3,3	2,1	2,2	1,92	1,59
1998	3,0	3,8	1,6	1,8	1,92	1,58
1999	1,6	1,3	2,1	1,3	1,94	1,59
2000	2,2	2,2	2,2	1,7	1,95	1,59
2001	3,7	3,8	2,2	1,2	1,97	1,57
2002	3,2	3,3	2,8	2,3	1,97	1,54
2003	3,9	3,4	1,7	1,5	1,97	1,54
2004	5,6	5,6	-	-	-	-

(1) Source : INSEE, DADS de 1950 à 1995 ; estimations pour les années 1981, 1983 et 1990. Salaires nets de prélèvements (cotisations sociales, CSG et CRDS).

(2) Ces montants sont calculés sur la base d'une durée du travail de 169 heures par mois.

(3) Les salariés sont classés en fonction de leur salaire, dans l'ordre croissant, et répartis selon ce classement en dix groupes de même taille appelés déciles ; D1, D5 et D9 correspondent aux salaires supérieurs respectivement des déciles 1, 5 (salaire médian) et 9.

Tableau V6

## Coût du travail au niveau du SMIC et du salaire médian

Années	Coût du travail des salariés à plein temps			
	Payés au SMIC	Payés au salaire médian	Rapports interdéciles (1)	
			Salaires les plus élevés rapportés au salaire médian (D9/D5)	Salaire médian rapporté aux salaires les plus bas (D5/D1)
<b>Niveau en euros courants</b>				
2000	15 676	29 473		
2001	16 202	29 932		
2002	16 748	30 639		
2003	17 272	31 356		
2004	17 900	-		
<b>Taux de croissance en euros courants, en %</b>				
1950	-	-	1,64	1,97
1951	14,4	20,6	1,75	1,77
1952	12,7	17,5	1,78	1,90
1953	0,8	-	-	-
1954	15,4	-	1,77	1,79
1955	8,2	5,3	-	1,61
1956	0,9	21,5	1,77	1,81
1957	2,5	10,3	1,73	1,92
1958	11,2	-	-	-
1959	9,4	-	1,79	1,84
1960	3,2	10,2	1,78	1,89
1961	2,8	6,1	1,81	1,86
1962	6,2	16,2	1,86	1,90
1963	6,5	1,6	1,84	1,99
1964	2,7	8,6	1,85	1,98
1965	4,3	5,4	1,91	1,98
1966	4,3	5,5	1,92	2,00
1967	6,5	10,6	1,89	1,97
1968	23,8	7,8	1,86	1,88
1969	18,0	11,4	1,87	1,74
1970	8,0	9,9	1,86	1,81
1971	10,3	12,1	1,85	1,84
1972	12,0	11,0	1,85	1,84
1973	18,5	12,9	1,84	1,80
1974	23,5	17,1	1,84	1,74
1975	20,4	15,8	1,84	1,74
1976	15,8	18,6	1,81	1,71
1977	13,0	11,7	1,80	1,71
1978	13,3	14,1	1,79	1,68
1979	13,3	12,7	1,79	1,67
1980	15,7	15,3	1,78	1,69
1981	18,1	12,1	1,79	1,67
1982	17,8	14,5	1,82	1,65
1983	12,9	12,1	1,82	1,62
1984	9,0	8,3	1,84	1,60
1985	6,4	7,5	1,86	1,60
1986	3,5	5,3	1,87	1,62
1987	4,1	3,9	1,87	1,62
1988	2,9	3,9	1,87	1,64
1989	3,4	4,5	1,90	1,65
1990	3,4	4,4	1,92	1,64
1991	4,8	3,6	1,94	1,65
1992	4,4	4,4	1,93	1,64
1993 (2)	1,1	4,3	1,90	1,68
1994 (2)	0,5	4,9	1,89	1,66
1995	- 0,3	2,3	1,90	1,70
1996	- 2,9	2,3	1,91	1,80
1997	3,0	1,9	1,90	1,79
1998	3,3	1,3	1,91	1,79
1999	1,9	1,9	1,93	1,80
2000	2,2	1,7	1,94	1,79
2001	3,4	1,6	1,96	1,78
2002	3,4	2,4	1,95	1,74
2003	3,1	2,3	1,95	1,77
2004	3,6			

Source : INSEE, DADS de 1950 à 1995 ; estimations pour les années 1981, 1983 et 1990. Hors cotisations patronales pour les accidents du travail et les transports.

(1) Les salariés sont classés en fonction de leur salaire, dans l'ordre croissant, et répartis selon ce classement en dix groupes de même taille appelés déciles ; D1, D5 et D9 correspondent aux salaires supérieurs respectivement des déciles 1,5 (salaire médian) et 9. La reconstitution des déciles pour la période 1950- 1966 est fragile.

(2) D'importantes modifications de la chaîne d'exploitation des DADS (exhaustivité, redressement des postes annexes) rendent notamment les niveaux de 1993 non comparables à ceux de 1992 et 1994.



## VI. Marchés financiers

**VI.1 Principaux taux d'intérêt**

**VI.2 Cours des actions françaises**

**VI.3 Ventilation des crédits à l'économie par débiteur**

Tableau VI.1

## Principaux taux d'intérêt

(en %)

Années ou mois	Taux monétaire au jour le jour (1)	PIBOR à 3 mois (2)	Rendement des obligations publiques et semi- publiques d'une durée supérieure à 1 an	Taux du Livret A	Taux des Plans d'épargne logement (3)
<b>Données en moyenne annuelle</b>					
1970	8,68	8,93	8,55	4,75	7,90
1971	5,85	6,29	8,42	5,00	7,90
1972	4,96	5,51	8,01	5,00	7,23
1973	8,91	9,13	9,00	5,25	6,90
1974	12,91	13,02	11,00	6,25	7,40
1975	7,92	7,92	10,31	7,50	8,90
1976	8,56	8,69	10,51	6,50	8,90
1977	9,07	9,22	10,99	6,50	8,23
1978	7,98	8,16	10,61	6,50	7,90
1979	9,04	9,48	10,85	6,50	7,90
1980	11,84	12,21	13,78	7,25	7,90
1981	15,30	15,26	16,29	7,71	9,00
1982	14,87	14,62	16,00	8,50	9,00
1983	12,54	12,47	14,37	8,08	9,54
1984	11,74	11,70	13,40	7,13	9,62
1985	9,94	9,94	11,87	6,25	8,25
1986	7,74	7,71	9,12	5,00	6,50
1987	7,98	8,27	10,22	4,50	6,00
1988	7,52	7,94	9,22	4,50	6,00
1989	9,07	9,40	9,16	4,50	6,00
1990	9,96	10,32	10,42	4,50	6,00
1991	9,49	9,61	9,49	4,50	6,00
1992	10,35	10,35	8,98	4,50	6,00
1993	8,75	8,59	7,04	4,50	6,00
1994	5,70	5,85	7,52	4,50	5,69
1995	6,35	6,58	7,66	4,50	5,25
1996	3,73	3,94	6,51	3,66	5,25
1997	3,24	3,46	5,67	3,50	4,25
1998	3,35	3,56	4,82	3,23	4,11
1999	2,74	2,96	4,94	2,69	3,80
2000	4,12	4,39	5,89	2,63	4,05
2001	4,39	4,26	5,38	3,00	4,50
2002	3,29	3,32	5,26	3,00	4,50
2003	2,33	2,33	4,30	2,69	4,08
2004	2,05	2,11	4,25	2,25	3,50
<b>Données en moyenne mensuelle</b>					
2004 Janvier	2,04	2,09	4,36	2,25	3,50
Février	2,03	2,07	4,35	2,25	3,50
Mars	2,01	2,03	4,22	2,25	3,50
Avril	2,08	2,05	4,08	2,25	3,50
Mai	2,02	2,09	4,38	2,25	3,50
Juin	2,03	2,11	4,43	2,25	3,50
Juillet	2,07	2,12	4,46	2,25	3,50
Août	2,04	2,11	4,42	2,25	3,50
Septembre	2,05	2,12	4,21	2,25	3,50
Octobre	2,11	2,15	4,13	2,25	3,50
Novembre	2,09	2,17	4,03	2,25	3,50
Décembre	2,05	2,17	3,87	2,25	3,50
2005 Janvier	2,08	2,15	3,96	2,25	3,50
Février	2,06	2,14	3,85	2,25	3,50
Mars	2,06	2,14	4,00	2,25	3,50
Avril	2,08	2,14	3,92	2,25	3,50
Mai	2,07	2,13	3,70	2,25	3,50
Juin	2,06	2,11	3,56	2,25	3,50
Juillet	2,07	2,12	3,41	2,25	3,50
Août	2,06	2,13	3,49	2,00	3,50

Source : Banque de France, OCDE.

(1) À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 : EONIA pour Euro OverNight Index Average, taux moyen au jour le jour de la zone euro.

(2) PIBOR pour Paris Inter-Bank Offered Rate, taux d'intérêt inter-bancaire offert à Paris.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 : EURIBOR à 3 mois pour EURO Inter-Bank Offered Rate, taux inter-bancaire sur la zone euro.

(3) Y compris prime d'État.

Tableau VI.2

## Cours des actions françaises

(en indice et en glissement annuel en %)

Années ou mois	Évolution du cours des actions sur l'ensemble des marchés français*	Indice CAC40** Base 1000 au 1/01/1988		Indice SBF 250** (1) Base 1000 au 1/01/1991	
		Niveau	Évolution en %	Niveau	Évolution en %
<b>Indice en moyenne annuelle et variation en glissement annuel de moyennes annuelles</b>					
1974	- 26,7	-	-	-	-
1975	5,5	-	-	-	-
1976	3,2	-	-	-	-
1977	-13,6	-	-	-	-
1978	29,2	-	-	-	-
1979	32,6	-	-	-	-
1980	24,3	-	-	-	-
1981	- 13,9	-	-	-	-
1982	- 7,9	-	-	-	-
1983	24,7	-	-	-	-
1984	36,9	-	-	-	-
1985	22,0	-	-	-	-
1986	58,5	-	-	-	-
1987	13,9	-	-	-	-
1988	- 11,0	1 248	-	-	-
1989	42,7	1 764	41,3	-	-
1990	1,7	1 838	4,2	-	-
1991	- 2,8	1 768	-3,8	1 131,7	-
1992	6,5	1 854	4,9	1 169,1	3,3
1993	10,6	2 017	8,8	1 300,3	11,2
1994	7,2	2 058	2,0	1 378,5	6,0
1995	- 7,6	1 871	-9,1	1 237,8	-10,2
1996	15,6	2 080	11,1	1 408,9	13,8
1997	31,3	2 756	32,5	1 819,2	29,1
1998	32,9	3 698	34,2	2 379,5	30,8
1999	22,1	4 545	22,9	2 903,9	22,0
2000	37,8	6 265	37,9	3 981,5	37,1
2001	- 18,5	5 016	- 19,9	3 220,6	- 19,1
2002	- 22,1	3 792	- 24,4	2 520,3	- 21,7
2003	- 14,6	3 116	- 17,8	2 107,6	- 16,4
2004	19,7	3 685	18,3	2 518,2	19,5
<b>Indice en moyenne mensuelle et variation en glissement annuel de moyennes mensuelles</b>					
2003 Janvier	21,7	3 633,4	19,5	2 469,6	21,0
Février	33,5	3 681,4	31,0	2 516,2	33,3
Mars	38,3	3 655,5	35,8	2 507,0	38,8
Avril	32,3	3 744,7	30,3	2 559,4	33,0
Mai	24,1	3 631,8	23,1	2 472,9	24,1
Juin	20,6	3 709,3	19,2	2 524,4	20,5
Juillet	17,7	3 630,4	16,0	2 483,8	17,3
Août	11,9	3 568,6	10,1	2 440,8	11,2
Septembre	11,1	3 678,2	10,5	2 510,8	11,0
Octobre	12,3	3 700,5	11,7	2 532,2	11,9
Novembre	11,7	3 787,8	11,3	2 591,6	11,2
Décembre	10,4	3 796,4	8,8	2 610,0	9,8
2004 Janvier	8,3	3 863,0	6,3	2 666,8	8,0
Février	10,3	3 991,2	8,4	2 766,9	10,0
Mars	12,2	4 061,2	11,1	2 812,1	12,2
Avril	9,3	4 027,7	7,6	2 789,4	9,0
Mai	13,4	4 049,4	11,5	2 800,5	13,2
Juin	15,5	4 193,2	13,0	2 909,3	15,2
Juillet	22,2	4 359,5	20,1	3 028,7	21,9
Août	26,7	4 445,0	24,6	3 091,9	26,7

Sources : OCDE\*, Banque de France\*\*

(1) SBF : Sociétés des Bourses Françaises.

Tableau VI.3

**Ventilation des crédits à l'économie par débiteur**  
 (en points de PIB)

<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>						
Années	Total	Ménages	Sociétés non financières	Administrations publiques	Reste du monde	Autres (1)
1978	79,2	17,9	45,5	10,7	3,4	1,7
1979	79,8	20,6	43,1	10,7	3,7	1,6
1980	81,1	21,9	42,9	10,2	4,4	1,7
1981	83,7	22,3	43,4	9,7	6,5	1,8
1982	85,7	23,4	43,0	9,7	7,8	1,8
1983	87,5	24,2	43,7	9,9	8,0	1,8
1984	89,8	25,4	43,3	10,5	8,8	1,8
1985	89,7	26,8	42,4	11,0	7,8	1,7
1986	86,8	27,1	40,3	11,0	6,7	1,7
1987	90,3	29,3	41,3	11,4	6,6	1,7
1988	93,4	30,6	43,2	11,0	6,8	1,8
1989	95,8	30,9	46,8	10,3	6,1	1,8
1990	100,0	32,8	49,5	10,6	5,4	1,7
1991	101,1	33,2	49,8	10,7	5,4	1,9
1992	101,2	33,3	48,7	11,4	6,0	1,9
1993	98,1	35,2	44,4	12,0	6,5	1,8
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>						
Années	Total	Ménages	Sociétés non financières	Administrations publiques	Reste du monde	Autres (1)
1994	97,4	34,0	42,1	13,6	5,8	1,9
1995	94,6	33,1	39,8	14,5	5,3	1,8
1996	90,7	33,4	37,2	13,0	5,3	1,8
1997	90,2	33,6	36,7	12,1	5,8	2,1
1998	86,4	33,3	35,0	10,5	5,4	2,2
1999	88,4	34,5	35,9	9,7	5,9	2,4
2000	90,2	34,8	37,1	9,2	6,4	2,8
2001	89,7	35,4	36,5	8,3	6,6	2,9
2002	88,4	35,8	35,5	8,2	5,8	3,0
2003	88,2	37,4	33,5	8,9	5,5	2,8
2004	90,1	39,3	33,8	8,7	5,6	2,7

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux.

(1) Autres : Sociétés d'assurance et institutions sans but lucratif au service des ménages.

# VII. Finances publiques

**VII.1 Capacité ou besoin de financement des administrations publiques**

**VII.2 Capacité ou besoin de financement des régimes de sécurité sociale (hors hôpitaux)**

**VII.3 Part des dépenses publiques dans le PIB**

**VII.4 Part des prélèvements obligatoires dans le PIB**

**VII.5 Dépenses et recettes des Administrations Publiques (APU)**

**VII.6 Dépenses et recettes de l'État**

**VII.7 Dépenses et recettes des Administrations de Sécurité Sociale (ASSO)**

**VII.8 Dépenses et recettes des Organismes Divers d'Administration Centrale (ODAC)**

**VII.9 Dépenses et recettes des Administrations Publiques locales (APUL)**

**VII.10 Structure de la dette publique au sens de Maastricht**

**VII.11 Lois de finances initiales et exécution budgétaire**

## Définitions

Les **dépenses publiques** sont les dépenses effectuées par les administrations publiques (**APU**). Ces dernières sont financées par des prélèvements obligatoires et des emprunts, produisent des services non marchands et effectuent des opérations de redistribution. Elles comprennent :

- les APU centrales : **État** et organismes divers d'administration centrale (**ODAC**) dont l'action est financée au niveau national (ANPE, CNRS, universités...);
- les APU locales (**APUL**) : collectivités locales (régions, départements, communes et organismes en dépendant), et organismes divers d'administration locale (**ODAL**) dont l'action est financée localement (lycées, collèges, chambres de commerce et d'industrie, crèches ...);
- les administrations de sécurité sociale (**ASSO**) : régimes d'assurance sociale et organismes financés par ceux- ci.

Tableau VII.1

### Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Administrations publiques (1)	État	Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale
<b>en milliards d'euros</b>					
2004	- 60,1	- 52,2	9,9	- 1,9	- 15,9
<b>en points de PIB</b>					
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>					
1978	- 1,3	- 0,9	0,1	- 0,9	0,4
1979	- 0,1	- 0,7	0,1	- 0,9	1,2
1980	0,0	- 0,6	0,2	- 0,8	1,1
1981	- 2,2	- 1,7	0,1	- 0,9	0,3
1982	- 2,9	- 2,3	0,1	- 1,1	0,4
1983	- 2,8	- 2,7	0,0	- 0,9	0,9
1984	- 2,8	- 2,9	0,0	- 0,7	0,7
1985	- 3,0	- 2,9	0,0	- 0,6	0,5
1986	- 3,2	- 2,3	- 0,1	- 0,6	- 0,3
1987	- 2,0	- 2,0	0,1	- 0,4	0,3
1988	- 2,5	- 2,3	0,0	- 0,5	0,3
1989	- 1,8	- 1,9	0,1	- 0,4	0,4
1990	- 2,1	- 2,1	0,1	- 0,3	0,1
1991	- 2,4	- 1,9	0,1	- 0,4	- 0,2
1992	- 4,2	- 3,3	0,0	- 0,5	- 0,4
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>					
1993	- 6,0	- 4,8	0,1	- 0,2	- 1,0
1994	- 5,5	- 4,8	0,1	- 0,2	- 0,6
1995	- 5,5	- 4,1	- 0,5	- 0,2	- 0,7
1996	- 4,1	- 3,7	0,1	0,1	- 0,5
1997 (2)	- 3,0	- 3,5	0,7	0,2	- 0,4
1998	- 2,6	- 2,9	0,2	0,3	- 0,1
1999	- 1,7	- 2,6	0,3	0,3	0,3
2000	- 1,5	- 2,5	0,3	0,2	0,5
2001	- 1,6	- 2,4	0,3	0,1	0,4
2002	- 3,2	- 3,6	0,6	0,1	- 0,2
2003	- 4,2	- 3,9	0,3	0,0	- 0,6
2004	- 3,6	- 3,2	0,6	- 0,1	- 1,0

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPE.

(1) Total des postes de l'État, des ODAC, des APUL et des Administrations de Sécurité sociale.

(2) En 1997, la capacité de financement des administrations publiques s'entend y compris soulté France Télécom, et, à partir de 1999, y compris dotations en capital à Réseau Ferré de France.

Tableau VII.2

**Capacité (+) ou besoin (-) de financement  
des régimes de sécurité sociale (hors hôpitaux)**

(en points de PIB)

Années	Régime général	Régimes d'indemnisation du chômage	Fonds spéciaux (dont FSV)	Régimes complémentaires	Autres régimes (1)	Total des régimes de sécurité sociale (2)
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>						
1992		-	-	-	-	- 0,41
1993	-	-	-	-	-	- 0,89
1994	-	-	-	-	-	- 0,51
1995	- 0,88	0,29	0,01	- 0,08	- 0,05	- 0,71
1996	- 0,61	0,29	- 0,01	- 0,11	- 0,01	- 0,46
1997	- 0,36	- 0,04	0,01	- 0,02	- 0,04	- 0,47
1998	- 0,24	0,01	0,02	0,06	0,03	- 0,12
1999	0,01	0,14	0,00	0,14	- 0,02	0,27
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>						
2000	0,15	0,11	- 0,10	0,26	0,03	0,44
2001	0,11	- 0,09	- 0,02	0,30	0,07	0,37
2002	- 0,32	- 0,31	- 0,05	0,44	0,01	- 0,24
2003	- 0,75	- 0,35	0,03	0,44	0,04	- 0,59
2004	- 0,89	- 0,29	- 0,01	0,34	- 0,05	- 0,90

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes Nationaux ; retraitement DGTPE.

(1) Les autres régimes regroupent les régimes particuliers de salariés (régimes des marins, des mineurs ou des agents des collectivités locales), les régimes de non-salariés (caisses des artisans et des professions libérales) et les régimes agricoles.

(2) Ne figurent ici que les régimes de sécurité sociale. Par rapport aux administrations de sécurité sociale, ils n'intègrent pas les organismes dépendant des administrations de sécurité sociale (ODASS), essentiellement les hôpitaux.

## Part des dépenses publiques dans le PIB

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Administrations publiques <sup>(1)</sup>						État						Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales				Administrations de sécurité sociale	
	Total des dépenses	Dont					Total des dépenses	Dont			Total des dépenses	Dont			Total des dépenses	Dont			
		Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)	Prestations (D62 + D63 partie)	Intérêts (D41)	FBCF (P51)		Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)	Intérêts (D4)		Total des dépenses	Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)	FBCF (P51)	Total des dépenses	Dont prestations sociales et transferts sociaux (D62 + D63 partie)		
<b>en milliards d'euros</b>																			
2004	<b>881,8</b>	87,3	221,8	384,0	45,3	52,5	<b>374,6</b>	21,9	110,7	38,5	<b>56,5</b>	<b>178,7</b>	38,1	51,4	36,0	<b>403,3</b>	307,0		
<b>en points de PIB</b>																			
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>																			
1978	<b>44,7</b>	5,1	12,6	18,7	1,3	3,1	<b>22,1</b>	2,2	7,3	0,6	<b>3,1</b>	<b>7,6</b>	1,1	1,8	1,9	<b>18,9</b>	14,6		
1979	<b>45,3</b>	5,0	12,6	19,1	1,4	3,1	<b>22,4</b>	2,2	7,1	0,7	<b>3,1</b>	<b>7,8</b>	1,1	1,9	2,0	<b>19,3</b>	14,9		
1980	<b>46,5</b>	5,3	12,9	19,6	1,4	3,2	<b>23,0</b>	2,3	7,3	0,7	<b>3,2</b>	<b>7,9</b>	1,2	1,9	2,1	<b>20,1</b>	15,6		
1981	<b>49,3</b>	5,5	13,3	20,9	1,9	3,3	<b>24,4</b>	2,4	7,4	1,2	<b>3,5</b>	<b>8,3</b>	1,2	2,0	2,1	<b>21,3</b>	16,6		
1982	<b>51,0</b>	5,7	13,7	21,7	2,0	3,4	<b>25,2</b>	2,5	7,6	1,2	<b>3,8</b>	<b>8,5</b>	1,3	2,1	2,2	<b>22,2</b>	17,4		
1983	<b>51,7</b>	5,8	13,8	22,0	2,5	3,1	<b>25,4</b>	2,5	7,5	1,6	<b>3,8</b>	<b>8,7</b>	1,3	2,2	2,1	<b>22,4</b>	17,5		
1984	<b>52,7</b>	5,8	13,8	22,5	2,6	3,1	<b>25,4</b>	2,5	7,5	1,7	<b>4,1</b>	<b>8,6</b>	1,3	2,3	2,0	<b>22,5</b>	17,5		
1985	<b>53,4</b>	5,9	13,8	22,8	2,8	3,2	<b>25,7</b>	2,5	7,4	1,8	<b>4,3</b>	<b>8,8</b>	1,4	2,3	2,1	<b>22,6</b>	17,6		
1986	<b>52,7</b>	5,6	13,7	22,6	2,8	3,2	<b>24,9</b>	2,4	7,7	1,8	<b>3,3</b>	<b>9,1</b>	1,7	2,5	2,1	<b>22,4</b>	17,5		
1987	<b>51,9</b>	5,8	13,3	22,1	2,7	3,2	<b>24,5</b>	2,5	7,4	1,7	<b>3,2</b>	<b>9,1</b>	1,7	2,5	2,1	<b>22,1</b>	17,2		
1988	<b>51,3</b>	5,8	12,8	22,0	2,6	3,5	<b>24,1</b>	2,6	7,1	1,7	<b>3,1</b>	<b>9,2</b>	1,7	2,4	2,3	<b>21,9</b>	17,2		
1989	<b>50,4</b>	5,6	12,5	21,8	2,7	3,5	<b>23,3</b>	2,4	6,9	1,8	<b>3,0</b>	<b>9,1</b>	1,6	2,4	2,4	<b>21,8</b>	17,1		
1990	<b>50,7</b>	5,6	12,5	21,8	2,9	3,5	<b>23,1</b>	2,3	6,9	2,0	<b>3,0</b>	<b>9,2</b>	1,6	2,4	2,3	<b>21,9</b>	17,2		
1991	<b>51,6</b>	5,7	12,7	22,2	3,0	3,6	<b>23,0</b>	2,4	6,9	2,1	<b>3,1</b>	<b>9,6</b>	1,7	2,5	2,5	<b>22,4</b>	17,6		
1992	<b>52,9</b>	5,8	13,0	22,7	3,2	3,7	<b>23,7</b>	2,4	7,1	2,3	<b>3,3</b>	<b>9,8</b>	1,8	2,6	2,5	<b>23,2</b>	18,1		
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>																			
1993	<b>54,2</b>	6,0	13,4	22,9	3,3	3,5	<b>24,3</b>	2,7	7,3	2,4	<b>3,4</b>	<b>9,4</b>	1,6	2,6	2,3	<b>23,8</b>	18,1		
1994	<b>54,2</b>	5,5	13,4	22,8	3,4	3,4	<b>24,2</b>	2,1	7,2	2,5	<b>3,1</b>	<b>9,8</b>	1,7	2,6	2,3	<b>23,7</b>	17,9		
1995	<b>54,5</b>	5,5	13,6	22,8	3,5	3,2	<b>23,6</b>	1,8	7,3	2,7	<b>3,8</b>	<b>9,9</b>	1,8	2,7	2,2	<b>23,8</b>	17,9		
1996	<b>54,6</b>	5,6	13,8	22,9	3,7	3,2	<b>23,9</b>	1,9	7,4	2,8	<b>3,4</b>	<b>10,1</b>	1,9	2,7	2,1	<b>23,9</b>	18,1		
1997	<b>53,8</b>	5,7	13,6	23,0	3,5	2,9	<b>23,8</b>	1,9	7,3	2,7	<b>3,4</b>	<b>9,6</b>	2,1	2,7	1,9	<b>23,7</b>	18,1		
1998	<b>52,8</b>	5,1	13,5	22,6	3,4	2,8	<b>22,9</b>	1,4	7,2	2,6	<b>3,4</b>	<b>9,5</b>	2,0	2,8	1,9	<b>23,4</b>	17,8		
1999	<b>52,7</b>	5,1	13,6	22,6	3,1	2,9	<b>23,2</b>	1,4	7,1	2,5	<b>3,3</b>	<b>9,6</b>	2,1	2,9	2,0	<b>23,3</b>	17,7		
2000	<b>51,7</b>	5,2	13,3	22,1	3,0	3,1	<b>22,2</b>	1,4	7,0	2,5	<b>3,3</b>	<b>9,8</b>	2,2	2,9	2,2	<b>22,9</b>	17,5		
2001	<b>51,7</b>	4,9	13,3	22,1	3,1	3,0	<b>22,1</b>	1,3	6,9	2,5	<b>3,5</b>	<b>9,7</b>	2,0	2,9	2,1	<b>23,2</b>	17,7		
2002	<b>52,7</b>	5,1	13,5	22,6	3,0	2,9	<b>22,6</b>	1,3	6,9	2,5	<b>3,6</b>	<b>10,0</b>	2,1	3,0	2,0	<b>23,7</b>	18,1		
2003	<b>53,7</b>	5,2	13,6	23,2	2,9	3,1	<b>22,3</b>	1,3	6,9	2,4	<b>3,6</b>	<b>10,4</b>	2,2	3,1	2,1	<b>24,4</b>	18,6		
2004	<b>53,5</b>	5,3	13,5	23,3	2,7	3,2	<b>22,7</b>	1,3	6,7	2,3	<b>3,4</b>	<b>10,8</b>	2,3	3,1	2,2	<b>24,5</b>	18,6		

Source : INSEE, Bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPÉ.

(1) Total des postes de l'Etat, des ODAC, des APUL et des ASSO consolidés au niveau des APU.

## Part des prélevements obligatoires dans le PIB

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	État						Administrations publiques locales					Administrations de la sécurité sociale				ODAC	Union européenne	Total des administrations publiques
	Taxe sur la valeur ajoutée	TIPP	Impôt sur le revenu	Impôt sur les sociétés	Autres <sup>(1)</sup>	Total	Taxe professionnelle	Taxe foncière	Taxe d'habitation	Autres <sup>(2)</sup>	Total	CSG	Cotisations sociales <sup>(3)</sup>	Autres <sup>(4)</sup>	Total			
<b>niveau en milliards d'euros</b>																		
2004	121,0	19,8	46,8	38,7	42,1	268,5	20,0	18,8	10,6	38,6	88,0	66,2	259,9	12,1	338,3	15,8	5,3	715,8
<b>part dans le PIB en %, base 1980 des comptes nationaux</b>																		
1970	8,6	1,4	3,3	2,1	3,0	18,4	0,9	0,5	0,4	1,6	3,4	0,0	12,7	0,4	13,1	0,2	0,0	35,1
1971	8,7	1,3	3,2	1,9	2,4	17,5	0,8	0,5	0,4	1,7	3,4	0,0	12,9	0,4	13,3	0,1	0,2	34,5
1972	8,8	1,3	3,3	1,9	2,2	17,5	0,8	0,5	0,4	2,0	3,6	0,0	13,0	0,4	13,4	0,1	0,2	34,9
1973	8,2	1,3	3,0	2,0	3,0	17,4	1,2	0,7	0,6	1,3	3,7	0,0	13,1	0,5	13,6	0,2	0,2	35,0
1974	8,5	1,2	3,5	2,7	1,3	17,2	0,7	0,1	0,2	2,7	3,8	0,0	13,6	0,5	14,1	0,2	0,3	35,5
1975	8,2	1,1	3,3	1,8	1,9	16,3	1,2	0,5	0,6	1,8	4,1	0,0	15,0	0,8	15,8	0,2	0,5	36,9
1976	8,8	1,0	3,8	2,1	1,8	17,5	1,1	0,7	0,5	1,7	4,1	0,0	15,5	0,9	16,4	0,1	0,6	38,7
1977	7,8	1,2	4,0	2,0	1,9	16,9	1,1	0,6	0,6	2,0	4,2	0,0	16,1	0,7	16,8	0,2	0,6	38,7
1978	8,0	1,4	3,9	1,7	1,7	16,7	1,0	0,6	0,6	2,1	4,3	0,0	16,1	0,7	16,7	0,1	0,7	38,6
1979	8,3	1,7	4,0	1,8	1,6	17,3	1,1	0,7	0,5	2,2	4,4	0,0	17,0	0,6	17,6	0,1	0,7	40,2
<b>part dans le PIB en %, base 1995 des comptes nationaux</b>																		
1980	8,2	1,4	4,0	1,9	3,4	18,9	1,1	0,7	0,5	1,0	3,3	0,0	17,4	0,3	17,6	0,3	0,6	40,7
1981	8,2	1,4	4,2	1,9	3,3	19,0	1,1	0,7	0,5	1,0	3,4	0,0	17,4	0,3	17,7	0,3	0,7	41,1
1982	8,5	1,4	4,3	2,0	2,9	19,0	1,2	0,7	0,5	1,1	3,5	0,0	17,9	0,4	18,3	0,3	0,8	41,8
1983	8,4	1,4	4,3	1,6	3,3	18,9	1,2	0,7	0,6	1,1	3,7	0,0	18,4	0,6	19,0	0,3	0,8	42,7
1984	8,2	1,4	4,3	1,6	3,2	18,8	1,4	0,9	0,6	1,4	4,2	0,0	18,8	0,6	19,4	0,4	0,8	43,6
1985	8,3	1,7	4,2	1,6	3,1	19,0	1,3	0,9	0,6	1,5	4,3	0,0	19,0	0,3	19,2	0,4	0,8	43,7
1986	8,0	1,8	4,2	1,7	3,0	18,7	1,3	0,9	0,6	1,6	4,4	0,0	18,6	0,1	18,7	0,4	1,0	43,2
1987	8,1	1,8	4,0	1,9	2,9	18,7	1,2	1,0	0,6	1,8	4,6	0,0	18,8	0,2	19,0	0,5	1,0	43,8
1988	8,0	1,8	3,7	2,0	2,6	18,2	1,3	1,0	0,6	1,8	4,6	0,0	18,6	0,2	18,8	0,4	1,1	43,0
1989	7,8	1,8	3,6	2,1	2,6	17,9	1,2	0,9	0,6	1,8	4,6	0,0	18,8	0,2	19,0	0,3	1,0	42,8
1990	7,6	1,7	3,7	2,1	2,3	17,5	1,3	1,0	0,5	2,0	4,8	0,0	18,9	0,4	19,2	0,4	0,9	42,8
1991	7,3	1,7	4,1	1,7	2,5	17,4	1,4	1,0	0,5	2,1	5,0	0,4	18,9	0,1	19,4	0,4	1,0	43,1
1992	7,2	1,7	4,1	1,4	2,2	16,7	1,5	0,9	0,6	2,0	5,0	0,6	18,6	0,4	19,6	0,4	0,9	42,7
<b>part dans le PIB en %, base 2000 des comptes nationaux</b>																		
1993	7,1	1,7	4,0	1,4	1,8	15,9	1,5	1,0	0,7	2,0	5,2	0,8	18,4	0,6	19,8	0,4	0,8	42,1
1994	7,2	1,9	3,7	1,5	1,7	15,9	1,5	1,0	0,7	2,1	5,4	1,2	18,2	0,7	20,1	0,4	0,8	42,6
1995	7,2	1,8	3,6	1,6	1,7	15,9	1,6	1,1	0,7	2,1	5,4	1,2	18,1	0,9	20,2	0,4	0,8	42,7
1996	7,5	1,8	3,5	1,8	2,0	16,7	1,6	1,1	0,7	2,1	5,6	1,2	18,2	0,9	20,3	0,6	0,7	43,9
1997	7,6	1,8	3,2	2,1	2,2	16,8	1,5	1,1	0,7	2,3	5,6	1,8	17,6	0,9	20,3	0,6	0,7	44,1
1998	7,4	1,8	3,2	2,1	2,1	16,7	1,5	1,1	0,7	2,3	5,6	3,9	15,5	1,0	20,4	0,7	0,6	44,0
1999	7,5	1,8	3,4	2,5	2,3	17,4	1,4	1,1	0,7	2,3	5,5	4,0	15,8	1,0	20,8	0,7	0,6	44,9
2000	7,2	1,7	3,4	2,6	1,7	16,5	1,3	1,1	0,6	2,1	5,2	4,1	15,6	1,5	21,1	0,7	0,6	44,1
2001	7,0	1,5	3,2	2,7	1,7	16,1	1,3	1,1	0,6	2,0	5,0	4,1	15,6	1,7	21,4	0,7	0,6	43,8
2002	6,9	1,5	2,9	2,4	1,7	15,5	1,2	1,1	0,6	2,1	4,9	4,0	15,7	1,7	21,4	0,9	0,5	43,1
2003	6,8	1,5	3,0	2,2	1,7	15,2	1,2	1,1	0,6	2,1	5,0	4,0	15,9	1,8	21,6	0,9	0,4	43,1
2004	7,2	1,2	2,8	2,5	2,5	16,3	1,2	1,1	0,6	2,3	5,3	4,0	15,8	0,7	20,5	1,0	0,3	43,4

Sources : Comptes de la nation - INSEE, bases 1980, 1995 et 2000 des comptes nationaux, DGTPPE.

(1) Déduction faite des transferts fiscaux de l'État aux collectivités locales et à la sécurité sociale et des impôts dus non recouvrables.

(2) Principalement la fiscalité indirecte locale et les transferts de recettes fiscales en provenance de l'État.

(3) Déduction faite des cotisations dues non recouvrables.

(4) Impôts propres, transferts du BAPSA et prélevements sur tabacs et alcools.

NB : A noter en 2004, la budgétisation du FOREC (Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale) et le transfert d'une part des recettes de la TIPP aux départements.

## Dépenses et recettes des Administrations Publiques

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																									
		Base 1995 des comptes nationaux												Base 2000 des comptes nationaux													
		2004	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>DÉPENSES</b>																											
Consommations intermédiaires	87,3	5,3	5,5	5,7	5,8	5,8	5,9	5,6	5,8	5,8	5,6	5,6	5,7	5,8	6,0	5,5	5,5	5,6	5,7	5,1	5,1	5,2	4,9	5,1	5,2	5,3	
Rémunérations des salariés	221,8	12,9	13,3	13,7	13,8	13,8	13,8	13,7	13,3	12,8	12,5	12,5	12,7	13,0	13,4	13,4	13,6	13,8	13,6	13,5	13,6	13,3	13,3	13,5	13,6	13,5	
Autres dépenses de fonctionnement	7,8	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Intérêts	45,3	1,4	1,9	2,0	2,5	2,6	2,8	2,8	2,7	2,6	2,7	2,9	3,0	3,2	3,3	3,4	3,5	3,7	3,5	3,4	3,1	3,0	3,1	3,0	2,9	2,7	2,7
Prestations sociales et transferts sociaux	384,0	19,6	20,9	21,7	22,0	22,5	22,8	22,6	22,1	22,0	21,8	21,8	22,2	22,7	22,9	22,8	22,8	22,9	23,0	22,6	22,6	22,1	22,1	22,6	23,2	23,3	23,3
Subventions	24,8	2,1	2,3	2,4	2,4	2,7	2,6	2,6	2,5	2,1	2,0	1,8	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,7	1,6	1,5	1,5
Autres transferts	56,0	1,4	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	1,6	1,8	2,1	1,9	2,1	2,1	2,3	3,1	3,5	3,7	3,3	3,1	3,2	3,3	3,1	3,1	3,4	3,5	3,4	3,4
Acquisition d'actifs non financiers	54,8	3,4	3,4	3,6	3,3	3,2	3,4	3,4	3,2	3,6	3,7	3,6	3,8	3,8	3,4	3,5	3,4	3,3	2,9	3,1	3,1	3,2	3,1	3,1	3,3	3,3	3,3
dont FBCF	52,5	3,2	3,3	3,4	3,1	3,1	3,2	3,2	3,2	3,5	3,5	3,5	3,6	3,7	3,5	3,4	3,2	3,2	2,9	2,8	2,9	3,1	3,0	2,9	3,1	3,2	3,2
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>881,8</b>	<b>46,5</b>	<b>49,3</b>	<b>51,0</b>	<b>51,7</b>	<b>52,7</b>	<b>53,4</b>	<b>52,7</b>	<b>51,9</b>	<b>51,3</b>	<b>50,4</b>	<b>50,7</b>	<b>51,6</b>	<b>52,9</b>	<b>54,2</b>	<b>54,2</b>	<b>54,5</b>	<b>54,6</b>	<b>53,8</b>	<b>52,8</b>	<b>52,7</b>	<b>51,7</b>	<b>51,7</b>	<b>52,7</b>	<b>53,7</b>	<b>53,5</b>	
<b>RECETTES</b>																											
Production et subventions d'exploitation	54,7	3,2	3,2	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,2	3,1	3,3	3,3	3,2	3,1	3,2	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3
Impôts et transferts de recettes fiscales	444,3	22,8	23,2	23,6	23,7	24,4	24,3	24,0	24,2	23,6	23,3	23,5	23,5	23,2	22,9	23,5	23,6	24,9	25,5	27,6	28,3	27,7	27,4	26,7	26,4	27,0	27,0
dont taxes et impôts sur production	252,9	15,0	15,1	15,3	15,3	15,7	15,8	15,4	15,5	15,3	14,9	14,8	14,6	14,4	14,6	15,0	15,2	15,9	15,9	15,8	15,8	15,2	14,8	14,9	14,9	15,3	
dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine	182,8	7,6	7,8	8,0	8,1	8,4	8,3	8,3	8,3	7,9	8,0	8,2	8,5	8,3	7,9	8,1	8,1	8,6	9,2	11,4	12,0	12,0	12,1	11,3	11,0	11,1	11,1
dont impôts en capital	8,5	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
dont transferts de recettes fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations sociales	298,1	19,3	19,3	20,0	20,4	20,8	20,8	20,3	20,5	20,3	20,4	20,5	20,4	20,7	20,6	20,4	20,3	20,4	20,0	17,9	18,1	17,9	17,9	18,0	18,2	18,1	18,1
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (nets)	-1,8	-0,3	-0,4	-0,7	-0,4	-0,6	-0,4	-0,4	-0,2	-0,3	-0,3	-0,5	-0,2	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1
Autres transferts courants	16,0	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	1,0	0,9	0,9	0,9	1,0	1,3	0,7	0,6	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0
Autres recettes	10,3	0,9	1,2	1,3	1,3	1,2	1,5	1,5	1,3	1,1	1,2	1,3	1,2	1,1	1,1	1,2	1,3	1,1	0,9	0,9	0,8	0,8	1,0	0,9	0,7	0,6	0,6
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>821,6</b>	<b>46,5</b>	<b>47,1</b>	<b>48,1</b>	<b>49,0</b>	<b>49,9</b>	<b>50,4</b>	<b>49,5</b>	<b>49,9</b>	<b>48,9</b>	<b>48,6</b>	<b>48,6</b>	<b>49,1</b>	<b>48,8</b>	<b>48,2</b>	<b>48,7</b>	<b>49,0</b>	<b>50,5</b>	<b>50,8</b>	<b>50,1</b>	<b>51,0</b>	<b>50,3</b>	<b>50,1</b>	<b>49,6</b>	<b>49,5</b>	<b>49,8</b>	
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT<sup>(1)</sup></b>																											
	- 60,1	0,0	- 2,2	- 2,9	- 2,8	- 2,8	- 3,0	- 3,2	- 2,0	- 2,5	- 1,8	- 2,1	- 2,4	- 4,2	- 6,0	- 5,5	- 4,1	- 3,0	- 2,6	- 1,7	- 1,5	- 1,6	- 3,2	- 4,2	- 3,6		

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPE.

(1) En 1997, la capacité de financement des administrations publiques s'entend y compris soulté France Télécom, et, à partir de 1999, y compris dotations en capital à Réseau Ferré de France.

## Dépenses et recettes de l'État

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																									
		Base 1995 des comptes nationaux											Base 2000 des comptes nationaux														
		2004	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>DÉPENSES</b>																											
Consommations intermédiaires	21,9	2,3	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,5	2,6	2,4	2,3	2,4	2,4	2,7	2,1	1,8	1,9	1,9	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	
Rémunérations des salariés	110,7	7,3	7,4	7,6	7,5	7,5	7,4	7,7	7,4	7,1	6,9	6,9	6,9	7,1	7,3	7,2	7,3	7,4	7,3	7,2	7,1	7,0	6,9	6,9	6,9	6,7	
Autres dépenses de fonctionnement	0,6	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Intérêts	38,5	0,7	1,2	1,2	1,6	1,7	1,8	1,8	1,7	1,7	1,8	2,0	2,1	2,3	2,4	2,5	2,7	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3	
Prestations sociales et transferts sociaux	47,3	2,7	2,8	2,9	2,9	3,3	3,5	3,4	3,3	3,1	3,1	2,9	2,9	2,8	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3	3,2	3,1	3,1	3,2	2,9	2,9	2,9	
Subventions	5,8	1,6	1,7	1,8	1,8	2,1	2,0	2,0	1,8	1,5	1,5	1,3	1,2	1,3	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	
Autres transferts	44,3	7,5	7,9	8,4	8,2	7,5	7,7	6,8	7,1	7,2	6,8	6,9	6,7	7,1	2,3	2,4	2,1	2,1	2,3	2,3	2,6	2,3	2,3	2,6	2,6	2,7	
Acquisition d'actifs non financiers	7,3	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,8	0,7	0,6	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,5	0,7	0,7	0,6	0,4	0,6	0,6	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	
dont FBCF	7,2	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>374,6</b>	<b>23,0</b>	<b>24,4</b>	<b>25,2</b>	<b>25,4</b>	<b>25,4</b>	<b>25,7</b>	<b>24,9</b>	<b>24,5</b>	<b>24,1</b>	<b>23,3</b>	<b>23,1</b>	<b>23,0</b>	<b>23,7</b>	<b>24,3</b>	<b>24,2</b>	<b>23,6</b>	<b>23,9</b>	<b>23,8</b>	<b>22,9</b>	<b>23,2</b>	<b>22,2</b>	<b>22,1</b>	<b>22,6</b>	<b>22,3</b>	<b>22,7</b>	
<b>RECETTES</b>																											
Production et subventions d'exploitation	5,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	
Impôts et transferts de recettes fiscales	262,2	18,8	19,0	19,3	18,9	18,9	19,0	18,6	18,4	18,0	17,8	17,5	17,2	16,7	15,9	15,9	15,8	16,5	16,5	16,4	17,1	16,3	16,0	15,2	14,8	15,9	
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	175,9	12,2	12,2	12,4	12,1	12,0	12,2	11,7	11,9	11,7	11,3	11,0	10,7	10,5	10,5	10,7	10,8	11,3	11,3	11,2	11,3	10,3	9,9	9,9	9,8	10,7	
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	95,3	7,0	7,2	7,4	7,1	7,2	7,3	7,3	7,2	6,9	7,0	7,2	7,1	6,7	6,1	5,8	5,8	6,0	5,9	6,0	6,5	6,7	6,7	6,0	5,6	5,8	
<i>dont impôts en capital</i>	8,5	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	-17,5	-0,7	-0,7	-0,7	-0,6	-0,6	-0,8	-0,8	-1,0	-0,9	-0,9	-1,1	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,2	-1,2	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	
Cotisations sociales	34,3	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (nets)	0,6	-0,1	-0,2	-0,5	-0,2	-0,4	-0,3	-0,2	0,0	-0,1	-0,2	-0,4	-0,1	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	0,0	0,0	
Autres transferts courants	13,9	0,5	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	0,6	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	
Autres recettes	5,6	0,3	0,5	0,6	0,7	0,5	0,7	0,8	0,7	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,8	0,9	0,6	0,5	0,6	0,5	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>322,4</b>	<b>22,3</b>	<b>22,6</b>	<b>23,0</b>	<b>22,6</b>	<b>22,5</b>	<b>22,8</b>	<b>22,6</b>	<b>22,5</b>	<b>21,8</b>	<b>21,4</b>	<b>21,0</b>	<b>21,2</b>	<b>20,4</b>	<b>19,5</b>	<b>19,5</b>	<b>19,5</b>	<b>20,2</b>	<b>20,2</b>	<b>20,0</b>	<b>20,6</b>	<b>19,8</b>	<b>19,7</b>	<b>19,0</b>	<b>18,4</b>	<b>19,6</b>	
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT <sup>(1)</sup></b>																											
		- 52,2	- 0,6	- 1,7	- 2,3	- 2,7	- 2,9	- 2,9	- 2,3	- 2,0	- 2,3	- 1,9	- 2,1	- 1,9	- 3,3	- 4,8	- 4,8	- 4,1	- 3,7	- 3,5	- 2,9	- 2,6	- 2,5	- 2,4	- 3,6	- 3,9	- 3,2

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPE.

(1) À partir de 1999, la capacité de financement de l'État s'entend y compris dotations en capital Réseau Ferré de France.

## Dépenses et recettes des Administrations de Sécurité sociale

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																									
		Base 1995 des comptes nationaux												Base 2000 des comptes nationaux													
		2004	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>DÉPENSES</b>																											
Consommations intermédiaires	18,4	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Rémunérations des salariés	49,5	2,7	2,8	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8	2,9	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	3,0	3,0	3,0
Autres dépenses de fonctionnement	4,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Intérêts	1,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prestations sociales et transferts sociaux	307,0	15,6	16,6	17,4	17,5	17,5	17,6	17,5	17,2	17,2	17,1	17,2	17,6	18,1	18,1	17,9	17,9	18,1	18,1	17,8	17,7	17,5	17,7	18,1	18,6	18,6	
Subventions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts	9,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Acquisition d'actifs non financiers	6,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4
<i>dont FBCF</i>	6,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>403,3</b>	<b>20,1</b>	<b>21,3</b>	<b>22,2</b>	<b>22,4</b>	<b>22,5</b>	<b>22,6</b>	<b>22,4</b>	<b>22,1</b>	<b>21,9</b>	<b>21,8</b>	<b>21,9</b>	<b>22,4</b>	<b>23,2</b>	<b>23,8</b>	<b>23,7</b>	<b>23,8</b>	<b>23,9</b>	<b>23,7</b>	<b>23,4</b>	<b>23,3</b>	<b>22,9</b>	<b>23,2</b>	<b>23,7</b>	<b>24,4</b>	<b>24,5</b>	
<b>RECETTES</b>																											
Production et subventions d'exploitation	14,5	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Impôts et transferts de recettes fiscales	78,3	0,4	0,5	0,5	0,8	0,9	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	1,0	1,0	1,4	1,9	2,1	2,1	2,8	4,9	5,0	5,6	5,8	5,7	5,7	4,8	
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	6,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	1,1	1,2	1,3	1,3	0,4	
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	67,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,6	0,9	1,2	1,3	1,3	1,9	4,0	4,1	4,2	4,3	4,1	4,1	4,1	
<i>dont impôts en capital</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	5,0	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Cotisations sociales	263,2	17,4	17,4	18,0	18,5	18,8	18,8	18,3	18,5	18,4	18,6	18,6	18,6	18,6	18,8	18,6	18,6	18,4	18,3	18,4	17,8	15,7	16,0	15,8	15,9	16,1	16,0
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (nets)	- 2,3	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1	
Autres transferts courants	32,6	2,5	2,7	3,1	3,1	2,6	2,6	2,2	2,3	2,3	2,1	1,9	1,9	2,1	1,8	1,9	1,8	1,9	1,9	1,8	1,8	1,2	1,1	1,1	1,1	2,0	
Autres recettes	1,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>387,4</b>	<b>21,2</b>	<b>21,5</b>	<b>22,5</b>	<b>23,3</b>	<b>23,2</b>	<b>23,1</b>	<b>22,1</b>	<b>22,4</b>	<b>22,1</b>	<b>22,1</b>	<b>22,1</b>	<b>22,3</b>	<b>22,7</b>	<b>22,8</b>	<b>23,1</b>	<b>23,1</b>	<b>23,4</b>	<b>23,3</b>	<b>23,2</b>	<b>23,6</b>	<b>23,4</b>	<b>23,5</b>	<b>23,7</b>	<b>23,5</b>		
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT</b>																											
	- 15,9	1,1	0,3	0,4	0,9	0,7	0,5	- 0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	- 0,2	- 0,4	- 1,0	- 0,6	- 0,7	- 0,5	- 0,4	- 0,1	0,3	0,5	0,4	- 0,2	- 0,6	- 1,0	

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPE.

## Dépenses et recettes des Organismes divers d'Administration Centrale

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																									
		Base 1995 des comptes nationaux												Base 2000 des comptes nationaux													
		2004	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>DÉPENSES</b>																											
Consommations intermédiaires	8,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	0,5
Rémunérations des salariés	10,3	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres dépenses de fonctionnement	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Intérêts	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Prestations sociales et transferts sociaux	15,0	0,2	0,3	0,4	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
Subventions	7,3	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	0,6	0,4
Autres transferts	4,8	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,3	0,3	0,9	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,3
Acquisition d'actifs non financiers	3,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
dont FBCF	3,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>56,5</b>	<b>3,2</b>	<b>3,5</b>	<b>3,8</b>	<b>3,8</b>	<b>4,1</b>	<b>4,3</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>	<b>3,8</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,4</b>	
<b>RECETTES</b>																											
Production et subventions d'exploitation	5,9	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Impôts et transferts de recettes fiscales	15,8	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,9	0,9	1,0	
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	7,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,5
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	8,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
<i>dont impôts en capital</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations sociales	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (nets)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts courants	43,1	2,6	2,7	2,9	2,8	2,9	3,2	2,5	2,6	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3	2,8	2,5	2,6	2,4	3,0	2,4	2,5	2,4	2,5	2,8	2,6	2,6	
Autres recettes	1,4	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>66,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,6</b>	<b>3,9</b>	<b>3,8</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>	<b>4,1</b>	<b>3,5</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,8</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT <sup>(1)</sup></b>																											
		<b>9,9</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>- 0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPE.

(1) En 1997, la capacité de financement des ODAC s'entend y compris soulté France Télécom.

## Dépenses et recettes des Administrations Publiques Locales

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																											
		Base 1995 des comptes nationaux												Base 2000 des comptes nationaux															
		2004	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004		
<b>DÉPENSES</b>																													
Consommations intermédiaires	38,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8	1,6	1,7	1,8	1,9	2,1	2,0	2,1	2,2	2,0	2,1	2,2	2,3			
Rémunérations des salariés	51,4	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3	2,3	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6	2,6	2,7	2,7	2,7	2,8	2,9	2,9	2,9	2,9	3,0	3,1	3,1		
Autres dépenses de fonctionnement	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		
Intérêts	2,8	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2		
Prestations sociales et transferts sociaux	14,7	1,1	1,1	1,1	1,2	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,4	0,4	0,5	0,6	0,9	0,9		
Subventions	11,6	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7		
Autres transferts	16,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0	1,3	1,2	1,3	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0		
Acquisition d'actifs non financiers	38,2	2,1	2,2	2,3	2,1	2,0	2,1	2,1	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	2,3	2,3	2,2	2,1	2,0	2,0	2,1	2,3	2,2	2,1	2,2	2,3				
dont FBCF	36,0	2,1	2,1	2,2	2,1	2,0	2,1	2,1	2,3	2,4	2,3	2,5	2,5	2,3	2,3	2,2	2,1	1,9	1,9	2,0	2,2	2,1	2,0	2,1	2,2				
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>178,7</b>	<b>7,9</b>	<b>8,3</b>	<b>8,5</b>	<b>8,7</b>	<b>8,6</b>	<b>8,8</b>	<b>9,1</b>	<b>9,1</b>	<b>9,2</b>	<b>9,1</b>	<b>9,2</b>	<b>9,6</b>	<b>9,8</b>	<b>9,4</b>	<b>9,8</b>	<b>9,9</b>	<b>10,1</b>	<b>9,6</b>	<b>9,5</b>	<b>9,6</b>	<b>9,8</b>	<b>9,7</b>	<b>10,0</b>	<b>10,4</b>	<b>10,8</b>			
<b>RECETTES</b>																													
Production et subventions d'exploitation	28,5	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7		
Impôts et transferts de recettes fiscales	88,0	3,3	3,4	3,5	3,7	4,2	4,3	4,4	4,6	4,6	4,6	4,8	5,0	5,0	5,2	5,4	5,4	5,6	5,6	5,6	5,5	5,2	5,0	4,9	5,0	5,3			
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	63,5	2,4	2,5	2,6	2,7	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6	3,6	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6	3,4	3,5	3,8				
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	11,9	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7		
<i>dont impôts en capital</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	12,6	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8		
Cotisations sociales	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (nets)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres transferts courants	57,7	2,8	2,8	2,9	3,0	2,6	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,7	2,8	2,1	2,4	2,7	2,7	2,8	2,4	2,4	2,6	2,9	3,0	3,4	3,5	3,5			
Autres recettes	2,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>176,8</b>	<b>7,1</b>	<b>7,3</b>	<b>7,5</b>	<b>7,8</b>	<b>7,9</b>	<b>8,2</b>	<b>8,6</b>	<b>8,7</b>	<b>8,7</b>	<b>8,7</b>	<b>9,0</b>	<b>9,2</b>	<b>9,3</b>	<b>9,2</b>	<b>9,6</b>	<b>9,7</b>	<b>10,1</b>	<b>9,9</b>	<b>9,8</b>	<b>9,9</b>	<b>10,0</b>	<b>9,8</b>	<b>10,1</b>	<b>10,4</b>	<b>10,7</b>			
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT</b>																													
	- 1,9	- 0,8	- 0,9	- 1,1	- 0,9	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,4	- 0,5	- 0,4	- 0,3	- 0,4	- 0,5	- 0,2	- 0,2	- 0,2	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	- 0,1				

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux, calculs DGTPE.

Tableau VII.10

## Structure de la dette publique au sens du traité de Maastricht<sup>(1)</sup>

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Administrations publiques	Sous- secteurs			
		État	Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale
<b>en milliards d'euros</b>					
2004	1 067,0	839,9	90,2	112,4	24,5
<b>en points de PIB</b>					
1978	21,0	12,8	0,3	6,9	1,0
1979	21,0	12,7	0,3	7,0	1,1
1980	20,8	12,4	0,3	7,0	1,1
1981	22,0	13,5	0,3	7,2	1,1
1982	25,3	16,5	0,3	7,4	1,1
1983	26,5	17,3	0,4	7,6	1,1
1984	28,8	19,1	0,4	8,0	1,4
1985	30,3	20,2	0,4	8,5	1,3
1986	30,9	21,1	0,5	8,5	0,7
1987	33,2	22,6	0,6	9,2	0,8
1988	33,1	23,2	0,2	8,9	0,9
1989	34,0	24,3	0,2	8,7	0,8
1990	35,3	25,6	0,2	8,7	0,8
1991	36,2	26,0	0,2	8,9	1,0
1992	39,8	28,9	0,2	9,0	1,6
1993	45,7	33,6	0,5	9,4	2,4
1994	48,9	37,2	0,5	9,4	1,8
1995	55,1	40,1	2,8	9,3	2,8
1996	57,6	42,6	4,3	9,2	1,6
1997	58,5	43,7	4,5	8,3	2,0
1998	58,7	45,3	4,3	8,1	1,1
1999	58,3	45,8	3,8	7,7	0,9
2000	56,7	44,8	3,5	7,4	0,9
2001	56,2	45,1	3,1	7,1	0,9
2002	58,2	47,5	2,8	6,8	1,1
2003	62,8	50,4	3,5	6,9	2,0
2004	64,7	51,0	5,5	6,8	1,5

Source : INSEE, Comptes nationaux, base 2000, calculs DGTPE.

(1) La dette au sens de Maastricht est la dette de l'ensemble des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale. Il s'agit d'une dette brute. Elle diffère de la dette au sens de la comptabilité nationale à trois niveaux : il s'agit d'une dette consolidée, exprimée en valeur nominale et elle exclut certaines formes d'endettement (crédits commerciaux, décalages comptables).

Tableau VII.11

**Lois de finances initiales (LFI) et exécution budgétaire (hors FMI)**

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	LFI	Exécution budgétaire									Soldes CST
		Solde général hors FMI hors FSC	Solde général hors FMI hors FSC	Solde général hors FMI	Solde du budget général	Dépenses du budget général	Recettes du budget général	dont			
		Recettes fiscales nettes	Prélèvements sur recettes	Recettes non fiscales	Fonds de concours						
<b>Niveau en milliards d'euros</b>											
2004	- 55,1	- 43,9	- 43,9	- 45,4	290,9	245,5	265,7	- 61,2	36,2	4,8	0,1
<b>Part dans le PIB</b>											
<b>Base 1980 des comptes nationaux</b>											
1970	0,0	0,1	0,1	0,4	19,8	20,2	19,2	- 1,2	1,8	0,4	- 0,3
1971	0,0	- 0,2	- 0,2	0,0	19,1	19,1	18,5	- 1,4	1,5	0,5	- 0,2
1972	0,0	0,0	0,2	0,4	18,6	19,0	18,7	- 1,5	1,3	0,5	- 0,2
1973	0,0	0,2	0,4	0,5	18,3	18,7	18,3	- 1,5	1,4	0,5	0,0
1974	0,0	0,4	0,4	1,4	18,2	19,7	19,3	- 1,6	1,5	0,5	- 1,0
1975	0,0	- 2,6	- 2,6	- 2,5	20,2	17,7	17,9	- 2,2	1,5	0,6	- 0,1
1976	0,0	- 1,2	- 1,0	- 1,3	19,7	18,4	18,7	- 2,3	1,3	0,6	0,2
1977	0,0	- 1,0	- 1,0	- 1,1	19,5	18,4	18,4	- 2,0	1,3	0,6	0,1
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>											
1978	- 0,4	- 1,5	- 1,7	- 1,5	19,0	17,5	17,7	- 2,0	1,3	0,5	- 0,2
1979	- 0,6	- 1,5	- 1,5	- 1,1	19,2	18,1	18,3	- 1,9	1,0	0,7	- 0,4
1980	- 1,1	- 1,0	- 0,8	- 1,2	19,8	18,6	18,9	- 2,0	1,0	0,7	0,4
1981	- 0,9	- 2,4	- 1,9	- 2,3	21,3	19,0	19,1	- 2,0	1,2	0,7	0,3
1982	- 2,5	- 2,6	- 2,4	- 2,3	21,9	19,5	19,5	- 2,1	1,4	0,7	- 0,1
1983	- 2,8	- 3,1	- 3,3	- 3,3	22,2	18,9	19,2	- 2,4	1,4	0,7	- 0,1
1984	- 2,8	- 3,3	- 3,5	- 3,3	22,1	18,8	19,0	- 2,4	1,5	0,8	- 0,2
1985	- 2,9	- 3,2	- 3,3	- 3,2	22,0	18,8	19,1	- 2,5	1,4	0,8	- 0,1
1986	- 2,8	- 2,7	- 2,9	- 2,9	21,6	18,7	19,0	- 2,6	1,4	0,9	0,1
1987	- 2,4	- 2,2	- 2,5	- 2,1	20,7	18,7	19,3	- 2,8	1,4	0,9	- 0,5
1988	- 2,0	- 2,0	- 1,7	- 1,8	19,8	18,0	18,9	- 3,0	1,5	0,7	0,1
1989	- 1,6	- 1,6	- 1,6	- 1,4	19,4	18,0	18,6	- 3,0	1,7	0,6	- 0,3
1990	- 1,4	- 1,4	- 1,5	- 1,5	19,4	17,9	18,2	- 2,8	1,9	0,7	0,0
1991	- 1,2	- 1,9	- 1,9	- 1,6	19,4	17,8	17,8	- 3,1	2,3	0,8	- 0,3
1992	- 1,3	- 3,2	- 3,1	- 2,9	20,0	17,1	17,1	- 3,1	2,3	0,8	- 0,2
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>											
1993	- 2,3	- 4,3	- 4,3	- 4,0	20,5	16,5	16,5	- 3,2	2,4	0,8	- 0,3
1994	- 4,0	- 3,9	- 4,0	- 3,6	20,5	16,8	16,6	- 3,1	2,6	0,8	- 0,3
1995	- 3,5	- 4,1	- 4,1	- 3,9	20,4	16,5	16,6	- 3,0	2,1	0,8	- 0,2
1996	- 3,6	- 3,7	- 3,7	- 3,7	20,4	16,7	16,9	- 3,0	2,0	0,9	0,0
1997	- 3,4	- 3,2	- 3,2	- 3,2	19,9	16,7	17,0	- 3,0	1,9	0,8	0,0
1998	- 3,0	- 2,8	- 2,9	- 2,9	19,3	16,4	16,7	- 2,9	1,8	0,7	0,1
1999	- 2,6	- 2,3	- 2,3	- 2,4	19,3	16,9	17,5	- 3,0	1,9	0,5	0,1
2000	- 2,3	- 2,0	- 2,0	- 2,0	18,2	16,2	16,7	- 3,0	2,1	0,4	0,0
2001	- 1,9	- 2,2	- 2,2	- 2,1	18,1	15,8	16,5	- 3,1	2,3	0,3	0,0
2002	- 2,0	- 3,2	- 3,2	- 3,2	18,1	14,9	15,5	- 3,2	2,3	0,3	0,0
2003	- 2,8	- 3,6	- 3,6	- 3,6	17,7	14,1	15,1	- 3,3	2,1	0,3	0,0
2004	- 3,5	- 2,8	- 2,8	- 2,9	18,4	15,5	16,8	- 3,9	2,3	0,3	0,0

Source : Direction du Budget.

## VIII. Protection sociale

**VIII.1 Répartition des prestations par risque - Champ de la protection sociale**

**VIII.2 Répartition des prestations par risque - Champ des administrations de sécurité sociale**

**VIII.3 Composition des dépenses relatives à la santé - Champ de la protection sociale**

**VIII.4 Composition des dépenses relatives à la santé - Champ des administrations de sécurité sociale**

**VIII.5 Barèmes des principaux minima sociaux pour une personne seule**

**VIII.6 Effectifs d'allocataires des principaux minima sociaux**

### Définitions

Entrent dans le champ de la **protection sociale** toutes les prestations en espèces reçues par les ménages, quel que soit le gestionnaire : régime général, fonction publique, employeur, association...

Dans l'approche « **administrations de la sécurité sociale** », on ne considère que les fonds gérés par les administrations de sécurité sociale. En particulier, le régime des fonctionnaires n'en fait pas partie, de sorte que les prestations retraites versées aux anciens salariés de la fonction publique n'y figurent pas. Autre exemple, les suppléments familiaux directement accordés par les employeurs n'en font pas non plus partie.

Dans certains tableaux, les données émanent de la **DREES** : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

Tableau VIII.1

## Répartition des prestations sociales par risque Champ de la protection sociale

(en points de PIB)

Années	Santé (1)	Vieillesse	Famille (y.c. logement)	Emploi	Divers (2)	Total des prestations
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>						
1981	6,1	10,7	3,2	1,6	0,1	<b>21,6</b>
1982	6,2	11,2	3,4	1,7	0,1	<b>22,6</b>
1983	6,2	11,7	3,4	1,5	0,1	<b>22,9</b>
1984	6,4	11,9	3,7	1,6	0,1	<b>23,7</b>
1985	6,5	12,1	3,3	1,6	0,1	<b>23,5</b>
1986	6,5	11,9	3,2	1,7	0,1	<b>23,4</b>
1987	6,4	11,8	3,2	1,7	0,1	<b>23,1</b>
1988	6,4	11,6	3,1	1,7	0,1	<b>22,9</b>
1989	6,4	11,4	3,0	1,6	0,2	<b>22,6</b>
1990	6,4	11,3	3,5	2,3	0,2	<b>23,9</b>
1991	6,5	11,6	3,6	2,4	0,2	<b>24,3</b>
1992	6,7	11,9	3,6	2,5	0,3	<b>25,0</b>
1993	6,9	12,4	3,8	2,7	0,3	<b>26,1</b>
1994	6,8	12,5	3,8	2,4	0,3	<b>25,9</b>
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>						
1995	6,8	12,5	3,7	2,3	0,3	<b>25,5</b>
1996	6,9	12,7	3,7	2,3	0,3	<b>25,9</b>
1997	6,8	12,6	3,7	2,2	0,4	<b>25,7</b>
1998	6,8	12,4	3,6	2,1	0,4	<b>25,3</b>
1999	6,7	12,5	3,5	2,1	0,4	<b>25,2</b>
2000	6,4	12,3	3,2	2,0	0,4	<b>24,2</b>
2001	6,7	12,1	3,1	2,0	0,4	<b>24,3</b>
2002	6,9	12,3	3,1	2,2	0,4	<b>24,9</b>
2003	7,3	12,5	3,1	2,3	0,4	<b>25,5</b>
2004	7,3	12,6	3,0	2,3	0,4	<b>25,5</b>

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement DGTPE.

Tableau VIII.2

## Répartition des prestations sociales par risque Champ des administrations de sécurité sociale (3)

(en points de PIB)

Années	Santé (1)	Vieillesse	Famille (y.c. logement)	Emploi	Divers (2)	Total des prestations
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>						
1981	4,8	7,7	2,6	1,2	0,0	<b>16,3</b>
1982	5,0	8,1	2,7	1,3	0,0	<b>17,1</b>
1983	4,9	8,6	2,6	1,1	0,0	<b>17,2</b>
1984	5,0	8,5	2,7	1,1	0,0	<b>17,3</b>
1985	5,1	8,6	2,4	1,0	0,0	<b>17,1</b>
1986	5,2	8,5	2,4	1,0	0,0	<b>17,0</b>
1987	5,0	8,5	2,3	1,0	0,0	<b>16,8</b>
1988	5,0	8,5	2,2	1,1	0,0	<b>16,8</b>
1989	5,0	8,4	2,1	1,0	0,0	<b>16,6</b>
1990	5,0	8,7	2,2	1,3	0,0	<b>17,2</b>
1991	5,1	9,0	2,2	1,4	0,0	<b>17,7</b>
1992	5,3	9,3	2,2	1,5	0,0	<b>18,2</b>
1993	5,4	9,7	2,2	1,6	0,0	<b>18,9</b>
1994	5,3	9,8	2,2	1,5	0,0	<b>18,7</b>
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>						
1995	5,2	9,8	2,2	1,3	0,0	<b>18,5</b>
1996	5,3	9,9	2,2	1,4	0,0	<b>18,9</b>
1997	5,3	9,9	2,2	1,4	0,0	<b>18,8</b>
1998	5,2	9,8	2,1	1,4	0,0	<b>18,5</b>
1999	5,2	9,8	2,0	1,3	0,0	<b>18,4</b>
2000	4,8	9,6	2,0	1,3	0,0	<b>17,7</b>
2001	5,0	9,5	2,0	1,3	0,0	<b>17,8</b>
2002	5,2	9,5	2,0	1,5	0,0	<b>18,1</b>
2003	5,5	9,5	2,0	1,7	0,0	<b>18,6</b>
2004	5,5	9,6	1,9	1,6	0,0	<b>18,7</b>

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement DGTPE.

(1) Ne comprend pas la dotation globale hospitalière, considérée comme une prestation de services sociaux et non comme une prestation sociale.

(2) Pour l'essentiel, Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).

(3) Les administrations de sécurité sociale font partie du champ de la protection sociale, à côté des régimes directs et des régimes d'employeurs

NB : les comptes de la protection sociale ne sont disponibles en base 2000 de la Comptabilité nationale qu'à partir de 1995, les données antérieures restant en base 1995.

Tableau VIII.3

### Composition des dépenses relatives à la santé Champ de la protection sociale

(en millions d'euros et en %)

Années	Soins de santé hors pharmacie et hors DGH	Pharmacie	Indemnités journalières	Dotation globale hospitalière (DGH)	Autres prestations (1)	Total des prestations santé
<b>Niveau en millions d'euros</b>						
2004	61 726	22 932	14 584	47 648	1 308	<b>148 198</b>
<b>Taux de croissance en %</b>						
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>						
1991	6,2	7,0	7,3	5,1	5,2	6,0
1992	7,1	5,9	6,0	7,3	5,6	6,8
1993	4,4	6,6	1,6	6,6	6,1	5,2
1994	2,8	2,0	0,0	4,3	8,4	3,2
1995	2,4	5,1	4,2	5,6	2,5	4,1
1996	4,0	6,5	4,2	2,2	8,0	3,9
1997	2,2	2,6	-0,6	1,2	1,6	1,6
1998	2,8	7,5	4,6	4,0	6,2	4,2
1999	1,1	5,8	5,0	2,4	0,6	2,5
2000	6,3	10,0	5,5	3,5	14,1	6,3
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>						
2001	9,1	8,9	7,6	4,2	12,6	7,3
2002	8,9	4,4	10,7	5,7	- 5,9	7,1
2003	9,8	2,2	5,5	5,9	1,2	6,8
2004	4,5	5,2	2,6	4,3	- 8,4	4,2

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement DGTPE.

Tableau VIII.4

### Composition des dépenses relatives à la santé Champ des administrations de sécurité sociale (2)

(en millions d'euros et en %)

Années	Soins de santé hors pharmacie et hors DGH	Pharmacie	Indemnités journalières	Dotation globale hospitalière (DGH)	Autres prestations (1)	Total des prestations santé
<b>Niveau en millions d'euros</b>						
2004	52 013	19 061	10 591	47 648	44	<b>129 356</b>
<b>Taux de croissance en %</b>						
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>						
1991	6,1	7,8	9,0	5,2	6,6	6,2
1992	7,6	6,8	5,5	7,3	0,7	6,9
1993	3,6	6,8	0,0	6,6	9,0	5,1
1994	2,0	0,2	-0,5	4,3	9,4	2,8
1995	2,1	4,6	3,3	5,7	2,2	3,9
1996	3,2	7,1	2,7	2,2	9,9	3,5
1997	2,1	2,4	0,5	1,2	1,8	1,7
1998	1,9	7,5	4,3	2,2	6,2	3,1
1999	0,8	6,1	5,2	4,2	0,2	3,2
2000	7,5	11,0	8,8	3,5	5,1	6,4
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>						
2001	9,2	8,6	7,3	4,2	5,1	7,0
2002	8,5	4,7	11,4	5,7	- 34,9	7,0
2003	10,9	1,6	6,1	5,9	- 15,5	7,2
2004	4,4	5,4	2,3	4,3	- 13,7	4,3

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement DGTPE.

(1) Action sociale, et hébergement des handicapés (médico-social).

(2) Les administrations de sécurité sociale font partie du champ de la protection sociale, à côté des régimes directs et des régimes d'employeurs.

NB : le détail des prestations de santé en base 2000 n'est disponible qu'à partir de l'année 2000, les évolutions antérieures à 2001 restent en base 1995

Tableau VIII.5

### Barèmes des principaux minima sociaux pour une personne seule

(en euros et en %)

Années	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Allocation adulte handicapé (AAH)	Minimum vieillesse
<b>Barème mensuel moyen en euros</b>				
2004	418	413	588	588
<b>Taux de croissance en %</b>				
1981	-	-	21,2	21,2
1982	-	-	32,9	32,9
1983	-	-	10,4	10,4
1984	-	-	5,2	5,2
1985	-	14,2	5,8	5,8
1986	-	40,0	3,2	3,2
1987	-	0,0	2,6	2,6
1988	-	0,3	3,7	3,7
1989	-	2,7	2,7	2,7
1990	3,9	2,6	3,4	3,3
1991	3,0	2,1	2,8	2,9
1992	2,3	2,3	2,3	2,3
1993	2,3	2,4	2,4	2,4
1994	1,9	0,7	1,9	2,0
1995	1,3	0,9	2,4	2,4
1996	2,0	0,0	3,7	3,7
1997	1,3	0,8	1,3	1,3
1998	1,1	6,7	1,1	1,1
1999	2,8	3,3	1,9	1,9
2000	2,1	2,1	1,2	1,2
2001	2,2	2,2	2,2	2,2
2002	2,2	0,8	2,2	2,2
2003	1,5	1,5	1,5	1,5
2004	1,5	1,5	1,7	1,7

Source : DREES, Revenus sociaux, UNEDIC, CNAF

Tableau VIII.6

### Effectifs d'allocataires des principaux minima sociaux

(en milliers de personnes et en %)

Années	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Allocation adulte handicapé (AAH)	Minimum vieillesse
<b>Niveau en milliers de personnes</b>				
2004	1216,3	336,9	753,0 (1)	596,1 (1)
<b>Taux de croissance en %</b>				
1981	-	-	12,4	- 2,7
1982	-	-	6,0	- 0,4
1983	-	-	6,6	- 2,7
1984	-	-	1,5	- 3,0
1985	-	99,7	- 0,4	- 4,1
1986	-	38,0	0,4	- 3,7
1987	-	29,0	2,6	- 4,1
1988	-	11,0	4,2	- 3,8
1989	-	5,7	2,9	- 5,0
1990	25,8	5,8	2,8	- 6,6
1991	15,7	4,3	2,7	- 4,3
1992	17,7	- 2,4	3,0	- 5,4
1993	21,1	15,6	2,6	- 3,4
1994	15,3	14,8	2,7	- 2,0
1995	4,7	7,0	2,8	- 5,0
1996	7,4	5,6	3,1	- 4,7
1997	5,9	- 6,4	3,2	- 6,0
1998	3,8	0,4	3,2	- 5,1
1999	2,5	- 2,5	4,2	- 3,9
2000	- 5,2	- 9,5	2,7	- 5,2
2001	- 2,8	- 7,9	3,5	- 5,6
2002	1,3	- 5,0	2,7	- 7,6
2003	4,9	- 8,9	2,2	- 5,1
2004	8,5	- 0,6	2,8	- 6,0

Source : DREES, Revenus sociaux, UNEDIC, CNAF

(1) Estimations.

# IX. Situation des entreprises

## IX.1 Situation des sociétés non financières

## IX.2 Ratios caractéristiques des entreprises non financières

### Définitions

**EI** : Entreprises Individuelles.

**SNF** : Sociétés Non Financières.

**ENF** : Entreprises Non Financières (Sociétés et entreprises individuelles non financières).

Tableau IX.1

## Situation des sociétés non financières

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Compte d'exploitation				Compte de revenu				Compte de capital			
	Valeur ajoutée	Rémunération des salariés	Impôts nets de subventions	Excédent brut d'exploitation	Revenus nets de la propriété	Impôts sur le revenu	Autres (1)	Épargne	Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Autres (2)	Capacité de financement
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>												
<b>Niveau en milliards d'euros</b>												
1992	569,7	368,3	17,1	184,4	-63,8	12,3	-2,6	105,7	116,1	-1,4	6,6	-2,4
<b>En points de PIB</b>												
1978	50,0	35,4	1,2	13,4	-4,9	1,4	-0,4	6,8	10,1	0,6	0,5	-3,4
1979	49,9	35,4	1,1	13,4	-4,9	1,5	-0,4	6,5	10,0	1,0	0,5	-3,9
1980	50,0	36,1	1,1	12,9	-5,2	1,6	-0,4	5,8	10,7	0,9	0,4	-5,4
1981	50,3	36,4	1,2	12,7	-5,8	1,6	-0,4	4,9	10,4	-0,2	0,4	-4,9
1982	49,8	36,1	1,2	12,5	-5,6	1,4	-0,4	5,0	10,3	0,3	0,5	-5,0
1983	49,8	35,8	1,1	12,9	-5,8	1,3	-0,4	5,4	9,7	-0,1	0,5	-3,7
1984	49,8	35,1	1,1	13,6	-5,8	1,3	-0,4	6,1	9,2	0,0	0,6	-2,6
1985	50,0	34,7	1,1	14,2	-6,0	1,4	-0,3	6,5	9,3	-0,2	0,3	-2,4
1986	50,7	33,8	1,1	15,8	-5,5	1,6	-0,3	8,4	9,5	0,1	0,5	-0,7
1987	51,2	33,7	1,2	16,3	-5,4	1,7	-0,3	8,8	9,9	0,1	0,3	-0,9
1988	51,8	33,3	1,2	17,2	-5,1	1,8	-0,3	10,0	10,4	0,4	0,2	-0,6
1989	51,8	33,2	1,3	17,3	-5,6	1,9	-0,2	9,6	10,8	0,5	0,2	-1,6
1990	52,3	33,8	1,4	17,0	-5,8	1,8	-0,2	9,2	11,2	0,6	0,3	-2,2
1991	52,4	34,0	1,4	17,0	-5,9	1,6	-0,3	9,3	10,9	0,3	0,3	-1,7
1992	52,4	33,9	1,6	17,0	-5,9	1,1	-0,2	9,7	10,7	-0,1	0,6	-0,2
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>												
<b>Niveau en milliards d'euros</b>												
2004	828,5	539,2	34,1	255,2	-76,8	27,8	-21,9	128,6	156,5	8,3	8,0	-28,3
<b>En points de PIB</b>												
1993	49,6	32,8	1,6	15,2	-6,2	1,1	-1,2	6,8	9,3	-1,0	0,9	-0,7
1994	49,1	32,2	1,7	15,2	-5,7	1,2	-0,9	7,5	9,2	-0,1	0,9	-0,8
1995	49,5	32,1	1,8	15,7	-6,2	1,5	-1,0	7,1	9,2	0,3	0,7	-1,7
1996	48,8	32,0	1,9	15,0	-4,9	1,5	-1,0	7,6	9,0	-0,3	0,9	-0,2
1997	49,4	31,8	2,1	15,5	-4,9	1,6	-1,0	7,9	8,8	0,1	0,4	-0,6
1998	50,0	31,7	2,0	16,2	-4,7	1,7	-1,1	8,7	9,2	0,7	0,8	-0,3
1999	49,9	32,3	2,1	15,5	-3,5	2,0	-1,2	8,8	9,7	0,3	1,2	0,0
2000	50,3	32,5	2,1	15,7	-4,0	2,0	-1,4	8,3	10,3	0,9	0,6	-2,3
2001	50,8	32,9	2,0	15,9	-3,8	2,3	-1,4	8,4	10,4	0,4	0,6	-1,9
2002	50,6	33,1	2,0	15,5	-4,7	1,9	-1,3	7,6	9,8	0,1	0,5	-1,6
2003	50,4	33,0	2,0	15,4	-4,3	1,6	-1,4	8,1	9,4	-0,1	0,0	-1,2
2004	50,3	32,7	2,1	15,5	-4,7	1,7	-1,3	7,8	9,5	0,5	0,5	-1,7

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux.

(1) Solde net des autres opérations du compte de revenu : cotisations sociales (D61), prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D623), transferts courants divers (D7).

(2) Solde net des autres opérations du compte de capital : transferts en capital (D9) et actifs corporels et incorporels non productifs (NPA).

Tableau IX.2

## Ratios caractéristiques des entreprises non financières : ENF (Sociétés et entreprises individuelles non financières)

	ENF		Sociétés non financières				Entreprises individuelles non financières		(en %)
	Années	Taux de marge (1)	Taux d'investissement (2)	Taux de marge (3)	Taux d'épargne (4)	Taux d'investissement (2)	Taux d'autofinancement (5)	Part dans la valeur ajoutée des ENF	Part dans l'EBC des ENF
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>									
1978	39,2	17,5	26,9	13,6	20,3	67,2	25,4	48,8	
1979	38,7	17,6	26,8	13,1	20,1	65,0	24,9	48,0	
1980	37,8	18,6	25,8	11,5	21,3	54,1	24,7	48,6	
1981	36,9	18,2	25,3	9,8	20,6	47,5	23,5	47,6	
1982	36,9	18,1	25,0	10,1	20,6	48,8	23,7	48,2	
1983	37,3	17,1	25,9	10,8	19,4	55,5	23,2	46,7	
1984	37,8	16,5	27,3	12,2	18,5	65,9	22,4	44,1	
1985	38,5	16,7	28,4	12,9	18,7	69,2	21,9	42,3	
1986	40,6	16,9	31,1	16,6	18,8	88,6	21,3	39,6	
1987	40,6	17,6	31,8	17,3	19,3	89,3	20,3	37,7	
1988	41,4	18,4	33,2	19,3	20,1	95,8	19,7	35,6	
1989	41,9	19,0	33,4	18,5	20,9	88,5	20,0	36,2	
1990	41,0	19,3	32,6	17,6	21,3	82,6	19,6	36,2	
1991	40,6	18,7	32,4	17,7	20,7	85,1	18,9	35,1	
1992	40,3	18,4	32,4	18,6	20,4	91,1	18,2	34,3	
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>									
1993	38,1	16,7	30,7	13,6	18,8	72,4	16,3	32,6	
1994	38,4	16,7	31,0	15,2	18,8	80,9	16,0	32,3	
1995	38,8	16,5	31,6	14,2	18,5	77,1	15,7	31,4	
1996	38,1	16,4	30,6	15,6	18,5	84,3	15,6	32,1	
1997	38,3	16,0	31,3	16,0	17,8	90,0	14,6	30,2	
1998	39,3	16,5	32,5	17,5	18,4	94,9	14,4	29,2	
1999	38,2	17,5	31,1	17,6	19,5	90,2	14,4	30,2	
2000	38,1	18,3	31,2	16,5	20,5	80,4	14,1	29,6	
2001	38,5	18,3	31,3	16,5	20,5	80,6	14,2	30,2	
2002	37,8	17,3	30,7	15,1	19,3	78,2	14,0	30,3	
2003	37,8	16,9	30,6	16,1	18,6	86,6	14,1	30,5	
2004	38,0	17,1	30,8	15,5	18,9	82,2	14,1	30,3	

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux.

(1) Excédent brut d'exploitation et Revenu mixte/Valeur ajoutée brute.

(2) Formation brute de capital fixe/Valeur ajoutée brute.

(3) Excédent brut d'exploitation/Valeur ajoutée brute.

(4) Épargne brute/Valeur ajoutée brute.

(5) Épargne brute/Formation brute de capital fixe.



## X. Situation des ménages

- X.1 Contributions à la croissance du revenu disponible brut des ménages en pouvoir d'achat**
- X.2 Consommation et taux d'épargne des ménages**
- X.3 Actifs financiers nets des ménages - Créances**
- X.4 Actifs financiers nets des ménages - Dettes et solde**

Tableau X.1

## Contributions à la croissance du revenu disponible brut des ménages\* en pouvoir d'achat (1)

(Contributions à la croissance du RDB en points)

Années	Revenus d'activité dont :			+ Transferts et autres postes nets dont :					= Revenu disponible brut en pouvoir d'achat	
	Totaux	Salaires bruts	EBE et revenu mixte	Totaux	Prestations sociales	Impôts et cotisations dont :		Intérêts, dividendes et divers nets		
						Totaux	Cotisations sociales			
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>										
1979	<b>1,3</b>	1,2	0,1	- 0,5	0,9	- 1,8	- 1,3	- 0,5	0,4	<b>0,7</b>
1980	<b>0,9</b>	1,2	- 0,3	- 0,2	0,6	- 1,1	- 0,6	- 0,5	0,2	<b>0,7</b>
1981	<b>- 0,2</b>	0,4	- 0,6	<b>2,4</b>	1,3	0,0	0,1	- 0,1	1,2	<b>2,2</b>
1982	<b>2,0</b>	1,3	0,7	<b>0,0</b>	1,7	- 1,2	- 0,7	- 0,5	- 0,5	<b>2,0</b>
1983	<b>- 0,2</b>	- 0,3	0,1	<b>- 0,2</b>	0,6	- 1,1	- 0,5	- 0,5	0,3	<b>- 0,4</b>
1984	<b>- 0,8</b>	- 0,6	- 0,3	<b>- 0,4</b>	0,5	- 1,0	- 0,7	- 0,4	0,1	<b>- 1,2</b>
1985	<b>- 0,1</b>	- 0,2	0,1	<b>0,8</b>	0,8	0,0	- 0,2	0,2	0,0	<b>0,7</b>
1986	<b>2,7</b>	1,5	1,2	<b>0,1</b>	1,2	- 0,6	- 0,5	- 0,1	- 0,5	<b>2,8</b>
1987	<b>1,0</b>	0,5	0,4	<b>0,0</b>	0,2	- 0,7	- 0,7	- 0,1	0,5	<b>1,0</b>
1988	<b>2,5</b>	1,7	0,8	<b>0,6</b>	1,1	- 0,3	- 0,7	0,3	- 0,2	<b>3,1</b>
1989	<b>3,2</b>	1,6	1,6	<b>0,4</b>	0,6	- 1,2	- 0,9	- 0,3	0,9	<b>3,5</b>
1990	<b>3,0</b>	2,4	0,6	<b>0,4</b>	1,0	- 1,3	- 0,4	- 0,8	0,6	<b>3,3</b>
1991	<b>0,7</b>	0,8	- 0,1	<b>1,1</b>	0,8	- 0,7	- 0,1	- 0,6	0,9	<b>1,8</b>
1992	<b>0,7</b>	0,4	0,3	<b>1,0</b>	1,1	- 0,7	- 0,2	- 0,4	0,7	<b>1,7</b>
1993	<b>- 0,9</b>	- 0,5	- 0,4	<b>1,3</b>	1,0	- 0,2	- 0,1	- 0,1	0,4	<b>0,4</b>
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>										
1994	<b>1,0</b>	0,4	0,6	<b>- 1,1</b>	0,5	- 0,4	- 0,1	- 0,3	- 1,2	<b>- 0,1</b>
1995	<b>2,0</b>	1,7	0,4	<b>0,7</b>	0,6	- 0,5	- 0,4	- 0,1	0,6	<b>2,8</b>
1996	<b>0,9</b>	0,7	0,2	<b>- 0,9</b>	0,5	- 1,0	- 0,5	- 0,5	- 0,5	<b>0,0</b>
1997	<b>1,3</b>	1,1	0,2	<b>0,3</b>	0,7	- 0,4	0,4	- 0,8	0,0	<b>1,5</b>
1998	<b>2,9</b>	2,1	0,8	<b>0,4</b>	0,7	- 1,3	2,6	- 3,9	1,0	<b>3,3</b>
1999	<b>4,0</b>	3,2	0,8	<b>- 0,8</b>	1,1	- 1,5	- 0,5	- 1,0	- 0,3	<b>3,2</b>
2000	<b>3,0</b>	2,3	0,8	<b>0,4</b>	0,1	- 0,6	- 0,3	- 0,3	0,9	<b>3,4</b>
2001	<b>3,1</b>	1,9	1,2	<b>0,3</b>	0,6	- 0,5	- 0,4	- 0,1	0,2	<b>3,4</b>
2002	<b>2,2</b>	1,9	0,3	<b>1,4</b>	1,3	- 0,2	- 0,4	0,2	0,3	<b>3,6</b>
2003	<b>0,9</b>	0,4	0,5	<b>- 0,5</b>	0,8	- 0,5	- 0,3	- 0,3	- 0,8	<b>0,4</b>
2004	<b>1,2</b>	0,6	0,6	<b>0,2</b>	0,7	- 0,2	- 0,2	- 0,1	- 0,3	<b>1,4</b>

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux.

Lecture : En 2004, le revenu disponible brut des ménages a crû de 1,4%. Sur ce 1,4%, 1,2 point est imputable à la croissance des revenus d'activité, le reste à l'évolution des transferts. Sur le 1,2% imputable à la croissance des revenus d'activité, 0,6 point l'est à la croissance des salaires bruts, 0,6 point à la croissance de l'EBE et du revenu mixte.

\* y compris les Entreprises individuelles.

(1) calculé en utilisant le déflateur des dépenses de consommation finale des ménages.

Tableau X.2

## Consommation et taux d'épargne des ménages

(en %)

Années	En taux de croissance		Taux d'épargne (2)	Taux d'épargne financière (3)
	Pouvoir d'achat du RDB des ménages	Dépenses de consommation finale des ménages (en volume) (1)		
<b>Base 1995 des comptes nationaux</b>				
1978	-	-	19,2	5,6
1979	0,7	3,1	17,3	3,5
1980	0,7	0,8	17,2	3,2
1981	2,2	1,5	17,8	5,3
1982	2,0	2,8	17,1	5,5
1983	- 0,4	0,5	16,4	5,2
1984	- 1,2	0,5	14,9	4,1
1985	0,7	1,6	14,1	3,9
1986	2,8	3,6	13,4	2,9
1987	1,0	2,9	11,7	0,6
1988	3,1	2,7	12,0	1,1
1989	3,5	3,0	12,5	1,1
1990	3,3	2,6	13,1	2,4
1991	1,8	0,7	14,0	4,2
1992	1,7	0,9	14,7	5,6
1993	0,4	- 0,6	15,6	7,0
<b>Base 2000 des comptes nationaux</b>				
1994	- 0,1	1,3	15,4	7,2
1995	2,8	1,6	16,4	8,3
1996	0,0	1,6	15,0	6,8
1997	1,5	0,4	15,9	7,9
1998	3,3	3,8	15,5	7,3
1999	3,2	3,5	15,2	6,7
2000	3,4	3,6	15,1	7,2
2001	3,4	2,5	15,8	7,4
2002	3,6	2,2	16,9	8,5
2003	0,4	1,4	16,0	6,9
2004	1,4	2,0	15,4	6,0

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux.

(1) Aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995 de 1978 à 1993 et base 2000 de 1994 à 2004.

(2) Taux d'épargne : Epargne brute/Revenu disponible brut.

(3) Taux d'épargne financière : Capacité de financement/Revenu disponible brut.

Tableau X.3

**Actifs financiers nets des ménages - Crédances**

(en % du revenu disponible brut des ménages)

Années	Liquidités	Base 1995 des comptes nationaux						
		Crédances						
		Titres monétaires	Obligations	Actions et titres d'OPCVM	Crédits	Réserves d'assurance	Autres	Total des créances
1978	84,0	0,0	8,9	30,8	2,1	9,7	9,4	144,8
1979	86,9	0,0	9,0	29,5	2,1	10,1	10,1	147,7
1980	84,7	0,0	11,2	26,6	2,0	10,3	10,0	144,8
1981	82,3	0,0	9,2	20,1	2,0	10,3	8,8	132,7
1982	81,9	0,0	11,4	19,2	2,0	10,7	8,5	133,7
1983	82,6	0,0	11,8	28,8	2,0	11,5	7,2	143,8
1984	83,2	0,0	12,0	38,6	2,3	12,9	8,1	157,0
1985	82,8	0,0	12,5	58,7	2,3	14,4	5,5	176,1
1986	83,2	0,0	13,2	94,6	2,4	16,4	5,4	215,2
1987	85,3	0,0	12,8	79,6	2,3	18,7	4,7	203,4
1988	85,9	0,0	13,0	114,5	2,4	21,6	3,1	240,4
1989	82,9	0,0	11,6	142,2	2,7	25,4	3,5	268,4
1990	81,2	0,0	10,1	106,9	2,4	28,0	3,6	232,0
1991	76,2	0,0	10,7	110,7	2,3	31,3	3,1	234,3
1992	75,9	0,0	11,8	107,7	2,9	34,7	3,0	236,0
1993	76,3	0,0	12,3	117,6	3,2	40,1	2,9	252,5

Années	Liquidités	Base 2000 des comptes nationaux						
		Crédances						
		Titres de créances négociables	Obligations	Actions et titres d'OPCVM	Crédits	Provisions techniques d'assurance	Autres	Total des créances
1994	81,7	0,7	11,6	56,4	4,4	44,8	4,3	204,0
1995	86,7	0,7	11,3	49,9	3,6	50,5	5,5	208,2
1996	89,6	1,0	10,1	54,9	3,7	58,0	6,0	223,5
1997	93,1	1,5	7,5	56,9	4,5	66,4	6,6	236,4
1998	92,7	0,9	6,9	63,1	3,2	71,3	7,5	245,6
1999	94,3	1,2	5,4	81,5	2,4	78,8	9,5	273,1
2000	89,3	1,3	6,4	78,6	2,5	81,4	9,2	268,7
2001	86,0	1,2	6,5	65,5	2,3	82,5	9,2	253,2
2002	85,1	1,1	5,2	59,2	2,1	82,4	11,0	246,1
2003	87,1	0,4	4,6	65,6	2,4	87,7	11,3	259,1
2004	88,8	0,4	4,2	68,1	2,0	91,6	12,4	267,4

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux.

Liquidités : F2.

Titres de créances négociables : F331, F34 et F338.

Obligations : F332.

Actions et titres d'OPCVM : F5.

Crédits : F4.

Provisions techniques d'assurance : F6.

Autres : AF7 (comprend les crédits commerciaux et avances ainsi que les décalages comptables).

Tableau X.4

**Actifs financiers nets des ménages - Dettes et solde**

(en % du revenu disponible brut des ménages)

Années	Base 1995 des comptes nationaux				Solde net = créances – dettes	
	Dettes					
	Crédits à court terme	Prêts à moyen et long terme	Autres	Total des dettes		
1978	1,1	28,1	4,9	<b>34,1</b>	110,7	
1979	1,3	32,5	5,1	<b>38,9</b>	108,8	
1980	1,4	34,1	5,3	<b>40,8</b>	104,0	
1981	1,5	33,6	5,6	<b>40,6</b>	92,1	
1982	2,0	34,6	6,1	<b>42,8</b>	90,9	
1983	2,2	36,2	5,6	<b>44,0</b>	99,8	
1984	2,6	38,7	7,1	<b>48,3</b>	108,7	
1985	2,7	40,7	7,1	<b>50,5</b>	125,7	
1986	2,9	41,7	8,5	<b>53,1</b>	162,1	
1987	3,3	45,3	10,9	<b>59,5</b>	143,8	
1988	3,4	47,9	14,2	<b>65,6</b>	174,9	
1989	3,4	48,7	19,0	<b>71,1</b>	197,3	
1990	3,8	50,8	18,9	<b>73,5</b>	158,5	
1991	3,8	51,5	20,2	<b>75,6</b>	158,8	
1992	3,9	51,2	19,9	<b>74,9</b>	161,1	
1993	4,7	52,8	19,7	<b>77,2</b>	175,3	

Années	Base 2000 des comptes nationaux				Solde net = créances – dettes	
	Dettes					
	Crédits à court terme	Crédits à long terme	Autres	Total des dettes		
1994	4,6	49,6	8,3	<b>62,4</b>	141,6	
1995	4,2	48,9	9,2	<b>62,2</b>	146,0	
1996	4,0	49,7	9,4	<b>63,2</b>	160,3	
1997	3,8	50,5	9,9	<b>64,2</b>	172,2	
1998	3,7	50,6	14,5	<b>68,8</b>	176,8	
1999	3,6	52,6	15,3	<b>71,5</b>	201,6	
2000	3,9	52,0	16,9	<b>72,8</b>	195,9	
2001	4,0	52,4	17,6	<b>74,0</b>	179,2	
2002	3,8	53,1	14,7	<b>71,6</b>	174,5	
2003	3,5	55,9	12,0	<b>71,4</b>	187,7	
2004	3,6	59,0	12,7	<b>75,3</b>	192,2	

Source : INSEE, bases 1995 et 2000 des Comptes nationaux.



# XI. Commerce extérieur et balance des paiements

- XI.1 Structure des importations par produit**
- XI.2 Structure des exportations par produit**
- XI.3 Solde des échanges de biens**
- XI.4 Solde des échanges de biens et services**
- XI.5 Structure géographique des échanges commerciaux de biens pour l'année 2004**
- XI.6 Parts de marché relatives des exportateurs français**
- XI.7 Taux de change nominal de la France**
- XI.8 Taux de change réel de la France**
- XI.9 Indicateurs de compétitivité**
- XI.10 Évolution des prix à l'exportation et à l'importation**
- XI.11 Structure du solde des transactions courantes de la France**
- XI.12 Position extérieure de la France**

## Définitions

**CAF** : mode d'enregistrement des importations. Les importations sont dites CAF (*coût de la marchandise, dépenses d'assurance et de fret*) lorsqu'elles sont enregistrées à leur valeur d'entrée en France. On corrige parfois de cette valorisation (correction dite CAF-FAB) les importations : les importations FAB représentent environ 98 % des importations CAF en 2004.

**FAB** : mode d'enregistrement des exportations. Les exportations sont dites FAB (franco à bord), car elles sont enregistrées à leur valeur au point de sortie de France, hors frais de transport et d'assurance.

Tableau XI.1

### Structure des importations par produit

Années ou trimestres	Importations totales	Agriculture	I.A.A.	Industrie manufacturière	Énergie	Services principalement marchands	Éducation santé, action sociale	Correction territoriale	Correction CAF-FAB
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans les importations totales, en %</b>									
2004	424,0 100,0	8,6 2,0	23,5 5,5	284,3 67,0	40,2 9,5	52,0 12,3	0,2 0,1	22,5 5,3	- 7,2 - 1,7
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>									
1979	9,1	1,8	3,9	13,5	7,7	1,8	4,8	3,5	8,9
1980	5,0	- 1,0	5,8	8,1	- 2,9	5,1	4,2	1,6	0,4
1981	- 1,6	1,4	1,6	- 1,9	- 12,5	11,2	7,1	8,6	- 6,8
1982	3,5	5,8	6,1	7,8	- 5,9	0,3	- 5,7	- 2,9	- 13,6
1983	- 2,8	1,7	5,0	- 2,5	- 8,1	1,3	- 10,8	- 11,6	- 8,2
1984	3,2	- 1,3	0,8	2,2	3,3	5,8	5,6	5,5	- 3,3
1985	4,5	0,8	8,1	6,1	3,2	- 1,3	4,9	4,1	- 6,4
1986	6,4	3,7	6,7	8,6	2,7	- 0,2	4,3	5,9	- 14,0
1987	7,5	5,8	5,8	10,9	- 0,7	0,2	8,0	10,4	- 1,2
1988	8,7	- 0,8	6,9	14,0	0,2	- 2,2	8,8	10,0	18,6
1989	8,0	2,4	7,3	10,3	3,2	4,3	6,3	6,3	18,3
1990	5,5	1,4	3,6	5,9	1,1	7,1	0,0	1,0	- 2,6
1991	3,0	7,7	7,5	2,6	5,4	- 0,2	1,4	1,3	- 1,7
1992	1,6	0,4	0,4	1,9	- 3,4	4,9	2,6	3,3	7,4
1993	- 3,3	- 0,2	5,8	- 5,5	- 3,4	2,1	- 3,7	- 2,8	- 0,3
1994	8,6	13,2	9,0	12,2	2,2	- 0,6	2,5	3,9	7,2
1995	7,1	1,7	4,3	9,6	- 1,3	3,0	24,7	5,4	4,8
1996	2,1	- 3,8	0,5	- 0,0	5,3	8,7	1,9	8,8	- 4,9
1997	7,9	5,5	2,0	9,0	1,8	9,2	- 6,3	5,4	0,8
1998	11,6	1,5	4,8	14,1	1,5	9,1	48,6	6,9	- 4,0
1999	6,7	2,7	1,5	8,9	- 0,5	- 0,5	- 16,0	4,6	- 7,4
2000	14,9	- 0,3	3,5	17,7	7,3	11,7	- 15,8	8,1	0,2
2001	2,2	5,1	3,9	1,2	0,1	5,4	47,5	1,9	- 13,1
2002	1,7	1,5	3,0	1,8	1,9	- 0,1	6,4	1,5	- 4,8
2003	0,7	12,2	1,6	- 0,0	3,0	0,8	18,5	- 0,6	- 2,1
2004	6,9	- 3,6	4,7	8,1	4,9	3,2	12,0	6,9	- 2,5
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 2000, en %</b>									
2003.I	0,4	5,9	1,4	0,3	0,1	0,3	6,3	- 1,0	0,3
II	- 0,0	4,4	- 2,6	0,1	- 0,5	0,5	5,9	- 0,7	- 0,8
III	0,5	- 0,4	3,6	- 0,2	4,0	1,4	3,7	- 0,9	- 1,0
IV	2,0	- 0,1	- 0,5	2,9	- 1,9	1,2	3,6	2,8	0,0
2004.I	0,3	- 3,2	0,2	0,3	- 2,3	2,2	1,7	2,2	- 2,8
II	3,4	- 0,2	0,7	3,9	4,4	2,0	3,4	1,3	0,6
III	2,2	- 1,8	1,9	2,4	4,0	0,4	1,6	2,6	- 0,7
IV	1,1	0,9	0,7	1,2	3,6	- 1,1	3,2	2,6	- 1,8
2005.I	0,7	- 0,2	- 0,4	0,5	5,1	- 2,0	3,1	2,6	- 2,3
II	1,3	1,8	3,3	1,8	- 1,7	- 0,7	3,0	1,8	- 1,0

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

Tableau XI.2

### Structure des exportations par produit

Années ou trimestres	Exportations totales	Agriculture	I.A.A.	Industrie manufacturière	Énergie	Services principalement marchands	Éducation santé, action sociale	Correction territoriale
<b>Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans les exportations totales, en %</b>								
2004	428,1 100,0	10,3 2,4	30,0 7,0	290,2 67,8	12,3 2,9	52,2 12,2	0,4 0,1	32,8 7,7
<b>Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 2000, en %</b>								
1979	7,0	12,6	12,9	7,5	9,7	3,8	- 1,5	- 1,5
1980	2,8	5,7	15,3	2,2	- 3,4	- 0,8	5,6	6,2
1981	4,7	4,4	12,6	4,6	- 2,4	5,6	0,0	- 0,6
1982	- 1,0	- 6,7	11,3	- 2,5	- 15,8	3,4	5,2	4,7
1983	4,6	11,8	7,2	3,7	- 2,5	4,7	9,6	9,3
1984	7,5	1,6	12,2	7,8	5,4	5,3	12,5	11,8
1985	2,1	16,4	3,3	0,7	14,1	0,0	3,0	2,0
1986	- 0,8	- 2,6	3,4	- 0,7	11,8	- 2,2	- 9,0	- 9,3
1987	2,8	13,1	4,4	3,6	1,2	- 4,2	3,6	3,3
1988	8,4	8,9	11,3	8,6	18,0	2,6	11,9	11,6
1989	9,7	- 0,3	9,7	10,5	6,1	5,1	22,8	21,4
1990	4,2	2,6	7,3	5,1	11,0	- 2,2	3,9	3,8
1991	6,2	- 1,5	4,3	6,5	3,4	8,8	5,9	6,7
1992	5,8	8,3	3,1	5,2	1,7	8,8	8,0	8,3
1993	0,2	1,6	7,0	- 1,2	5,9	2,6	- 2,4	- 1,8
1994	8,1	- 8,0	8,5	12,6	- 9,2	0,8	0,6	1,4
1995	8,4	6,7	7,1	9,6	10,0	9,3	- 1,8	- 0,6
1996	3,7	3,5	- 0,5	2,8	3,8	10,6	3,6	4,0
1997	12,9	7,8	10,2	13,6	4,4	14,7	6,1	12,0
1998	8,2	2,5	0,7	10,6	0,2	4,2	7,4	8,0
1999	4,6	5,2	0,6	5,6	- 4,0	- 1,3	10,3	11,6
2000	12,4	4,9	- 0,1	13,7	22,3	14,7	13,0	10,8
2001	2,5	- 5,0	- 2,4	3,7	5,2	2,5	0,9	- 1,2
2002	1,5	5,6	4,0	1,6	3,5	- 1,2	8,4	0,4
2003	- 1,7	12,7	2,6	- 1,9	3,1	- 4,0	1,0	- 6,6
2004	3,1	- 7,8	0,7	5,3	- 9,1	- 0,4	4,0	- 0,2
<b>Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 2000, en %</b>								
2003.I	- 1,8	4,6	0,6	- 2,4	5,3	- 1,8	- 1,0	- 3,9
II	- 1,1	4,0	- 0,1	- 1,3	- 1,8	- 1,5	0,0	- 1,9
III	0,7	- 1,8	2,1	1,7	- 6,0	- 1,7	0,0	- 2,7
IV	1,2	- 9,1	- 2,0	2,6	5,6	- 1,8	1,0	- 1,5
2004.I	0,0	- 5,7	0,3	0,4	- 10,1	0,8	1,0	1,5
II	1,0	- 3,3	- 0,5	1,3	- 0,6	1,0	2,0	1,3
III	0,2	3,1	- 0,4	- 0,1	7,4	0,4	1,0	- 0,5
IV	0,8	4,9	- 1,2	1,3	- 3,5	- 0,6	1,0	1,2
2005.I	- 0,2	6,4	0,7	- 1,0	8,8	- 0,6	1,0	1,0
II	1,0	0,1	3,1	0,1	20,9	- 0,4	1,0	1,1

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

Tableau XI.3

### Solde des échanges de biens

(en points de PIB)

Années	Balance des biens (CAF-FAB)	Agriculture	IAA	Industrie manufacturière					Énergie
				Biens de consommation	Automobile	Biens d'équipement	Biens intermédiaires	Total	
<b>Part dans le PIB aux prix courants, en %</b>									
1978	- 1,0	- 0,2	- 0,1	- 0,1	1,0	1,0	0,3	2,2	- 3,0
1979	- 1,7	- 0,1	0,0	- 0,2	1,1	1,0	0,0	1,8	- 3,5
1980	- 3,6	0,1	0,2	- 0,2	0,8	0,7	- 0,3	1,0	- 4,9
1981	- 3,2	0,2	0,2	- 0,3	0,7	1,2	0,1	1,8	- 5,3
1982	- 4,3	0,1	0,2	- 0,5	0,4	0,8	- 0,2	0,6	- 5,2
1983	- 2,7	0,2	0,2	- 0,3	0,5	1,0	0,2	1,3	- 4,4
1984	- 2,1	0,2	0,2	- 0,2	0,6	1,4	0,2	2,1	- 4,5
1985	- 2,2	0,3	0,2	- 0,2	0,5	1,0	0,1	1,5	- 4,2
1986	- 1,1	0,2	0,2	- 0,5	0,4	0,7	- 0,3	0,4	- 1,8
1987	- 1,6	0,2	0,2	- 0,6	0,3	0,3	- 0,4	- 0,4	- 1,6
1988	- 1,7	0,3	0,2	- 0,7	0,3	- 0,2	- 0,6	- 1,1	- 1,2
1989	- 2,1	0,3	0,3	- 0,6	0,2	- 0,2	- 0,8	- 1,4	- 1,4
1990	- 2,0	0,3	0,4	- 0,6	0,3	- 0,1	- 1,0	- 1,3	- 1,4
1991	- 1,7	0,2	0,3	- 0,6	0,4	- 0,1	- 0,7	- 1,0	- 1,4
1992	- 0,8	0,3	0,4	- 0,5	0,4	0,3	- 0,5	- 0,4	- 1,1
1993	0,1	0,3	0,4	- 0,4	0,4	0,4	- 0,1	0,3	- 0,9
1994	- 0,1	0,1	0,4	- 0,3	0,4	0,3	- 0,1	0,3	- 0,9
1995	0,1	0,1	0,5	- 0,3	0,3	0,5	- 0,2	0,3	- 0,8
1996	0,4	0,1	0,5	- 0,2	0,3	0,5	0,1	0,7	- 1,0
1997	1,4	0,2	0,6	- 0,2	0,8	0,9	0,2	1,6	- 1,0
1998	1,1	0,1	0,5	- 0,3	0,7	0,8	0,0	1,1	- 0,7
1999	0,6	0,2	0,5	- 0,3	0,6	0,5	- 0,1	0,8	- 0,8
2000	- 0,7	0,2	0,5	- 0,5	0,6	0,6	- 0,5	0,2	- 1,6
2001	- 0,3	0,1	0,4	- 0,4	0,7	0,6	- 0,3	0,7	- 1,5
2002	0,1	0,1	0,4	- 0,4	0,7	0,7	- 0,1	0,9	- 1,3
2003	- 0,2	0,1	0,4	- 0,4	0,7	0,5	- 0,2	0,7	- 1,4
2004	- 0,8	0,1	0,4	- 0,5	0,7	0,4	- 0,4	0,4	- 1,7

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

Tableau XI.4

### Solde des échanges de biens et services

(en points de PIB)

Années	Balance des biens et services	Balance des biens (CAF-FAB)	Balance des services effectifs (FAB-FAB)				Voyages	Correction CAF-FAB (1)
			Services commerciaux	Transports	Autres	Total		
<b>Part dans le PIB aux prix courants, en %</b>								
1978	0,8	- 1,0	0,0	- 0,1	0,5	0,4	0,2	1,2
1979	0,1	- 1,7	0,0	- 0,1	0,4	0,4	0,2	1,2
1980	- 2,1	- 3,6	- 0,1	- 0,1	0,3	0,1	0,2	1,3
1981	- 2,3	- 3,2	- 0,3	- 0,2	- 0,1	- 0,5	0,1	1,3
1982	- 3,3	- 4,3	- 0,2	- 0,1	0,0	- 0,3	0,2	1,1
1983	- 1,1	- 2,7	- 0,1	- 0,1	0,4	0,2	0,4	1,0
1984	- 0,4	- 2,1	- 0,2	- 0,1	0,5	0,2	0,5	0,9
1985	- 0,8	- 2,2	- 0,2	- 0,1	0,3	0,0	0,5	0,9
1986	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,1	0,1	- 0,2	0,3	0,7
1987	- 1,1	- 1,6	- 0,2	- 0,1	0,0	- 0,4	0,3	0,6
1988	- 0,9	- 1,7	- 0,1	- 0,1	0,1	- 0,1	0,3	0,7
1989	- 1,1	- 2,1	0,0	- 0,2	0,0	- 0,2	0,5	0,8
1990	- 1,3	- 2,0	0,0	- 0,3	- 0,3	- 0,6	0,5	0,7
1991	- 1,1	- 1,7	0,0	- 0,2	- 0,4	- 0,6	0,6	0,7
1992	0,2	- 0,8	0,0	- 0,2	- 0,2	- 0,4	0,7	0,7
1993	0,9	0,1	0,1	- 0,2	- 0,4	- 0,6	0,7	0,7
1994	0,9	- 0,1	0,0	- 0,2	- 0,2	- 0,4	0,7	0,7
1995	1,1	0,1	0,0	- 0,2	- 0,1	- 0,3	0,6	0,7
1996	1,5	0,4	0,1	- 0,1	0,0	- 0,1	0,6	0,6
1997	2,9	1,4	0,2	- 0,1	0,1	0,2	0,7	0,6
1998	2,6	1,1	0,2	- 0,1	0,1	0,1	0,7	0,6
1999	2,1	0,6	0,2	- 0,1	0,0	0,1	0,9	0,5
2000	0,9	- 0,7	0,1	- 0,1	0,1	0,1	1,0	0,5
2001	1,1	- 0,3	0,1	- 0,1	0,0	0,1	0,9	0,4
2002	1,7	0,1	0,0	0,0	0,2	0,3	0,9	0,4
2003	1,1	- 0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,7	0,4
2004	0,3	- 0,8	- 0,1	- 0,1	0,2	0,0	0,6	0,4

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) La comptabilité nationale mesure les importations de biens CAF, c'est-à-dire y compris coûts de transports et d'assurances. Ces mêmes coûts figurent dans les échanges de biens. Il est donc nécessaire d'éliminer ce double compte pour déterminer le solde de l'ensemble des biens et services.

Tableau XI.5

## Structure géographique des échanges commerciaux de biens pour l'année 2004

(Echanges CAF-FAB, % et milliards d'euros courants)

Régions	Part dans le total des flux (en %)		Solde en Mds d'euros
	Exportations	Importations	
<b>Monde</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>- 19,1</b>
<b>Union européenne à 25</b>	<b>66,5</b>	<b>62,1</b>	<b>3,1</b>
dont			
Zone Euro			
Allemagne	51,4	50,6	- 7,0
Italie	15,1	17,4	- 11,0
UEBL	9,3	9,0	- 0,6
Espagne	8,3	7,8	0,1
Royaume-Uni	10,1	7,4	7,4
Nouveaux États membres de l'Union européenne	9,4	6,5	8,5
	3,6	2,9	1,8
<b>Principaux pays industrialisés hors U.E. (1)</b>	<b>13,3</b>	<b>14,4</b>	<b>- 6,3</b>
dont			
États-Unis	6,9	6,4	0,5
Japon	1,6	3,0	- 5,4
Suisse	3,1	2,2	2,3
<b>Pays du Proche et Moyen-Orient (2)</b>	<b>3,1</b>	<b>2,0</b>	<b>3,4</b>
<b>CEI</b>	<b>1,4</b>	<b>2,6</b>	<b>- 4,5</b>
<b>Afrique</b>	<b>5,4</b>	<b>4,2</b>	<b>3,3</b>
<b>Asie émergente (3)</b>	<b>4,9</b>	<b>8,8</b>	<b>- 14,7</b>
dont			
Chine	1,6	4,7	- 11,3
ASEAN	1,6	2,4	- 3,2
Corée du Sud	0,6	0,9	- 1,1
Hong Kong	0,6	0,2	1,5
<b>Amérique latine</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>- 0,3</b>
dont			
Mexique	0,5	0,2	0,9
Brésil	0,5	0,7	- 0,7
Argentine	0,2	0,1	0,1

Source : Douanes, calculs DGTPE.

(1) États-Unis, Canada, Japon, Australie, Suisse, Norvège.

(2) Arabie Saoudite, Iran, Irak, Koweït, Bahreïn, Qatar, EAU, Oman, Yemen, Liban, Syrie, Israël, Jordanie.

(3) Chine, Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong, Brunei, ASEAN (Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Singapour, Philippines).

Tableau XI.6

## Parts de marché relatives des exportateurs français

(en %)

Années	Par rapport aux 24 principaux pays de l'OCDE (biens manufacturés) (1)		Par rapport aux principaux pays industrialisés, en valeur (tous biens) (2) dont							
	en volume	en valeur	Total	Pays industrialisés	Union européenne	Asie émergente	Amérique latine	Pays de l'Europe centrale et orientale (3)	Afrique	Proche- Orient
1980	8,5	9,1	9,3	9,0	11,0	2,3	5,3	10,3	21,7	9,0
1981	8,4	8,4	8,7	8,4	10,6	2,9	5,1	10,9	20,5	8,4
1982	8,4	8,1	8,3	8,0	10,1	3,3	5,3	8,9	21,3	7,8
1983	8,6	8,1	8,3	7,9	10,2	3,1	7,1	8,3	22,8	7,5
1984	8,5	7,7	8,0	7,6	10,2	2,5	6,0	7,8	22,7	8,5
1985	8,2	7,8	8,0	7,7	10,3	3,5	5,6	7,2	23,7	7,5
1986	8,1	8,2	8,5	8,2	10,7	3,3	6,4	6,7	25,1	7,7
1987	7,9	8,2	8,6	8,5	10,9	3,4	7,0	6,4	23,2	7,7
1988	8,0	8,1	8,5	8,6	10,9	3,2	6,4	6,5	22,0	7,2
1989	8,2	8,0	8,4	8,4	10,8	3,6	6,1	6,5	23,5	7,6
1990	8,0	8,3	8,9	8,9	11,1	3,8	6,5	5,4	24,4	8,6
1991	8,1	8,1	8,7	9,1	11,2	3,4	6,5	6,7	23,7	8,0
1992	8,2	8,4	8,9	9,3	11,5	3,7	6,1	7,0	23,8	7,4
1993	8,0	7,8	8,5	8,9	11,5	3,4	5,7	6,4	22,6	8,0
1994	7,9	7,7	8,3	8,9	11,5	3,5	5,4	6,0	23,5	8,4
1995	7,9	7,8	8,4	9,0	11,6	4,1	5,9	6,1	24,3	8,8
1996	7,6	7,7	8,2	8,8	11,3	3,8	5,4	6,7	24,8	8,0
1997	7,7	7,5	8,1	8,6	11,3	4,2	3,0	6,9	21,5	7,8
1998	8,0	7,9	8,4	8,9	11,5	4,6	3,4	7,4	23,0	7,7
1999	7,9	7,6	8,6	9,1	11,6	3,7	3,6	7,5	25,5	9,7
2000	8,0	7,1	8,0	8,6	11,2	3,3	3,5	7,6	26,1	8,8
2001	8,1	7,2	8,3	8,8	11,2	3,7	3,9	8,1	24,8	9,8
2002	8,1	7,3	8,3	8,8	11,2	3,3	3,8	8,2	24,2	10,4
2003	7,7	7,5	8,5	9,0	11,1	3,4	4,0	8,0	24,0	10,9
2004	7,4	7,3	8,2	8,8	10,7	3,4	3,3	7,8	22,3	10,6

Sources : DGTPE; FMI Dot, calculs DGTPE.

(1) La part de marché de la France est définie par le rapport des exportations totales françaises aux exportations totales du groupe des 24 principaux pays de l'OCDE (pour les produits manufacturés). Source : OCDE (Perspectives Économiques de l'OCDE n° 77, juillet 2005).

(2) La part de marché de la France dans une zone est définie par le rapport des exportations françaises vers cette zone aux exportations vers cette zone des principaux pays industrialisés (Union européenne à 15, Norvège, Suisse, États-Unis, Canada, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande).

Par exemple, en 2004 les produits français représentaient 7,8 % des exportations des principaux pays industrialisés à destination des pays de l'Est en transition.

(3) Y compris les nouveaux entrants dans l'Union européenne en 2004 (République tchèque, Slovaquie, Pologne, Slovénie, pays baltes).

Tableau XI.7

## Taux de change nominal de la France

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Taux de change effectif nominal par rapport aux principaux pays (1)		Taux de change bilatéral nominal du franc vis-à-vis... (2)					
	en indice (base 100 = 1995)	en taux de croissance	... du Mark	... de la Lire	... de la Livre	... de la Peseta	... du Dollar	... du Yen
1980	-	-	2,33	4,94	9,83	5,89	4,22	1,87
1981	-	-	2,40	4,78	10,95	5,88	5,43	2,46
1982	-	-	2,71	4,85	11,47	5,99	6,57	2,64
1983	-	-	2,98	5,01	11,54	5,31	7,62	3,21
1984	-	-	3,07	4,97	11,64	5,43	8,74	3,68
1985	-	-	3,05	4,71	11,55	5,27	8,98	3,77
1986	-	-	3,19	4,65	10,16	4,94	6,92	4,12
1987	-	-	3,34	4,64	9,83	4,87	6,01	4,16
1988	-	-	3,39	4,58	10,60	5,11	5,96	4,65
1989	-	-	3,39	4,65	10,45	5,39	6,37	4,63
1990	-	-	3,37	4,54	9,68	5,34	5,44	3,77
1991	73,2	1,0	3,40	4,55	9,95	5,43	5,64	4,19
1992	80,1	9,5	3,39	4,31	9,33	5,18	5,29	4,18
1993	85,6	6,8	3,43	3,61	8,51	4,47	5,67	5,12
1994	93,3	9,0	3,42	3,44	8,49	4,14	5,55	5,43
1995	100,0	7,2	3,48	3,06	7,87	4,00	4,99	5,33
1996	101,2	1,2	3,40	3,32	7,99	4,04	5,12	4,71
1997	97,6	- 3,5	3,37	3,43	9,56	3,99	5,84	4,83
1998	102,4	4,9	3,35	3,40	9,77	3,95	5,90	4,52
1999	101,7	- 0,7	3,35	3,39	9,95	3,94	6,16	5,44
2000	96,2	- 5,4	3,35	3,39	10,77	3,94	7,12	6,61
2001	97,8	1,6	3,35	3,39	10,55	3,94	7,33	6,03
2002	100,3	2,5	3,35	3,39	10,43	3,94	6,96	5,55
2003	106,7	6,4	3,35	3,39	9,48	3,94	5,81	5,01
2004	109,1	2,2	3,35	3,39	9,66	3,94	5,27	4,88

Source : DGTPE.

(1) Calculé en agrégeant les taux de change bilatéraux nationaux au moyen d'une pondération qui tient compte de la concurrence exercée entre exportateurs. Une hausse (respectivement une baisse) de l'indicateur correspond à une appréciation (respectivement une dépréciation) du taux de change effectif nominal.

(2) Valeur en francs d'une unité de change, sauf pour l'Italie (1000 lires), l'Espagne (100 pesetas) et le Japon (100 yens).

Ainsi, en 2004, il fallait en moyenne 5,27 francs pour 1 dollar.

Tableau XI.8

## Taux de change réel de la France

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Taux de change effectif réel par rapport aux principaux pays (1)		Contributions à l'évolution du taux de change réel, en % (2)							
	en indice (base 100 = 1995)	en taux de croissance	Zone euro	Union européenne hors zone euro	Europe hors union européenne	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie émergente	Japon	Autres
1991	98,5	- 3,5	- 1,0	- 0,6	- 0,3	- 0,7	- 0,2	- 0,2	- 0,6	0,0
1992	100,3	1,8	0,0	0,5	- 0,2	0,9	0,2	0,3	0,1	0,0
1993	98,1	- 2,2	1,3	1,2	- 1,6	- 0,8	- 0,2	- 0,9	- 1,1	0,0
1994	97,9	- 0,2	0,0	0,0	- 0,8	0,4	0,0	0,6	- 0,3	0,0
1995	100,0	2,2	0,0	0,5	- 0,5	1,3	0,4	0,2	0,2	0,1
1996	99,1	- 1,0	0,0	- 0,3	- 0,5	- 0,4	- 0,2	- 0,4	0,9	0,1
1997	93,7	- 5,4	- 0,3	- 1,5	- 0,4	- 1,8	- 0,4	- 0,7	- 0,2	- 0,1
1998	95,7	2,1	0,0	- 0,3	0,1	- 0,1	0,0	1,9	0,4	0,1
1999	92,9	- 2,9	- 0,3	- 0,3	0,4	- 0,8	0,3	- 1,1	- 1,0	0,0
2000	86,7	- 6,6	- 0,3	- 0,8	- 0,7	- 2,1	- 0,5	- 1,4	- 1,0	- 0,1
2001	86,8	0,0	- 0,6	0,3	- 0,4	- 0,4	0,1	0,3	0,7	0,1
2002	88,5	2,0	- 0,2	0,0	- 0,3	0,8	0,3	0,5	0,7	0,1
2003	94,0	6,2	0,1	0,7	0,4	2,1	0,4	1,7	0,8	- 0,1
2004	96,0	2,1	0,1	- 0,1	- 0,1	1,0	0,1	0,7	0,3	0,0
	Allemagne, Autriche, Belgique-Luxembourg, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal	Danemark, Royaume-Uni, Suède	Europe centrale, Norvège, Russie, Suisse, Turquie	Canada, États-Unis	Brésil, Mexique	Chine, Corée du sud, Hongkong, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande	Japon	Afrique du sud, Israël, Maroc, Tunisie		

Source : DGTE.

(1) Calculé en agrégeant les taux de change bilatéraux nationaux déflatés par les prix à la consommation au moyen d'une pondération tenant compte de la concurrence exercée entre exportateurs. Une hausse (resp.une baisse) de l'indicateur correspond à une appréciation (resp.une dépréciation) du taux de change effectif réel.

(2) Contribution à l'évolution du taux de change effectif réel de l'évolution des mouvements de parités du franc vis-à-vis de chaque zone. Ainsi, en 2004, le taux de change effectif du franc s'est apprécié de 2,1 % en moyenne annuelle. Les variations monétaires en Amérique du Nord (baisse du dollar US en particulier) ont contribué à hauteur de 1,0 point à cette évolution.

Tableau XI.9

## Indicateurs de compétitivité

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Indices (base 100 = 1995)			Taux de croissance annuel moyen		
	Compétitivité -prix(1)	Compétitivité -coût (1)	Effort de marge relatif (2)	Compétitivité -prix (1)	Compétitivité -coût (1)	Effort de marge relatif (2)
1980	91,4	92,1	99,3			
1981	97,1	97,9	99,2	6,2	6,4	- 0,1
1982	100,7	101,3	99,4	3,7	3,5	0,2
1983	102,7	103,4	99,4	2,0	2,0	0,0
1984	104,5	105,9	98,7	1,8	2,5	- 0,7
1985	101,8	104,1	97,8	- 2,6	- 1,8	- 0,8
1986	95,6	99,6	96,0	- 6,1	- 4,3	- 1,9
1987	94,9	99,7	95,2	- 0,8	0,1	- 0,9
1988	97,3	103,9	93,7	2,5	4,2	- 1,6
1989	99,9	108,0	92,5	2,7	4,0	- 1,2
1990	95,9	103,0	93,1	- 4,0	- 4,6	0,6
1991	99,4	108,2	91,9	3,7	5,1	- 1,3
1992	97,9	106,2	92,2	- 1,5	- 1,9	0,3
1993	100,7	104,8	96,0	2,8	- 1,3	4,2
1994	101,3	104,0	97,5	0,7	- 0,8	1,6
1995	100,0	100,0	100,0	- 1,3	- 3,8	2,6
1996	98,6	99,5	99,1	- 1,4	- 0,5	- 0,9
1997	101,5	104,0	97,6	2,9	4,5	- 1,5
1998	100,6	103,6	97,1	- 0,8	- 0,4	- 0,4
1999	103,5	106,9	96,8	2,8	3,2	- 0,4
2000	110,7	114,1	97,0	7,0	6,7	0,3
2001	111,0	113,0	98,2	0,2	- 0,9	1,2
2002	110,6	110,5	100,0	- 0,4	- 2,2	1,9
2003	104,9	105,0	99,9	- 5,1	- 5,1	- 0,1
2004	103,3	103,5	99,9	- 1,5	- 1,4	- 0,1

Source : DGTPE, données OCDE (Perspectives Économiques n° 77, juillet 2005).

(1) La compétitivité-prix (resp.coût) est définie comme le rapport des prix d'exportation (resp.des coûts) des 24 principaux pays de l'OCDE sur ceux de la France.

Une hausse de cet indicateur correspond à une amélioration de la compétitivité de la France.

Les prix se rapportent aux exportations de biens et services, les coûts à l'ensemble de l'économie

(2) L'effort de marge relatif est défini comme le rapport de la compétitivité-prix sur la compétitivité-coût.

Une hausse correspond à un effort relatif de marge, une baisse à une profitabilité accrue des exportations.

Tableau XI.10

## Évolutions des prix à l'exportation et à l'importation

(en taux de croissance, en %)

Années	Tous biens			Énergie			Biens manufacturés		
	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)
<b>Déflateurs aux prix de l'année précédente, base 2000 des comptes nationaux</b>									
1979	9,6	11,3	- 1,6	33,6	24,3	7,5	9,9	8,8	1,0
1980	10,7	20,8	- 8,4	41,1	60,4	- 12,0	9,6	10,8	- 1,1
1981	12,8	20,1	- 6,1	36,1	42,2	- 4,3	11,4	12,1	- 0,6
1982	12,6	13,3	- 0,6	13,6	16,8	- 2,7	13,1	11,9	1,0
1983	9,2	8,5	0,6	8,1	4,4	3,6	9,6	10,1	- 0,5
1984	9,2	10,3	- 1,0	9,7	8,7	0,9	10,0	10,5	- 0,5
1985	3,3	1,7	1,6	1,8	- 1,6	3,4	4,7	3,7	1,0
1986	- 4,9	- 15,3	12,2	- 37,1	- 49,7	25,0	- 2,6	- 3,5	0,9
1987	- 1,3	- 2,1	0,8	- 11,2	- 9,4	- 2,0	- 0,1	- 0,4	0,3
1988	2,3	1,0	1,3	- 12,1	- 15,2	3,7	2,9	2,9	0,0
1989	4,2	6,3	- 2,0	10,1	21,1	- 9,1	3,6	5,1	- 1,4
1990	- 2,0	- 2,4	0,4	7,9	7,5	0,3	- 2,2	- 3,2	1,0
1991	- 1,5	- 0,8	- 0,7	4,3	- 1,9	6,4	- 2,0	- 0,7	- 1,3
1992	- 2,4	- 3,7	1,4	- 5,9	- 9,5	4,0	- 2,5	- 3,4	0,9
1993	- 3,3	- 4,2	0,9	- 3,3	- 4,3	1,1	- 3,1	- 3,9	0,9
1994	- 0,2	0,3	- 0,5	1,5	- 6,0	8,0	- 0,1	0,9	- 1,0
1995	0,2	0,2	0,0	- 4,3	- 3,2	- 1,1	0,5	0,5	0,0
1996	1,7	2,5	- 0,8	4,8	15,3	- 9,1	1,6	1,5	0,1
1997	2,0	1,6	0,4	4,5	7,5	- 2,8	2,1	0,9	1,2
1998	- 1,9	- 2,9	1,1	- 4,8	- 22,6	23,0	- 1,9	- 1,5	- 0,5
1999	- 1,6	- 1,7	0,1	11,2	17,8	- 5,7	- 2,0	- 2,9	1,0
2000	2,2	5,6	- 3,2	22,1	66,2	- 26,5	1,4	1,3	0,1
2001	- 0,9	- 1,2	0,3	- 5,7	- 3,0	- 2,9	- 1,0	- 1,1	0,1
2002	- 2,5	- 4,1	1,7	- 8,3	- 7,1	- 1,4	- 2,6	- 4,2	1,7
2003	- 1,9	- 2,0	0,1	- 1,4	2,0	- 3,3	- 1,4	- 2,2	0,7
2004	2,0	1,9	0,1	22,1	15,9	5,3	1,3	0,4	0,9

Source : INSEE, base 2000 des Comptes nationaux.

(1) Termes de l'échange = prix à l'exportation / prix à l'importation. Il y a amélioration des termes de l'échange lorsque ce rapport augmente.

Tableau XI.11

## Structure du solde des transactions courantes

(en points de PIB)

Années	Biens et services					+ Revenus des facteurs		+ Transferts courants	= Solde des transactions courantes
	Biens (1)	+ Services effectifs (1)	+ Voyages	= Biens et services ventilés (2)	Autres biens et services non ventilés (3)	Revenus du capital	Revenus du travail		
1978	0,1	0,7	0,3	1,2	0,8	0,1	0,0	- 0,7	1,4
1979	- 0,3	0,7	0,3	0,6	0,7	0,2	0,0	- 0,7	0,9
1980	- 1,9	0,7	0,3	- 0,8	0,6	0,3	0,0	- 0,6	- 0,6
1981	- 1,7	0,7	0,2	- 0,7	0,6	0,1	- 0,1	- 0,7	- 0,8
1982	- 2,7	0,6	0,3	- 1,8	0,6	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 2,1
1983	- 1,5	0,5	0,5	- 0,5	0,6	- 0,2	- 0,1	- 0,7	- 0,9
1984	- 0,8	0,3	0,6	0,2	0,7	- 0,4	- 0,1	- 0,6	- 0,2
1985	- 1,0	0,6	0,6	0,2	0,7	- 0,4	- 0,1	- 0,5	- 0,1
1986	- 0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	- 0,1	- 0,1	- 0,6	0,2
1987	- 1,0	0,3	0,4	- 0,3	0,6	- 0,1	- 0,1	- 0,6	- 0,5
1988	- 0,8	0,2	0,4	- 0,2	0,6	- 0,1	0,0	- 0,7	- 0,5
1989	- 1,0	0,1	0,6	- 0,3	0,6	0,0	0,0	- 0,8	- 0,5
1990	- 1,0	0,0	0,6	- 0,4	0,6	- 0,3	0,0	- 0,7	- 0,8
1991	- 0,7	0,0	0,7	0,0	0,6	- 0,5	0,0	- 0,6	- 0,5
1992	0,2	0,0	0,8	1,0	0,6	- 0,6	0,0	- 0,6	0,3
1993	0,7	0,0	0,8	1,5	0,4	- 0,7	0,0	- 0,5	0,7
1994	0,6	0,2	0,8	1,6	0,4	- 0,8	0,0	- 0,6	0,6
1995 (4)	0,7	0,2	0,7	1,6	0,2	- 0,6	0,1	- 0,6	0,7
1996	1,0	0,3	0,7	1,9	0,1	- 0,3	0,1	- 0,6	1,3
1997 (5)	1,9	0,5	0,7	3,1	0,0	- 0,1	0,6	- 0,9	2,6
1998	1,7	0,4	0,7	2,9	0,0	0,1	0,4	- 0,8	2,6
1999 (6)	1,2	0,4	0,9	2,5	0,0	0,8	0,5	- 0,9	2,9
2000	- 0,2	0,5	1,0	1,2	0,0	0,6	0,5	- 1,1	1,4
2001	0,3	0,4	0,9	1,6	0,0	0,6	0,5	- 1,1	1,6
2002	0,5	0,3	0,9	1,7	0,0	- 0,3	0,6	- 1,0	1,0
2003	0,2	0,1	0,7	1,1	0,0	- 0,1	0,5	- 1,1	0,4
2004	- 0,4	0,0	0,6	0,2	0,0	- 0,1	0,5	- 1,1	- 0,4

Source : Banque de France, INSEE.

(1) Soldes FAB-FAB.

(2) Les divergences méthodologiques qui subsistent entre les comptables nationaux et la Banque de France, responsable de l'établissement de la balance des paiements (notamment sur l'estimation des coûts de transport et sur le partage entre services et transferts), expliquent les écarts relatifs au solde des biens et services, ici différent de celui du tableau XI.3 établi à partir des comptes nationaux.

(3) La rubrique « autres biens et services » relative aux flux non ventilables entre biens et services aux dates d'établissement des balances des paiements est nulle depuis 1998 en raison de l'amélioration de l'information statistique.

(4) Nouvelle présentation de la balance des paiements par la Banque de France à partir de 1995.

(5) À partir de 1997, réévaluations de certains revenus d'investissements, en conformité avec le 5<sup>e</sup> manuel du FMI, des revenus du travail et des transferts courants.

(6) À partir de 1999, modification du taux de fabrisation (mise en conformité avec le taux douanier).

Tableau XI.12

## Évolution de la position extérieure de la France

(en parts de PIB)

	<b>2002</b>		<b>2003</b>		<b>2004</b>	
	Encours (2)	Flux (3)	Encours (2)	Flux (3)	Encours (2)	
<b>Investissements directs (1)</b>	<b>20,4</b>	<b>0,6</b>	<b>20,6</b>	<b>1,1</b>	<b>20,4</b>	
- Français à l'étranger	55,2	3,0	60,0	2,3	62,0	
- Etrangers en France	- 34,8	- 2,4	- 39,3	- 1,2	- 41,5	
<b>Investissements de portefeuille (4)</b>	<b>- 10,7</b>	<b>- 0,4</b>	<b>- 11,8</b>	<b>2,7</b>	<b>- 9,7</b>	
- Titres étrangers	57,4	10,8	68,3	8,5	75,8	
- Titres français	- 68,1	- 11,1	- 80,1	- 5,8	- 85,5	
- Dont : valeurs du trésor	- 21,1	- 4,5	- 25,2	- 2,3	- 27,0	
<b>Produits financiers dérivés (5)</b>	<b>- 0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>- 0,6</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,5</b>	
<b>Autres investissements (5)</b>	<b>- 3,1</b>	<b>- 1,4</b>	<b>- 4,2</b>	<b>- 3,9</b>	<b>- 7,0</b>	
- Crédits commerciaux et avances à la commande	0,8	0,2	0,5	- 0,2	0,6	
- Position dépôts-crédits du secteur bancaire	- 7,5	- 2,0	- 8,3	- 2,5	- 9,9	
- Position dépôts-crédits des entreprises et des ménages	0,8	0,4	1,0	- 0,4	0,7	
- Autres investissements des autorités monétaires et administrations publiques (6)	2,7	0,0	2,7	- 0,8	1,7	
<b>Avoirs de réserve</b>	<b>3,8</b>	<b>0,1</b>	<b>3,5</b>	<b>0,2</b>	<b>3,4</b>	
<b>Total</b>	<b>10,1</b>	<b>- 0,6</b>	<b>7,6</b>	<b>- 0,1</b>	<b>6,7</b>	

Source : Banque de France.

Les chiffres positifs correspondent aux avoirs ou aux variations d'avoirs, les chiffres négatifs aux engagements ou variations d'engagements.

(1) Investissements directs en valeur de marché.

(2) La différence entre la variation des encours d'une année sur l'autre et les flux de balance des paiements correspond à l'impact des variations de taux de change et de cours boursiers.

(3) Le flux et l'encours de l'année n sont exprimés en pourcentage du PIB de la même année.

(4) Hors produits financiers dérivés.

(5) Positions nettes.

(6) Autres investissements des administrations publiques seules pour les encours.

## XII. Comparaisons internationales

- XII.1 Produit Intérieur Brut des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.2 Prix à la consommation (indices implicites de prix de la consommation privée) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.3 Emploi total des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.4 Taux de chômage (définitions courantes) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.5 Solde financier des administrations publiques des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.6 Part des recettes courantes publiques dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.7 Part des dépenses publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.8 Dette publique (engagements financiers bruts) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.9 Balance courante des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**

### Avertissement

Les comparaisons internationales sont toujours difficiles.

Une source homogène a été privilégiée : les Perspectives économiques de l'OCDE (n° 77, juillet 2005).

Dès lors, les données contenues dans ce chapitre peuvent différer, notamment pour la France, de celles présentées dans les tableaux des chapitres précédents.

Tableau XII.1

## Produit intérieur brut des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Taux de croissance, en % - volume</b>												
1980	1,4	1,3	3,5	1,3	1,7	4,5	2,0	- 2,1	- 0,2	1,4	3,0	1,1
1981	1,1	0,1	0,7	- 0,1	- 0,5	0,1	0,4	- 1,4	2,5	3,0	2,9	2,1
1982	2,5	- 0,8	0,6	1,2	- 1,3	0,6	0,7	1,9	- 1,9	- 2,9	2,8	0,1
1983	1,2	1,6	1,4	1,8	1,8	0,4	1,4	3,5	4,5	2,7	1,6	2,9
1984	1,5	2,8	2,8	1,8	3,1	2,1	2,3	2,6	7,2	5,8	3,1	4,8
1985	1,5	2,2	2,9	2,3	2,7	1,8	2,2	3,6	4,1	4,8	5,1	3,7
1986	2,3	2,4	2,6	3,3	3,1	1,9	2,5	4,0	3,5	2,4	3,0	3,1
1987	2,5	1,5	2,9	5,5	1,9	2,4	2,5	4,6	3,4	4,3	3,8	3,5
1988	4,2	3,7	4,1	5,1	3,0	4,6	4,1	5,0	4,1	5,0	6,8	4,6
1989	4,3	3,9	2,9	4,8	4,8	3,6	4,0	2,2	3,5	2,6	5,3	3,8
1990	2,6	5,7	1,9	3,8	4,1	3,1	3,6	0,8	1,9	0,2	5,2	3,1
1991	1,0	5,1	1,4	2,5	2,4	1,8	2,5	- 1,4	- 0,2	- 2,1	3,4	1,3
1992	1,3	1,8	0,7	0,9	1,5	1,3	1,2	0,2	3,3	0,9	1,0	2,0
1993	- 0,9	- 1,1	- 0,9	- 1,0	0,7	- 0,7	- 0,8	2,3	2,7	2,3	0,2	1,5
1994	1,9	2,4	2,3	2,4	2,9	3,3	2,4	4,4	4,0	4,8	1,1	3,3
1995	1,8	1,8	3,0	2,8	3,0	2,3	2,3	2,9	2,5	2,8	2,0	2,5
1996	1,0	0,8	1,0	2,4	3,0	0,8	1,4	2,8	3,7	1,6	3,4	3,1
1997	1,9	1,5	2,0	4,0	3,8	3,8	2,4	3,3	4,5	4,2	1,8	3,6
1998	3,6	1,7	1,7	4,3	4,3	2,1	2,8	3,1	4,2	4,1	- 1,0	2,7
1999	3,2	1,9	1,7	4,2	4,0	3,2	2,8	2,9	4,4	5,5	- 0,1	3,3
2000	4,2	3,1	3,2	4,4	3,5	3,7	3,7	3,9	3,7	5,2	2,4	3,9
2001	2,1	1,0	1,7	2,8	1,4	0,9	1,7	2,3	0,8	1,8	0,2	1,1
2002	1,1	0,1	0,4	2,2	0,6	0,9	0,9	1,8	1,9	3,4	- 0,3	1,6
2003	0,5	- 0,1	0,4	2,5	- 0,9	1,3	0,6	2,2	3,0	2,0	1,5	2,1
2004	2,3	1,0	1,0	2,7	1,4	2,7	1,8	3,1	4,4	2,8	2,6	3,4

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XII.2

**Prix de la consommation (indices implicites de prix de la consommation privée) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Taux de croissance, en %</b>												
1980	13,2	5,9	20,8	15,7	6,8	6,7	11,7	16,1	10,7	10,1	7,5	13,2
1981	13,2	6,1	18,0	14,1	6,4	7,4	11,5	10,9	8,9	10,9	4,8	10,9
1982	11,9	5,0	17,0	14,4	5,0	7,1	10,5	8,5	5,5	10,0	2,8	9,2
1983	9,7	3,2	14,9	12,3	2,9	7,1	8,6	5,5	4,3	7,0	2,4	8,8
1984	7,9	2,5	11,6	10,6	2,1	5,7	7,2	5,0	3,8	4,5	2,8	7,7
1985	5,9	1,8	9,1	8,1	2,5	4,9	5,6	5,2	3,3	4,0	1,8	6,8
1986	2,9	- 0,5	6,4	9,3	0,2	0,4	3,3	4,2	2,4	4,3	0,8	6,0
1987	3,3	0,5	5,2	5,5	0,3	1,7	3,1	4,2	3,5	3,9	0,6	8,5
1988	2,9	1,3	5,9	4,8	0,9	1,2	3,4	5,0	4,0	3,9	0,8	8,2
1989	3,8	2,8	6,7	6,7	1,5	3,9	4,6	6,2	4,4	4,4	2,2	6,5
1990	3,1	2,6	6,4	6,6	2,1	2,8	4,5	7,5	4,6	4,2	2,8	6,5
1991	3,5	3,8	7,0	6,4	3,3	2,8	5,1	7,8	3,6	5,0	2,7	6,2
1992	2,5	4,4	5,5	6,6	3,2	1,9	4,5	4,9	2,9	1,7	1,6	4,9
1993	2,5	3,9	5,5	5,3	2,1	2,5	4,1	3,5	2,3	2,3	1,0	4,3
1994	2,2	2,6	4,9	4,9	2,9	2,3	3,3	2,1	2,1	1,1	0,5	5,1
1995	2,0	1,9	6,0	4,8	1,4	2,1	3,0	3,4	2,1	1,3	- 0,4	5,4
1996	1,9	1,7	4,4	3,5	1,9	2,1	2,5	3,4	2,2	1,6	- 0,1	4,5
1997	1,4	2,0	2,2	2,6	2,0	1,8	2,1	2,5	1,7	1,6	1,1	4,0
1998	0,6	1,1	2,1	2,2	1,7	0,9	1,4	2,6	0,9	1,2	0,0	3,5
1999	0,2	0,3	2,1	2,4	1,8	1,2	1,1	1,7	1,7	1,7	- 0,5	2,8
2000	1,2	1,5	2,9	3,1	3,3	2,3	2,1	1,1	2,5	2,2	- 0,8	3,2
2001	1,4	1,6	2,7	3,3	4,6	2,5	2,3	2,4	2,1	1,8	- 1,0	3,1
2002	1,7	1,1	3,1	3,4	2,7	1,7	2,2	1,6	1,4	2,1	- 1,2	2,2
2003	1,8	1,1	2,5	3,1	2,3	1,8	1,9	1,9	1,9	1,6	- 0,9	2,1
2004	1,4	1,6	2,2	3,0	1,2	2,1	1,9	1,3	2,2	1,4	- 0,5	1,9

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XII.3

**Emploi total des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**

(en milliers et en %)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Niveaux, en milliers</b>												
2004	24 609	38 442	22 147	17 117	8 224	4 169	132 536	28 438	139 248	15 952	63 286	514 751
<b>Taux de croissance, en %</b>												
1980	0,1	1,6	1,5	- 2,7	1,1	- 0,2	0,7	- 0,5	0,5	3,0	1,0	0,7
1981	- 0,5	0,1	- 0,6	- 2,6	- 0,6	- 1,9	- 0,4	- 2,6	1,1	2,9	0,8	0,4
1982	0,4	- 0,8	- 0,4	- 0,9	- 1,7	- 1,3	- 0,5	- 2,3	- 0,9	- 3,2	1,0	- 0,3
1983	- 0,2	- 0,9	0,1	- 0,5	- 1,1	- 1,3	- 0,3	- 0,9	1,3	0,7	1,7	0,6
1984	- 0,9	0,8	0,3	- 2,7	0,9	- 0,1	- 0,2	2,3	4,1	2,5	0,6	1,6
1985	- 0,1	1,4	0,3	- 1,0	1,8	0,5	0,5	0,5	2,0	2,9	0,7	1,3
1986	0,5	1,9	0,4	1,9	2,4	0,7	1,0	0,4	2,3	3,1	0,8	1,6
1987	0,4	1,3	- 0,3	4,8	2,0	0,8	1,1	2,7	2,6	2,9	1,0	2,0
1988	1,0	1,4	0,5	3,9	2,0	1,9	1,5	3,9	2,3	3,0	1,7	2,0
1989	1,4	1,8	- 0,1	3,6	2,7	1,5	1,6	3,0	2,0	2,2	2,0	2,1
1990	0,8	3,1	1,2	2,5	3,0	1,1	2,0	0,6	1,3	0,7	2,0	1,6
1991	0,1	2,5	0,7	0,8	1,9	0,3	1,0	- 3,3	- 0,9	- 1,7	1,9	2,7
1992	- 0,7	- 1,5	- 1,0	- 1,8	1,3	- 0,2	- 0,9	- 3,4	0,7	- 1,0	1,1	0,1
1993	- 1,1	- 1,4	- 3,1	- 4,1	0,3	- 0,6	- 1,8	- 0,9	1,5	0,5	0,2	5,3
1994	0,3	- 0,2	- 1,6	- 0,7	0,6	- 0,4	- 0,2	0,8	2,3	2,0	0,1	1,8
1995	1,0	0,2	- 0,6	2,5	2,3	0,7	0,7	1,2	1,5	1,8	0,1	1,2
1996	0,2	- 0,3	0,5	2,6	2,3	0,3	0,5	0,9	1,5	0,9	0,4	1,2
1997	0,7	- 0,2	0,4	3,3	3,2	0,9	0,9	1,8	2,3	2,1	1,1	1,7
1998	2,1	1,1	1,1	4,1	2,6	1,8	2,0	1,0	1,5	2,5	- 0,7	1,1
1999	2,1	1,2	1,2	5,5	2,6	1,4	2,1	1,4	1,5	2,7	- 0,8	1,1
2000	2,8	1,8	1,9	5,5	2,3	1,9	2,4	1,2	2,5	2,6	- 0,2	1,7
2001	1,6	0,4	2,0	3,7	2,1	1,5	1,5	0,8	0,0	1,3	- 0,5	0,5
2002	0,7	- 0,6	1,5	2,0	0,4	- 0,3	0,5	0,8	- 0,3	2,4	- 1,3	0,2
2003	- 0,2	- 1,0	1,0	2,7	- 0,4	0,1	0,2	0,9	0,9	2,3	- 0,2	0,4
2004	- 0,1	0,3	1,5	2,5	- 0,7	0,7	0,8	0,9	1,1	1,8	0,2	1,1

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XII.4

**Taux de chômage (définitions courantes) des principaux pays  
de la zone euro et des autres pays du G7**

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Moyennes annuelles, en %</b>												
1980	6,5	1,7	5,6	8,9	3,9	6,7	5,0	5,8	7,2	7,5	2,0	5,4
1981	7,7	2,8	6,3	11,0	5,6	8,6	6,2	8,6	7,6	7,6	2,2	6,0
1982	8,2	4,6	6,9	12,5	8,2	9,8	7,3	10,0	9,7	11,1	2,4	7,3
1983	8,6	6,4	7,7	13,7	10,6	10,7	8,4	10,9	9,6	12,0	2,7	7,8
1984	10,0	6,6	8,5	16,0	10,2	10,8	9,2	11,0	7,5	11,4	2,7	7,4
1985	10,3	6,7	8,6	17,1	8,8	10,1	9,3	11,3	7,2	10,6	2,6	7,3
1986	10,5	6,1	9,9	16,7	8,0	10,0	9,4	11,4	7,0	9,7	2,8	7,2
1987	10,6	5,8	10,2	15,9	7,6	9,8	9,2	9,9	6,2	8,8	2,8	6,8
1988	10,1	5,8	10,5	14,0	7,4	8,8	8,8	7,5	5,5	7,8	2,5	5,8
1989	9,5	5,2	10,2	12,1	6,6	7,4	8,1	5,8	5,3	7,6	2,3	5,4
1990	8,9	4,5	9,1	11,6	5,7	6,6	7,4	5,5	5,6	8,2	2,1	5,2
1991	9,5	5,3	8,6	11,8	5,2	6,4	7,5	7,9	6,8	10,3	2,1	6,1
1992	10,4	6,2	8,8	13,0	5,2	7,1	8,3	9,9	7,5	11,3	2,2	6,8
1993	11,7	7,5	10,2	16,6	6,3	8,6	9,9	10,4	6,9	11,4	2,5	7,5
1994	12,1	8,0	11,2	18,4	7,2	9,8	10,7	9,5	6,1	10,4	2,9	7,4
1995	11,5	7,7	11,7	18,1	6,8	9,7	10,4	8,6	5,6	9,5	3,2	7,1
1996	12,1	8,4	11,7	17,5	6,3	9,5	10,7	8,1	5,4	9,7	3,4	7,0
1997	12,1	9,2	11,8	16,6	5,4	9,2	10,7	7,0	4,9	9,2	3,4	6,7
1998	11,5	8,7	11,9	15,0	4,2	9,3	10,2	6,2	4,5	8,4	4,1	6,6
1999	10,8	8,1	11,5	12,8	3,5	8,6	9,4	6,0	4,2	7,6	4,7	6,4
2000	9,4	7,3	10,7	11,0	3,0	6,9	8,4	5,5	4,0	6,8	4,7	5,9
2001	8,7	7,4	9,6	10,5	2,5	6,7	8,0	5,1	4,8	7,2	5,0	6,2
2002	9,0	8,2	9,1	11,4	2,9	7,3	8,4	5,2	5,8	7,7	5,4	6,8
2003	9,8	9,1	8,8	11,3	4,1	7,9	8,9	5,0	6,0	7,6	5,3	6,9
2004	10,0	9,3	8,1	10,8	5,0	7,8	8,9	4,7	5,5	7,2	4,7	6,7

Source : OCDE, définitions courantes des différents pays (chômage non standardisé).

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.5

## Solde financier des administrations publiques des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7 (1)

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (2)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Part dans le PIB, en %</b>												
1980	- 0,0	- 2,9	- 7,1	- 2,6	- 4,0	- 9,5	- 3,1	- 3,2	- 2,6	- 4,1	- 3,2	- 2,8
1981	- 2,2	- 4,0	- 11,1	- 3,9	- 5,0	- 15,7	- 5,2	- 4,4	- 2,2	- 2,8	- 2,8	- 3,3
1982	- 2,9	- 3,5	- 10,3	- 5,6	- 6,2	- 12,5	- 5,2	- 2,7	- 4,8	- 7,0	- 2,6	- 4,4
1983	- 2,8	- 2,9	- 10,3	- 4,8	- 5,5	- 14,8	- 5,1	- 3,4	- 5,6	- 8,2	- 2,7	- 4,7
1984	- 2,8	- 2,0	- 11,7	- 5,5	- 5,3	- 10,9	- 5,0	- 3,6	- 4,7	- 7,8	- 1,5	- 4,1
1985	- 3,0	- 1,1	- 12,7	- 7,0	- 3,6	- 10,2	- 5,0	- 2,9	- 5,0	- 8,6	- 0,6	- 4,1
1986	- 3,2	- 1,1	- 12,2	- 6,0	- 4,6	- 10,1	- 4,9	- 2,6	- 5,2	- 7,1	- 0,7	- 4,1
1987	- 2,0	- 1,8	- 11,8	- 3,1	- 5,3	- 7,9	- 4,6	- 1,8	- 4,3	- 5,4	0,3	- 3,2
1988	- 2,5	- 2,0	- 11,3	- 3,1	- 4,2	- 7,3	- 4,4	0,5	- 3,6	- 4,3	1,1	- 2,6
1989	- 1,8	0,1	- 11,7	- 2,6	- 5,0	- 7,7	- 3,7	0,8	- 3,2	- 4,6	1,8	- 2,1
1990	- 2,1	- 2,0	- 11,8	- 3,9	- 5,3	- 6,8	- 4,6	- 1,6	- 4,2	- 5,8	2,1	- 3,0
1991	- 2,4	- 2,9	- 11,7	- 4,6	- 2,7	- 7,5	- 5,0	- 3,1	- 4,9	- 8,4	1,8	- 3,7
1992	- 4,2	- 2,6	- 10,7	- 3,7	- 4,2	- 8,1	- 5,1	- 6,5	- 5,8	- 9,1	0,8	- 4,6
1993	- 6,0	- 3,1	- 10,3	- 7,0	- 2,8	- 7,4	- 5,8	- 7,9	- 4,9	- 8,7	- 2,4	- 5,0
1994	- 5,5	- 2,4	- 9,3	- 6,5	- 3,5	- 5,1	- 5,1	- 6,8	- 3,6	- 6,7	- 3,8	- 4,2
1995	- 5,5	- 3,3	- 7,6	- 6,6	- 4,2	- 4,4	- 5,1	- 5,8	- 3,1	- 5,3	- 4,7	- 4,0
1996	- 4,1	- 3,4	- 7,1	- 5,0	- 1,8	- 3,8	- 4,3	- 4,2	- 2,2	- 2,8	- 5,1	- 3,1
1997	- 3,0	- 2,7	- 2,7	- 3,2	- 1,1	- 2,0	- 2,6	- 2,2	- 0,8	0,2	- 3,8	- 1,7
1998	- 2,7	- 2,2	- 3,1	- 3,0	- 0,8	- 0,7	- 2,3	0,1	0,4	0,1	- 5,5	- 1,2
1999	- 1,8	- 1,5	- 1,8	- 1,2	0,7	- 0,4	- 1,3	1,0	0,9	1,6	- 7,2	- 0,8
2000	- 1,4	1,3	- 0,7	- 0,9	2,2	0,2	0,1	3,8	1,6	2,9	- 7,5	0,3
2001	- 1,5	- 2,8	- 3,0	- 0,4	- 0,1	0,6	- 1,8	0,7	- 0,4	1,1	- 6,1	- 1,2
2002	- 3,3	- 3,6	- 2,7	- 0,1	- 1,9	0,1	- 2,5	- 1,8	- 3,8	0,3	- 7,9	- 3,2
2003	- 4,1	- 3,8	- 3,0	0,4	- 3,2	0,3	- 2,8	- 3,4	- 4,6	0,6	- 7,7	- 3,7
2004	- 3,7	- 3,6	- 3,1	- 0,3	- 2,3	- 0,0	- 2,7	- 3,4	- 4,3	1,3	- 6,1	- 3,3

Source : OCDE.

(1) Différence entre les recettes et les dépenses des administrations publiques, rapportée au PIB.

(2) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.6

**Part des recettes publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Part dans le PIB, en %</b>												
1980	46,5	45,0	34,5	31,6	52,0	46,9	42,1	42,4	31,5	37,4	28,9	35,4
1981	47,1	44,8	34,5	33,0	52,7	47,3	42,3	44,7	32,3	39,6	30,2	36,2
1982	48,2	45,4	37,5	33,4	53,6	48,6	43,4	45,7	32,0	40,2	30,6	36,6
1983	49,0	44,7	39,6	35,3	54,3	48,9	44,2	44,8	31,3	39,7	30,7	36,5
1984	49,9	44,9	38,4	34,9	53,6	49,7	44,2	44,6	31,3	39,8	31,3	36,6
1985	50,3	45,1	38,2	36,1	54,1	49,5	44,5	43,9	31,8	39,5	31,5	36,9
1986	49,5	44,3	39,2	36,6	52,7	48,8	44,3	42,9	32,0	40,4	31,5	36,9
1987	49,9	44,0	39,1	38,0	53,2	49,0	44,3	41,8	32,7	40,6	32,9	37,4
1988	49,0	43,3	40,2	37,8	52,4	47,7	44,0	41,6	32,6	41,0	33,0	37,2
1989	48,6	44,1	41,1	39,6	49,5	45,7	44,1	41,3	32,9	41,2	32,9	37,3
1990	48,6	42,5	42,6	39,5	49,4	46,6	44,1	40,7	32,8	43,0	33,9	37,5
1991	49,1	44,1	43,8	40,3	52,2	46,9	45,1	40,9	32,9	43,9	33,4	37,8
1992	48,8	45,6	46,1	42,3	51,6	46,6	46,2	39,6	32,8	44,2	33,3	38,0
1993	49,3	46,2	47,4	42,4	53,2	48,3	47,2	38,1	33,0	43,5	32,0	38,1
1994	49,4	46,6	45,2	40,8	50,1	48,3	46,7	38,6	33,4	43,0	31,1	38,0
1995	49,7	46,1	45,8	38,4	47,3	48,5	46,3	39,1	33,8	43,2	31,2	38,1
1996	51,3	46,8	46,1	38,8	47,8	49,3	47,2	38,8	34,3	43,8	31,3	38,6
1997	51,8	46,6	48,4	38,6	47,1	49,4	47,5	39,2	34,6	44,5	31,3	38,9
1998	51,1	46,7	46,8	38,3	46,4	50,0	47,0	40,2	35,1	44,5	30,7	38,9
1999	51,7	47,4	47,1	39,0	47,6	49,6	47,6	40,7	35,2	44,1	30,6	39,1
2000	51,1	47,1	46,2	39,1	47,5	49,5	47,1	41,3	35,8	44,1	30,8	39,3
2001	50,9	45,4	46,0	39,2	46,6	49,9	46,4	41,7	34,9	42,9	31,7	38,8
2002	50,2	45,0	45,6	39,8	45,9	50,3	46,1	40,1	32,5	41,2	30,3	37,3
2003	50,3	44,9	46,3	40,0	45,8	51,3	46,2	40,0	31,9	41,2	29,9	37,0
2004	50,7	44,0	45,5	40,3	46,2	49,4	45,9	40,7	31,7	40,7	31,2	37,0

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.7

**Part des dépenses publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Part dans le PIB, en %</b>												
1980	46,6	47,9	41,7	34,2	56,0	56,5	45,0	45,7	34,1	41,5	32,1	38,1
1981	49,4	48,8	45,6	36,9	57,6	63,0	47,3	49,1	34,5	42,5	33,0	39,4
1982	51,1	48,9	47,8	39,0	59,8	61,1	48,5	48,4	36,8	47,3	33,2	40,9
1983	51,8	47,7	50,0	40,0	59,8	63,7	49,2	48,1	37,0	47,9	33,3	41,2
1984	52,7	46,9	50,1	40,4	58,9	60,6	49,1	48,3	36,0	47,5	32,9	40,6
1985	53,3	46,3	50,9	43,1	57,7	59,8	49,5	46,8	36,8	48,0	32,1	40,9
1986	52,7	45,4	51,4	42,6	57,3	58,9	49,2	45,6	37,2	47,5	32,2	40,9
1987	51,9	45,8	50,8	41,0	58,4	57,0	48,8	43,6	37,0	46,1	32,6	40,6
1988	51,4	45,3	51,5	40,9	56,6	55,1	48,4	41,1	36,2	45,4	31,9	39,8
1989	50,4	44,0	52,8	42,2	54,5	53,4	47,8	40,5	36,1	45,8	31,1	39,5
1990	50,7	44,5	54,4	43,4	54,8	53,4	48,6	42,2	37,1	48,8	31,8	40,4
1991	51,5	47,0	55,5	44,9	54,8	54,4	50,1	44,0	37,8	52,3	31,6	41,5
1992	53,0	48,2	56,7	45,9	55,8	54,7	51,3	46,1	38,5	53,3	32,6	42,6
1993	55,3	49,3	57,7	49,4	56,0	55,7	52,9	46,1	38,0	52,2	34,3	43,1
1994	54,9	49,0	54,5	47,3	53,6	53,4	51,8	45,3	37,0	49,7	34,9	42,3
1995	55,2	49,4	53,4	45,0	51,4	52,9	51,4	45,0	37,0	48,5	35,9	42,4
1996	55,4	50,3	53,2	43,7	49,6	53,1	51,5	43,0	36,5	46,6	36,4	42,0
1997	54,9	49,3	51,1	41,8	48,2	51,4	50,1	41,4	35,4	44,3	35,1	40,8
1998	53,7	48,9	49,9	41,4	47,2	50,7	49,3	40,2	34,7	44,4	36,2	40,4
1999	53,5	48,9	48,9	40,2	46,9	50,0	48,9	39,7	34,3	42,5	37,8	40,1
2000	52,5	45,8	46,9	40,0	45,3	49,3	47,1	37,5	34,2	41,1	38,3	39,3
2001	52,5	48,2	49,0	39,6	46,7	49,3	48,2	41,0	35,3	41,8	37,8	40,3
2002	53,4	48,7	48,4	39,9	47,8	50,2	48,5	41,8	36,3	40,9	38,3	41,0
2003	54,5	48,8	49,2	39,6	49,0	51,0	49,0	43,4	36,5	40,5	37,6	41,3
2004	54,4	47,7	48,6	40,6	48,6	49,4	48,6	44,1	36,0	39,4	37,3	40,8

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.8

## Dette publique (engagements financiers bruts) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Part dans le PIB, en %</b>												
1980	30,1	31,1	59,4	19,9	59,0	77,2	35,9	56,0	45,3	45,5	55,0	43,5
1981	29,4	34,8	61,5	24,6	64,4	89,6	38,3	47,5	44,4	46,9	59,9	44,3
1982	33,5	37,7	66,4	31,1	71,5	99,6	42,3	51,7	49,4	52,7	64,0	48,7
1983	34,6	39,3	71,3	37,7	78,5	110,1	44,9	51,6	52,4	58,4	69,8	51,8
1984	36,3	40,1	76,7	44,3	83,6	114,5	46,7	51,4	54,0	61,7	72,3	53,5
1985	38,0	40,8	83,5	49,0	87,9	119,0	48,4	50,1	58,9	66,9	72,1	56,0
1986	38,8	40,7	87,9	49,8	86,0	124,2	49,2	49,7	62,4	71,0	75,8	58,3
1987	40,1	41,8	92,2	49,0	85,4	128,7	50,6	48,9	64,1	71,5	76,4	59,2
1988	40,0	42,3	94,3	45,3	87,5	129,1	51,0	42,8	64,8	71,1	74,1	58,1
1989	39,9	40,9	97,1	46,9	88,2	125,7	50,1	36,9	65,1	72,3	70,8	57,0
1990	39,5	41,5	105,7	48,8	87,8	129,7	50,3	33,0	66,6	74,5	68,6	57,1
1991	40,3	38,7	109,5	50,6	88,9	131,4	50,1	33,6	71,3	82,1	64,8	58,7
1992	44,7	41,9	118,4	53,0	92,8	140,5	54,0	39,8	73,7	89,9	68,7	62,4
1993	51,6	47,4	120,2	66,8	97,7	144,3	61,1	49,6	75,4	96,9	74,9	67,1
1994	55,3	48,0	126,3	65,4	87,7	141,2	61,5	47,8	74,6	98,2	79,7	67,6
1995	63,9	57,2	125,5	70,3	90,8	138,8	77,6	52,7	74,2	100,8	87,1	73,7
1996	67,5	60,2	131,3	77,1	89,8	136,1	81,8	52,6	73,4	100,3	93,9	75,3
1997	69,4	61,8	133,3	76,0	84,5	129,9	82,7	53,2	70,9	96,2	100,3	74,5
1998	71,1	63,3	134,9	76,1	82,9	124,7	83,2	53,8	67,7	93,9	112,2	74,8
1999	67,3	61,8	129,4	70,3	74,2	120,3	79,5	48,8	64,1	89,5	125,7	73,6
2000	66,2	60,9	124,7	68,0	66,7	115,0	77,3	45,9	58,3	81,8	134,0	71,1
2001	64,9	60,4	123,9	64,1	62,2	113,5	76,0	41,2	57,9	81,0	142,3	71,4
2002	68,7	62,9	122,6	62,3	63,2	110,4	77,1	41,5	60,2	77,7	149,4	73,4
2003	71,1	67,0	120,2	57,4	64,5	104,9	77,8	42,0	62,6	73,3	154,6	75,3
2004	73,2	70,1	118,6	55,2	65,6	101,0	78,5	44,2	63,4	71,5	157,6	76,4

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.9

**Balance courante des principaux pays de la zone euro  
et des autres pays du G7**

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
<b>Part dans le PIB, en %</b>												
1980	- 0,6	- 1,7	- 2,6	- 2,5	- 0,5	- 3,1	- 1,8	0,8	0,1	- 2,3	- 1,4	- 0,9
1981	- 0,8	- 0,7	- 2,6	- 2,7	2,5	- 2,7	- 1,5	1,9	0,2	- 4,2	0,0	- 0,7
1982	- 2,1	0,7	- 2,0	- 2,4	3,4	- 1,1	- 1,0	0,8	- 0,2	0,6	0,2	- 0,4
1983	- 0,9	0,6	0,2	- 1,7	3,5	0,8	- 0,1	0,4	- 1,1	- 0,8	1,4	- 0,2
1984	- 0,1	1,5	- 0,8	1,1	4,8	1,4	0,5	- 0,4	- 2,4	- 0,4	2,4	- 0,6
1985	- 0,1	2,7	- 1,1	1,6	3,2	2,4	0,7	- 0,2	- 2,8	- 1,6	3,7	- 0,7
1986	0,3	4,2	0,4	1,6	2,4	3,8	1,7	- 0,9	- 3,3	- 3,0	4,3	- 0,3
1987	- 0,5	3,9	- 0,4	- 0,0	1,8	2,8	1,1	- 1,8	- 3,4	- 3,2	3,5	- 0,4
1988	- 0,5	4,1	- 0,9	- 1,0	2,9	3,3	1,0	- 4,2	- 2,4	- 3,0	2,7	- 0,3
1989	- 0,5	4,6	- 1,3	- 2,8	3,9	3,2	0,8	- 5,1	- 1,8	- 3,9	2,2	- 0,5
1990	- 0,8	2,9	- 1,5	- 3,5	2,7	3,1	0,1	- 4,0	- 1,4	- 3,4	1,5	- 0,6
1991	- 0,4	- 1,2	- 2,0	- 3,6	2,4	3,6	- 1,1	- 1,8	0,1	- 3,7	2,0	- 0,3
1992	0,4	- 0,9	- 2,3	- 3,6	2,1	4,4	- 0,9	- 2,1	- 0,8	- 3,6	2,9	- 0,3
1993	0,8	- 0,7	0,8	- 1,1	4,1	6,0	0,4	- 1,9	- 1,2	- 3,9	3,0	0,0
1994	0,5	- 1,4	1,2	- 1,3	5,0	6,0	0,2	- 1,0	- 1,7	- 2,3	2,7	- 0,1
1995	0,7	- 1,1	2,3	0,1	6,2	5,6	0,7	- 1,3	- 1,5	- 0,8	2,1	0,1
1996	1,3	- 0,6	3,2	0,1	5,2	5,1	1,1	- 0,9	- 1,5	0,6	1,4	- 0,0
1997	2,7	- 0,4	2,9	0,5	6,6	5,6	1,5	- 0,1	- 1,6	- 1,3	2,3	0,2
1998	2,7	- 0,6	1,9	- 0,5	3,3	5,3	1,0	- 0,5	- 2,4	- 1,2	3,0	- 0,1
1999	2,9	- 1,4	0,7	- 2,3	3,9	5,1	0,3	- 2,7	- 3,2	0,3	2,6	- 0,7
2000	1,4	- 1,8	- 0,6	- 3,4	2,0	3,9	- 0,7	- 2,5	- 4,2	2,7	2,5	- 1,3
2001	1,6	- 0,0	- 0,1	- 2,8	2,5	3,9	0,1	- 2,3	- 3,8	2,3	2,1	- 1,1
2002	0,9	2,3	- 0,8	- 2,4	3,1	5,7	0,8	- 1,7	- 4,5	2,0	2,8	- 1,1
2003	0,4	2,1	- 1,3	- 2,8	2,9	4,5	0,4	- 1,7	- 4,8	2,0	3,1	- 1,1
2004	- 0,3	3,9	- 0,8	- 4,9	4,1	3,4	0,6	- 2,2	- 5,7	2,6	3,6	- 1,2

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.



*IMPRIMERIE NATIONALE*

5 002109 1 – C4 ► – Octobre 2005